

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

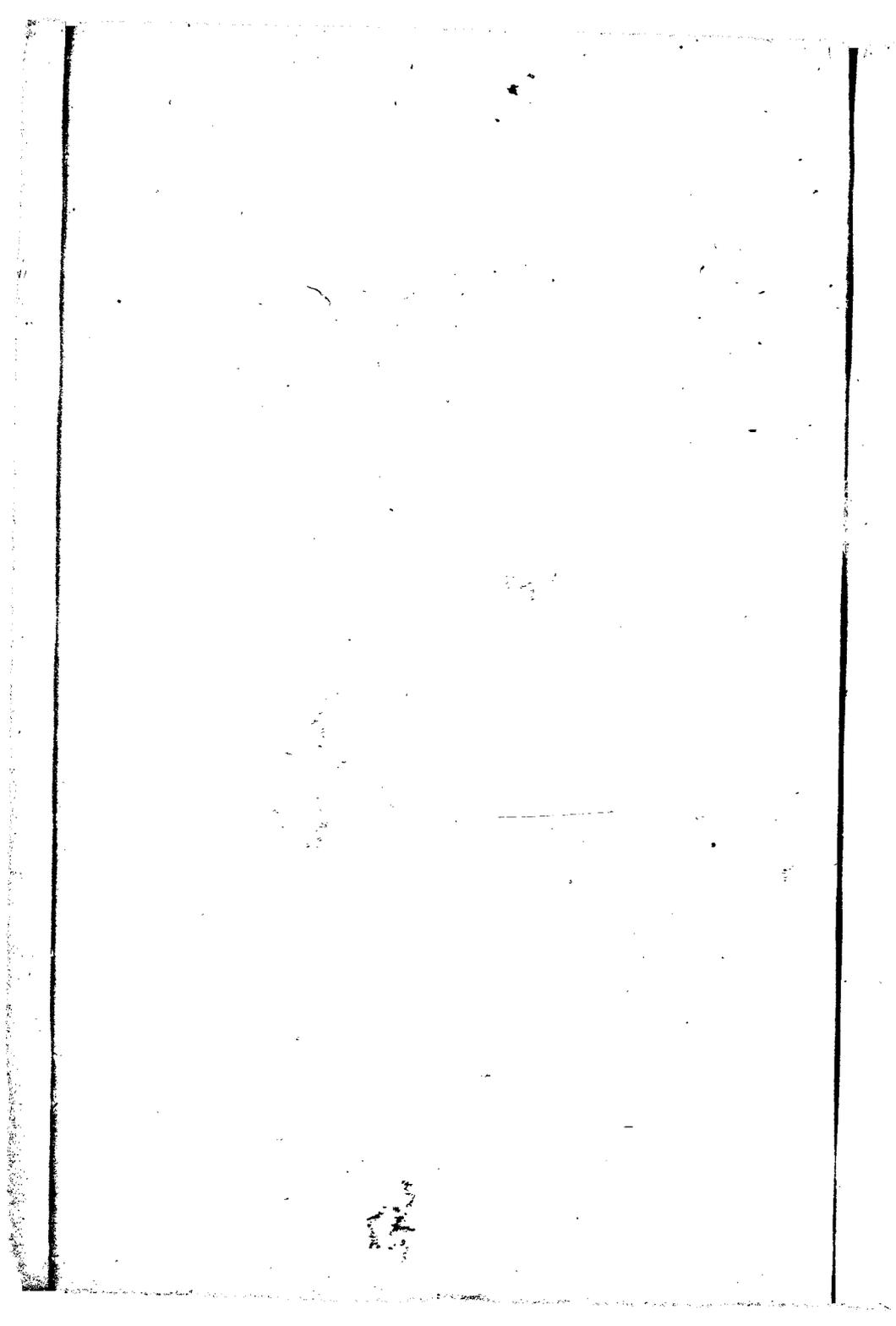


TABLEAU
STATISTIQUE ET POLITIQUE
DES
DEUX CANADAS.

7

Cet Ouvrage se trouve aussi :

- PARIS**..... Aimé André, quai Malaquais, n° 13.
- BAS-CANADA**... { QUÉBEC, Neilson et Cowan.
 { MONTRÉAL, Fabre.
- HAUT-CANADA**· YORK, W. Lyon Mackenzie.
- ÉTATS-UNIS**... { NEW-YORK, Berard et Mondon.
 { NOUVELLE-ORLÉANS, A. Boisimare.

IMPRIMERIE DE M^{me} V^o POUSSIN,
Rue et Hôtel Mignon, n. 2.

Lebrun. Souvenir à Monsieur Berling
TABLEAU

STATISTIQUE ET POLITIQUE

DES

DEUX CANADAS.

PAR M. ISIDORE LEBRUN,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC.



36379

Paris,

TREUTTEL ET WÜRTZ, RUE DE LILLE, N° 17.

A LONDRES, mêmes Libraires, 30. Soho-Square.

1835.

Must contain 2 copies of ...

FC409

L4

e
i
P
c
c
s
c
h
m
q

TABLEAU

STATISTIQUE ET POLITIQUE

DES

DEUX-CANADAS.

CHAPITRE PREMIER.

NOUVELLE-FRANCE.

LORSQUE l'*émigration*, *indemnisée par l'ancien régime*, a exigé en outre une injuste indemnité, elle a contraint de lui opposer des proscriptions imméritées, et l'Histoire de France en raconte plusieurs dans les siècles derniers. Il s'est trouvé que la moins ancienne était la plus mal connue; car, tandis que les orateurs de la célèbre opposition de 1825 donnaient (ainsi qu'ils l'ont écrit) comme une troisième édition de mon livre à la tribune des deux Chambres, des érudits m'ont demandé des développemens du récit suivant : « Cinquante mille familles de religionnaires français, en

1789, formaient au nord de l'Allemagne des colonies livrées exclusivement aux arts industriels. Elles s'isolaient par leurs mœurs des peuples qui les avaient recueillies : leur orgueil national ne voulait reconnaître pour patrie que cette France chérie dont l'intolérance les bannissait encore. Leurs longs malheurs, leur patriotisme et leurs utiles travaux remplissaient d'admiration et de respect les étrangers avides de lire leur histoire. » On oublie de même que depuis plus de deux siècles, une contrée immense, sous les mêmes latitudes que la France, mais dans l'autre hémisphère, est occupée par un peuple d'origine française. Victime aussi, et à cause des turpitudes du règne de Louis XV, il a été arraché à la mère patrie ! Cent mille familles, plus de quatre cent quarante mille Canadiens français conservent religieusement nos lois, notre langue et nos mœurs. Et leurs affections, comme leurs progrès dans les arts, nous trouvent indifférens : eux aussi, ils ont soutenu naguère une lutte courageuse contre l'arbitraire, et ni leurs débats législatifs, ni leur zèle à répandre l'instruction populaire ne sont connus de la France.

Cet oubli peut-il être imputé au système des études classiques ? Mais lorsqu'on a atteint l'âge qui oblige de les refaire soi-même pour en profiter et pour comprendre les intérêts politiques et industriels de notre époque, on devrait se souvenir que la Grèce, qui flétrissait du nom de barbares les nations étrangères, conservait pour ses colonies, passées

sous une autre domination, les doux sentimens d'une mère-patric. Le Canada ne jouit ni de la température voluptueuse de Cythère ou de Taïti, ni de la végétation si vigoureuse des Indes ; mais l'hiver a déjà perdu de son âpreté dans ces contrées qui ne sont pas les steppes stériles de l'Asie, les déserts de sable de l'Afrique, ou les pampas de l'Amérique sud. Le sol canadien semble, sous ses neiges de six mois, préparer sa puissance pour produire en un trimestre les moissons auxquelles, dans d'autres climats, il faut plusieurs saisons pour croître et mûrir. Comme le Nil, qui fut la route commerciale de l'ancienne Egypte, le Saint-Laurent est bordé de villes et de villages ; il est animé par une navigation plus active que ne le fut jamais celle du golfe des Perses ; et, outre les grandes rivières qui, de toutes les directions, accourent pour se réunir à lui, c'est une chaîne de lacs, véritables mers intérieures, qu'il rallie à l'Océan. Carthage ne nous peut rien, et Jérusalem fort peu de choses ; mais Québec, Montréal offrent au commerce de vastes marchés. C'est plaisir de deviner avec Hérodote les relations que les Grecs entretenrent avec l'Asie orientale par le Borysthène, les monts Ourals, par le pays des Issédons, à travers les chaînes de l'Hémus, explorées récemment par M. Humbolt ; mais qu'on discute dans les académies les positions des 62 colonies que fonda Milet, il importe au moins autant de suivre dans le Nouveau-Monde les colonies qui s'y sont progressivement établies. Danaüs, Jason enfin vieilliront :

à leur tour, les navigateurs modernes vivront dans la mémoire des peuples. L'histoire de l'industrie et des sciences ne peut pas rester toujours sans reconnaissance pour les découvreurs qui ont contribué le plus à l'universalité du commerce. Jugerait-on indigne d'elle de rapporter que de simples pêcheurs Basques, Normands et Bretons, faisaient en 1504 la pêche de la morue sur le Grand-Banc de Terre-Neuve et le long de la côte du Canada; que, en 1506, Jean Denys, habitant de Honfleur, traça une carte du golfe Saint-Laurent; que Thomas Aubert, de Dieppe, en 1508, emmena à Paris des sauvages canadiens; et qu'en 1534, il fut pris possession, au nom de la France, de la partie du Canada reconnue ou découverte par un pilote Malouin, Jacques Cartier (1) ?

Des missionnaires fanatiques, des voyageurs trop peu observateurs, comme Champlain et Lahontan, n'ont pu écrire que des relations inexactes; et c'est

(1) Voici une *Géographie ancienne*, par un prêtre qui remplit de hautes fonctions : « Il n'y a pas moins de 7 à 800 noms pour l'Espagne seule. L'élève qui en a la mémoire chargée, sort du collège sans rien savoir des établissemens des Espagnols dans les deux Indes. Mieux instruit des élémens de l'histoire des mœurs, des arts et des sciences chez les modernes, cet élève deviendrait un planteur entreprenant, un naturaliste intrépide ou un négociant industriel, au lieu de chercher en vain la renommée en rimant des vaudevilles, la fortune en embrassant une de ces professions que la diffusion des lumières va priver de clientelles.

d'après eux que Voltaire s'est indigné que la France et l'Angleterre se disputassent, par une guerre de 7 ans, quelques arpens de neige dans un pays couvert de glace huit mois de l'année, habité par des barbares, des ours, des castors. Lima, Mexico dont le même écrivain vantait les 50,000 carrosses, ont fait moins de progrès que Québec et Halifax. La France, quand elle céda le Canada, avait développé les germes de sa prospérité. Elle aussi peut revendiquer une part glorieuse dans l'avancement des colonies qui sont aujourd'hui les Etats-Unis. Ce furent des Normands, des Français qui, les premiers, aperçurent, explorèrent des voies pour communiquer des lacs avec l'Ohio et le Mississipi, qui fondèrent le Détroit et la Nouvelle-Orléans, qui bordèrent l'Amérique anglaise des postes les plus propices au commerce intérieur.

Les empires du monde des Anciens avaient pu parvenir à une grande puissance, avant de subir des invasions et des démembrements : la Nouvelle-France, jalonnée de quelques villes et forts, demandait des populations à l'Europe, lorsqu'elle perdit même son nom. Le Canada ne fut plus que la *Province de Québec*. Enfin une constitution lui fut donnée : cet acte de 1791 divisa en province du Haut-Canada et en province du Bas-Canada, un territoire qui embrasse 400,000 milles carrés. L'Union républicaine a respecté le nom monarchique de la Louisiane. L'Acadie française, devenue britannique, s'appelle *Nova-Scotia*, et dans une autre partie *New-Brun-*

wick; Saint-Jean est aujourd'hui *Prince Edward's island*. La Nouvelle-Bretagne, y compris *Newfoundland* (Terre-Neuve), se compose de six provinces, ayant chacune son administration et son parlement particulier. Des myriades d'émigrans, 20,000 marins montant 1,800 navires (500,000 tonneaux), enfin le cinquième de la marine du commerce anglais arrivent annuellement dans ces possessions. Le Royaume-Uni, cependant, est mal instruit de leurs progrès, de leurs vœux et de leurs griefs. Le parlement impérial se plaint de manquer de documens; et la presse anglaise publie des voyages qui, s'ils flattent l'orgueil de la métropole, préjudicient à ses intérêts et à ceux de ses colonies. Ainsi des relations inexactes, passionnées, mensongères ont été, sans critique, ou traduites en français et en allemand, ou résumées dans des géographies. Surmontant des difficultés très-diverses, j'ai pu tracer le Tableau statistique, politique et commercial du Nord de l'Amérique. Ce volume, spécial aux Deux-Canadas, a été composé d'après des documens officiels, des notes manuscrites, des livres, brochures et gazettes qui m'ont été envoyés ou remis par des habitans très-honorables : plusieurs sont membres des parlemens provinciaux. Les partis politiques, des observateurs partiiaux ont ou exagéré ou rabaissé des faits contemporains, sans en rechercher les causes déjà anciennes; et les Canadiens n'ont pas remarqué l'influence universelle des principes et des événemens de la révolution française.

Combattre l'erreur et la prévention est une tâche qui me sourit, habitué que je suis à lutter contre l'arbitraire, cet ennemi de tout écrivain indépendant. Et il s'agit du Haut-Canada qui ne peut plus tarder à devenir une possession importante, et du Canada français qui suit l'Angleterre et la France dans leurs progrès. Tout est sujet d'études, nouveauté, contraste, dans ces deux pays, qui sont déjà, pour l'Amérique habitable, comme une couronne brillante. Ils se présentent aux Européens par leurs forêts qui s'alimentent, superbes, des débris de forêts vierges, sous l'aspect qu'eurent la Germanie et les Gaules, aux temps les plus reculés; par la division des terres, avec les privilèges de la féodalité; par leur législation civile, avec l'incohérence des lois françaises et des lois anglaises également surannées; par leurs institutions, avec le régime représentatif, mais vicié dans plusieurs de ses parties; par leurs populations sans homogénéité, avec des intérêts rivaux. Sous le rapport religieux, le prosélytisme de l'église *établie*, les jalousies des sectes qui désolent la Grande-Bretagne, troublent aussi les Canadas. C'est sans l'esclavage que le régime colonial s'y maintient; et l'émigration volontaire, qui en accroît incessamment les populations et les cultures, va indubitablement modifier aussi son état moral, politique et industriel.

Notre siècle, dit-on, est tout au positif. Cependant la littérature n'est pas tellement garantie par sa gloire contre toute altération, que le romantisme

fantastique ne tente de la corrompre. Et voici un livre qui trace le tableau des Canadas, sans décrire emphatiquement leurs nuits d'hiver si brillantes, ni leurs aspects sauvages ou pittoresques; sans faire surgir du sein d'un conseil de Sachems une voix accusatrice contre les institutions de notre vieux continent, d'où s'échappent des myriades d'indigens. Mais l'imagination a déjà égaré les sciences politiques; déjà la civilisation est accablée par les intérêts matériels que des théories décevantes lui rendraient hostiles. L'état de nature avec ses félicités n'est qu'un mensonge; et à peine tous les siècles nous ont laissé quelques événemens analogues avec les révolutions qui jaillissent de partout dans le monde moral. La science doit reviser le passé pour en obtenir des enseignemens nouveaux, et pour préserver d'un dédain fougueux les grandes et salutaires leçons qu'il peut procurer. On s'imagine que l'histoire a tout expliqué, parce qu'elle a quelquefois découvert les intrigues des cours, dénoncé les attentats du pouvoir, redit quelques-uns des combats de la liberté. Après la description topographique d'un état, elle expose ses institutions politiques et religieuses, se complaît à raconter les guerres qu'il a soutenues: la monarchie d'abord; sur le second plan, l'aristocratie et la théocratie. Mais où est le peuple de cet état, avec ses mœurs, ses arts, avec sa vie à lui et qui ne fut pas celle du château et de l'abbaye, le peuple agriculteur, industriel? et la législation s'est

nécessairement empreinte de son caractère, de son ignorance ou de ses progrès. Je suis convaincu que si les historiens n'eussent pas pris à rebours l'état social de la nation française, les antiques services du clergé et de la noblesse seraient moins rabaissés. Sans absoudre le monarchisme, la féodalité et le despotisme, on connaîtrait mieux qu'elle put être l'influence des idées et des mœurs populaires sur celles des castes et sur les institutions.

Ce livre ne fait donc ni la géologie, ni la géographie des deux Canadas. Aussi bien les frontières n'en sont pas tout-à-fait déterminées : les sciences naturelles et physiques, malgré leurs progrès immenses, n'ont pas étudié le pays canadien, et un résumé de son histoire peut seul intéresser. C'est un état nouveau, appelé à une prospérité dont il ne paraît pas lui-même avoir encore toute la conscience. Il est rationnel de distinguer d'abord l'assemblage de ses populations, les causes de leurs rivalités; de dire leur zèle pour l'instruction, l'état de leurs mœurs, leurs essais dans les lettres; d'exposer les améliorations déjà fournies à l'agriculture, à la navigation, au commerce. Ces sociétés ainsi apprises par leurs intérêts, par leurs besoins et par leurs passions, on comprend l'action et l'influence qu'ont sur elles les lois civiles, l'administration, le gouvernement, la constitution, enfin les secours ou les obstacles qu'elles trouvent dans leurs institutions pour leur marche progressive.

En ce moment, la diplomatie discute minutieu-

sement, à Londres, les griefs et les rapports des Canadas entre eux et avec la métropole. Mais l'esprit public a cessé de se concentrer entre des fleuves et des chaînes de montagnes : devenue véritablement la reine du monde, l'opinion, plutôt que de provoquer à des séparations, s'en va partout, respectant l'ordre politique, convier les sociétés à éteindre leurs anciennes rivalités, à sympathiser pour concourir ensemble à l'affermissement de la civilisation universelle. Le Canada ne veut se jeter ni dans les bras de l'union américaine, ni dans ceux de son ancienne mère-patrie ; mais il demande à jouir de tous les développemens de ses institutions, mais il prétend que le monopole cesse de lui ravir ses ressources, de contraindre ses goûts, d'exclure de ses marchés l'industrie étrangère. De ce côté de l'atlantique, répétons des vœux semblables qu'expriment des lettres qui me parviennent d'Alexandrie (Egypte) : puisse le nouveau gouvernement concilier mieux que ne l'ont fait ses devanciers, la politique avec les intérêts du commerce !

CHAPITRE II.

LE CANADA AVANT LA CESSION.

ACA-NADA! *ici, rien*, s'étaient écrié des Espagnols qui, dit-on, entrèrent les premiers dans la rivière de la Grande-Baie (le Saint-Laurent). L'Amérique du nord n'offrirait pas des mines d'or à l'avidité sanguinaire des Espagnols, des pierreries à la cupidité des Portugais, des épices précieuses aux Hollandais. Un climat dur, une nature d'un âpre aspect, mais des terres qui attendent la culture, les plus belles forêts, des pelleteries qui ne s'obtiennent que par la chasse; des combats donc contre les animaux carnassiers, des périls continuels, des fatigues avec toutes les privations, des combats contre des hordes sauvages, à moins que leur anthropophagie ne cède au caractère conciliant du Français: voilà ce que l'expédition de 1535 remarque, prévoit, souhaite, admire à mesure qu'elle dépasse le cap Diamant, tourne des centaines d'îlots, explore les confluents de grandes rivières; et lorsqu'elle aborde à la plus riante des îles, son chef, dont l'imagination embrasse, par delà les rapides,

bien d'autres forêts, des contrées immenses sillonnées de fleuves et de lacs, Jacques Cartier, qui croit avancer vers la Chine, s'écrie : *O Mont-Royal (Montréal)!* C'est encore une tradition qu'un navigateur rencontra proche des ruines du village Hochelaga, un vieillard qui avait survécu au massacre de sa nation. On trouverait dans leur entretien le sujet d'une épopée. Depuis combien de siècles ces plaines de glace, ces bois incommensurables, ces mers intérieures avaient vu des tribus féroces et généreuses, puissantes par leurs alliances, s'exterminant par leurs guerres dont les causes renaissaient incessamment de la vengeance, de l'amour, de la chasse, de la possession de quelques métaux, de la politique, puisqu'elles avaient des institutions. (1).

François I^{er} et ses successeurs songèrent à coloniser le Canada; mais les essais courageux de Cartier et de Roberval furent entravés, et les guerres de religion empêchèrent toute émigration. Une compagnie de marchands de Rouen, de Saint-Malo et de la Rochelle concourut aux succès des faibles expéditions de 1603 et 1607. Champlain, en 1608, faisait dresser quelques cabanes à Québec, qui, 14 ans

(1) Les Indiens des états actuels de New-Yorck, de Jersey et de Pensylvanie, exploitaient des mines de cuivre. Ainsi les Scythes de l'Oural, suivant Hérodote, recueillaient et façonnaient le cuivre et l'or. La comparaison des coutumes des Iroquois avec celles de la Grèce et de l'Italie, aux temps primitifs, ne serait pas tout au désavantage des indigènes américains.

après, ne compta encore que 50 habitans. C'était des ports de Dieppe et de Honfleur que partaient les émigrans : ceux que Guillaume et Eméric, de Caen, emmenèrent, étaient la plupart calvinistes. Déjà la Nouvelle-France avait un vice-roi : le prince de Condé, en 1620, vendit ce titre au maréchal de Montmorency par 11,000 écus. Et les écrivains ont attribué la langueur dont cette colonie resta frappée à l'abandon qu'en fit la cour à des marchands ! Hume loue le XVII^{me} siècle d'avoir le premier considéré comme une affaire d'état le négoce. « L'opulence, la splendeur et les exploits des deux nations maritimes (la Hollande et l'Angleterre), ont appris au monde entier toute l'importance d'un grand commerce. » (*Essai* 15.)

Dès avant la découverte des Indes et de l'Amérique, le commerce avait révélé à l'Europe ses principes et ses besoins de liberté. Mais les papes, en ajoutant à leurs usurpations un odieux arbitrage pour prononcer sur le partage de ces pays nouveaux, excitèrent à intervenir dans ses affaires, la royauté qui voulait plus que jamais être absolue, et l'aristocratie qui cherchait à s'indemniser de l'affaiblissement de la féodalité.

On devrait étudier davantage le grand mouvement social de cette époque, dont tant de causes funestes comprimèrent les développemens. Le fanatisme religieux s'était amorti dans les croisades : il restait de ces expéditions chevaleresques une vive impulsion vers l'industrie. Le pillage, l'extermina-

tion flétrirent les conquêtes des Espagnols, des Portugais, aussi des Hollandais; la France conserva pur de ces atrocités son système plus tardif de colonisation. Les pirateries des flibustiers furent des plagiats faits aux guerres invasives des gouvernements. Notre marine marchande chercha d'elle-même, découvrit, occupa les principales positions de l'Amérique du Nord. Ces vastes contrées furent garanties de l'importation des vices de l'Europe, par la nature même de leurs produits, qu'on ne parvenait à obtenir qu'en déployant un courage robuste et une activité infatigable.

Le Canada avait à espérer des colons, seulement des provinces dont les marins déjà s'étaient comme acclimatés à Terre-Neuve : encore les Basques et les Bretons ne s'éloignent pas de leur pays sans esprit de retour. Mais les descendants des hommes du Nord, après avoir envahi la Neustrie, vendu chèrement leur amitié à la France épouvantée de leurs exploits, fait la conquête de l'Angleterre, après avoir ravagé la Guyenne quand ils allaient combattre en Palestine, comme à leur retour de la Terre-Sainte ils déposèrent quelques-uns de leurs guerriers sur les bords de l'Italie méridionale pour y fonder le royaume de Naples, les Normands, aussitôt que dans le Nouveau-Monde le commerce s'offrit à eux avec ses aventures et ses spéculations, furent les plus empressés à explorer l'Amérique du Nord et à s'y établir.

Richelieu compromit le commerce dans le Ca-

nada, par les mesures mêmes qu'il adopta pour l'y consolider. On ne séparait pas le privilège de l'industrie dont il est ennemi; et la pratique d'un métier quelconque durant six ans dans cette colonie devait en procurer le libre exercice en France. Une nouvelle compagnie de cent associés, dont douze reçurent des lettres de noblesse, prit l'engagement, en 1628, et quoique son fonds social ne fut que de 100,000 écus, de transporter, loger et entretenir pendant trois ans, deux ou trois cents ouvriers ou laboureurs, et jusqu'à seize mille avant 1643. La pêche de la morue resta libre pour y préserver d'infractions les nombreuses abstinences commandées par l'église. Mais la compagnie obtint le commerce de mer et de terre pour quinze années, et à perpétuité la traite des castors et des pelleteries. Possédant en outre le droit de faire la paix et la guerre, de fortifier autant de postes qu'elle voudrait, elle ne remarqua pas que l'état languissant de la colonie provenait de l'isolement des établissemens, que l'envie de comprendre dans le Canada des contrées lointaines et de se rapprocher des pelleteries, avait fait disperser, sans qu'il pussent s'entre secourir. Aussi les Anglais, en 1629, s'emparèrent de Québec. Les seigneurs de la cour, malgré les possessions immenses que leur promettait le cardinal, opinèrent pour qu'on ne réclamât pas cette colonie : le traité de 1631 la rendit à la France.

Ce fut encore pour être soumise au monopole, et, ce qui est plus funeste, à l'intolérance. Les jé-

suites venaient de s'y impatroniser. Eméric, de Caen, et Champlain savent que le peu d'industrie qui existe en Canada est dû à des traitans et ouvriers calvinistes : en vain ils cherchent à y conduire d'autres religieux, Richelieu a exigé de la compagnie qu'elle n'y admette aucun étranger ou hérétique, et ceux qui s'y sont réfugiés, après le siège de la Rochelle, ont à souffrir une persécution dont ne les préservent pas les forêts où les missionnaires se sont établis. A moins de se marier avec des femmes aborigènes, ils ne pouvaient, sans faire abjuration, épouser les jeunes filles tirées des hôpitaux de France, lesquelles, disaient les cent associés, devenaient très-fécondes en Canada, y avaient des enfans bien faits, d'un très-beau sang et robustes. Huet a noté, dans ses manuscrits, le départ de Normandie de plusieurs Ursulines, en 1639, pour établir à Québec une maison de leur ordre.

La fondation d'un séminaire à Québec, en 1636, ne fut pour les jésuites qu'un moyen d'accroître leur crédit et leurs richesses. C'était une politique entre les ordres rivaux d'exagérer leurs travaux apostoliques, de supposer même des périls, des naufrages, afin de grandir dans l'opinion, non sans rabaisser le reste du clergé régulier et séculier. De vertueux et intrépides missionnaires périrent ainsi victimes de l'ambition de leurs supérieurs recollets et jésuites. Le faible empire du christianisme sur les tributs aborigènes ne réprima pas leurs guerres atroces. William Penn a eu bien peu d'imitateurs.

Montréal fut fondé, en 1640, par 35 Français. Malgré la fertilité de l'île et sa position la plus favorable pour la traite, cet établissement dépérissait, quand son chef, gentilhomme champenois, revint de Paris avec 100 colons et une religieuse qui institua un couvent des Filles de la Congrégation. « Toute l'île de Montréal, dit Charlevoix, ressemblait à une communauté religieuse. » Les jésuites annonçaient par toute la chrétienté des miracles sans nombre que la grâce opérait dans le Canada : le gouvernement, à ce qu'il semble, s'en remettait à elle pour sortir ce pays de la détresse où il le laissait. Cependant, lorsque les haines héréditaires parmi les aborigènes admettaient des trêves, les tribus se ralliaient pour combattre les Européens, ajoutant les embûches inextricables, que la chasse leur rendait familières, à la valeur terrible que l'histoire nous indique avoir été développée par les Autochtones de la Grèce.

Colbert venait de résilier enfin le privilège de la compagnie des cent qui ne restaient plus que 45 associés. L'administration du Canada, en 1663, suppliait Louis XIV d'envoyer des familles, de les choisir dans l'île de France, dans la Normandie, la Picardie et les provinces circonvoisines, attendu que les peuples y étaient industrieux, pleins de religion; au lieu que dans les provinces les plus proches des ports, il y avait beaucoup d'hérétiques, et les habitans y étaient moins propres à la culture des terres. La colonie reçut un grand nombre de familles, des artisans, des engagés, du bétail : les premiers

chevaux qu'ait eus le Canada , étaient de race nor-mande. Mais on discutait à la cour de quelle utilité pouvait être l'Acadie , alors que les Anglais fai-saient sur ses côtes une pêche de plus en plus abon-dante , et qu'il ne s'agissait que d'ouvrir un chemin de cette presqu'île à Québec. Joliet et le P. Mar-quette illustrèrent l'année 1673 par la découverte du Mississipi, qu'ils descendirent seulement jusqu'au 33^e degré de latitude. L'exploration entière de cette voie immense qui , grâce au génie américain , va assurer à toute l'Amérique nord la civilisation la plus florissante , est due à Lasalle , de Rouen , navigateur intrépide , malheureux , dont le génie ne fut pas apprécié , et à un Canadien , le célèbre Iberville.

Tandis que la plupart des colons n'habitaient que de pauvres cabanes , les jésuites se procuraient les délicatesses du luxe dans leur superbe maison de Québec , aujourd'hui transformée en caserne. Un voyageur , qui visita le Canada en 1685 , dit : « Les gouvernemens politique , civil , ecclésiastique et mi-litaire ne sont , pour ainsi dire , qu'une même chose au Canada , puisque les gouverneurs généraux les plus rusés ont soumis leur autorité à celle des ecclé-siastiques. Ceux qui n'ont pas voulu prendre ce parti s'en sont trouvés si mal qu'on les a rappelés honteusement. Les conseillers qui composent le con-seil souverain du Canada , ont coutume de consulter les prêtres ou les jésuites , lorsqu'il s'agit d'affaires délicates. On assure que ces religieux font un grand

commerce de marchandises d'Europe et de pelleteries du Canada. Il faudrait commencer par empêcher les prêtres de faire des visites si fréquentes chez les habitans, dont ils exigent la connaissance des affaires de leurs familles jusqu'au moindre détail. Il faudrait surtout empêcher que les gouverneurs, les intendants, le conseil souverain, l'évêque et les jésuites, ne se partageassent en factions et ne cabalassent les uns contre les autres. »

Le conseil de conscience, à Versailles, dirigeait les affaires du Canada. Il aurait bien mérité de l'humanité, s'il n'eût excité son royal pénitent qu'à prohiber la vente des liqueurs fortes en échange des pelleteries. Un autre fléau, car l'usage de ces liqueurs fut terrible, destructeur parmi les sauvages, la petite vérole décima aussi leurs tribus. Mais les missionnaires, agens de police du confesseur jusque dans les forêts du Canada, obtinrent du P. Lachaise et de l'archevêque de Paris, que le nombre des commissions serait restreint, sous le prétexte que parmi les coureurs de bois, étaient des gens perdus de vices. Paraitre adopter les usages des indigènes, les accompagner dans leurs chasses lointaines, puis revenir pendant quelques semaines dans les villes, pour vendre les pacotilles et remporter des objets utiles ou appropriés à leur goût, c'était affermir les progrès de la traite, stimuler les Indiens à recevoir la civilisation : l'esprit du commerce semblait avoir suggéré ce moyen de négoce. Mais on accorda les commissions à des veuves d'officiers; obligés à les acheter,

les négocians ne purent pas être difficiles sur le choix de leurs agens.

Une année avant le crime de la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV, qui conçut quelquefois des plans si étranges, écrivit à Labarre, gouverneur : « Comme il importe au bien de mon service de diminuer, autant qu'il se pourra, le nombre des Iroquois, et que d'ailleurs ces sauvages, qui sont forts et robustes, serviront utilement sur mes galères, je veux que vous fassiez tout ce qui sera possible pour en faire un grand nombre prisonniers de guerre, et que vous les fassiez passer en France. » « Mais, répondit le général Denonville, ceux des sauvages qui se sont approchés de nous, ne se sont pas francisés, et les Français qui les ont hantés sont devenus sauvages. On affecte de se mettre comme eux, et de vivre comme eux. » Les colons, pour s'alléger le joug ecclésiastique, étendaient incessamment leurs fermes dans les solitudes.

Des recensemens faits de 1685 à 1688 reconnurent à peine 12,000 individus pour la population française : ceux en état de porter les armes étaient au nombre de 3,000. Les Anglais excitaient les Iroquois et leurs alliés à faire une guerre implacable aux colons. Le gouverneur écrivait : « Il a fallu bâtir des forts dans chaque seigneurie pour y réfugier les *peuples* et les bestiaux. » Montréal jouit, en 1693, d'un spectacle qui ne se renouvellera jamais. Des directions du Nord, de l'Ouest arrive la députation des chefs des nations : 200 de leurs canots, qui ont traversé

les
du
va
cas
les
raï
mo
des
par
de
les
Fra
qu'i
groc
étau
prix
qua
abo
la fl
prise
évei
du l'
dan
quel
des p
factu
duir
qu'à
Er

les lacs, franchi les rapides, accourent entre les îles du Saint-Laurent, chargés de peaux de castor. La valeur de toute leur cargaison, à 2 livres chaque castor, était de 80,000 livres.

L'industrie française doit étudier incessamment les causes qui l'ont empêché si long-temps de paraître avec tous ses avantages dans les marchés du monde, même sur ceux de nos colonies. Le système des maîtrises enchaînait les arts, contraints en outre par le monopole et corrompus par le faste décevant de la cour. Pauvres, les Français étaient mal vêtus : les Canadiens, obligés de tirer toutes leurs étoffes de France, lui expédiaient les plus riches fourures, sans qu'il leur fût permis de manufacturer du drap le plus gros avec les toisons de leurs rares troupeaux. Ils étaient mal approvisionnés d'objets de traite, et à un prix excessif; tandis que les Anglais, qui déjà fabriquaient à meilleur marché, en livraient aux sauvages abondamment et à un cours modéré. En 1705, la flûte la *Seine*, en partie chargée de toiles, fut prise dans les parages du Canada : ce malheur y éveilla une industrie jusqu'alors inconnue. On sema du lin, et l'on commença à tisser de la toile. Cependant le ministère n'autorisa l'établissement que de quelques fabriques de droguet pour l'habillement des pauvres, à cause du préjudice que des manufactures, dans la Nouvelle-France, auraient pu produire à celles de la mère-patrie, qui y expédiait jusqu'à de la chandelle, comme article de luxe.

En vain l'intendant Raudot, en 1709, exposa l'état

languissant du Canada et l'importance de l'Acadie. « On aurait dû prévoir, dit-il, que le castor s'épuiserait ou qu'il deviendrait trop commun, et c'est son abondance qui a appauvri la colonie. Les Anglais n'ont pas imité les Canadiens, qui se sont livrés exclusivement à la traite, à la vie aventureuse qu'elle demande : ils ont cultivé leurs terres, établi des manufactures, des verreries, ouvert des mines de fer, construit des navires. Les colons ont suffisamment de grains et de bestiaux, mais manquant d'étoffes, ils se vêtissent l'hiver de peaux de chevreuils. Cependant la France dépense chaque année pour cette colonie 100,000 écus, et les pelleteries ne produisent qu'environ 280,000 liv. : des huiles et autres menus produits rendent 20,000 liv, en outre 50,000 liv. des revenus que le clergé tire de la France. C'est donc avec un mouvement de 650,000 liv. que doit subsister une population de 20 à 25,000 habitans, et la main-d'œuvre coûte 25 sous par jour; les marchandises sont d'un prix double de ce qu'elles valent en France, car les assurances, en temps de guerre, s'élevent à 25 pour 100, et les frais de fret, de banque, etc., à 120 liv. par tonneau. Le Canada a toujours tiré de France plus qu'il n'étais en état de payer; et pourtant, ouvrez-lui des débouchés, il fournira des viandes salées, des mâts, des planches, des bordages, des bois de construction, du merrain, du goudron; en outre, les huiles de baleine, de loup marin et de marsouin, les morues, du chanvre et du lin. Pourquoi les navires pour la pé-

che de Terre-Neuve ne composeraient-ils pas une partie de leur chargement des marchandises qui seraient importées dans le Canada, d'où ils tireraient des futailles? »

Alors il parlait de France pour cette pêche deux flottes, chacune d'environ 250 bâtimens jaugeant de 120 à 350 tonneaux. Les départs s'effectuaient en janvier et en mai, la traversée en six semaines. C'étaient les ports de la Normandie, Dieppe, le Havre, Rouen, Honfleur, Granville qui, avec Saint-Malo, faisaient les plus forts armemens. Les profits de la pêche ne dépassaient guère un million tournois. Déjà les Anglais et les Anglo-Américains, moins habiles que les marins français pour la saison, entendaient mieux l'emménagement des cargaisons; aussi le transport des marchandises leur coûtait bien moins : ils savaient économiser les hommes pour leurs équipages. La cour de Versailles, qui recrutait ses armées de malheureux sans travail, quoique le quart du territoire restât inculte, méprisait trop le paysan pour apprécier l'homme de mer. Souvent les condamnés à temps étaient retenus à perpétuité dans les bagnes. Le marquis de Vaudreuil, gouverneur du Canada, écrivait : « Il y a tous les ans un nombre considérable de faux-sauviers condamnés aux galères pour 18 mois au moins, et quelque-uns pour plus de 10 années. Que les fermiers-généraux, qui y supportent leur dépense, qui est de 100 liv. au moins, en expédient 150 chaque année au Canada : on les distribue-

rait aux habitans pour les faire travailler comme *engagés*, pendant cinq ans; après quoi ils seraient libres, sans toutefois pouvoir retourner en France. »

Qu'était-ce que la justice, la liberté individuelle? qu'était-ce que les colonies et les droits de leurs populations? Des courtisans obtenaient à titre gratuit la cession de cantons en France. Un sieur Parquet, en 1650, acquit par 60,000 liv. la Martinique, la Grenade et les Grenadines, que Colbert racheta 220,000 liv. Ce ministre rendit à l'état, pour 120,000 liv., la moitié de la Guadeloupe, Marie-Galante et les Saints, engagés, en 1649, pour 73,000 liv., y compris habitations, meubles et armes. En 1660, le gouvernement vendit à un particulier la propriété si importante de la baie de Plaisance dans l'Acadie. Encore en 1719 (mais notre siècle n'a-t-il pas vu aussi de pareils encans?) Walpole, ce ministre infâme, auquel cependant le crédit est redevable en partie des caisses d'amortissement, comprit dans le marché qu'il passa avec la compagnie de la Mer du Sud, la propriété de la Nouvelle-Ecosse. Ce riche pays, il est vrai, venait d'être ravi à la France par une escobarderie qui semble avoir suggéré l'idée du procès de Figaro. L'Angleterre avait voulu entendre que le traité d'Utrecht lui cédaient l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, quoique le texte distingue : *Novam Scotiam quoque sive Acadiam totam*. Et la pêche sur cette côte et à Terre-Neuve, rapportait déjà aux Anglais 300,000 liv. st. par an.

On comptait, en 1714, dans les colonies britanniques 60,000 hommes en état de prendre les armes, et seulement 4,480 dans le Canada. L'impulsion que le système décevant de Law imprima au commerce, rejeta de nouveau ce pays sous le monopole d'une compagnie, d'abord d'Occident, puis des Indes, parce qu'elle cumula avec son privilège le négoce exclusif des Indes et de la Chine. Les lettres patentes qui l'établirent, délivrèrent le Canada d'une monnaie de carte qui y était depuis long-temps en émission ; mais elles prononçaient la confiscation, au profit de la compagnie, du vaisseau qui importerait en France un seul castor. La traite se ressentit des fluctuations et de la perte des actions du financier écossais. Quoique les roués portassent principalement leurs spéculations sur la Louisiane, le Canada ne put échapper à la voracité de ces seigneurs mississippiens ; les peaux de carcajou, les huiles de marsouin furent comprises dans leur trafic de porcelaines et avoines. Ils chargèrent un fondeur de reconnaître des mines proche la rivière Marameg ; mais cet essayeur ne tira de trois milliers de minerai que 14 livres de plomb qui coûtèrent 1,400 liv. ; il fut moins heureux encore en traitant un prétendu minerai argentifère. Les agioteurs ne pensaient pas avec Lescarbot que « la plus belle mine, c'est du blé et du vin, avec la nourriture du bétail. Les mariniers qui vont de toute l'Europe chercher du poisson à Terre-Neuve et bien par de-là, y trouvent de belles mines, sans

rompre les rochers, éventrer la terre, vivre en l'obscurité des enfers. »

Un arrêt du conseil de 1685 statuait : « S. M. permet à tous nobles et gentilshommes, *habitués* dans la Nouvelle-France, de faire commerce tant par terre que par mer, vendre et débiter des marchandises en gros et en détail, sans que pour raison de ce, ils puissent être recherchés ni réputés avoir dérogé. » Les gouverneurs et autres administrateurs nobles firent eux-mêmes le commerce, et leurs femmes trafiquèrent des grains de porcelaine pour la traite. Un de ces concussionnaires disait : « Je ne me mettais pas, dans ma position, au rang des Lacédémoniens à qui Lycurgue avait permis le vol. La loi leur prescrivait seulement de ne point se laisser prendre sur le fait. Je croyais, d'après les ordonnances, pouvoir faire le commerce, quoique employé. » Les jésuites se mettaient peu en peine des lois de Sparte et des poursuites judiciaires : plus puissans que toute la noblesse, ils dirigeaient ou ils tuaient les rois. Ils profitèrent, pour étendre leur trafic de fourrures, du long ministère du cardinal de Fleury, qui les favorisa pour avoir moins à les craindre. Un de leurs comptoirs était au Saut-Saint-Louis, sous la raison *demoiselles Desauniers*. Ce ne fut qu'en 1750 que cette maison de contrebande put être supprimée.

Les malheurs du Canada lui étaient communs en partie avec la métropole, qui languissait aussi sous le pouvoir absolu, prodigue, pour les castes privilé-

giées, des ressources du peuple qu'il vouait à la misère, afin de retarder encore long-temps son réveil. Pendant plus d'un siècle, le gouverneur cumula toutes les fonctions civiles et militaires : comme en Turquie, le despotisme se transmettait du chef aux moindres employés qui le lui rapportaient tyrannique. Le Canada ne payait que 260,200 liv. en impôts d'octroi et d'importation, pour chemins et fortifications ; mais l'agriculture y était délaissée ; et lorsque après 1729 les habitans se livrèrent avec ardeur au défrichement des terres, le fléau des procès désola la colonie. Heureusement le gouverneur Beauharnais, l'un des bâtards de Louis XIV, apporta des réformes dans l'administration de la justice.

D'autres améliorations procurèrent une sorte de prospérité à la colonie, quoique dans le XVII^e siècle, comme aujourd'hui, ses exportations aient toujours été inférieures aux importations. On fixa des limites aux paroisses ; il fut défendu aux jésuites principalement, d'accroître par de nouvelles acquisitions les biens de main-morte. Un système de fortifications commencé par Lery autour de Québec et de Montréal, fut étendu par de La Gallisonnière jusqu'à la Nouvelle-Ecosse, dont les frontières furent enfin déterminées par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, mais sans réprimer les prétentions de l'Angleterre (1). Alors les Anglo-Américains ne dépassaient

(1) Les fortifications de Louisbourg (cap Breton), commencées en 1720, coûtèrent à la France près de 30 millions. On y transporta d'Europe des matériaux, du granit de Cher-

pas, dans l'ouest, les Apalaches, excepté quelques contrebandiers qui se montraient sur les bords de l'Ohio. La prise de possession de cette *belle rivière*, près Niagara, à 400 lieues de Québec, et les quatre forts construits en 1753 sur cette position, jugée une des clefs du Canada, coûtèrent plus de 3 millions. Une expédition entreprise, en apparence, pour découvrir une route vers l'Océan-Pacifique, mais en réalité dans l'intérêt des principaux officiers, procura une traite si abondante de riches fourrures, que la part seule du gouverneur, de Jonquières, fut de 12,000 louis. Les peaux d'ours valaient environ 8 liv., celles de carcajoux 5 livres. La chapellerie française, qui soutenait sa supériorité, en partie par l'emploi du castor, exportait à l'étranger jusqu'à deux millions de douzaines de chapeaux. En 1785, cette quantité était déjà réduite à 150,000 douzaines; à présent il parvient très-peu de castor en France. Cependant les exportations du Canada, suivant Raynal, ne dépassèrent jamais 2,650,000 liv., savoir : 1,200,000 liv. en pelleteries, 800,000 liv. en castor, 250,000 liv. en huile de loup marin, 245,000 liv. en farine et pois, et 150,000 liv. en bois de toute espèce. En temps de paix, le fret était de Bordeaux à Québec de 75 liv. par tonneau; la prime d'assurance de 3 et 1/2, et l'intérêt de

bourg, du calcaire de la plaine de Caen. La géologie n'existait pas encore : on ne savait pas demander aux terrains si variés des Canadas des matériaux qu'ils procurent à présent en abondance.

l'argent de 6 p. 0/0 par an. Le produit des pêcheries à l'île du cap Breton s'éleva, en 1743, à 25 millions.

Les opérations militaires ne conviennent pas au genre de cet ouvrage : malheureuses pour la France, elles lui valurent encore quelque gloire. La poésie a célébré Jumonville, mort par la perfidie atroce d'une troupe d'Anglais. Je ne dirai pas les exploits et les imprudences héroïques de Montcalm. Washington préluda par un brillant succès à son immortelle renommée. Il défendait alors les intérêts de l'Angleterre sur les confins du Canada, où parut, plus tard, Franklin, mais pour servir la propagande de la liberté. Quels hommes ! et dans un pays qui, quand il tomba de la domination française sous celle de la Grande-Bretagne, était en proie aux concussions d'administrateurs protégés du ministère et de la cour avilie de Versailles ! D'autres ont assez dit, on répète trop les turpitudes de cette époque déplorable. Les Anglo-Américains, depuis leur défaite en 1690, n'avaient plus tenté d'envahir le Canada.

Jusqu'à 1729, la colonie ne coûta au trésor de la France qu'environ 400,000 liv. par an. De 1730 à 1740, les travaux de fortification absorbèrent annuellement 1,700,000 liv. Les dépenses prirent alors une progression effrayante : 1750 — 2,100,000 liv. 1751, — 2,700,000 liv. ; 1752, — 4,090,000 liv. ; 1753, — 5,300,000 liv. ; 1754, — 4,450,000 liv. ; 1755, — 6,100,000 liv. ; 1756, — 11,300,000 liv. , 1757, — 19,250,000 liv ; 1758, — 27,900,000 liv. ;

1759, — 26,000,000 liv.; 8 premiers mois de 1760, 13,500,000 liv. Et lorsque les Anglais, en 1758, dévastèrent le port de Cherbourg, telle était la pénurie de la caisse provinciale de la Normandie et du trésor royal, qu'il fut expédié, à la nouvelle de l'invasion, seulement 2,000 louis que le roi prêta sur sa cassette. La cession du Canada fut consommée par le traité de 1763, conclu à Versailles dans le cabinet où j'écris cet ouvrage. De tant de dépenses effectuées la plupart par des lettres de change et ordonnances, il restait dû 80,000,000 liv. que la France s'obligea d'acquitter. On fit subir une réduction de moitié aux lettres de change, du quart aux ordonnances : encore la liquidation se fit en contrats, à 4 p. 0/0, qui tombèrent dans le plus grand avilissement. Les Canadiens, qui avaient montré tant de dévouement à la France, étaient porteurs pour 41,000,000 liv. de ce papier. Leur nouvelle métropole exigea qu'ils reçussent une indemnité de 3,000,000 liv. en contrats et 600,000 liv. en espèces (1).

L'opinion publique était trop indignée de la perte du Canada, pour que les fonctionnaires échappassent tous aux poursuites judiciaires. Une vingtaine

(1) Louis XIV, par Vauban, couvrit les frontières du Nord de places fortes; mais, encore en 1765, Brest et Rochefort n'étaient pas à l'abri d'un coup de main. Le XVIII^e siècle vit construire des forteresses, aussi des routes, mais peu de canaux. Quand donc un système de paix générale laissera-t-il à l'agriculture et au commerce les budgets ruineux que dévore le génie de la guerre!

furent renfermés à la Bastille ; le marquis de Vaudreuil, ex-gouverneur, resta libre : un plus grand nombre furent contumaces. Les mémoires et enquêtes de cette affaire forment plusieurs volumes in-4°. Dans deux années, ces dilapidateurs avaient gagné 11,500,000 fr. sur des fournitures montant à 23,000,000 liv. Plusieurs furent bannis de la ville de Paris, condamnés à des restitutions ; d'autres répandirent l'argent à pleines mains, et ils purent jouir insolamment du reste de leurs brigandages. Le nom de l'intendant Bigot, qui, à lui seul, avait volé 8,000,000 liv. est encore exécré en Canada (1).

La France heureuse le plus souvent contre les armées de ses ennemis, n'a jamais pu vaincre la tourbe des munitionnaires. Napoléon parvint à les réprimer ; mais leurs rapines, après lui, sont revenues avec tant d'autres traditions. On sait les dilapidations impunies de la campagne d'Espagne en 1823... Alger va être colonisé. Que de moyens de prospérité remferme ce pays, qui, s'il manque de vastes forêts, embrasse un sol fertile, est situé en face des côtes de la France ! Mais l'histoire du Canada doit prémunir contre des espérances exagérées, et éclairer sur les moyens à employer. Comme les anciens Iroquois, les Bédouins, plus cruels, sont des auxiliaires en disponibilité pour des puissances rivales dont l'envie,

(1) Beaujon, mort en 1786 laissant plus de 30,000,000 fr. avait gagné, en 1767, environ 18,000,000 fr. par les rescriptions du Canada.

patiente durant le laborieux enfantement de la colonie africaine, éclaterait dès qu'elle serait en progrès.

Victorieuse sur toutes les mers, l'Angleterre, à la paix de 1763, tomba dans une détresse extrême : ses conquêtes ne pouvaient l'indemniser des armemens ruineux qu'elle avait faits contre la France. Déjà sa dette publique s'élevait à 3,333,000,000 liv. tournois, dont l'intérêt lui coûtait 111,577,490 liv. : il ne lui restait de son revenu, mal assuré, que 130,000,000 liv. tour. ; enfin son commerce, quoique s'étendant sur toutes les parties du globe, rendait à peine 56,000,000 liv. de bénéfices annuels. Les impôts frappaient même des objets de leur nature non imposables. Taxer énormément les articles que la Grande-Bretagne importait dans ses provinces d'Amérique, c'était développer parmi elles l'opposition coloniale. Et les nations s'instruisaient : elles comprenaient que les gouvernemens, privés d'une partie de leurs prestiges, ne trouveraient à retremper leurs principaux ressorts que dans les trésors alimentés par le peuple.

CHAPITRE III.

POPULATIONS.

Ce fut assez pour les Grecs de la petite île de Corcyre, dont la possession devint la cause ou le prétexte de la guerre du Péloponnèse. La cession du Canada a eu quelque influence sur deux révolutions qui ont changé l'organisation politique de l'ancien et du nouveau monde. La guerre entreprise par Louis XIV pour soutenir un de ses petits-fils sur le trône des Espagnes, fit perdre à la France Terre-Neuve et l'Acadie. Après que le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, lui eut rendu le cap Breton, les marchands de Londres alléguèrent, dans leurs pétitions au parlement, le dommage que les chasseurs canadiens causaient à leur traite des fourrures. Et Franklin disait, mais en 1754 : « Point de repos à espérer pour nos 13 colonies, tant que les Français seront maîtres du Canada. » Aussi le gouvernement britannique ne condescendait à tous les vœux de ces colons, qu'afin de satisfaire mieux son opiniâtre convoitise du Canada. Il n'échappa point à Turgot et au duc de Choiseuil, que la cession de ce pays

amènerait un jour , pour la Grande-Bretagne , la perte de ses autres établissemens. En effet , débarrassée du voisinage des Français , elle appesantit son joug sur toutes ses colonies du nord de l'Amérique. Louis XVI , par l'appui puissant qu'il donna à la révolution des Etats-Unis , vengea la France. Encore après le traité d'Amiens , le parti de l'opposition ranima dans le sein du parlement anglais les craintes conçues en 1735 , alors que notre gouvernement avait tenté d'exécuter le vaste projet , formé 60 ans auparavant , d'unir le Canada à la Louisiane. Mais Napoléon , sacrifiant tout à son système continental , même la marine militaire , ne porta jamais son génie sur la Nouvelle-France. Déjà la puissance impériale touchait à son déclin , quand le gouverneur du Canada crut ébranler aussi celle de l'Union américaine , en cherchant à lier des intrigues avec les fédéralistes.

La guerre dont la *Sibérie canadienne* , suivant l'expression d'écrivains anglais , devint le théâtre , ne produisit que des succès et des désastres à peu près balancés : encore la dette britannique s'en est accrue d'un milliard et demi de francs. tandis que les Américains n'ont éprouvé que pour 600,000,000 fr. de dommages et de dépenses. Dès leur première lutte contre leur ancienne métropole , ils obtinrent des avantages. L'influence morale que la France continuait d'exercer sur les rives du Mississipi , aussi bien que sur les bords du Saint-Laurent , décida le cabinet de Londres à porter la guerre

la
r-
n
e.
a
e
n
es
it
r-
is
l,
-
-
r
n
c
t
,
r
t
s
.
e
-
e
-
-
e

dans la Louisiane. Cette attaque, malheureuse, a laissé des résultats propres à affaiblir un jour la domination anglaise dans les Canadas. A peine, en 1815, un petit nombre d'habitans éclairés avaient la prévision des progrès auxquels cette colonie vient de parvenir. Elle compare avec la prospérité de la Louisiane, et de toutes les parties de l'Union, son état de dépendance, incertain selon que le parlement britannique sait apprécier ses besoins, menacé plusieurs fois par l'administration; en outre, le mélange des populations établies dans les deux Canadas, et l'affluence des émigrans qui croît énormément chaque année.

Le gouvernement britannique, s'il veut conserver ses possessions de l'Amérique nord, doit enfin employer envers elles une politique loyale, conciliante, constitutionnelle. L'histoire ne peut pas plus pardonner la prise, sans déclaration de guerre, de 500 navires français, en 1755, que la piraterie exercée après le traité d'Amiens. Ecrivains américains et anglais, Minot, Marshall, Haliburton, tous accusent le règne de Georges II, le ministère de Chatam, de l'expulsion barbare des Acadiens français: événement dont naguère le sac de Parga a été la répétition. Dix-huit mille Acadiens, heureux dans un pays favorisé de la nature, continuaient, aux confins de la terre habitable, les traditions perdues dans presque tout l'ancien monde, de la vie patriarcale. La diplomatie d'Europe avait pu, au gré des hasards de la guerre, décider, en 1712, que leur

pays passerait sous la domination anglaise. Mais, Français d'origine, ils s'ingéniaient à nourrir leurs affections pour la mère-patrie, par la forme de leurs habitations élégantes, par les espèces de leurs fruits et par les races de leurs nombreux troupeaux ; et à la pêche, à la chasse qui étaient leur principale occupation, ils firent tellement chérir aux tribus sauvages le caractère national, qu'aujourd'hui encore les Etechemins et les Jouriquois, restes de huit peuplades, repoussent les arts déjà florissans dans la Nouvelle-Ecosse, parce qu'ils leur sont présentés par les spoliateurs de ces Français. Après le traité de 1748, le ministère, désespérant d'extirper des cœurs acadiens l'amour pour la France, et l'aversion pour les 3,750 émigrans qu'il avait essayé d'établir parmi eux, résolut de les disperser dans l'Amérique anglaise de manière qu'ils ne pussent jamais se réunir. Mais plutôt que de s'expatrier, ils se réfugierient dans leurs forêts, où ils rallieraient les indigènes ; ils défendraient avec courage leurs chaumières, les champs arrachés aux eaux par des chaussées, et qui rendent à leurs soins opiniâtres des récoltes abondantes pour leurs nombreuses familles. On aura recours à la perfidie, fût-elle cruelle.

Et le 5 septembre 1755, le gouverneur Lawrence fit connaître à ces Français, accourus sans défiance à son ordre, le mandat de S. M. qui prononçait la confiscation de leurs biens immeubles et leur expulsion. Pendant les apprêts qui durèrent cinq jours,

ils furent entourés de soldats qui, rendus furieux par l'atrocité même de cette exécution, incendièrent les maisons, les granges, les églises. On sépara les fils de leurs pères, les femmes de leurs époux : les cris des enfans, le désespoir des vieillards étaient impuissans, et les jeunes gens qui opposaient de la résistance furent précipités à coup de baïonnettes dans les vaisseaux. Ainsi se trouvèrent dispersés les 20 enfans et les 150 petits-enfans d'un Acadien nommé René Leblanc qui, quoique centenaire, se rendit de New-Yorck à Philadelphie, où il ne parvint à rallier que 6 individus de sa famille. Cependant 1,600 Acadiens se retirèrent dans le Canada, et ils furent recueillis dans l'île Saint-Jean et à Chedaik; des vivres, des grains pour semences leur furent expédiés de France. Cette émigration coûta au trésor 333,600 liv., dont les fonctionnaires déprédateurs de Québec s'approprièrent une forte partie. Plusieurs Acadiens se réfugièrent dans la Guyanne française; d'autres prirent part à la guerre de l'indépendance, et le congrès reconnaissant facilita leur établissement dans un canton de la Louisiane qui s'appelle *Acadie*. Alors que des loyalistes, au nombre de 30,000, dit une gazette du temps, quittèrent la république des Etats-Unis pour habiter la plupart la Nouvelle-Ecosse, une foule d'Acadiens sortirent aussi du territoire de ces états indépendans, préférant le Bas-Canada, régi par l'Angleterre, mais resté français par ses mœurs. Enfin un petit nombre

d'autres Acadiens arrivèrent en France : avec quelques secours du ministère, ils purent défricher, près Chatellerault, d'immenses bruyères que leurs descendants continuent de cultiver. L'Assemblée constituante vota pour ces malheureux des secours annuels, qui ne leur furent pas payés avec exactitude. Il ne restait plus en 1820, que cinq chefs de familles acadiennes qui, accablés de vieillesse, adressèrent à la Chambre des Députés une pétition pour recevoir cette faible pension. Suivant le capitaine Morsoon, qui a visité la Nouvelle-Ecosse en 1828, des Acadiens d'origine française composeraient aujourd'hui le 20^e de la population.

La qualité de Français, qui, par tous pays et dans tous les temps, a procuré un accueil favorable, conserve une sorte de puissance dans le Canada. Chaque année de jeunes Français passent en Amérique, pleins de l'espoir que, surtout dans la république de l'Union, ils trouveront, avec les moyens d'exercer leurs talents, une existence aisée. Combien qui, par des circonstances diverses, sont déçus de leur attente, au sein de grandes villes où les étrangers ne sont le plus souvent estimés que d'après l'argent qu'ils possèdent ! La capitulation de Baylen avait livré à la captivité un corps de l'armée française, et la captivité dans l'Espagne est affreuse : c'est avec la privation de la liberté, la faim, la bastonnade, des fers accablans, des cachots tels qu'il les fallait à l'inquisition. Plusieurs milliers de prisonniers de guerre, vaincus par ces

tourmens, accédèrent à la proposition, repoussée par les autres prisonniers qu'ont dévorés depuis l'île Caprera et les pontons anglais, d'entrer au service colonial de la Grande-Bretagne. Ils composèrent deux régimens qui, après avoir tenu garnison à Malte, dans la Sicile et en Égypte, furent envoyés en Canada. A leur arrivée, la population de Québec ne veut pas savoir s'ils ont manqué aux lois militaires ; ce sont des Français, des Italiens, des Suisses : elle ne permet pas qu'ils habitent les casernes. Ces soldats ne tardèrent pas à déployer la brillante valeur française. Pendant la guerre contre les Américains, ils investissaient Plattsburgh sur le lac Champlain : la frégate anglaise qui devait attaquer la flotille ennemie, toucha sur un rocher et fut prise : eux, ils s'indignèrent que cet accident les privât de l'assaut. Ces deux régimens de Meuron et de Watteville ont été licenciés à la paix de 1815 : beaucoup de soldats sont restés dans les Canadas, y exercent des professions, sont pères de familles. Un des plus braves grenadiers d'Austerlitz et de Friedland est ainsi bedeau de la paroisse Saint-Marc.

Cependant ces faits sont inconnus de l'Europe, de la France. Peut-être les noms de beaucoup de ces soldats sont compris dans les registres mortuaires, immense bibliothèque du ministère de la guerre. Des gens d'affaires se sont mis à la piste d'intérêts que ces réfugiés avaient à suivre en France ; et tantôt les effrayant sur la rigueur inflexible de

notre législation militaire, tantôt abusant de leur inexpérience, ils ont exploité leur position. Quelle autorité réclamer? il n'y a point de consul. Chose étonnante, le pays où le nom français est le plus chéri, reste comme oublié du département des affaires étrangères!

« Nos pères furent malheureux au temps des Français »; ainsi parlent des Canadiens qui ne reportant leurs souvenirs que sur les 10 dernières années de l'administration de la France, comparent cette époque avec les progrès que leur pays a faits sous une constitution libérale. Ces progrès ne sont en aucune manière mieux constatés que par l'accroissement de la population. Cependant les géographies et statistiques publiées en France et même en Angleterre, ne contiennent que des erreurs sur ce sujet essentiel. Une de nos meilleures gazettes, rendant compte, en 1830, du voyage du capitaine Basill Hall, dit: « Je suis sûr que le lecteur partagera le plaisir que j'ai éprouvé à retrouver aubout du monde une *société* de Français. » En effet, ceux même qui ont écrit l'histoire de la fin du XVIII^e siècle jusqu'à ces derniers années, n'ont rien recueilli sur le Canada. D'après de vagues souvenirs, on s'imagine que la population aborigène et sauvage est encore en majorité dans les Canadas, et que les autres habitans vivent à la manière des Lapons, ou ne sont guère plus civilisés que les Kirguises. Mais les Canadiens eux-mêmes ne remarquent pas assez que toute la révolution française, autrement bienfaisante pour leur

pays que celle des Américains, l'a conduit, par sa puissance, à la prospérité dont il commence à jouir.

Malgré les études statistiques, les états de l'Union n'ont pu dresser le recensement des individus de chacune des tribus qui résident parmi eux et sur les frontières de la république. Un dénombrement des indigènes serait bien plus difficile dans le haut Canada, dont les forêts incommensurables recèlent des Européens ignorés de l'administration. Comme les monumens indiens ne forment plus que des ruines, bientôt la race de nations jadis puissantes se trouvera réduite à quelques misérables peuplades : débris elles-mêmes, on les recherchera avec la curiosité qui fait contempler ces constructions étonnantes. Si l'archéologie n'en a pas encore découvert dans le haut Canada, elle y recueille, autant que dans les états du N.-O., des poteries antiques. « Les Indiens, dit miss Wright, déjà réduits à un petit nombre par les guerres étrangères et intestines, dépérissent et s'éteignent maintenant par l'effet non moins actif de la débauche, de la petite-vérole, de la misère et de tous les maux qui les accompagnent. »

De faibles peuplades rappellent seulement la ligue formidable et indissoluble des cinq tribus de la nation iroquoise (les Onondages, les Uticas, les Coyougas, les Senecas et les Touscaroras) : après avoir étendu ses conquêtes de Hochelaga (Montréal) jusqu'au Mississipi, elle occupait encore à l'arrivée des Européens, les pays situés

entre la rivière d'Hudson et Niagara. Même le nom de la tribu Utica ne revit plus que par celui d'une ville Américaine. On rencontre des familles d'autres tribus anciennes à Saint-Régis, à la baie de Quinte, au lac du Riz; plusieurs sont éparses autour d'Yorck. Si l'on ajoute les indiens Delawares et les Moraviens, la race vraiment indigène se compose à peine de 5,000 individus: encore plusieurs, comme les Tuscoras, résident sur les frontières communes à l'Union et au haut Canada. Cependant leur amitié coûte annuellement à l'Angleterre des présens d'une valeur très-considérable. J. Weld, en 1796, l'estimait à 100,000 liv. sterl., y compris les traitemens des administrateurs. Jadis, alliés des Français, les indigènes n'ont pu encore sympathiser avec les Anglais. Le *département des Indiens* ou des *affaires sauvages* a un but moins phi'anthropique que politique.

Une race métise s'est multipliée avec les établissemens de la traite des pelleteries; et comme ces *brulés* se sont de plus en plus répandus dans les contrées du nord-ouest, c'est aussi au-delà du haut Canada que résident la plupart des individus nés des mariages passagers des Canadiens et des facteurs anglais. Suivant Mackenzie, la compagnie des fourrures du nord-ouest avait à son service, en 1798, 50 commis, 71 interprètes, 1125 rameurs ou conducteurs de canots, et 35 guides. M. Harmon, en 1818, a vu en deçà des montagnes Rocheuses (Caldéonie occidentale) 12 ou 1500 femmes et enfans

dont cette compagnie prenait soin, après le départ des Canadiens et des Européens. Les missionnaires français se plaignirent souvent, et même à Louis XIV, des courses lointaines, des disparitions de Canadiens qui allaient cohabiter une saison avec des Indiennes; et plusieurs tribus offraient leurs filles nubiles pour que leurs femmes fussent respectées. Des jésuites composèrent une histoire édifiante de la visite qu'une matrone fit au gouverneur, comme autrefois la reine de Sabat à Salomon, et qui ensuite prit l'habit de religieuse.

On a évalué très diversement la population des Canadas. Raynal cite des dénombrements faits en 1753 et 1758 qui comptèrent 85,000 habitans dans le Bas-Canada, et dans le Haut 7 à 8,000 Français occupés à la chasse et au commerce. Suivant M. Peuchet, cette population se serait trouvée réduite, par la cession, de plus de 100,000 âmes à 30,000 Européens; en outre 3 ou 4,000 Indiens chrétiens. Mais l'acte de la 14^e de Georges III, reconnut que 65,000 Canadiens français professaient la religion catholique. M. Hériot cite 76,275 habitans pour l'an 1764. En 1785, il y aurait eu 115,012 Français et Anglais, en outre 10,000 loyalistes américains; suivant une autre évaluation, 151,000 individus, y compris le Labrador. Un recensement de 1816 donnait 550,000 habitans. M. de Pradt (*des Colonies*) a évalué, avec plus de vérité, ce nombre à 450,000.

Malte-Brun porte la population du *haut Canada*

à 80,000 individus, d'après M. Hériot; à 100,000, suivant M. Gray. M. Buchon, qui a traduit l'*Atlas*, édité aux États-Unis par MM. Carey et Lee, cite un recensement de 1814, qui ne reconnaissait à cette province que 95,000 habitans. Les secrétaires des différentes villes, en 1821, portèrent ce nombre à 122,716 habitans; il était de 150,000 d'après M. Talbot. Suivant la *Revue britannique* (1850), cette province aurait eu 70,718 habitans en 1806, et 157,541 en 1825. Des missionnaires anglicans ont déclaré 190,000 habitans pour 1828. Enfin, l'opinion générale, qui s'étaie de recensemens partiels, y reconnaît 200,000 individus. On conçoit l'impossibilité de dresser un dénombrement complet: ce n'est que par aperçu qu'on a évalué, en 1829, cette population à 188,558 individus, ainsi répartis entre les 11 districts: Oriental, 19,259; — Ottawa, 3,752; — Bathurst, 14,516; — Johnstown, 17,800; — Midland, 30,960; — Newcastle, 13,337; — Home, 22,927; — Gore, 17,705; — Niagara, 20,177; — Londres, 19,813; — Occidental, 8,332.

Le *bas Canada* a recueilli les faibles restes de la nation hurone: 200 de ces Indiens habitent le village de Lorette, à 9 milles N.-E. de Québec. Ils parlent le français. Si quelque descendant du Huron de Voltaire nous venait, ne retrouverait-il rien de la persécution exercée jadis contre les jansénistes? Proche Montréal, une peuplade réside au village de Canavaga. Le comté de Gaspé contient encore 381 indigènes; celui de Buckingham, 40: on en compte

jusqu'à 2,408 dans le comté de Huntingdon. Enfin, le recensement de 1825 porte toute cette population à 2,991 individus. Ils sont justiciables des lois criminelles ; un Indien convaincu d'avoir tué sa belle-mère vient d'être condamné à mort : il en a été référé au gouvernement anglais. Quelques-uns de ces aborigènes, dit-on, possèdent des seigneuries ; jouissant des droits du citoyen , ils seraient électeurs, partant éligibles. Ainsi, dans l'état du Mississipi, Mus-hulatuda , de la nation des Choctaws , s'est présenté comme candidat au congrès américain, en 1830 : les électeurs n'avaient pas encore reçu de circulaire aussi pleine de franchise et d'énergie, que l'était celle de ce chef de 23,000 Indiens , qui avaient, par leur nombre, la majorité sur les blancs (1).

Deux chefs, députés à Londres, en 1829, par la peuplade de race iroquoise du Saut Saint-Louis, conférèrent, par interprète, avec le ministre des colonies : ils venaient réclamer un lot de terre qu'on avait vendu comme ayant appartenu aux jésuites, au moins les rentes provenant de cette aliénation, afin de subvenir à la réparation de leur église, et à d'autres dépenses locales. Sir G. Murray promit de recommander leur pétition au gouvernement du Bas-Canada : il leur accorda d'avoir à Londres un chargé d'affaires, et les gratifia de 25 louis chacun. Une

(1) Les Choctaws ont demandé un million de dollars pour prix de la cession de leurs terres situées sur la rive occidentale du Tombeckhe.

grosse cloche pour leur église leur fut donnée; des instrumens aratoires auraient mieux convenu avec les exhortations de ce ministre, que si les sauvages ne s'adonnent à la culture, s'ils n'adoptent les usages de la population, ils seront peu à peu balayés par ce torrent et entièrement anéantis. Ce que les Américains expriment par cette phrase pittoresque : « Les tribus indiennes fondent devant la civilisation, comme la neige frappée des feux du jour. »

Isaac Weld estimait, en 1796, à 12,000 habitans la population de Québec, dont les fortifications exigeaient une garnison de 5,000 soldats. Montréal n'aurait eu, en 1817, que 10,000 habitans, suivant Malte-Brun; Talbot en comptait 15,900. Duncan, en 1819, portait ce nombre à 20,000. Voici le relevé de l'état civil de Montréal, pour 1829: Population, 25,976 individus de toutes religions. La population catholique a eu 206 mariages; 1,075 baptêmes, dont 78 enfans naturels; 858 décès, savoir: 24 enfans ondoyés; 273 garçons; 285 filles; 149 hommes; 129 femmes. Dans tout le district de Montréal, et pour toutes les croyances, 1,952 mariages; naissances 11,898, dont 5,967 mâles; 5,921 femelles: décès, 5,190, dont 2,642 mâles; 2,548 femelles. Enfin, dit la *Minerve* (vol. 4, n° 6), l'augmentation des naissances a été de 6,698. Québec a de 22 à 23,000 habitans.

On ne comptait que 21 comtés en 1824: une nouvelle division du Bas-Canada en a reconnu 40 pour l'organisation de la milice. Si l'administration an-

glaise n'a pu changer les noms français, elle donne des noms britanniques aux nouveaux comtés. M. Cuillier, Canadien très-versé dans la statistique et la comptabilité, a déclaré, en 1828, que le recensement opéré d'après une disposition législative de 1824, présentait un grand nombre d'omissions. Alors, la population était au-dessus de 500,000 individus: elle doit maintenant s'élever à près de 600,000. Des notes manuscrites qui m'ont été envoyées de Montréal, estiment seulement de 525 à 540,000 cette population en 1831. Voici le dénombrement fait en 1825, et dont le chiffre s'arrête à 425,630 individus, non compris 1,450 absens: au-dessous de 6 ans, 82,870; de 6 à moins de 14 ans, 74,429; de 14 à moins de 18 ans, 28,935. — Hommes: de 18 à 25 ans, 23,378 garçons et 5,293 mariés; de 25 à 40 ans, 7,899 célibataires et 31,785 mariés; de 40 à 60 ans, 2,664 célibataires et 23,419 mariés; de 60 ans et au-dessus, 1,994 célibataires et 9,443 mariés. — Sexe féminin: au-dessous de 14 ans, 68,731; au-dessus de 14 ans et moins de 45, filles, 39,518, mariées, 52,854; de 45 ans et au-dessus, 6,682 filles, et 1,860 mariées. Cependant, la population s'accroît incessamment par les naissances, et davantage par l'affluence des émigrans. On estime à plus de 5 pour cent cet accroissement annuel.

Les Canadas comptent donc 800,000 individus, même près de 900,000, d'après une statistique canadienne. Chaque année voit des myriades d'Européens

traverser l'Océan, et c'est vers Québec qu'ils se dirigent, tandis que ce pays n'envoie en Europe qu'un petit nombre d'étudiants et de marchands. Outre les loyalistes devenus Canadiens, une multitude d'Américains sont propriétaires dans les Townships du Canada qui avoisinent les frontières de leur ancienne patrie. Quant à la population britannique, elle compose, dans le Haut-Canada, les 17/20^e des habitans; il n'y a guère que 1/20^e pour l'extraction française; le reste sont des Américains. Dans le Bas-Canada, les 8/9^e sont Français d'origine. Il résulte de ces dispositions une lutte active à laquelle les Anglais attribuent les malheurs du pays: les Canadiens français au contraire voient en elle la cause de ses progrès. Cette distinction est essentielle à remarquer pour comprendre l'état politique et moral des deux Canadas.

CHAPITRE IV.

ÉMIGRATIONS D'EUROPE.

UN négociant canadien, M. R***, parti de Montréal le 1^{er} février 1850, arrive le 8 à New-Yorck, et à Liverpool le 1^{er} mars. Il achète, à Londres, des marchandises, et les amballe. Puis il vient en France, retourne en Angleterre. Le 25 mars, il monte sur le paquebot pour New-Yorck, et il rentre à Montréal le 21 avril. Ce voyage, qui n'a duré que 77 jours, eût paru jadis merveilleux. Une des principales causes de la langueur du Canada et de la perte de cette colonie, fut la lenteur des communications; mais alors il existait à peine des relations suivies entre les provinces de la France. Après le grand siècle de Louis XIV, il fallait 8 jours par le carrosse de Rennes, 3 par celui d'Orléans, 8 de Dijon pour parvenir à Paris; encore en 1788, la diligence de Toulouse et de Strasbourg n'y arrivait que le 8^e jour. Avant 1820, le transport de Lille à Marseille, d'une lettre et de la réponse, demandait 22 jours; 11 à présent suffisent. Des nouvelles nous arrivent

journallement de toutes les parties du monde. Mais l'activité prodigieuse qu'en reçoit la pensée, ne nuit-elle point à la résolution pour agir ? La réflexion n'a-t-elle pas perdu en force ce qu'elle a acquis en instantanéité ? Assoupie et assoupissante, casanière autrefois, la vie est devenue, ce n'est pas trop dire, plus que doublée ; mais jadis la détermination, lentement mûrie, d'entreprendre un long voyage, restait inébranlable. Plus les moyens de transports sont devenus faciles et rapides, moins nous paraissions décidés à en user pour courir des aventures, s'il en reste à chercher depuis que les périls mêmes sont ôtés aux voyages.

Devançant les autres états dans la civilisation, la France a comme reçu la mission de la répandre partout. Chargés de montrer au monde la liberté pure de tous excès, et marchant dans sa puissance, nous devrions ne pas contempler seulement les scènes rapprochées ou principales d'un spectacle qui est universel. Et l'Europe elle-même, est, de toutes les divisions du globe, la plus restreinte. Quelques lieues carrées y composent une province ; et telle contrée, depuis des siècles, y est une cause continuelle de guerres. On dirait que les emplacements pour ces grands carnages qu'on qualifie de batailles, manquent, ou qu'il y a des localités spéciales où les victoires ne peuvent plus être que des plagiats. Le commerce et l'agriculture souffrent aussi de ce rétrécissement d'affaires et d'observation. Il est cependant, dans des mondes encore nouveaux, d'immenses con-

trées qui appellent la culture, pour que ne consommant plus leur vigueur en productions parasites, elles puissent s'enorgueillir de moissons et de fruits qui soient des bienfaits. Le territoire de la France n'aura bientôt plus de domaines; c'est par perches que les fermes s'y vendent; tandis que dans l'Australie et dans l'Amérique, de simples particuliers achètent des terrains supérieurs en étendue à la plupart des états de l'Europe. Lord Selkirk, en 1814, a traité en *fief absolu* d'un territoire situé aux abords de la rivière Rouge, contenant environ 116,000 milles carrés: c'est deux fois la superficie de l'Angleterre.

Déjà ces contrées, presque à l'insu de l'Europe politique et savante, voient une succession d'événemens que doivent connaître la philanthropie, le commerce. l'érudition qui trouvera par eux à s'expliquer des révolutions trop enfoncées dans les siècles pour que l'histoire jamais les révèle. Des émigrations, peut-être la plus ancienne, certes la plus puissante par ses résultats, fut celle qui, par l'effet des guerres entre les sectateurs du *sakti* (principe mâle de la nature active et agissante), et ceux du *bhaga* (principe féminin), précipita les populations des *pali* (pasteurs) des pays du Gange sur l'Asie orientale, où arriva, des dernières, la tribu des Hébreux. Comment concevoir ces dispersions de peuples qui, la plupart, se poussèrent les uns les autres vers notre occident, où ils apportèrent les arts? Des textes grecs et latins d'auteurs qui manquèrent de docu-

mens, qui négligèrent les témoignages et les inductions que des âges encore récents pouvaient leur fournir, aident peu pour la solution; et superstitieuse, épique, l'imagination des écrivains asiatiques s'est abandonnée au délire du merveilleux. On redescend ces questions à des contrées; on croit deviner les origines incertaines d'une cité celtique qui n'a plus été qu'un village féodal; et la principale autorité est toujours César qui vainquit ou qui se vanta d'avoir subjugué les peuples divers des Gaules. Comme si la France, perpétuel pays de passage pour les nations du nord et du midi, n'avait pas vu ses populations incessamment renouvelées par les émigrations, armées et dévastatrices bien plutôt qu'industrielles. Que furent les translations de peuplades à travers la mer Égée, les colonies qui occupèrent tous les bords de la Méditerranée, et dont les plus hardies s'épandirent sur les côtes occidentales de l'Espagne et de l'Afrique, en comparaison de ces émigrations d'Anglais, de Français, d'Espagnols, qui, malgré les Océans, sont allés créer des cités, des états dans les Amériques et dans les Indes? Et de nos jours encore, chaque année, des myriades d'Européens courent principalement dans l'Amérique du nord, pour y fonder des établissemens dont la prospérité pourra embarrasser les historiens futurs, parce que, témoins de ces événemens, nous aurons négligé d'en remarquer les origines.

Cette partie la plus importante du Nouveau-Monde, conservera des souvenirs honorables pour

la France. La Louisiane, vendue et à un faible prix, est restée française par ses mœurs: la Nouvelle-Orléans est destinée à devenir pour le commerce une des premières places du monde; et les 200 staomboats qui descendent, qui remontent le Mississipi et le Missouri, passent devant des établissemens fondés par les Français. Après la cession du Canada, très-peu de colons (environ 1,200) revinrent en France: la Louisiane appartenait encore à cette mère-patrie, et 800 Canadiens traversèrent l'ouest de l'Amérique; ils s'établirent proche des Attahapas. Cette colonie, naguère, s'est trouvée heureuse de faire participer à sa prospérité plusieurs des Français qui, un moment, avaient cru retrouver une patrie dans le Texas. Sur les bords de la Mobile, et dans la Floride, sont d'autres établissemens français. Là aussi fleurit une colonie d'origine grecque. Le docteur Turnbull, en 1767, proposa à des habitans du Péloponèse d'émigrer pour la Floride orientale: aussitôt qu'ils y furent parvenus, au nombre de 1,000, ils obtinrent une concession de 60,000 acres.

La population de l'Amérique anglaise fut d'abord un mélange de nations diverses, des Irlandais, des Moraves, des Vaudois, des Palatins, des Juifs, des Salzbourgeois, etc. La Nouvelle-Rochelle, d'autres villes furent fondées par des Français, après la révocation de l'édit de Nantes: leurs descendans ont conservé quelques-uns de nos usages, mais ils ont oublié la langue de leurs pères. Le congrès des

États-Unis, en 1780, évalua à un peu plus de 2,600,000 habitans la population blanche : plus de la moitié n'étaient pas Anglais. On compta en outre 400,000 noirs. Aujourd'hui cette république contient plus de 2,000,000 individus de race africaine, et l'on y calcule qu'à 250 dollars chaque, ils représentent un capital de 500 millions de dollars !

On lit beaucoup, sans cesse, quoique tous les produits de la presse ne trouvent pas des lecteurs ; mais saisit-on tous les faits d'événemens admirables, quand un avenir prochain ne s'avancerait pas riche d'espérances, beau de réalités ? Déjà il existe pour celui qui suit jusqu'aux confins du globe les moindres associations, qui contemple dans l'Australie et sur les limites du Labrador, des peuplades venues des pays les plus opposés. Non loin du lac Huron et de la Grande-Rivière, 25,000 acres ont été achetés à la fin de 1829, au prix de 1 dollar et 50 cents l'acre, payable en 10 ans. Les acheteurs étaient des nègres, délégués des noirs libres de l'Union. Ils ont revendu 10,000 acres pour le même prix à 700 émigrans, dont 150 sont des cultivateurs : les autres travaillent chez des Canadiens. Leurs enfans fréquentent les écoles publiques. Voilà donc des naturels du Congo colons, associés à des Irlandais, et dans le pays des anciens Hurons !

The Brockville Recorder me fournit les renseignemens suivans sur la colonie de Wilberforce. Un acte de l'état de l'Ohio oblige tout homme de couleur, sous peine d'être vendu comme esclave, de

sortir de son territoire, à moins qu'il ne justifie d'une propriété de certaine valeur, ou qu'il ne présente une caution suffisante. Au commencement de 1850, 200 de ces hommes se réunirent dans le Haut-Canada, où ils achetèrent de la compagnie des terres, 800 acres; et ils se construisirent, avec des troncs d'arbres, 25 habitations. Cette colonie avait recruté 1,500 individus lorsque, au printemps de 1851, 40 familles ou plus de 200 individus y sont venus de New-Yorck : il ne cesse d'y arriver d'autres émigrans. Déjà la population est de plus de 2,000 âmes; outre les cabanes, on compte 150 maisons en bois. De 2,000 acres achetés récemment, 600 sont défrichés et 350 en pleine culture.

Quelle époque déjà que ce XIX^e siècle, et que n'aura-t-il pas exécuté avant que le XX^e commence ! La guerre, durant ses premières années, ébranle le monde; car elle ne fait pas prendre les armes aux empires de l'Europe, sans attirer dans leurs hostilités la plupart des états de l'Amérique. Cependant le génie de l'industrie emporte les esprits vers les arts de la paix. Bientôt ce ne sont plus des armées qui se précipitent dans de lointaines expéditions; des artistes, des laboureurs, des ouvriers quittent en foule l'Europe pour les climats américains. La civilisation se réjouirait davantage de ces émigrations, si la misère n'en était pas la principale cause; et l'humanité a trop souvent à souffrir des spéculations dont tant d'infortunés sont les victimes. Le comité d'émigration à Londres, reconnaissait comme un

fait, en 1826, l'excès de la population dans les trois royaumes. En 1832, la chambre des communes a reçu des documens desquels il résulte que la population s'élève à 24,271,398 individus, dont 7,734,000 pour l'Irlande; que l'accroissement dans les comtés manufacturiers de l'Écosse est plus considérable que dans les mêmes comtés de l'Angleterre; que les comtés agricoles, en Écosse, présentent, terme moyen, 2, 3 et 4 pour cent d'augmentation, tandis qu'elle est pour ces comtés d'Angleterre de 14 pour cent. Et des écrivains répètent que l'indigence entraîne la déportation. Pour les pauvres plus de patrie!

Trente mille Américains, depuis 1792, se sont établis dans les townships sud du Haut-Canada, préférant défricher ces terres fertiles plutôt que de cultiver le sol ingrat des états de Vermont et de New-Yorck. Après la paix de 1815, en même temps que les Américains des états de l'est commençaient leur grand mouvement vers l'ouest, les émigrans d'Europe se dirigèrent la plupart sur les États-Unis. C'est que des négocians américains, à l'exemple des premiers colons anglais qui firent la traite des blancs, attiraient ces malheureux par des promesses fallacieuses. En 1817, Philadelphie et New-Yorck virent arriver 14,719 émigrans, dont 8,387 sortaient des îles britanniques. Ces promesses agissaient aussi sur les autres Européens qui prenaient la voie navigable du Saint-Laurent: les deux Canadas n'étaient guère pour eux qu'un pays de passage. Dès 1816, les ga-

zettes d'Halifax déploraient l'état de délaissement et de misère des émigrés, race d'hommes entreprenans et industriels, qui, déçus de leurs espérances à leur arrivée à la Nouvelle-Écosse, n'en poursuivaient pas moins leur marche pour se rendre dans les États-Unis.

Des milliers de Français ont aussi été dupes de ces spéculations, ignorant que les Canadas leur offraient des terres au plus bas prix, et des ressources pour exercer leurs industries. On compta au Havre, durant le premier semestre de 1825, plus de 4,000 Français qui partirent pour les états de l'Union. Déjà la presse avait appris à l'Europe quelles rançons des armateurs et des propriétaires de terres exigeaient de leurs passagers et *engagés* indigens. Aussi l'émigration britannique se dirigea directement vers le bas Canada. Suivant une enquête parlementaire, 39,163 Européens débarquèrent à Québec, depuis 1817 jusqu'à la fin de 1820. L'état suivant a été publié à Londres : émigrés des îles britanniques,

	Pour les colonies du nord de l'Amérique.	Pour les Indes occidentales.
1825.	8,748.	1,082.
1826.	12,818.	1,913.
1827.	12,648.	1,156.
1828.	12,084.	1,211.
1829.	13,907.	1,251.

The Montreal Gazette porte a plus de 16,000 le nombre des émigrans en Canada pendant 1829 : 10,000, au moins, Irlandais; environ 3,500 Anglais et 2,500 de l'Écosse : 3,500, à peu près, se sont établis dans le Bas-Canada, 8,000 dans le haut,

et le reste est allé vers les États-Unis. Un autre journal de Québec dit que 350 familles, possédant un capital de 25,000 liv. st., se sont établies aux environs de cette ville. Mais les évaluations de capital sont assez souvent exagérées, comme les succès rapides des nouveaux colons. Les documens, dits parlementaires, citent volontiers divers faits semblables à ceux-ci : en 1823, 120 familles composant 568 personnes, dépensèrent, pour leur passage du nord de l'Irlande jusqu'au Haut-Canada, et pour leur subsistance pendant une année, 12,500 liv. st. : en 1825, les terres et habitations de ces familles avaient une valeur de 9,600 liv. st. L'émigration, pour le même pays, de 400 familles irlandaises, a coûté 43,000 guinées; mais la première année, leur travail a déjà produit en améliorations, 11,000 guinées.

En 1830, le nombre des émigrans d'Europe qui sont entrés dans les Canadas, a dépassé 28,000. Le paupérisme rouge d'Angleterre : un document officiel de 1825, atteste que des secours étaient distribués à 939,076 indigens, non compris les enfans. En Irlande et en Écosse, où la taxe des pauvres n'est pas établie, des huttes de prolétaires sont plus misérables que les wigwans des indigènes de l'Amérique. Aussi l'évêque de Leighlin a écrit plusieurs fois : « Je prie Dieu de me rappeler à lui, pour que je ne sois plus témoin d'un état social si affreux. » Les torys veulent attribuer en partie la misère Irlandaise à l'usage de partager les fermes entre les fils et les filles, et de les sous-louer par petites portions. La

France est atteinte aussi du paupérisme, mais à un bien moindre degré. Les associations et les écrivains qui s'occupent de l'amélioration du sort des classes infortunées, devraient apprécier mieux notre état social par comparaison avec celui d'autres peuples de l'Europe. Ce serait une philanthropie funeste celle qui exagérerait à l'indigence ses maux déjà trop réels, et qui, ne pouvant lui inspirer que des espérances perfides, l'inciterait à des excès capables de la priver des ressources même qu'elle se procure.

On peut croire, en Canada, que la Grande-Bretagne qui s'est fait de l'Australie un dépôt pour ses criminels, considère ses possessions de l'Amérique du nord comme d'autres dépôts pour ses pauvres. Le gouvernement vante, avec raison, la prospérité de la Nouvelle-Galles: il répète que si, depuis 1787 jusqu'à 1821, il a dépensé pour 20,494 déportés, 5,301,023 liv. st., il a obtenu ainsi une économie de 1,913,465 l. st., quant aux frais à faire pour renfermer sur des pontons tant de condamnés, et de 11,008,838 liv. st. qu'auraient coûté en plus des maisons de pénitence. Mais la dépense annuelle pour chaque déporté s'est élevée, terme moyen, à 24 liv. : à présent elle est réduite à 20 liv. st. Il ne faudrait pour le passage et la subsistance d'un émigrant que 6 liv., et de Québec jusqu'à la province supérieure seulement 2 livres 10 sch., suivant M. Cockburn, surintendant du Haut-Canada. Une famille pourrait y former un établissement avec la somme que coûte un déporté en deux années. Cette province fertile n'aurait déjà plus des

millions d'acres incultes : la Nouvelle-Hollande recevrait moins de convicts. Les dépenses pour procurer au peuple l'instruction et des moyens de travail sont autant d'économies à faire sur le budget de la justice criminelle.

La France est privée de grands établissemens coloniaux pour y déporter ses condamnés. Peut-on s'en plaindre? Son système d'administration transatlantique a toujours été si compliqué, si dispendieux, si versatile (1) ! Alger est trop voisin, ce serait fournir des auxiliaires aux barbaresques ; dans une des grandes terres de l'Océanie, il faudrait, outre une marine plus puissante, d'autres colonies qui seraient des marchés et des stations. Jadis quelques déportés en Canada y tombèrent dans une telle misère qu'ils obtinrent, avec leur retour, la remise de leur châtiement. La Grande-Bretagne apprend que pour accroître la prospérité de Sydney-Cowe, il va lui falloir déposer sur d'autres terres ses nouveaux condamnés. La colonie de Van-Diemen fut languissante jusqu'à 1819 qu'elle a été délivrée des convicts. Ce qui assure, dit la *Quarterly Review*, à l'*Hespérie* australe, une incontestable supériorité sur la colonie orientale, c'est que les déportés en sont formellement exclus. Mais le gouvernement paierait 30 liv. st. à

(1) Voir *Journal historique de l'établissement des Français à la Louisiane*, par Benard de la Harpe, publié en 1831 par A. Boismare, libraire à la Nouvelle-Orléans : à Paris, Hector Bossange, vol. in-8°.

l'émigrant libre, comme pour le passage d'un déporté jusqu'à Port-Jackson; les Irlandais sauraient que le sol australien, en général, ne demande qu'à être sillonné pour rendre d'abondantes récoltes, et qu'il leur suffirait d'avoir les instrumens et des provisions nécessaires pour mettre en valeur les lots de terre qui sont concédés gratis; ils préféreraient les âpres frimas du Saint-Laurent, et les sauvages forêts qui bordent les lacs. Ils y seront près de la république américaine, moins éloignés de leur chère *Erin*, nom sacré de leur patrie que les femmes portent gravé sur quelque bijou qui ne les quitte jamais.

En vain l'ingénieur W. Cowling a révélé, par le tableau qu'il a présenté au comité d'émigration, que les trois royaumes contiennent 15 millions d'acres laissés en friche, quoique susceptibles de culture; comme les marécages de l'Irlande, les bruyères de l'Écosse. En vain des champs conquis pour l'agriculture jusqu'au sommet des montagnes, attestent l'opiniâtre industrie des Gallois et des Écossais: leurs descendans, dénués de toute ressource, partent en foule pour les solitudes transatlantiques. Déjà la marine marchande n'a pas assez de transports. Voyez sur les rivages de la Grande-Bretagne, des myriades d'indigens sont désespérés de ne s'expatrier pas! Au printemps de 1831, on écrivait de Glasgow: « L'émigration des montagnes est cette année plus considérable qu'on ne l'a jamais vue. Des trois paroisses d'Argyleshire, près de 2,000 individus se préparent

à embarquer pour l'Amérique, et 1,000 autres sortent d'Islay. On croit qu'il n'y aura pas, cette saison, suffisamment de navires pour prendre tous les émigrans. » Des gazettes de Londres ajoutaient avec indifférence : « On présume que cette année, 50,000 personnes émigreront de la Grande-Bretagne pour les colonies. » Ce nombre a été dépassé. Le 13 septembre, le seul port de Québec avait déjà reçu 44,816 émigrans, ou 21,260 de plus qu'à la même date en 1830.

Cobbett traçait naguère, dans son *Register*, un tableau pittoresque, mais mensonger, des possessions anglaises au nord de l'Amérique. Le radicalisme ne sait ni recueillir des documens propres à éclairer les classes émigrantes, ni dénoncer à la nation les moyens inhumains employés pour leur déportation. Une compagnie vient de se former à Liverpool pour mettre en culture une grande quantité de terres dans le New-Brunswick : son capital est d'un million st., divisé en 20,000 actions de 50 liv. st. chaque; 5 liv. seulement sont exigibles par an. Déjà des armateurs se disputent au rabais, le transport des malheureux qu'ils entasseront dans leurs navires. La plupart des bâtimens chargent d'abord des marchandises diverses : le reste de leurs cargaisons se compose de 50, 100, 200 et plus émigrans, qui, pressés sur le pont et dans la cale, peuvent envier les emménagemens de nos navires qui portent des mulets aux Antilles. Souvent la petite-vérole, d'autres maladies contagieuses se déclarent à bord : la

Pénélope a perdu par la rougeole 16 des 346 émigrans qu'elle transportait; mais le passage ne dure que 50 à 40 jours, et il périt le plus de monde par naufrage et par accident dans le golfe et le lit du Saint-Laurent. Miss Wright a donc exagéré en écrivant qu'il n'est pas rare qu'un quart, qu'un tiers des émigrans ne meurent par maladie pendant la traversée, *mid passage*. Quoique Québec et Montréal agrandissent considérablement leurs hôpitaux, celui de la première de ces villes n'a pas compté à-la-fois 200 émigrans malades. Enfin, plusieurs capitaines, accusés de contraventions commises pendant leur route d'Europe au Canada, viennent d'être traduits en jugement. Mais le bill anglais de 1805, qui statuait qu'un homme d'un âge mûr serait compté à bord comme 2 tonneaux, est tombé en désuétude.

Témoins des souffrances de la société qui, partout en travail pour réformer ses institutions, éprouve du malaise même par les améliorations déjà opérées, c'est pour nous une consolation de comparer l'affreuse condition que le despotisme avait faite aux anciens peuples de l'Orient, la vie misérable des esclaves, l'infamie qui reste attachée aux parias, comme la barbarie à la race africaine. L'empire britannique contribue puissamment à la nouvelle civilisation, qui nous apparaît avec plus d'espérances qu'elle ne pourra jamais en réaliser : il est aussi un des états qui ont le plus besoin qu'elle hâte, mais sans secousses violentes, son entier avènement. Ce n'était pas assez de la doctrine inhumaine de Malthus, la statistique

jette dans un avenir prochain des alarmes que cette science fortifiée de calculs presque certains. Jusque dans les déserts du Labrador, de la Californie ou du Chili, il semble qu'on ait à appréhender l'accroissement des populations. Aux temps primitifs, la grande fabrique du genre humain avait choisi le nord; c'est par tout le globe qu'elle s'établirait. Et la guerre qui tue la jeunesse, la liberté et davantage la philosophie l'ont en aversion : la paix, on lui reproche de trop seconder les progrès des arts. Cependant la Grande-Bretagne, s'affligeant, comme d'une calamité, de l'augmentation des naissances, tente de déporter une partie de sa classe pauvre et ignorante. Ainsi, l'émigration est une sorte de propagande des misères et des vices de l'Europe.

Depuis 1815, l'Angleterre a perdu la race vigoureuse de ses *yeomen*; et, comme ces petits fermiers, la classe des ouvriers des moyennes fabriques est tombée dans le paupérisme. Ceux-ci, cédant à l'appas de plus forts salaires, étaient entrés dans les manufactures dont l'extension a été trop peu calculée sur ce que la consommation excessive avait de réel, et sur la durée que pouvaient avoir des exportations devenues soudain universelles. Les machines aussi ont diminué le travail pour ces ouvriers qui, retournant alors à leurs modestes ateliers, les ont trouvés fermés. De même, l'aristocratie a pu encore englober de faibles héritages dans ses domaines déjà beaucoup trop étendus; et la petite culture n'a pas été absorbée par la grande sans accroître d'une manière

effrayante la classe des prolétaires. Aujourd'hui, de 15,000,000 habitans, 589,000 seulement sont propriétaires ; et l'Angleterre paie une taxe montant à 8,111,422 liv. st. (202,785,550 fr.) à ses pauvres, dont près de la moitié sont valides, mais réduits au désœuvrement.

La France, délivrée de la contre-révolution qui naguère travaillait à reconstruire la grande propriété, compte parmi ses 32,000,000 habitans, 4,833,000 propriétaires. Notre pays n'a plus de vastes colonies ; il est exempt de projets qui tendent à défendre le mariage aux indigens et à les déporter par millions. Dès 1825, on proposa d'expatrier le 7^e de la population irlandaise : on calcula que 17,400,000 liv. st. suffiraient pour transporter en Canada ce million de malheureux, et pour les y pourvoir d'instrumens aratoires, de bestiaux et de provisions pendant un an. Mais outre l'impossibilité pour l'Irlande de payer même l'intérêt de l'emprunt qui aurait procuré cette énorme somme de 435,000,000 fr., il eût fallu raser les chaumières du million de bannis, afin d'empêcher les autres familles misérables de s'y établir. La *Edinburgh Review* rapporte que plusieurs paroisses anglaises des countés de Kent et de Sussex, qui avaient déporté à leurs frais un nombre considérable de leurs pauvres, ont vu aussitôt accourir une foule d'indigens qui se sont partagé les cabanes des émigrés. L'Irlande continue de répandre une partie de ses pauvres dans l'Angleterre : celle-ci lui envoie des régimens, mais pour secourir le clergé

anglican , et les dragons arrachent les dîmes à une population famélique.

De l'autre côté de l'Atlantique , le gouvernement américain spectateur des arrivages d'émigrés, suppose, d'après leur misère, aussi d'après les préventions et les haines politiques qu'ils apportent des trois-royaumes, l'époque où il comprendra au nombre des étoiles de son pavillon , *l'étoile polaire*. Peut-être cette prévision lui rend supportable le paupérisme qui, dans plusieurs états de l'Union, s'accroît par les émigrations d'Europe. Vingt-deux mille Irlandais, débarqués à New-York en 1826, ne traversèrent pas cet état sans lui causer de graves dommages. Le Massachusetts dépense annuellement pour 7,000 indigens 470,582 dollars. 4,394 pauvres recueillis dans les hôpitaux de Philadelphie ont coûté à ce comté 201,000 dollars ; mais les rapports ne disent pas combien parmi ces malheureux étaient des émigrés. La presse américaine reproche au ministère anglais de « déporter d'abord dans la Sibérie canadienne une partie de ses prolétaires , victimes des vices, du luxe, des désastres et de la taxation excessive de la mère-patrie. » Le *Daily Advertiser* d'Albany répète : « On estime que sur la quantité des passagers arrivés à Québec, la moitié sont des indigens qui gagnent les Etats-Unis, et Albany est la première ville où ils mendient des secours. » Outre les lois qui, dans plusieurs états, prononcent des peines sévères contre l'introduction de semblables émigrés, le congrès vient d'ordonner la stricte exécution de la loi du 7 mars

1819, qui limite l'admission des passagers, même des enfans, à 2 personnes par chaque jauge de 5 tonneaux. Mais parmi les 31,739 passagers qui ont débarqué à New-York en 1831, combien d'indigens ont pu à peine payer le dollar qu'on y exige de chaque arrivant !

L'émigration n'est pas pour les Canadas seulement une éventualité : par fois elle s'y annonce menaçante. Dès 1817, le parlement de la province d'en haut fut soudain prorogé parce qu'il discutait des mesures pour réprimer l'émigration, qui s'effectuait alors par les Etats-Unis. Dans le Bas-Canada, la population française sent accroître ses craintes de perdre sa supériorité morale et politique. L'été dernier, une bande de *settlers* partis à pied de Québec, s'arrêtèrent dans une chaumière. La femme qui s'y trouvait seule, leur donna du pain et du lait; mais ils firent main-basse sur les autres provisions, et ils dirent aux hommes du hameau accourus aux cris de l'hôtesse : « Vous êtes les maîtres à présent : notre tour de l'être viendra. Nous sommes envoyés dans ce pays pour vous dompter. » La chambre d'assemblée vote des primes pour la destruction des loups; il n'est pas moins urgent de rechercher les moyens d'empêcher que l'émigration ne devienne une calamité pour ces colonies.

Jusqu'à ce que la presse canadienne recueille et publie sur l'émigration des vues conciliantes, qui la rendent un bienfait; politiques, qui signalent à l'Europe elle-même l'invasion continuelle de ses

pauvres dans le nord de l'Amérique; positives, qui guident sûrement les émigrés dans leurs entreprises aventureuses, la charité distribue des secours aux plus indigens. Libérale, chrétienne de la part des Canadiens français, elle est parfois intolérante, exercée par une partie de la population britannique. Du moins, le *Quebec Mercury* rapporte (26 août 1831) que la société pour les émigrans wesleyens, dont chaque membre verse ou 20 schellings, ou par semaine 3 pences, a arrêté que tout coréligionnaire nécessaire ne participera pas à sa bienfaisance, s'il est prouvé qu'il a accepté d'ailleurs des secours. Mais la société qui dirige et soutient l'hôpital des émigrans, venait de décider qu'elle les assisterait sans distinction d'églises. Elle a pris aussi les résolutions suivantes: «Les habitans sont invités à ne pas distribuer d'argent à leur porte. — Les émigrans de l'année courante ont seul droit à ses aumônes. — Excepté des cas extraordinaires, point de secours pour toute famille qui compte un homme adulte. — Un arrivant s'est séparé de sa femme et de ses enfans, et il a disparu: aucune assistance n'est due à cette famille. — Les veuves doivent justifier au comité que leurs maris sont morts durant le passage ou depuis leur arrivée en Canada. »

Toute société de bienfaisance rencontre plus de misères que ses ressources ne lui permettent d'en secourir, et il lui faut lutter contre les ruses d'une pauvreté factice: l'indigence a aussi sa cupidité. Souvent les plaintes des émigrans, mal informés du

sort de leurs devanciers, sont en raison des espérances désordonnées qu'ils ont conçues à leur départ de la Grande-Bretagne. On a été obligé de détruire entièrement les quelques haillons d'un grand nombre de ces malheureux. Ce fait indique assez les justes craintes du Bas-Canada, exposé le plus à la contagion qui désole une partie de l'Europe. M. Moorson rapporte qu'en 1827, des émigrans irlandais, au nombre de 490, arrivèrent à la Nouvelle-Écosse, dans le dénuement le plus absolu : quoique assistés par l'administration coloniale qui les logea loin d'Halifax, une maladie épidémique se déclara parmi eux, et ensuite fit périr la moitié de la population de cette capitale. Une faible somme de 50 liv. st. a été accordée par le nouveau gouverneur du Bas-Canada : aussi la société pour les émigrans aurait été contrainte d'expulser de l'hôpital de Québec même les malades, sans les dons réitérés de ses membres. M. le docteur Painchaud s'est surtout distingué par sa philanthropie. En 1831 et jusqu'au 13 octobre, cette société a secouru 4,022 pauvres européens et elle les a dirigés sur diverses localités. Les townships de l'est ont eu besoin d'un assez grand nombre de charpentiers, forgerons, tailleurs, cordonniers, garçons de moulin, de cultivateurs. Les arrivans, s'ils ne sont pas au fait du défrichement, gagnent de 30 sch. à 2 liv. st. par mois : ceux qui sont accoutumés à ce travail, reçoivent de 2 à 3 louis : les femmes n'obtiennent que 10 sch. à 1 liv. st.

On remarque que ces familles qui, par misère et

par ignorance, n'ont pu participer à la civilisation de l'Europe, paraissent comme s'éveiller à une vive intelligence, en abordant à Québec et en remontant le fleuve dont les aspects leur rappellent leur patrie. Le district de Montréal ne voit pas passer des compagnies de *settlers* sans qu'elles laissent, après elles, des traînées de mendiants. Dès juillet (1831), la société pour les émigrés avait dirigé sur des établissemens 1,533 hommes, femmes et enfans, après les avoir pourvus de vivres. A présent, les deux sociétés du Bas-Canada correspondent avec celles de Kingston et d'York. M. Dickenson, propriétaire de la ligne des steamboats et de la diligence de Montréal à Prescott, a procuré gratis le transport à un très-grand nombre d'émigrés (1). Le gouvernement accorde à Kingston, des secours aux plus nécessiteux, et souvent il les disperse dans des localités où ses agens leur procurent du labour. On demandait 4 à 500 ouvriers pour les travaux du canal Welland, à raison de 12 dollars par mois et la nourriture. Mais le 31 août, la quantité des émigrans arrivés à York, s'élevait déjà

(1) Entre autres faits on citera le suivant : La paroisse de Wiltshire (Angleterre) a payé le passage de 127 de ses pauvres jusqu'à Québec; en outre, 30 sch. à chaque famille. De ces 30 sch., l'agent de la compagnie des terres en a pris 26 pour le transport de Québec jusqu'au haut du lac Ontario. Là, ces infortunés étaient si affaiblis par la faim et la misère, les jeunes comme les autres, qu'il leur eût été impossible d'avancer d'un mille au-dessus d'York.

à 13,426 individus. Ce même jour, le *Canadien*, nouveau journal français à Québec, qualifiait d'extravagante l'émigration : « Système dangereux et ruineux pour ce pays, par lequel l'arbre métropolitain charge l'arbuste colonial de ses branches sèches et inutiles. Et voilà que les papiers anglais nous annoncent encore le départ de 60 vaisseaux chargés d'émigrés et en destination pour le Canada ! »

Les institutions aristocratiques de la vieille Angleterre, cause principale du paupérisme, paralysent jusque dans les provinces du Canada les efforts de la culture : son système financier y poursuit aussi le capitaliste qui passe les mers pour acheter et former un établissement. Toutes les entreprises n'ont pas été heureuses. Dès que la paix fut rendue au monde, les Anglais sortirent de leurs îles. Encouragés par le succès de quelques exploitations, de riches particuliers, concessionnaires de vastes cantons, partirent avec un certain nombre de familles. Les terres dont l'acre coûtait près de 3 dollars, devaient augmenter de 300 p. o/o en dix ans. Dans l'état de New-York l'acre se vendait jusqu'à 10 dollars. Mais les Américains, entreprenans, calculateurs, laborieux sont aussi des cultivateurs intelligens. Dès 1823, un lot de 200,000 acres ne fut vendu qu'à raison de 2 sch. 6 pen. chaque acre. On pouvait acquérir, dit M. Talbot, 200 acres dont la moitié en culture, par 150 liv. st. ; et le propriétaire avait dû dépenser 12 liv. à construire l'habitation,

40 liv. pour la grange , et 300 liv. au moins pour défricher et garnir de barrières les 100 acres.

L'administration du Haut-Canada vendait la patente pour 100 acres 5 liv. 14 sch., pour 200 acres 16 liv. 17 sch., pour 500 acres 39 liv. 19 sch. C'est presque un 1/2 dollar par acre, dit M. A. Hodgson (*Letters from North*, etc. 1820, t. 2), et le prix d'achat de la meilleure terre n'est que d'un dollar l'acre. Ces *droits* de patente furent doublés, triplés : le fisc ravissait à l'exploitation des capitaux qui lui étaient nécessaires.

D'autres déceptions attendaient l'émigrant pauvre, auquel un acte royal promettait gratuitement un lot de 100 acres. Il partait pour le Canada, où tout d'abord il allait devenir possesseur d'un vaste domaine! On ne l'informait pas qu'il serait relégué au milieu de forêts presque sans issues, et qu'avant d'obtenir son titre de propriété il lui faudrait construire une maison de 20 pieds de long sur 16 de large, abattre les arbres dans une superficie de 3 acres et demi, pratiquer un chemin sur le front de la ferme. Deux ans lui étaient accordés pour tant de travaux, et il arrivait dénué même d'outils. Des habitans recueillaient ses enfans déjà forts, mais la misère est féconde. Lui, domestique de ferme, il s'efforçait d'amasser en 2 ans, 30 à 40 liv. st. Enfin une cabane est bâtie, et ce *settled* commence le défrichement. Les arbres sont coupés à environ 2 pieds de terre : le temps et le feu auront bientôt rongé les souches qu'il serait dispendieux d'extirper :

les branches en tas et les troncs sont livrés aux flammes. La bêche et la houe, entre les souches, rendent la terre propre à recevoir des semailles, du maïs, des patates, du blé qui est recouvert à l'aide d'une petite herse triangulaire. Le maïs est pour les Américains comme la pierre de touche de la qualité du sol et de la bonté du climat.

Heureux déjà ce colon, s'il récolte sur un acre 40 boisseaux de froment ou 50 de maïs : la subsistance de sa famille est assurée. Mais des bestiaux ! il faut 5 ou 6 ans pour qu'il parvienne à se voir trois vaches, une paire de bœufs, des porcs, plusieurs moutons, des champs palissadés, une basse-cour assez nombreuse, de bons vêtemens, quelques meubles commodes ; pour que lui et les siens jouissent un peu de la vie confortable. Combien dans notre belle France qui ne peuvent jamais espérer à tant de richesses ! Et pourvu que cet habitant ait continué à être sobre, laborieux, économe, de prolétaire en haillons il est devenu, en Canada, indépendant, franc tenancier. Il peut prétendre à des grades dans la milice, à des fonctions dans l'administration de sa paroisse et de son comté : il est électeur, partant éligible à la chambre d'assemblée. Son domaine acquerra une grande valeur pour ses enfans, lorsque les lots voisins seront aussi cultivés, et que de son township s'élèvera un bourg, une ville traversée par une route ; quand la partie de la population américaine qui déjà ralentit son mouvement de l'est à l'ouest, refluera vers les lacs et dans les townships canadiens

où les terres sont à moindre prix et les saisons plus régulières qu'aux Etats-Unis. Ainsi des soldats licenciés, de pauvres émigrans venus il y a moins de 25 ans sur les bords de l'Ontario et de l'Erié, sont aujourd'hui propriétaires de belles fermes.

Mais l'agiotage sociétaire s'est joint à l'arbitraire administratif, et ils menacent de s'accroître à mesure des développemens de la colonie. Afin de pousser de plus en plus les pauvres à émigrer, on a publié à Londres, en 1831, *Extracts of Letters from poor Persons who emigrated last year to Canada, etc.* Ce recueil, comme les correspondances des autres colonies britanniques, ne paraît pas exempt d'exagération. Un cultivateur de Willshire est arrivé à Port-Talbot (Haut-Canada), sans un schelling; néanmoins du 9 juillet au 10 octobre il a pu avec des gages quotidiens de 6 sch. et la nourriture, acheter un lot de 50 acres par 55 liv. st. qu'il achèvera de payer en 5 ans, et il a ensemencé 6 acres en blé. Deux cordonniers mandent que dans ce pays de liberté et d'abondance, il est facile d'épargner 30 sch. par semaine, que les habillemens ne coûtent pas plus cher qu'en Angleterre, mais qu'il faut 3 ou 4 ans d'économies pour acheter une ferme du prix de 50 liv. st. « Bien nourris, nous pouvons chaque année faire des épargnes de 30 à 50 liv. st., » écrivent d'autres ouvriers de professions diverses. Dans le district de Gore, la journée de femme est de 2 sch. et 6 pences; par mois un homme gagne 3 liv. st. et nourri. Ailleurs le

salaire est de $\frac{3}{4}$ de dollar et une pinte de whiskey par jour , pendant la moisson 2 boisseaux de froment ou 1 dollar avec la subsistance. On ajoute que la paroisse de Corsley (Angleterre) trouverait à vivre du glanage. Mais si un émigrant annonce que de 7,000 *settlers* débarqués à New-York , 200 familles sont déjà arrivées à Yarmouth et se dispersent dans ce comté; un autre, qui n'est pas moins épris de la vie confortable de Nelson, avoue que beaucoup qui étaient venus durant l'été, songent déjà à repasser l'Océan.

Des écrivains à Londres insinuent que les paroisses recouvreraient sans peine les avances qu'elles feraient pour le passage de leurs pauvres, de l'Irlande jusqu'au lac Ontario : frais qu'ils réduisent à 5 liv. st. par individu. L'administration exercerait dès la première année une retenue sur les gages de l'émigrant employé, soit à des travaux publics, soit chez des habitans : comme 9 liv. st. pour l'homme et la femme; 6 liv. pour un mâle au-dessus de 15 ans. Ce projet avait été accueilli par le comité d'émigration, en 1826; mais la presse révélait l'usure et les fraudes que des spéculateurs pratiquaient envers leurs malheureux *engagés* (1). Dans tous les temps, la colonisation a eu des racleurs et des dupes. Aux préparatifs de départ qui se font déjà par

(1) Voir *Meine Auswanderung nach den vereinigten Staaten in Nordamerika*, par L. Gall, Trèves, 1822, 2 vol. in-8°; ouvrage curieux, mais écrit avec passion.

toute la Grande-Bretagne, on prévoit que 1852 va presque réaliser la proposition de M. Uniacke au comité, en 1827 : « Chaque année, la Nouvelle-Écosse peut recevoir de 15 à 20,000 émigrans : au moins 10,000 autres trouveraient à s'établir dans les colonies voisines ; et les deux Canadas *absorbent* facilement de 30 à 40,000 *settlers*. »

En France, l'émigration coloniale est absorbée par les passions et les intérêts de la politique ; et beaucoup préféreraient la vie périlleuse des camps, à la lutte incessante mais productive du colon contre une nature sauvage. L'indépendance dans les forêts américaines n'apparaît comme un secours contre le désespoir, qu'à quelques-unes des victimes de l'arbitraire et des catastrophes politiques. Naguère, aux États-Unis, un fils de roi, né à Paris et élevé à Naples, était planteur. Il écrivait : « Je suis à exploiter des terres sauvages, qui, les premières années, ne rendent rien ou presque rien ; plantant du coton et attendant que l'accumulation des récoltes me mettent en état d'acheter un moulin à sucre et *quelques nègres* de plus. Ce genre d'affaires est sûr ; mais il me faudra peut-être 4 ou 5 ans, mener une manière de vivre demi-sauvage et demi-civilisée, caché au fond des bois, endurant toutes les privations, même la misère. »

Pendant on répète déjà dans les départemens du nord-est, les prières que des habitans du Wurtemberg viennent d'adresser aux députés et aux citoyens de cet état. « Pauvres comme nous le som-

mes , notre capital est dans nos bras qui ont suffi jusqu'ici, quoique avec peine, à notre entretien. Mais qu'arrivera-t-il plus tard , avec l'accroissement toujours progressif de la population ? Aidez-nous donc à trouver dans le nord de l'Amérique , une nouvelle patrie où nous puissions à notre tour acquérir des capitaux. » (*Hochwächter* de Stuggard , 11 janvier 1832). Pendant un an, la ville du Hâvre s'est trouvé surchargée de 380 Alsaciens , trop pauvres pour payer le prix intégral du passage. Une quête faite par des dames , et montant à 3,517 fr. a aidé au départ pour l'Amérique , de 267 de ces malheureux , de 35 pour Alger ; les autres ont été renvoyés en Alsace : ceux-ci mendians à travers la France , ceux-là émigrés sans instrumens aratoires. Des armes aussi devront être remises aux colons valides , braves et industriels qu'attend Alger.

Mais Paris ! cette capitale de l'Europe reste indifférente au passage de chariots qui amènent du fond de l'Allemagne des troupes d'émigrans. Ce spectacle retrace la vie nomade qui, depuis les siècles primitifs , est la vie d'une grande partie de l'Asie : on préfère courir à l'Opéra pour revoir la *Caravane*. C'est sur le quai du Louvre que ces émigrans font halte, avec de nombreux enfans , leur seule richesse ; et ils sont accompagnés de leurs vieux parens. Des bosquets, des statues, des palais , qu'est-ce pour eux tous ? Sortis de chaumières misérables, ils savent que l'Amérique, d'abord, ne leur procurera pas même des wigwams de sauvages ; mais ils y auront des forêts, des mon-

tagnes, des pâturages : ils créeront des fermes. Ils craindraient de s'égarer dans les rues de Paris, et c'est vers la Plata ou vers l'Hudson qu'ils vont : il leur tarde que la Seine les emporte.

Au Havre, ces familles ajoutent à l'aspect magnifique de ses bassins, où des vaisseaux de toutes les nations révèlent la civilisation universelle du commerce. Naguère, j'y contemplais les apprêts du départ de Bavaois, l'inquiétude des mères, la confiance des jeunes filles et leurs fiancés impatients; car on diffère les noces jusqu'à l'établissement de la peuplade sur le sol américain. Le packet le *Henri IV*, 37 jours après, eut débarqué à New-York ces 350 Allemands. Une émigration a rendu l'année 1830 à jamais célèbre. Ce n'était pas celle de Suisses fortunés; il faut à l'histoire des catastrophes immenses. Ils ne quittaient que des chalets : pour eux ni regrets ni deuil. Plusieurs avaient échangé chez des banquiers des capitaux de 40 à 80,000 fr. ; l'espérance épanouissait leurs traits lorsqu'ils montèrent sur le *Great-Britain* pour suivre 600 autres Helvétiques, qui les précédaient sur l'Océan. Ce beau navire, de retour au Havre en juillet, venait prendre une seconde cargaison de laboureurs et d'artisans, lorsque conduit à Cherbourg il y fut affreté pour une traversée dans la Manche; et ses émigrans étaient des princesses, quelques seigneurs de la cour de France, deux rois avec Charles X.

CHAPITRE V.

SEIGNEURIES. — TOWNSHIPS.

LE cadastre avait mesuré les terres qui bordent le fleuve Saint-Laurent, alors que la France, excepté dans ses pays d'états, ne pouvait pas connaître la superficie de ses cantons. Le clergé et la noblesse auraient eu tant à restituer; car les chartres décèlent toutes les fraudes, quoique des antiquaires ne veulent pas encore les apercevoir. Des arpentages immenses ont été exécutés dans les Canadas, depuis la cession; mais les errements de la bureaucratie, le conflit des intérêts entre les deux provinces comme entre les populations, l'état peu avancé des études scientifiques et l'étendue du territoire qui embrasse des contrées si diverses, sont autant d'obstacles à la composition d'une topographie précise et exacte. Des botanistes, surtout des géologues français trouveront beaucoup à explorer, beaucoup à recueillir dans ces pays dont les habitans ne connaissent pas les limites. Un patriotisme jaloux s'aide de la routine; et les voyageurs ont fait des promenades plutôt que des études dans ces provinces.

La guerre de 1812 a eu pour cause principale la démarcation des frontières du sud-ouest. Par le traité conclu à Gand, le 10 décembre 1814, il a été retranché du New-Brunswick plusieurs millions d'acres carrés, du Bas-Canada une partie du lac Champlain. Les commissaires pouvaient croire, en 1822, avoir terminé le litige : ils venaient d'achever le cadastre, principalement sur les lacs, de 3,000 îles, îlots et rocs. Mais encore en 1830, la Grande-Bretagne et les Etat-Unis ont pris pour arbitre Guillaume de Nassau. Ce roi qui avait tant besoin d'un arbitrage entre la Belgique et la Hollande, a prononcé en faveur des Américains, disent les Anglais qui lui imputent de la partialité à cause des protocoles. Cependant il résulte du rapport de M. Stavenson à la chambre des représentans que, en 1829, les divers états et territoires de l'Union américaine avaient déjà une superficie de 597,195,166 acres, et que les terres publiques encore incultes, mais appartenant à la confédération et dont elle peut disposer, présentaient une superficie de 1,062,672,698 acres : total 1,659,867,864 acres. C'est une étendue, suivant M. Fénimore Cooper, de deux millions de milles carrés.

M. Colqu'houn, dans son *État statistique des deux Canadas*, en 1815, évalua, non sans exagération, toutes les terres, les édifices publics et tous les capitaux, à 24,400,000 liv. st. Le numéraire en circulation n'aurait consisté qu'en 300,000 liv. st. On estime à 180 millions la quantité d'acres culti-

vables. L'acre contient 40 ares 47 centiares. En 1824, la taxe sur les propriétés imposables dans le Haut-Canada étant d'un penny par livre, on opéra sur une évaluation en capital de 1,969,074 liv. 13 sch., cours d'Halifax. Si l'on n'avait pas abusé de la statistique, je dirais que les îles autrefois normandes de Guernesey et de Jersey, l'une ayant de longueur 9 milles sur 6 de largeur, l'autre environ 12 milles sur 6, surpassent de beaucoup, par la valeur de leurs propriétés, estimées à près de 7,500,000 liv. st., tout le Haut-Canada. Il en est de même de l'île Bourbon, dont les 255,167 hectares cultivés, sont évalués, avec les bâtimens ruraux, usines, bestiaux, etc., à 145,900,000 fr. (non compris 66,000 esclaves, à 1,200 fr. chaque). Ces rapprochemens aident à supputer ce que ce pays nouveau répandra un jour de produits agricoles dans l'Amérique et dans l'Europe.

Le Haut-Canada embrasse 95,125 milles carrés en superficie territoriale, et seulement 55,000 de ces milles ont été mesurés. Suivant un recensement de 1829, il y avait environ un million d'acres en culture, et le nombre des habitations était d'environ 8,067, non compris une quantité plus grande de cabanes en bois. Le Bas-Canada contient en terres 205,865 milles carrés, dont 45,000 environ ont été mesurés. Suivant Henriot, il y aurait eu, en 1764, seulement 764,604 acres cultivées, et 1,569,818 en 1785; Lambert, vers 1809, portait cette quantité jusqu'à 3,760,000 acres. Le recensement de 1831

porte arpens de terre occupés 4,931,793 arpens en culture 2,065,913 et 1/2 (1). Il faut ajouter pour le Haut-Canada 55,875 milles carrés que couvrent les lacs, rivières et eaux éparses : total, en superficie environ 141,000 milles carrés. Comme on estime, y compris une partie du golfe Saint-Laurent, à 52,500 milles carrés l'étendue des eaux pour le Bas-Canada : total, 258,363 milles carrés. Enfin, ces deux provinces ont en superficie près de 400,000 milles carrés, d'après l'état présent de leurs limites; et l'empire d'Autriche contient 194,500 milles carrés, l'Espagne et le Portugal 166,550.

Dès les commencemens de la colonisation, le Canada fut soumis au régime féodal; excepté le pays d'*en haut* (le Canada supérieur), que le voisinage des Indiens préserva de ce régime. La couronne s'était réservé d'octroyer, souvent sur la présentation de la compagnie des fourrures, des titres conférant des seigneuries. Déjà des gentilshommes,

(1) Le Bas-Canada, d'après Lambert, aurait eu 200,000 habitans qui, élevant 236,000 bêtes à cornes, auraient cultivé avec 79,000 chevaux 3,760,000 acres, pour l'ensemencement desquelles il aurait fallu 920,000 boisseaux. Et Malte-Brun a accepté de pareils chiffres, qui prouvent seulement que la statistique a été sans critique. Défalquant les enfans, les femmes, enfin ceux qui n'étaient pas laboureurs, comment les autres Canadiens auraient-ils pu cultiver, ensemen- cer tant d'acres, et en récolter les produits : à 11 pour 1, c'eût été dix millions de minots de grains, ou environ quatre millions d'hectolitres!

des filles nobles avaient obtenu des domaines , lorsque les officiers du régiment de Carignan , en 1668, emportèrent, dans leurs bagages, de ces petits carrés de papier qui les déclaraient gratuitement propriétaires de terres immenses , dans des pays bien inconnus de la chancellerie. D'autres grands fiefs furent accordés à des courtisans, obligés seulement à foi et hommage. Et Louis XIV se plut à redire que la Nouvelle-France possédait plus de membres de sa noblesse que toutes ses autres colonies ensemble. Toutes les seigneuries aboutirent sur les bords du Saint-Laurent, qui offrait avec les rivières affluentes les seules voies praticables. Ce fleuve ne coulait plus qu'entre des terres nobles, depuis les Rapides jusqu'à la rivière Métis. Les seigneuries de la création de Louis XV durent être prises dans l'intérieur du pays; aujourd'hui elles ne sont pas les moins productives.

Le registre de *foi et hommage*, les cahiers de l'intendance, ainsi que les *insinuations* du conseil supérieur sont des archives de plus en plus curieuses, à cause des progrès du Bas-Canada. On y trouve les titres des seigneuries et baronnies, quand elles ont des titres. Un sieur de Cressé, en 1672, se faisait donner 2 lieues de front, y compris la rivière Nicolet, avec des îles et îlots et les aboutissans qui comprenaient 3 lieues dans l'intérieur des terres. Demoiselle Couillard obtenait, en 1677, 1 lieue de front sur le Saint-Laurent, depuis les 2 lieues promises à Noël Langlois, et en remontant vers la

concession faite à la demoiselle Amiot, avec 2 lieues de profondeur, plus une île de 5 arpens dans le fleuve. Tantôt une promesse de concession valait titre, tantôt, comme pour la seigneurie de Lusson, l'étendue en profondeur était laissée *en b'anc*. Les Ursulines de Québec, quoique leur seul titre soit la simple affirmation d'un notaire, continuent de percevoir tous les droits seigneuriaux à Sainte-Croix, qui compte 1.600 habitans.

Quelquefois on ne mesurait pas les terres : c'était par les rumbes de vent qu'on en indiquait les limites. Toutes les seigneuries, situées sur le Saint-Laurent, ont été ainsi distribuées, que les rumbes de vent sont sud-ouest et nord-ouest. En 1694, un sieur Ganne ou Gaume (les noms propres n'étaient pas même écrits correctement), de Falaise, eut la seigneurie de Saint-Denis, dans le bassin si fertile de la rivière Cambly, ou 2 lieues de large, 2 de long, y compris le sief Cascarinette, et courant les mêmes rumbes de vent que la terre de Contrecoeur. Il y a aujourd'hui 5,120 habitans. Parmi d'autres Bas-Normands qui obtinrent des concessions, un sieur de Croisille devint baron canadien de Port-Neuf, terre d'une lieue et demie de front sur le Saint-Laurent, de 3 lieues de profondeur, et que traverse la rivière Cartier. Or, à présent cette baronnie, habitée par 2,870 individus, dont 7 marchands en boutique, 10 cabaretiers, 18 artisans, 1 juge de paix, 1 curé et 5 instituteurs, produit près de 20,000 minots de froment, 2,000 d'a-

voine, 5,000 de pois, 25,300 de patates, et elle nourrit plus de 1,000 chevaux, autant de bœufs, le double de vaches, environ 1,700 pores et 5,000 moutons. Assurément le petit village de Soulangy (département du Calvados) ne vaut pas la seigneurie que les héritiers de Joybert, chevalier de Soulangy, ont recueillie dans le comté de Vaudreuil. La commune française ne contient ni 4,000 habitants, ni 2 écoles, ni 3 notariats, ni 11 usines : elle ne récolte pas 57,000 boisseaux de céréales, 95,000 de pommes de terre ; on n'y élève pas près de 5,000 bêtes à cornes, 1,200 chevaux, 1,800 pores.

De 1635 à 1714, la famille Dugay put se dire seigneur d'une partie des *mille îles*, proche la rivière Jésus ; mais elle ne fit aucun établissement, et cette terre de plusieurs lieues revint au domaine. Encore en 1750, le fameux intendant Bigot, qui cédait 4 lieues et 1/2 de front sur 5 lieues de profondeur, ne prévoyait pas que ces mille îles, où l'on fieffait par 6 fr. 5 sous 60 arpens, compteraient, en 1850, plus de 12,000 habitants et 3 paroisses, récoltant 55,500 minots de blé, 57,750 d'avoine, 141,000 boisseaux de patates, etc. Ils ont 17 fabriques de potasse et perlasse, une de cigares, qui est renommée, et ils élèvent 5,700 pores, 19,000 moutons, 7,000 vaches, 4,740 bœufs, 4,225 chevaux. La chancellerie de Louis XIV s'égayait en enregistrant le don fait par la compagnie des fourrures, à Giffard, des *mille vaches*, seigneurie de 5 lieues de front sur le fleuve Saint-Laurent, et de 4 lieues de

profondeur. Il ne paraît pas que cette terre soit bien fertile ; car ses 80 habitans ne recueillent que 84 minots de froment, 100 d'avoine, 300 d'orge, et ils ne possèdent que 350 porcs, 38 bœufs et 51 vaches. Mais ce Giffard, accapareur de seigneuries, se fit donner, par la même compagnie, tout autant qu'il se pouvait faire, sur 10 lieues de profondeur dans les terres, vers le N.-O., à prendre tout le long de la terre de Beauport dont il était seigneur. C'est aujourd'hui la seigneurie de Saint-Gabriel, proche Québec, peuplée de 2,880 individus, qui récoltent 21,000 minots de blé, 43,900 d'avoine, 102,000 boisseaux de patates, etc.

La société de Jésus régnait en Canada par la servilité des administrations, par l'ignorance et la misère des colons ; et, repoussant l'industrie qu'auraient apportée les religionnaires proscrits de France, elle stimulait par de mensongères relations la cupidité de nobles improducteurs. Les familles puissantes à la cour continuaient d'appauvrir le royaume par leurs concussions, leurs privilèges et par leurs envahissemens (1) : les cadets et d'autres gentilshommes, petitement nés, devenaient seigneurs dans la Nouvelle-France. Un Longueil reçut de Louis XIV, en 1700, une baronnie de 2 lieues ou *environ*, de front sur le Saint-Laurent, de 3 lieues et demie de profondeur, laquelle s'accrut encore de 5 lieues de front

(1) Voir *l'Émigration indemnisée par l'ancien régime*, seconde édition, 1825, vol. in-8°.

jusqu'au lac Champlain. Le chevalier, frère du baron, obtint ensuite, proche les Cascades, une contrée de 2 lieues environ de front, sur 3 de profondeur, avec les îles, îlots et batures adjacentes. Roc de Ramzay, en 1708 et 1739, fut autorisé à prendre 4 lieues de front sur la rivière des Hurons et 4 lieues de profondeur. Mais ce fut vers 1755 que la première ferme s'établit dans cette seigneurie de Monnoir, dont les 4,410 habitans récoltent sur une partie de leurs 65,000 acres en culture, 70,000 minots de blé, 15,000 de pois, 25,000 d'avoine, 6,000 d'orge, qui doivent la dîme du vingt-sixième au curé. Des Villeroi, d'Artigny, des Lachenaie avaient eu en octroi de vastes terres : ils les dirent inhabitables, et le gouverneur leur concéda une seigneurie de 5 lieues à la rivière du Loup. Ce n'était partout qu'un gaspillage : sans rien connaître, on sollicitait, on accordait des terres qui restaient en friche. Déjà seigneurs, Cavagnal et Rigaud se firent encore donner, en 1732, trois lieues de front sur 5 lieues de longueur, proche la Grande rivière ; puis ils laissèrent inculte ce canton fertile, qui compte aujourd'hui 4,000 habitans.

Etrange système de colonisation ! Les indigènes, séduits d'abord par les missionnaires, ne pouvaient rien comprendre à des instructions mystiques ; catéchumènes, ils se trouvaient moins hommes. Etaient-ils en paix avec les traitans ? ils en recevaient des maladies, des liqueurs spiritueuses, également mortelles. Eux, indépendans, possesseurs légitimes

du pays, on ne les excitait même pas à le cultiver : ils devenaient soudain les serfs de seigneurs inconnus. Plus maltraités que les animaux des forêts, il leur fallait ou s'expatrier, ou seipdre de se plier à des coutumes ennemies de celles de leurs pères. Que s'il leur restait quelques portions de leur territoire immense, c'était à titre d'octroi ; et bientôt unis par la sympathie de caractère avec les rares colons, ils voyaient ceux-ci pauvres, astreints à la dîme et à la vassalité. Aussi la vie sauvage gagna plus d'Européens, qu'il ne se convertit d'Iroquois à la civilisation. Cependant ces indigènes alimentaient la traite de fourrures, et leur amitié était nécessaire pour repousser les attaques des Anglo-Américains. Et les Mohawks ou Iroquois du Saut Saint-Louis sont encore réputés propriétaires des seigneuries de Coghawaga et de Saint-Regis.

Toutes ces seigneuries subsistent toujours, au nombre de 210, y compris des fiefs ou grandes concessions de terres faites par des seigneurs. On compte dans les 19 comtés du district de Montréal, 70 seigneuries et 8 arrières-fiefs ; dans les 6 comtés du district de Trois-Rivières, 25 seigneuries et 9 fiefs. Le district de Québec contient, dans ses 13 comtés, 79 seigneuries et 12 fiefs. Enfin les 2 comtés du district de Gaspé renferment 1 seigneurie et 6 fiefs. Inégales en étendue, comme en fertilité, plusieurs des seigneuries ont jusqu'à 56 lieues carrées en superficie. On évalue la totalité du territoire seigneurial à 12,066,000 arpens de France, ou

9,849,600 acres de l'Angleterre, qui a adopté à peu près cette ancienne mesure normande. Mais un grand nombre de sections dans des seigneuries d'une profondeur considérable, sont restées jusqu'ici incultes. Suivant l'acte de cession du Canada, le gouvernement britannique s'obligea à maintenir et respecter le régime seigneurial. George III établit, dès 1763, la seigneurie de Mont-Murray, dont les 1,100 habitans récoltent environ 9,000 minots de froment, 2,300 d'avoine, 8,400 boisseaux de patates. L'administration française avait aussi délaissé, comme peu fertile, une contrée que le même roi érigea en seigneurie de Murray-Bay ou Saint-Amand; laquelle, plus peuplée et aussi productive que la précédente, emploie 15 moulins à scie pour l'exploitation de ses bois. Sir S. Shoobred a été moins avantageusement traité quand, en 1788, il est devenu seigneur, dans le district de Gaspé, d'un terrain immense, mais qui n'a de valeur que par sa partie qui aboutit à la baie des Chaleurs. Excepté ces trois seigneuries, toutes les terres qui bordent sur le Saint-Laurent, sur les rivières Richelieu, Yamaska et de la Chaudière, ont été concédées sous le régime féodal.

La noblesse belliqueuse, improdnetrice, ne s'occupait pas d'agronomie. En Canada, la chasse pour les fourrures avait trop de fatigues et de dangers: les seigneurs cherchèrent à *établir* leurs fiefs, en bâtissant un manoir seigneurial et le moulin de la banalité. Quant aux défrichemens, à la culture des

terres, ils firent des colons de soldats, d'aventuriers plus pauvres encore. Chaque lot se composa de 3 acres de front sur les bords du Saint-Laurent, et s'étendit dans l'intérieur l'espace de 40, quelquefois de 100 arpens. Le prix ordinaire était 40 sous par chaque arpent de front, sur 40 de profondeur, en argent tournois, l'écu de France à 6 liv., plus un chapon gras, ou 20 sous, ou un minot et demi de blé froment. Encore, en 1750, ce prix avait peu augmenté. A la seigneurie de Nicolet, la ferme de 3 arpens de front, sur 30 ou 40 de profondeur, était concédée, outre 2 chapons, pour une rente de 1 ou 2 sous tournois l'arpent. Depuis 1800, la rente est de 2 sous et un quart de minot de froment. A la Petite-Nation, plusieurs concessions ont été faites, depuis 1810, de lots de 5 arpens de face, sur 40 de long, au prix annuel de 4 minots de froment et 2 écus blancs de France. Pour ces seigneurs, qui bornaient et jouxtaient leurs vastes fiefs selon leur adresse à consulter les rumbes de vent, un lot de 15 arpens sur le fleuve et d'une lieue de profondeur n'était qu'un *lopin* de terre. A présent, leurs censitaires nourrissent de gros procès pour un sillon.

Le Canadien français est ou seigneur ou vassal comme fieffataire. Du reste, tous demeurent égaux devant la loi. Le titre d'*écuyer* est banal, comme dans la république des Etats - Unis. On qualifie aussi les curés de *messires*. Tel seigneur tient boutique de détail; plusieurs seraient de pauvres rentiers sans leurs droits féodaux. Un membre du conseil

législatif, M. Viger, donnait l'explication suivante, au comité du parlement anglais chargé de l'enquête de 1828 : « Les terres se concèdent au cultivateur canadien moyennant une rente foncière très-mo-
dique. Outre le paiement de cette rente, la seule obligation qu'il ait à remplir est d'aller au moulin de son seigneur pour y moudre son grain ; et, quand il vend sa terre, l'acheteur est tenu d'acquitter les lots et ventes : prime sur la mutation qui est égale à la douzième partie de la valeur. Ce sont là *à peu près* tous les *devoirs* de la vassalité auxquels nos cultivateurs sont généralement soumis. »

Rédigé suivant la coutume de Paris, le bail à cens stipule (*Voir* Ferrières et Le Camus, 4 vol. in-fol.) la rente seigneuriale, non rachetable, perpétuelle et indivisible, tous les hoirs ou ayans-cause étant à jamais solidaires. « Ledit cens portant droit de lots et ventes, amende et saisine, quand le cas y écherra... Droit de retenue et de retrait en cas de vente volontaire ou mutation forcée, au profit dudit seigneur, tenu seulement de rendre à l'acquéreur le prix porté dans le contrat... Droit de reconnaissance et déclaration nouvelle à chaque mutation de seigneur. Le preneur et ses ayans-cause porteront leurs grains moudre au moulin bannal, lorsqu'il y en aura un d'établi, et des censitaires suffisans pour entretenir ledit moulin, à peine de confiscation et d'amende arbitraire. Dans une année, le preneur tiendra feu et lieu sur ladite terre, et la défrichera : il y fera bâtir, l'année en suivant, une maison logeable,

grange et étable; il mettra la terre en valeur et la garnira de bestiaux : il fournira une journée de corvée ou 40 sous, à la demande et à l'option du seigneur ou de ses officiers. Obligé de borner et aligner sa terre, le censitaire fournira et entretiendra les clôtures et tous chemins jugés nécessaires par le seigneur ou les officiers du roi. Chaque année, tous les habitans de la seigneurie seront tenus de planter un mai à la porte du manoir seigneurial. Se réserve ledit seigneur de prendre tous les bois dont il aura besoin pour charpente et construction du manoir, moulin, église, presbytère, etc., ainsi que la propriété des mines, minières et minéraux. »

Quelques-uns de ces *devoirs* sont tombés en désuétude. Mais les plus onéreux grèvent toujours l'agriculture et nuisent aux progrès de l'industrie. On construit une maison de ville sur un terrain, des usines sur une terre : la valeur du fonds se trouve ainsi augmentée de 999 pour 1, il n'importe : en cas de vente, il faut que l'acquéreur, ou mieux le vendeur, paie le douzième de ces accroissemens du fief. Pour que le maître ou seigneur soit tenu de faire construire ou réparer le moulin bannal, les censitaires doivent prouver juridiquement que le moulin est dégradé ou insuffisant. La plupart de ces moulins sont mus par le vent, quelques-uns par la vapeur. Ils travaillent pendant la saison des gelées; mais que de pertes pour le commerce ! que de lenteur pour les ménages, épars sur une vaste étendue ! Les 4,000 habitans de la seigneurie Rigaud

n'ont qu'un moulin pour leur récolte de 10,800 minots de blé, 2,000 d'orge, 9,900 d'avoine, grain dont on réduit une forte partie en *flou*. Heureusement la banalité n'entrave pas la fabrication de la potasse et de la perlasse, et y ils emploient 15 usines. Le plus grand nombre des seigneurs résident dans leurs terres, et plusieurs sont des agronomes intelligens; ils perçoivent, par leurs droits féodaux, les uns 100 louis, les autres jusqu'à 1,500 louis, année moyenne. Vingt sulpiciens, seigneurs de toute l'île et de la ville de Montréal, se font ainsi, par fief, par lots et mouture, un revenu de plus de 180,000 fr.

Une des plus belles seigneuries est celle de Saint-Hyacinthe : située près de la rivière Richelieu, et traversée par l'Yamaska, elle contient en superficie 59 lieues. La concession date de 1748. Les abattis et défrichemens ont commencé vers 1756. Au milieu de cette plaine fertilisée, un monticule, dont le sol d'environ 50 arpens convient bien au pommier, recèle une carrière de pierre à chaux : son exploitation, malgré un grand nombre de fourneaux, ne peut suffire aux demandes. Les 4 paroisses ou villages contiennent 5 écoles, 5 moulins à blé, 1 à carde, 1 à foulon, 10 scieries, 1 tannerie, 5 fabriques de potasse et 5 de perlasse. On y compte 5 juges de paix, 2 médecins, 1 notaire, 13 marchands en détail, 16 hôteliers, 59 artisans. Le bétail se compose de 5,790 chevaux, 6,545 bœufs, 10,740 vaches, 51,395 moutons, 6,900 porcs. Les récoltes consistent en 105,200 minots de blé, 89,800 d'a-

voine, 13,600 d'orge, 15,869 de pois, 3,450 de seigle, 1,600 de maïs, et plus de 100,000 boisseaux de patates. M. Dessaulles et M. Debartch, membres de la législature, font ouvrir des chemins ; ils ont fondé une institution pour les filles et un collège. Mais la population qui n'était, en 1792, que de 1,000 individus, s'élève à présent à 15,566 habitans. S'il leur était permis de se redimer des droits qu'ils paient à ces seigneurs, par une augmentation de leurs rentes, ils avanceraient plus rapidement leurs fermes et tout le pays.

Ce régime, transplanté des environs de Paris dans les forêts canadiennes, devint le principal obstacle aux progrès de la colonisation. Sous le règne de Louis XV, des gouverneurs du Canada, de Beauharnais, de Vaudreuil, etc., s'octroyèrent, par le conseil suprême, de nouvelles seigneuries. Les derniers administrateurs firent, le plus qu'ils purent, des concessions de terres à leurs créatures, peut-être aux complices de leurs déprédations. De bons services, profitables à la colonie, y furent toujours si rares ! Déjà propriétaire d'une vaste seigneurie, madame de Boishébert obtint gratuitement, en 1750, du fameux intendant Bigot, 2 lieues de front sur le Saint-Laurent, et 2 lieues de profondeur. Cette veuve ne pouvait exécuter aucun défrichement ; mais à mesure que de pauvres censitaires se présentèrent, elle leur prit un sol de rente par arpent. Aujourd'hui ses héritiers exercent les droits de banalité, de retrait, de lots et ventes, sur des fermes bâties et

mises en pleine culture par deux générations de colons.

Après la cession, le gouvernement anglais promit à ses nouveaux sujets de conserver leur tenure ; mais il se prépara, par l'acte même de 1763, les moyens de l'affaiblir, de la détruire en lui opposant le franc et commun soccage britannique. Les fermes en rang pressé sur les bords du fleuve Saint-Laurent qu'elles embellissaient, ne s'étendaient pas au-delà de quelques milles dans l'intérieur. Des terres immenses, et la plupart fertiles, restaient incultes. On gratifia des militaires de lots ainsi répartis : 5,000 acres à l'officier supérieur ; 3,000 au capitaine ; 2,000 à l'officier de grade inférieur ; seulement 50 acres au soldat. Sortant des casernes, ces nouveaux colons manquaient plus encore de ressources que d'aptitude pour établir des fermes aussi étendues. Le ministère a cru politique de concéder gratuitement des terres à des miliciens et soldats réformés, mais capables encore de reprendre les armes. La part de l'officier de haut grade a été réduite à 1,200 acres, celle du capitaine à 800, et le soldat a reçu 100 acres.

Le *township* s'est établi proche la seigneurie, mais comme un rival. Dix milles carrés sont la mesure la plus précise d'un township : il doit contenir 61,000 acres, non compris 5 acres par cent qu'il est d'usage de réserver pour chemins publics. Cette étendue ordinaire, pour une section dans l'intérieur, varie, quant au township qui aborne à une rivière. La contenance de celui-ci est de 9 milles de front, et de

12 milles de profondeur : il est subdivisé en 12 rangs, et chaque rang comprend 28 lots. Aux États-Unis, un township contient environ 27,000 arpens. Le congrès, outre une somme de 200,000 dollars, a offert un township à M. Lafayette, comme indemnité du dévouement historique du général à la cause de l'indépendance américaine. (M. Fénimore Cooper. Lett., t. 4.)

Le Haut-Canada qui n'a jamais eu de seigneurie, voit presque chaque année s'accroître le nombre de ses townships. On en comptait 278 établis en 1828 : à présent, on présume qu'il y a de 550 à 580 townships. Environ 8 millions d'acres ont été distribués ou vendus à différentes classes de colons. On peut déjà appliquer à la plupart des comtés du Haut-Canada, ce que dit M. le général Bernard de la moitié des comtés des États - Unis : « La population varie depuis quelques centaines d'habitans, jusqu'à 20,000 individus. Un comté nouveau, d'une superficie égale à peu près aux 79^e de celle de nos départemens, n'est bien qu'une forêt qu'on subdivise en lots de 75 arpens de Paris : 20 francs l'arpent est un bon prix. » Si les 51 townships du comté de Simcoe, district d'York, n'ont que 2,500 habitans, on compte 7,500 individus dans les 5 townships du comté de Wentworth, district du Gore. Les 2 comtés du district d'Ottawa contiennent moins de 4,000 habitans; mais on en a recensé 22,000 dans les 2 comtés, ou 17 townships du district de Niagara. Le Bas-Canada contient 160 townships,

savoir : district de Montréal, 59; de Trois-Rivières, 53; de Québec, 38; de Gaspé, 10. Suivant M. Bouchette, seulement 105 de ces townships sont érigés par lettres-patentes. On évalue toute leur contenance à 6,300,000 acres, dont plus de la moitié est encore inculte. Environ 590,000 acres ont été données à louage à diverses personnes. Différens concessionnaires britanniques ont obtenu à peu près 2,500,000 acres. Depuis 1828 le nombre des townships est de 185.

Il semble que le favoritisme et le charlatanisme conspirent pour entraver les progrès, celui-ci dans le Haut-Canada, celui-là dans la province inférieure : l'un est l'abus de la spéculation, compliquée de la cupidité britannique et de l'astuce américaine; l'autre sollicite, par avidité, des terres qu'il garde par orgueil, incapable qu'il est de les rendre productives. Le favoritisme moderne a été plus funeste aux colonies que tous les reptiles malfaisans. On n'ignore pas, en Canada, que les maux de l'Irlande résultent principalement des octrois de portions de terres, les moindres de 100,000 acres, que le gouvernement anglais, depuis le XII^e siècle, confisqua pour les donner à des favoris.

L'émigrant britannique n'a pas encore quitté sa patrie, centre des richesses du monde, mais qui sont en la possession d'un petit nombre; l'agiotage déjà le circonviend de séductions qui aboutiront, dans le Haut-Canada, sinon à lui ravir ses dernières ressources, du moins à lui faire user sa vie dans des travaux peu fructueux. Des spéculateurs soumissionnaient un

quart, une moitié de township ; à l'exemple d'agiateurs des Etats-Unis, ils annonçaient par les papiers publics qu'ils en distribueraient des lots. De pauvres colons, qui avaient exécuté ailleurs des défrichemens improductifs, accouraient de leurs solitudes : on leur exagérait les qualités du fonds ; on leur étalait le plan d'une ville qu'on ne manquait pas de rehausser du nom d'une cité célèbre, soit dans l'antiquité, soit dans l'Europe moderne. Ici sera l'église ; là, une banque ; en face, le bureau d'un journal ; sur cette place, une école et des tavernes ; plus loin, un hôpital : partout des chemins seront ouverts. Ainsi, *Palmyre* et *Liverpool* sont encore des déserts. *Naguère*, *Lisbonne*, dans l'état d'Indiana, ne se composait que de 15 maisons. Mais à Paris même, les villes de *François I^r*, de *Londres*, sont encore des townships.

D'après l'acte constitutionnel du Canada de 1791, on commença, en 1796, à soumissionner des townships. Il suffit de présenter un certain nombre de sous-traitans pour lots de 1,000 à 1,200 acres : cette garantie illusoire d'un prochain défrichement procurait des lettres-patentes que le gouvernement octroyait sous la sanction royale. Le principal concessionnaire s'appelait *Léader* ; ses affidés, les *associés*. Ces prête-noms, quand ils n'étaient pas des êtres fictifs, se faisaient payer leur complaisance quelques schellins, et ils rétrocédaient leurs lots au chef. Les dépenses d'arpentage sont d'environ 550 liv. st. ; le coût de la patente de 150 livres. Ainsi, pour 500

liv. st., un *léader* pouvait devenir possesseur d'un canton de 48 à 60,000 acres. Une réforme apportée depuis 1820 a peu remédié à ces abus. Je pourrais citer, entre autres exemples récents, un membre du conseil exécutif qui, pour obtenir une vaste terre, s'est entendu avec des Canadiens considérés, leur laissant, par lot de 1,200 acres qu'ils sont supposés avoir soumissionné, environ le sixième. De pauvres émigrants vont arriver, le conseiller leur vendra ou louera de petits lots, et quand le township, dans 20 ans, sera bien établi, chacun de ses amis retirera de 200 acres incultes, 400 à 500 louis.

« C'est presque devenu la mode pour chaque conseiller ou officier, d'obtenir un octroi depuis 5,000 jusqu'à 20,000 acres. Des octrois de terres ont été faits en portions considérables, au hasard et pour l'avantage des agioteurs, à des fonctionnaires, sans leur imposer de conditions pour l'établissement et la culture de ces vastes propriétés. Ainsi, dans les deux provinces, une grande partie des terres de valeur et faciles à améliorer, sont en la possession de personnes absentes (Anglaises d'origine), tandis qu'elles auraient pu être occupées par d'actifs et industrieux colons. La confiscation, au profit de la couronne, serait un procédé détestable. On devrait, à l'exemple du Haut-Canada et de l'état de New-York, taxer les terres qui ne sont pas mises en culture. » (Déposition de M. Ed. Ellice, 1828). Le nombre de ces concessions est très-considérable. La plus vaste, faite en 1803, comprit 58,592 acres; le mini-

mun, pour de braves et pauvres soldats, a été de 100 à 200 acres. Il fallait des agens dévoués à l'administration du comte Dalhousie, qui a salarié leur complicité par des dons de terres. Des services dommageables aux Canadas, et que le gouvernement, mal informé, accepte et récompense comme talent et patriotisme, extorquent des dotations qui profitent le plus aux sous-traitans. Ceux-ci en cèdent des lots à de petits cultivateurs dont les labeurs opiniâtres ne peuvent suffire pour remplir des conditions trop onéreuses. Des terres sont à peine rendues productives quand elles ont déjà absorbé les capitaux et les forces de plusieurs malheureux, et elles reviennent aux agioteurs, par une frauduleuse résiliation ou par délaissement.

Ainsi, un grand nombre de résidens, à Londres et à Edimbourg, peuvent se dire propriétaires de vastes terres à *Chester, Halifax, Inverness, Dorset*, mais en Canada. Les townships et les seigneuries semblent, par leurs noms, participer à la lutte qui divise les deux populations. La géographie du Canada peut le mieux expliquer aujourd'hui comment des émigrations, sorties du nord et de l'est de l'Europe, imposèrent des dénominations de leur patrie aux contrées où elles s'établirent dans l'ouest et le sud de ce continent. Tout le long du majestueux Saint-Laurent, la carte redit des noms français : à quelques lieues dans les terres, ce sont tous noms anglais. D'anciens colons aimèrent à retrouver la *Beauce* dans un canton fertile. Les Acadiens réfugiés donnèrent à leur

nouvelle contrée le nom du pays de leurs pères. Plus patriote et moins dévoué à la cour de Rome, le clergé eût permis aux Normands trop dévôts de préférer, pour leurs établissemens, des noms de leur province à ceux du martyrologe. Mais les missionnaires supposèrent même des saints pour faire leur cour aux sauvages; ils appelèrent une seigneurie *Saint-Ours du Grand Saint-Esprit*. Des émigrans britanniques trompent leurs regrets en désignant des comtés du Haut-Canada par *Essex, Perth, Oxford*. Si ceux du canton de *Fénélon* n'ignorent pas la vie du prélat français, que signifient, pour de pauvres settlers, les noms des townships de *Java, Elzevir, Trafalgar!*

CHAPITRE VI.

TENURES. — RÉSERVES. — COMPAGNIES DES TERRES.

LA nation britannique , qui vient de montrer au monde la liberté dans sa puissance , a besoin d'autres réformes que celle du parlement. C'est encore pour elle un principe presque religieux , que toutes les terres du royaume sont tenues médiatement ou immédiatement du roi , seigneur suzerain ; que toute propriété doit être crue avoir été concédée à la charge d'une mouvance ou dépendance quelconque. De-là , pour la propriété , le nom de *tenement* , et celui de *tenancier* pour le propriétaire. Cependant , on ne trouve l'origine de ces prétentions qu'en remontant jusqu'à l'empire romain , à sa décadence , alors que les peuples septentrionaux ou celtiques soumièrent à leurs coutumes féodales les colonies qu'ils formèrent de la plupart des états du continent. Et il ne paraît pas , dit Blackstone , que l'Angleterre ait subi cette constitution avant la conquête de Guillaume ,

ou mieux, avant la grande assemblée de la nation, qui confirma aux barons normands la propriété des terres confisquées. De même, il semble que le clergé anglican, par ses biens-fonds, ses dîmes, ses réserves à perpétuité, s'arrogé, comme les druides chez les Bretons, *l'immanitatem omnium rerum*.

Ce droit public exista plus funeste pour la France. Le trône prétendait être le pays; tout appartenait au roi; et le clergé, pour s'assurer une grande part dans les richesses et dans le pouvoir, renforça ce droit absolu du droit divin. Patrie! on qualifiait cette invocation de crime de lèse-majesté; liberté, de révolte; propriété, d'attentat au bon plaisir. Inspiré par l'esprit de sagesse, le clergé eût prévu qu'une révolution reporterait l'ordre social sur ses bases naturelles; il n'aurait pas consigné, dans les sessions de ses assemblées générales, tant de principes injustes, dégradans pour l'humanité. Il faut voir dans ses volumineux procès-verbaux tous les préjugés de caste, rapetissant de beaux talens; l'avarice repoussant la charité, ou ne lui laissant pour ressource que des loteries. La théocratie égyptienne était le modèle que se proposait le clergé chrétien. A diverses époques, une partie des richesses de cet ordre eût suffi pour sauver nos provinces envahies, et il proclamait ses refus. Aux demandes de la couronne, il oppose des textes sacrés qu'il interprète à son gré : les populations souffrent de la famine sur un sol fécond; il les menace de la vengeance céleste; leurs maux sont le châtimeut de leurs péchés,

et il accroît encore ses richesses avec les expiations qu'il impose. Que de générations se sont ainsi rem- placées, misérables, abruties, esclaves ! Le pouvoir temporel, du moins, reconnu implicitement les droits de chacun à la propriété : de quelques fictions qu'il entourât sa suzeraineté, il ne pouvait violer entièrement les droits sociaux et civils. Lorsque, dans la Nouvelle-France, il attira, par des concessions féodales, des courtisans ; il céda en partie à des préjugés inhérens à son absolutisme ; il manifestait son ignorance des principes de l'industrie, en con- fiant d'immenses domaines à des nobles biens inca- pables de les mettre en valeur ; il outrageait la rai- son et la justice en réduisant de laborieux colons, de pauvres soldats, à acheter les champs qu'ils défri- chaient. Mais ce régime seigneurial dérivait aussi de son système politique d'abaisser l'aristocratie féodale ; transplantée dans les solitudes canadiennes, elle s'appréciait mieux elle-même ; et si le peuple pou- vait à peine juger de ses usurpations et de ses privi- lèges en France, il sentait le ridicule de ses titres par ses baronnies transatlantiques. La chevalerie avait disparu, mais non ses goûts romanesques, et le Canada s'offrait avec toutes les sortes d'aventures ; la chasse y produisait plus que des mines, et la pêche était la meilleure école pour la marine. Sans les guerres désastreuses de Louis XIV, et son intolé- rance, la Nouvelle-France eût pu imprimer une im- pulsion puissante à l'industrie dans la métropole.

Notre ancien régime s'est perpétué dans le Bas-

Canada ; ce pays n'a pu jusqu'ici s'en débarrasser : opprimé ou négligé par sa mère-patrie, il a été séparé d'elle depuis 1763. Cependant la révolution française trouva, dans les bassins du Saint-Laurent, plus de retentissement que n'en avait obtenu celle des Etats-Unis. Touchante sympathie qui prouve que, pour les nations comme pour les familles, il existe des affections que la politique, et ses violences et ses déceptions, ne parviennent pas à arracher. Le gouvernement anglais comprit qu'il ne pouvait pas refuser plus long-temps à nos anciens frères les institutions qu'il s'était appliqué, depuis la cession, à différer, enfin à établir mais pour les corrompre. Le dépit orgueilleux, la colère du pouvoir, contraint à des concessions, s'exhalent de la déclaration dont Pitt accompagna l'acte constitutionnel de 1791 : ce ministre dit au parlement qu'il emploierait tous les moyens pour assimiler les Canadiens français à la langue, aux mœurs, aux coutumes, et surtout aux lois et à la constitution de la Grande-Bretagne. La liberté, le régime représentatif, Pitt souillait ces droits et ces bienfaits de la haine qu'il avait déjà vouée à la France, et dont il a rendu victime sa patrie même, accablée de l'énormité de sa dette et du paupérisme. Plus politique et plus humain, cet homme d'état eût cherché alors à concilier l'ancien système français de propriété avec celui de l'Angleterre ; mais il jeta sur le Canada la tenure britannique, prévoyant peut-être que si elle ne détruisait pas une coutume si chère aux habitans, elle

deviendrait parmi eux une cause incessante de troubles et d'alarmes.

Tenure antique, franc et commun soccage (free and common soccage), le sens de ces expressions féodales est heureusement ignoré de la France du XIX^e siècle. La coutume des Normands que leur duc Guillaume établit en Angleterre, admettait 4 espèces pour la tenure que Basnage définit, relevance de fiefs, nobles ou roturiers (art. 103 et 138). La loi anglo-normande reconnut jusqu'à 17 espèces de tenures. Celle en soccage (*soca*, charrue) fut ensuite évaluée en deniers ou rentes. Un seigneur canadien a donné cette explication au comité du parlement : « Une terre est louée (vendue) moyennant une rente perpétuelle réservée, avec d'autres droits, tels que la mouture, le retrait, les primes sur les mutations : ce qui, pris en somme, rapporte au seigneur un plus grand revenu que la rente. Au lieu que, s'il disposait de ses terres en franc et commun soccage, dans un pays nouveau (un township), il ne pourrait probablement pas retirer plus que la rente (le prix) qu'il reçoit, sans les autres sources de revenu. L'acre que je n'ai pu louer en tenure que 8 pences (80 centimes), m'aurait rapporté, vendue en franc et commun soccage, de 15 schellins à 1 guinée. Avant de renouveler les baux de ma seigneurie de Beauharnais, j'ai attendu en vain 22 ans qu'un système plus libéral réformât la tenure antique. En 1827, j'ai fait concession, suivant cette tenure, de 228 fermes nouvelles à autant de tenan-

ciers, et ces fermes comprenant environ 20,000 acres, me rapportent une rente perpétuelle d'environ 500 louis (1). »

Exempte de toute redevance féodale, la terre soccagère doit être nécessairement d'un prix beaucoup plus élevé que la terre en tenure. Pour la première, c'est une vente à forfait ; l'autre est un *fief*, passible d'une rente perpétuelle et qui ne s'éteint que par le retrait seigneurial ; cette rente est de faible valeur, mais l'immeuble fieffé reste frappé à toujours des droits de vassalité. De pauvres émigrans français qui arrivent à Alger, traitent ainsi, moyennant une rente, de lots de terre que leur vendent des compagnies. L'administration coloniale veille sans doute à ce que les contrats ou marchés soient purs de toute clause féodale. Des spéculateurs sociétaires pourraient se réserver le retrait, des redevances onéreuses, profiter du dénuement

(1) Louis XV, en 1729, fit octroi de 6 lieues de front sur 6 de profondeur, le long du Saint-Laurent, avec les îles et flots adjacens, au marquis de Beauharnais, fils naturel de Louis XIV et gouverneur du Canada. En 1828, par concessions de dates différentes, 133,808 acres de cette seigneurie avaient pour propriétaires ou censitaires 1027 Canadiens, dont 123 ne résidaient pas, 44 Anglais y compris 6 absens, 326 Ecossais dont 71 habitant ailleurs, 93 Irlandais et 42 autres non résidans, et 131 Américains. La population, qui est de 7,105 individus, fabrique beaucoup de sucre d'érable, des étoffes : elle récolte 37,800 minots de blé, et 110,000 de pommes de terre.

des arrivans pour stipuler des obligations insidieuses qui les priveraient un jour, eux et leurs familles, des améliorations qu'ils auraient péniblement opérées. Le privilège, après avoir tout envahi, employa les subterfuges pour suppléer par les chicanes aux spoliations. Même l'évaluation en grains du prix monnoyé est nuisible à l'industrie qui peut en être entravée, pour les cultures, surtout dans des pays nouveaux. Le grand essor qu'a pris l'agriculture française est dû à l'abolition des privilèges : stationnaire à présent, il faut pour qu'elle s'élève à la prospérité, l'instruction dans les campagnes et l'extinction de la routine qui infecte autant les baux des propriétaires que les procédés des fermiers.

L'habitant du Bas-Canada (l'expression *paysan* est réprouvée) préfère la tenure antique et française : ce n'est pas seulement parce qu'il est en général dépourvu de capitaux, et qu'il ne trouverait de terres en soccage que par delà les seigneuries, dans l'intérieur, à 20 ou 40 milles du fleuve. Entre la *tenure* et le *soccage* il voit une violation de l'acte constitutionnel qui lui a garanti le maintien de la législation qui régit ses pères : les intérêts de toutes les familles françaises lui paraissent menacés, sacrifiés au parti anglais et écossais. Nouvelle preuve que des dénominations qui, dans le monde juriste, érudit, théologien, politique ne produisent que des disputes abstraites et théoriques, employées par le peuple, expriment des intérêts, se rattachent à des droits. Ainsi la *grâce efficace*,

cause d'une guerre qui conserve encore quelques fermens de l'autre côté de l'Océan, signifia pour les molinistes, l'ultramontanisme et l'absolutisme, pour les jansénistes (les libéraux du temps) l'examen absolu et l'indépendance nationale. Ainsi les trois opinions dont les débats causent tant de tourmens à la France, qui n'en avoue qu'une seule, sont formulées par *révolution, catastrophe, événement* de juillet.

Une pétition adressée au parlement impérial par 10,000 chefs de familles établies dans les townships du Bas-Canada, indique combien, dès l'an 1823, était animée la lutte qui, née principalement de la différence des tenures, divise aujourd'hui cette province en parti canadien-français et en parti anglais ou écossais. On dit : « Les Canadiens d'extraction française doivent demeurer un peuple distinct : ils ont droit d'être traités comme une nation. » Préjugés ! la conséquence nécessaire serait que la province étant considérée comme leur territoire national, on ne devrait permettre de s'y établir qu'à ceux qui seraient disposés à se faire français. Durant un court espace de temps, près de 100,000 émigrans de naissance britannique sont passés par cette province : à peine 1,000 sont restés dans les townships du Canada seigneurial. Un grand nombre sont allés dans les Etats-Unis, espérant peut-être s'y trouver moins en pays étranger que dans cette colonie britannique. La province, d'après son état présent, peut être séparée en deux

parties : 1° le Bas-Canada français qui comprend une étendue étroite de terres des deux côtés du Saint-Laurent, et dont la profondeur varie de 10 à 40 milles ; 2° le Bas-Canada anglais qui se compose du reste de la province, est plus étendu, et il peut contenir une population beaucoup plus forte. La partie seigneuriale, qui pourrait avoir à peu près le double d'habitans, est occupée principalement par des Canadiens, français d'origine et de langage ; mais il s'y trouve en outre une population d'environ 40,000 individus d'origine britannique. Les townships, ou le Bas-Canada anglais, sont *entièrement* peuplés d'habitans d'extraction britannique et de loyalistes américains : leur nombre s'élève aujourd'hui à environ 40,000 âmes. Leur langue à tous est celle de leurs ancêtres britanniques : ils occupent des terres qui leur ont été concédées sous la tenure anglaise : leur clergé est protestant ; et néanmoins ils sont soumis aux lois françaises auxquelles ils n'entendent rien, compilées dans une langue qui leur est inconnue. »

En 1828, le comité du parlement impérial posa ces questions : « Les terres non occupées ne devraient-elles pas être laissées aux descendans des Français ? Ne serait-il pas d'une saine politique d'adopter des institutions qui engageraient des Français à s'établir dans le Bas-Canada ? » M. W. Parker, négociant de Londres, répondit : « La population des autres colonies anglaises du nord de l'Amérique est d'une extraction mêlée : les Canadiens

français sont unis par leur origine dont ils s'enorgueillissent à juste titre, par leur religion, par leurs mœurs et leurs vertus. Lorsqu'ils étaient sous la domination de leur patrie, c'étaient les plus braves sujets qu'eût la France : avec un sixième de leur population actuelle, ils opposèrent la plus vive résistance à l'armée britannique. S'ils eussent été alors aussi nombreux qu'ils le sont à présent, nous n'aurions pas enlevé le Canada à la France; et la république jeune, puissante et fédérative de l'Amérique du nord n'empiéterait pas sur nous, comme elle le fait maintenant. Je suis convaincu que si les Canadiens français doublaient leur nombre actuel, ils déferaient toute l'Union américaine. Ce sont les meilleurs sujets qu'ait l'Angleterre dans ces colonies qui font plus que le bras droit de l'empire britannique. Refusez à ces Canadiens français les moyens d'étendre leur population sur toute leur province, contraignez le développement de leurs institutions, et certainement ils seront perdus pour cet empire dès que l'Union y fera une invasion. Qu'arrivera-t-il ensuite avec la république américaine, une et indivisible, depuis le golfe du Mexique jusqu'à la baie d'Hudson; comment l'Angleterre se trouvera-t-elle partagée par rapport à la navigation, aux colonies et au commerce? Si les colonies de l'Amérique du nord sont perdues une fois, elles le seront pour toujours. »

L'acte constitutionnel de 1791 ajouta aux embarras existans depuis la cession par les tenures

ennemies. C'est une coutume aux Etats-Unis de faire des réserves parmi les terres d'un comté nouveau, pour le soutien des écoles et des églises. A mesure que les défrichemens s'étendent, que la population s'accroît, que les établissemens se multiplient, ces réserves, dont la valeur augmente, fournissent des secours pour les dépenses d'utilité publique. Le budget américain se compose de choses naturelles; trop souvent les voies et moyens d'Europe privent les besoins humains de leurs ressources. Par la charte octroyée aux Deux-Canadas, dans la 51^e de George III, la couronne s'attribua le 7^e de chaque lot de township, pour l'appliquer, selon son bon plaisir, à l'amélioration des deux provinces. Le clergé anglican, qui tient au temporel autant que tout autre clergé, prétendit avoir également un 7^e, et pour en profiter seul. Chaque lot de 200 acres a été ainsi réduit à 143 acres.

Dans le Bas-Canada, les réserves de la couronne se composent en totalité de 533,289 acres, et celles du clergé de 533,349 acres. Choies partout avec le plus grand soin, les terres de l'église sont d'une plus grande valeur que les réserves de la couronne. Suivant M. Bouchette, les 32,929 milles carrés du Haut-Canada qui sont distribués en townships, comprennent 21,074,680 acres, ainsi divisées : terres des sauvages 4,257,880 acres : townships 16,816,800 acres. De cette dernière quantité, 7,000,000 d'acres environ ont été distribuées à différentes classes de colons, en franc et commun soccage (seule te-

nure admise dans cette province). Des réserves (sans doute de la couronne) formeraient 5,011,400 acres destinées à être accordées comme townships, en outre, la masse des terres réservées pour vente ou octrois spéciaux. Enfin les réserves du clergé s'élevaient à 4,805,400 acres (1). Mais l'église anglicane (*established church*) a constamment refusé, comme l'ancien clergé gallican, de publier la déclaration véritable de ses possessions dans les deux mondes.

Des royaumes, en Allemagne, sont d'une superficie moindre que celle de ces réserves réunies. Cependant la couronne britannique n'était parvenue à affermer des siennes que 38,366 acres pour 21 ans, au prix annuel, pour chaque lot de 200 acres, de 25 schell. ou 8 minots de froment pour les 7 premières années, du double pour les 7 années suivantes, et pour les 7 dernières de 24 minots ou 75 schell. (90 fr.); mais il fallait avoir de nombreux gérans, et l'administration en Canada est à un prix énorme. Ce revenu nominal eût dû s'élever à 830 liv. st., terme moyen, et la recette, en 1825, ne fut que de 30 liv. st. Le clergé n'a pas été plus heureux, quoiqu'il ait affermé 100,000 acres pour une rente de 1,190 liv. courant. En 1827, les frais

(1) *The British Dominions in North America*, by Jos. Bouchette surveyor general Lower-Canada. 3 vol. in-4°, avec cartes et planches. Cet ouvrage, curieux à consulter, contient d'autres inexactitudes, et quoique publié à Londres en 1831, la plupart des tableaux statistiques qu'il contient, se rapportent à des années déjà anciennes.

de perception ont excédé de 58 liv. 3 sch. les revenus ; ceux-ci ont rendu de net , en 1828 , 117 liv. 15 sch. , et 217 liv. 18 sch. en 1829. En tout pays, les détenteurs de la couronne sont des fermiers assez loyaux , soit en raison d'une surveillance plus active , soit parce que tout revenu royal entre , ou doit être compris dans ceux de l'état ; mais on n'a jamais été très-scrupuleux à l'égard des biens ecclésiastiques : l'origine en était trop connue. Tant il résulte de dommages pour le pays qui souffre que son clergé possède des propriétés frappées de main-morte.

Les chambres d'assemblée n'ont cessé d'appuyer les plaintes des habitans contre les réserves. Enclavées dans les lots de townships , elles sont partout un obstacle à la culture. Abat-on des bois , en défriche-t-on le sol ? ce champ serait entouré avec soin de barrières , qu'à moins d'une surveillance continuelle il serait dévasté par les animaux sauvages qui ont ces réserves pour repaires. Encore si elles étaient compactes ; mais , éparpillées , elles empêchent les colons de poursuivre l'exploitation de leurs lots , arrêtés qu'ils sont pour les chemins qu'ils voudraient percer. La bureaucratie , britannique et canadienne , n'a point considéré ces difficultés : la voilà opérant sur de simples cartes ; il lui suffit de mesures approximatives , à vol-d'oiseau , ou par rumb de vent : ses lavis ressemblent à un échiquier dont chaque township est une case ; partout elle figure des chemins. Mais les sites et la nature des terrains

se refusent à ces compartimens : des marais , des montagnes , des lacs existent çà et là dans les contrées dont les ingénieurs de Londres ont cru le sol uni et homogène , que les voyers de Québec et d'York n'ont pas encore explorées.

Jusqu'à 1826, le gouvernement anglais ne voulut pas reconnaître que les townships acquerraient de la valeur et des habitans , par la vente des réserves et en raison des chemins qui seraient pratiqués. Déjà des émigrans américains et britanniques avaient préféré les townships les plus rapprochés de l'Union, parce qu'ils y rencontraient, en s'ouvrant des issues, les routes des états de Vermont et de New-York. Aussi la population, déjà considérable sur ces frontières, est en relation d'affaires avec les Américains bien plus qu'avec les autres Canadiens. Les townships intermédiaires, et c'est la position de la plupart, restaient déserts, n'ayant çà et là que quelques établissemens trop peu nombreux pour entreprendre des chemins, pour profiter même des cours d'eau ; leurs habitans demandaient en vain à l'administration de leur percer des issues à travers les réserves et les seigneuries : et bientôt, découragés, ils abandonnaient leur franc soccage.

Une compagnie se présenta enfin pour traiter des réserves incultes dans les deux provinces : l'acte de son établissement est du 19 août 1826. Les commissaires préposés à l'estimation, trouvèrent 1,400,000 acres appartenant à la couronne, et 840,000 acres

environ que le clergé n'avait pas encore concédées. On fixa le prix de l'acre à 3 schell. 3 deniers, cours de 10 p. 0/0 moindre que le sterling. Le gouvernement ajouta à la masse des réserves royales 1 million d'acres à prendre aux abords du lac Huron, pour tenir lieu des réserves ecclésiastiques. Pour ces 2,400,000 acres, la compagnie s'est engagée à payer 1° 155,000 liv. st. en 9 annuités de montant inégal, 2° 20,000 liv. st. annuellement et pendant 16 années. *The London Magazine* s'est trompé en affirmant que le bill de cette société, semblable aux statuts des compagnies d'agriculture de la Nouvelle-Galles et de la terre Van-Diémen, ne l'oblige à payer un certain prix qu'à mesure de l'occupation des terres. Mais il est vrai que la société canadienne ne s'engage pas à approprier les terres pour faciliter l'établissement des colons.

Avant cette société, dont la création doit avoir une si heureuse influence, et depuis 1820, des arpenteurs furent répartis dans les diverses contrées; 35 résidèrent dans le Bas-Canada. L'Européen émigrant, arrivé à Québec, s'adressait au gouverneur qui l'envoyait avec des instructions à l'arpenteur du canton où il désirait se rendre. Celui-ci lui donnait la mesure précise d'un lot, l'aidait de conseils; mais il prélevait 5 acres par 100, et il recevait pour ses écritures 2 schell. Dans le Haut-Canada, la compagnie a substitué à des agences de townships, des bureaux mieux liés par la centralisation. La vente a remplacé l'octroi ou concession gratuite, dans

l'autre province. Les réglemens contiennent en substance, qu'après avoir soumis au gouverneur un état de la quantité d'acres à vendre dans le cours de l'année suivante, le commissaire procédera par encan public. Avertissement est donné par la gazette du comté ou district, du lieu, de l'époque de la vente et de l'estimation. Aucun lot n'exède 1200 acres : le prix doit être payé en 4 termes ; le premier comptant, les autres en 3 années : faute de solder aux échéances, on perd les sommes déjà versées, les travaux faits, et la terre est remise en vente. Les adjudicataires de lots au-dessous de 200 acres, quoique dans l'impuissance d'acquitter le prix d'achat, aux différens termes, peuvent être envoyés en possession, à la condition d'une rente annuelle, payable d'avance et égale à 5 p. 0/0 du montant du prix : à défaut de paiement, la terre est remise en vente, sans indemnité pour le cultivateur évincé. Cette rente, pure de toutes redevances, est rachetable. Un jour, le censitaire plus éclairé, appréciera les avantages de ce mode d'acquérir sur la tenure féodale. Mais l'administration, comme pour empêcher la fusion des populations française et anglaise, a gêné l'établissement de l'ancien canadien dans les townships ; mais les seigneuries ont encore beaucoup de lots incultes, et la coutume française de ses aïeux lui est si chère !

Puisque de la viabilité dépend la prospérité de toute la colonie, le prix de la vente faite à la compagnie devrait d'abord être employé à ouvrir des

communications : elles faciliteraient le débit des terres et la formation des établissemens. Et les écoles naissent à peine, les droits des douanes sur le thé et le tabac sont excessifs. Mais les ministres Bathurst et Goderick ont voulu apaiser les réclamations de l'église écossaise en lui accordant, depuis 1827, par an, 1,000 liv. st. ; gratifier l'église catholique d'un secours de 1,150 liv. sterl. ; enfin soulager le budget de la métropole du supplément qu'elle fournissait à l'administration du Haut-Canada qui ne pouvait subvenir à toutes ses dépenses. Cette *liste civile* est ainsi répartie : le lieutenant-gouverneur, 3,000 liv. st. ; les 5 membres du conseil exécutif ensemble 500 liv. sterl. ; l'arpenteur, comme le procureur-général, 300 liv. st. ; le chef de justice, 1,500 liv. st. Ainsi, 9 fonctionnaires prélèvent sur chaque annuité 8,300 liv. st. ; le reste est appliqué à la viabilité, quoique le parlement impérial ait décidé qu'elle profiterait de la majeure partie des paiemens annuels de la compagnie.

Malgré aussi un verdict royal, le clergé s'est refusé à aliéner ses réserves : son administrateur pour le Bas-Canada, l'évêque de Québec, a jugé trop faible le prix auquel la couronne a traité. Ce n'est pas quand l'Angleterre laisse son église accumuler des richesses immenses qui feraient vivre une grande partie de ses pauvres, lorsque le puissant empire britannique, sujet de la dîme, présente, sous ces rapports, une choquante ressemblance avec l'Espagne, que le parlement entreprendrait de

gèner la spéculation de son clergé. Ce corps se renouvelle sans cesse, il se croit perpétuel : il attendra que les townships soient peuplés, mis en culture, sillonnés de chemins, afin de vendre un haut prix ses réserves illégitimes. Déjà cette expectative se réalise, principalement dans le Haut-Canada : le clergé profite des annonces plus ou moins véridiques et des expédiens qu'emploie la compagnie des terres, pour attirer les émigrans et pour faire réussir ses propres spéculations.

Le comité d'émigration adresse assez fréquemment à la chambre des communes, des rapports les plus encourageans. En une année, 415 locations ont été faites, 1,386 acres mises en culture, dans 11 townships du Haut-Canada : la récolte a rendu 67,799 boisseaux de patates, 25,623 de navets, 10,438 de maïs, et, à la chute des feuilles, 363 boisseaux de froment ont été semés. La fabrication du sucre d'érable a produit 9,067 liv. Dans les Canadas, les gazettes rédigées en anglais ne manquent pas, à l'exemple de celles des Etats-Unis, d'exagérer les résultats obtenus, et surtout ceux qu'on espère dans des pays nouveaux. Voici une affiche de la compagnie : « A vendre présentement, 2 millions et demi d'acres situées dans le Haut-Canada : 1° réserves de la couronne, 200 acres chaque lot ; 2° parties de 1000 à 40,000 acres, dans les districts de l'ouest ; 3° lots dans le nouvel établissement de Guelph ; 4° territoire de Huron (des Hurons), comprenant 1,100,000 acres. » En superficie, ce dernier article surpasse notre département du Calvados.

Naguère les terres fertiles sur le Saint-Laurent, entre la ligne frontière et Kingston, avaient un prix égal à celui des terres, bien inférieures en qualité, de l'état de New-York : on n'estimait les autres terres du Haut-Canada qu'un quart de celles de cet état. En 1830 et dans le premier trimestre, la compagnie vendit seulement 9,807 acres pour 4,724 l. s. Il résulte des rapports soumis aux actionnaires que, pendant 1831, ses ventes ont consisté : 1° en 84,182 acres des réserves de la couronne, au prix de 11 sch. l'acre ; 2° 14,490 acres sur les bords du lac Huron, par 7 sch. 6 den. Les frais d'administration et autres prélevés, la société a eu de profit 28,270 l. st. Enfin elle a distribué à ses membres, dans la proportion de leur mise, 153,189 l. st. Aussi ses actions, cotées à la Bourse de Londres comme celles de la terre Van-Diémen, gagnent 65 p. 100. On estime que plus de 3 millions d'acres ont été vendues, depuis quelques années, dans les colonies du nord de l'Amérique. Et un membre du conseil législatif du Bas-Canada, M. Bow. Felton, a calculé que cette province pourrait nourrir de froment une population de 6,000,000 individus.

Une vente considérable de terres des réserves, tant royales qu'ecclésiastiques, a été faite en septembre et octobre dernier, dans le Bas-Canada. Le minimum des enchères était fixé à 1 écu jusqu'à 10 sch. par acre anglaise, et à 13 sch. pour les lots donnés antérieurement à bail et sur lesquels des défrichemens ont été entrepris. Pour 100 acres anglaises, représentant 122 arpens, mesure française du

pays, le moindre prix était donc 50 piastres : ce qui a paru exagéré. On offrait de vendre par moitié de lot ou 100 acres, et par 6 lots ou 1200 acres. L'acheteur n'a point de garantie à exercer pour la mesure : il doit payer dans l'année, en 4 termes, à Québec, ou au collecteur des rentes dans sa tournée semestrielle. Abaisser les prix et simplifier les formalités trop compliquées, comme l'avoue le ministre des colonies ; réduire les débours du colon, dénué souvent de capitaux, aux seuls frais d'arpentage et de bornage, ainsi que le proposent les chambres d'assemblée, ce serait le moyen le plus heureux pour hâter et accroître les établissemens dans le nord de l'Amérique. Comme dans les colonies de l'Australie, les terres du Canada ne peuvent être occupées avec avantage pour le pays et pour les particuliers, que par ceux qu'aiguillonne le besoin, et que l'intérêt oblige à y résider.

Mais les bénéfices déjà recueillis par la société des terres excitent d'autres spéculateurs de Londres à former une compagnie *Anglo-américaine*, tant pour le Bas-Canada que pour les autres provinces et colonies de l'Amérique britannique. Cette compagnie, suivant son prospectus du 14 février 1852, se propose d'acheter des terres du gouvernement, des corporations ou des particuliers ; d'ouvrir des chemins, construire des moulins, etc. ; de vendre des terres aux émigrans et autres ; de fournir des renseignemens et des secours pour faciliter de nouveaux établissemens. Son capital doit s'élever à 500,000 l. st. par action de 50 liv. Quoique cette compagnie

n'ait pas encore obtenu de charte royale , telle a été l'affluence des souscripteurs , que 10,000 lots sont déjà soumissionnés au prix de 50 liv. chaque. Deux mille sont situés dans le Bas-Canada. C'est aussi dans cette province que d'autres capitalistes anglais font des acquisitions considérables, en maisons et en terres. La seigneurie de Lavalle vient d'être achetée 8,250 louis , non compris le *quint* que la couronne perçoit encore d'après le prix de vente des propriétés de cette nature.

Comment donc le Canada seigneurial ne se réjouit-il pas de l'augmentation des établissemens et des remèdes apportés récemment à des abus graves qu'il a lui-même dénoncés ? Une cour des *échéats* a été instituée en août 1831, pour procurer retour au domaine public des terres qu'ont laissées incultes des fonctionnaires qui sont retournés dans la métropole : le parti français objecte que ces soumissionnaires, redevables de leurs patentes ou titres , à l'intrigue et à l'agiotage , forment une conjuration anti-canadienne ; que la révision ne frappera que des miliciens du pays, trop pauvres pour mettre en pleine culture les lots qui leur ont été accordés. Si le gouverneur répond aux remontrances de la chambre d'assemblée, que cette cour n'aura à statuer que sur les vastes parties de terres qui entravent l'augmentation de la viabilité et des établissemens, on traite de confiscation, d'échettes , les jugemens que rendrait un semblable tribunal , accessible aux présens.

La population *townshipienne* augmente énormé-

ment ; elle est britannique d'origine , et la plupart des réformes administratives sont à son avantage. La population canadienne française s'attache , par politique , autant que par amour , aux coutumes de ses pères , aux lois de leur ancienne patrie , dans la crainte qu'elle ressent vivement de succomber , oubliée aux confins de l'Amérique habitable , devant des émigrés pauvres que lui jette superbement la Grande-Bretagne. C'est par cession , nullement par conquête , que l'Angleterre possède le Canada. L'indigent d'Edimbourg , de Londres , s'arrogerait-il à l'égard du Canadien français , les prétentions qu'affectait dans le Pont ou la Lybie vaincue le citoyen romain ? Mais dans les Gaules , il n'était que l'égal de l'habitant , et l'aigle impériale n'abattit jamais le corbeau armoricain. Cependant chaque saison qui rouvre les communications maritimes , amène dans le Saint-Laurent des flottes chargées d'émigrans : des myriades d'Irlandais apportent incessamment aux Canadiens , avec le spectacle de la misère , celui d'un peuple dépouillé de sa nationalité. « Ce serait un tableau bien instructif pour nous , disait , dans la session de 1827 , M. Berthelot , de Québec , que de voir , par quels degrés , les Irlandais ont perdu leurs lois , la plus grande partie de leurs propriétés et la plus noble portion des privilèges des autres sujets britanniques , à raison de leur persévérance dans la foi de leurs ancêtres. Dans l'état déplorable où nous les voyons , ils regrettent sans cesse leurs anciennes lois *bréhones* : l'image de leur chère

Erin est toujours présente à leur pensée; ils la cherchent autour d'eux, et ils ne la retrouvent plus; sur leur sol natal, ils n'aperçoivent, pour ainsi dire, qu'une terre étrangère; enfin, depuis long-temps ils émigrent. »

L'esprit révolutionnaire, disent des gouvernans, possède les peuples... Jamais on n'a vu détruire autant de nationalités : s'il a été permis à la Grèce de reconquérir la sienne, voilà que la Pologne tout entière est confisquée (1). Les maux dont ces peuples se plaignent, c'est depuis plusieurs siècles qu'ils en sont tourmentés. Pour les provinces que la guerre, que la politique, peut-être plus cruelle, ont jetées sous des dominations étrangères, les progrès de la civilisation ne seraient donc que d'atroces stimulans qui leur rendraient plus vif le sentiment de leurs droits, alors que leurs maîtres trouveraient des moyens décevans pour mieux les en priver. Françaises d'origine, de langue, de coutumes, des populations ont été séparées de leur mère-patrie. Dans l'île Mau-

(1) Au sein même de la république américaine, le peuple chéroquois, qui s'était donné un parlement plus libéral que celui de Taïti, est dépouillé de ses institutions. La législature de la Géorgie, lui a contesté le droit de se constituer nation sur le territoire de cet état, puis elle a incorporé les Chéroquois aux Géorgiens, et elle a confisqué leurs terres. En vain la cour suprême des Etats-Unis reconnaît qu'ils en ont hérité de leurs pères, bien antérieurement à l'arrivée des Européens; le général géorgien vient de répondre qu'il fera exécuter les lois de son état.

rice, les colons s'alarment à ces mots d'*affranchissement des noirs* qu'y fait retentir l'Angleterre. Les esclaves composent, depuis l'origine, toute la valeur des héritages et des plantations : les émanciper, sans indemniser les propriétaires, c'est anéantir le commerce, détruire la confiance, empêcher toute production. « Ne nous croyez pas ennemis des idées philanthropiques, écrit-on : nous proposons au gouvernement de lui vendre nos esclaves une certaine somme, payables avec l'intérêt du capital que nous retirerons de leurs services pendant un temps ; lequel passé, ils seraient libres. » Proposition qui révèle les difficultés d'opérer l'émancipation (1).

Jamais l'esclavage n'a souillé les Canadas ; car les indigènes ont péri presque tous, mais libres : ou

(1) *The United Kingdom*, journal de Londres : « Le despotisme, l'espionnage et la corruption existent dans toutes nos colonies où il n'y a pas la liberté de la presse. On a vu, dans l'Ile-de-France, une série continue de crimes et de tyrannie envers les hommes libres et les esclaves : un juge britannique de la cour suprême est mort interdit de ses fonctions pour le meurtre d'une femme son esclave. Les prévaricateurs sont préférés aux hommes probes et de talent : le trésor colonial est la proie du *népotisme* et d'un agiotage déhonté. La population est de 100,000 âmes : française, elle ne payait que 60,000 piastres d'impôts ; britannique, ses taxes s'élèvent à un million de piastres, et elle est privée de certaines libertés dont, lors de la cession, l'Angleterre s'était obligée de la faire jouir. L'île Maurice produit un tiers de plus de sucre et de café que la Barbade et Saint-Vincent, qui possèdent une représentation provinciale. »

plutôt les émigrans, dont la misère provient, en partie, des institutions aristocratiques de la vieille Angleterre, ne sont-ils pas des serfs, tels que cet ancien régime a pu les laisser à notre civilisation ? Les nègres affranchis, les Français de l'île Maurice appréhendent pour leurs biens, même pour leur vie : les Irlandais et les Ecossais, s'établissent-ils dans les Canadas avec des vues pacifiques et sans esprit de domination ? Est-ce donc le fanatisme révolutionnaire, le désir de briser leur joug colonial qui travaillent ces Français dans l'Inde et au nord de l'Amérique ? Ils demandent à leur métropole d'être régis avec justice, délivrés des prohibitions, de participer, sans entraves, à toute la civilisation progressive. Oubliés de la patrie de leurs pères, ils mettent leur force, leur consolation dans les coutumes d'un passé qui leur a laissé bien des maux. Et cependant, satellites de la France, la diplomatie est impuissante pour empêcher ces pays de graviter vers elle, de souffrir de ses malheurs, de se complaire dans ses progrès, de s'inspirer toujours à son esprit littéraire, constitutionnel, national.

Et parvam Trojam, simulataque magnis
Pergama, et arentem Xanthi cognomine rivum.

CHAPITRE VII.

ANGLICANS. — MÉTHODISTES. — PRESBYTÉRIENS, etc.

ON a imaginé d'appliquer la statistique aux religions : groupant les consciences à l'aide des chiffres, elle prononce sur la force respective de chaque église et des sectes dissidentes. Dans les Canadas, la tenure peut servir pour ces calculs : le franc et commun soccage est protestant : la tenure féodale ou seigneuriale reste catholique. Un évêché romain à Juliopolis, vient d'être institué proche la rivière Rouge (Assiniboia), s'étendant de la baie d'Hudson jusqu'aux possessions nord-ouest des Russes qui sont schismatiques (1). Cette démarcation, embrassant d'immenses déserts, prouve seulement

(1) L'établissement isolé de la rivière Rouge est soutenu par la compagnie des fourrures de la baie d'Hudson. Les habitants appartiennent, la plupart, à l'origine canadienne-française, étant les plus industriels et les chasseurs les plus habiles,

qu'une géographie catholique serait encore plus inexacte qu'une statistique. La foi faiblit dans toute l'Amérique septentrionale; les croyances se mêlent de plus en plus, y pullulent. Les myriades d'émi-grans, sorties de l'Irlande, de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Allemagne et des États-Unis, apportent en Canada une foule d'opinions religieuses; mais aucune ne se ressent de l'opiniâtreté qui fit continuer dans les solitudes américaines la dispute sur la transsubstantiation, par les réfugiés britanniques après la révolution de 1688. Les arrivans, pauvres, font de l'économie en matière de religion: de l'aveu d'un missionnaire, leur foi vagabonde s'attache aux cultes à bon marché.

Dans le Haut-Canada, nous trouvons 4 églises et 8 sectes: celles-ci surtout par leurs progrès dans la province citérieure, paraissent tendre à y fortifier le parti britannique. Les catholiques ne s'en inquiètent pas encore: la tolérance religieuse l'emporte sur les intérêts politiques. Dans ce pays nouveau, quoiqu'il ait vu déjà tomber les oratoires des premiers missionnaires, les dépenses du culte sont d'autant plus onéreuses qu'il faut construire des temples, que les habitans sont rares, la main-d'œuvre très-chère. Une église solidement bâtie, pour contenir 200 personnes, coûterait en bois près de 500 liv. st.; en brique, de 8 à 900 liv. st. Et le ministre doit avoir un presbytère, il exige un traitement, en outre le casuel: les souscriptions volontaires ne pourraient pas suffire. Cependant un

magistrat du Haut-Canada a dit, avant M. l'abbé La Mennais : « L'église épiscopale des États-Unis est véritablement supérieure à la nôtre : elle est soutenue par les contributions volontaires du peuple, et il règne une plus grande décence dans toutes les congrégations ainsi soutenues. Les contributions volontaires conviennent le mieux aux intérêts de la religion (1). »

L'église *anglicane* ou épiscopale, dans le Haut-Canada, entretient à York, 1 évêque et 1 archidiacre ; à Kingston, 1 archidiacre et 58 ministres, outre 5 aumôniers militaires; dans le Bas-Canada, 1 évêque et 1 archidiacre à Québec, et 33 ministres y compris 2 aumôniers. L'église *écossaise* ou presbytérienne emploie 23 pasteurs dans la province d'en haut, et 6 à Montréal et à Québec. Les *presbytériens-unis* n'ont de ministres que dans le Canada supérieur, au nombre de 14. Les *quakers* ont leurs chapelles réparties en deux sections : le nombre en est imparfaitement connu, ainsi que celui des pasteurs *mémônistes*. Il y a à Kingston une mission *anglaise wesleyenne*, à York une congrégation de *methodistes primitifs*. On n'a pas la liste complète

(1) L'Union contient 22 sectes qui possèdent environ 19,000 églises ; 4,400 appartiennent aux baptistes, 1,600 aux *methodistes*, 1,946 aux *presbytériens*, 1,050 aux *congréganistes*. L'église épiscopale a 13 évêques et seulement 507 prêtres. (*Alm. de Boston*, 1850.) La France manque d'un almanach complet des cultes. Paris renferme, presque à son insu, 16 sectes ayant oratoires, et la plupart professant le protestantisme.

des missionnaires *methodistes wesleyens* canadiens. La province citérieure compte 9 ministres de cette église ; en outre 1 prédicateur indépendant, 2 écossais dissidens, 1 presbytérien américain. Dans le Haut-Canada, le clergé *baptiste* se compose de 36 ministres. Enfin l'église *épiscopale methodiste* y emploie, dans ses 3 districts subdivisés en 36 circuits, 50 prédicateurs, non compris les 3 supérieurs des districts et 2 éditeurs du *Christian Guardian*. Les *enfants de la paix* n'ont qu'un missionnaire.

Tous les voyageurs ont fait mention du *Camp-Méeting* des *methodistes épiscopaliens*. Comme dans plusieurs états de l'Union, ceux du Haut-Canada se réunissent à certaines époques : leurs assemblées sont des bivouacs ; une semaine entière ils résident dans les bois sans interrompre leurs exercices, le jour et la nuit priant, prêchant, chantant. Que s'il se trouve dans le voisinage un temple de quelque autre communion, ils s'y rendent pour entendre des sermons qui distraient, calment ou exaltent leur ferveur. M. Basil Hall raconte que, traversant une forêt, il aperçut, au centre d'un terrain en amphithéâtre, des hommes d'un côté, de l'autre des femmes, tous assis sur des pierres et sur des arbres abattus ; leurs enfans restaient un peu à l'écart, proche les chariots ; au milieu de l'assemblée une plate-forme, élevée de 10 pieds, et assise sur des troncs d'arbres, servait de chaire à l'orateur, bel homme, éloquent, car il était pénétré de la morale qu'il prêchait. Ce fut

aussi auprès de rivières, de rochers, dans les forêts, que les évangélistes firent entendre leur voix, si puissante alors qu'il n'existait ni cathédrales, ni palais fastueux, construits des dépouilles de populations misérables et abruties.

Les guerres de religion ont désolé notre patrie durant tant de siècles, la controverse a été si violente, nos héritages, les édifices, nos bibliothèques rendent encore témoignage de tant de persécutions, de fanatisme et de déraison, que la France, taxée à l'étranger d'incrédulité, cherche par l'indifférence, et mieux par la liberté de conscience, à empêcher jamais le retour de ces calamités. Si la chambre des députés procédait à une enquête sur l'état du pays, elle n'imiterait pas le comité du parlement britannique qui, naguère, faisait de la théologie, amalgamait avec des questions sur les hypothèques et les tenures, des demandes qui sont du ressort d'un chapitre épiscopal. Organes fidèles de l'opinion publique, les chambres d'assemblée des deux Canadas ont constamment lutté contre les conseils exécutifs, qui appuyaient opiniâtement les prétentions si hautaines de l'église établie. Aussi un missionnaire anglican, qu'on pourrait croire un jésuite, répondit au comité : « Ces chambres, comme beaucoup d'autres chambres coloniales, ne sont pas très-bien disposées envers le gouvernement; et l'église d'Angleterre étant inséparable du gouvernement, il arrive qu'elles font de l'opposition

contre cette église pour mieux en faire contre le gouvernement. »

La patrie injuste que les montagnards écossais abandonnent, refuse à leur culte des biens qu'elle prodigue à son église, qui veut les atteindre jusque dans les townships canadiens. Octrois annuels du parlement, réserves de terres, ce n'est pas assez : l'église anglicane est en outre soutenue par une société pour la propagation de l'évangile dans les colonies de l'Amérique du nord. Tous les évêques anglicans sont de cette société, qui se compose de 300 membres, et d'environ 4,000 affiliés. Elle recueille en quêtes et legs de 4 à 5,000 liv. st. ; en souscriptions environ 7,000 liv. st., et le budget lui accorde près de 15,500 liv., dont 7,000 liv. st. spécialement pour les missions du Canada. Chacun de ses ministres y reçoit 200 liv. de traitement, en outre les honoraires de surplus et un casuel de 20 liv. : les diacres ont 100 liv. st. chaque. Le comité du parlement demandait : Quelles fonctions la société de Londres a-t-elle à remplir ? Il a été répondu : De surveiller le clergé, de correspondre avec lui, de le nommer et de le payer : elle exerce le contrôle que donne en général le pouvoir de la bourse.

Cependant York, résidence du gouverneur et de l'évêque, est la ville du Haut-Canada où les autres communions gagnent le plus de prosélytes : elle contient des chapelles presbytériennes, baptiste,

catholique , méthodiste. Le docteur Strachan a présenté à la société de Londres et au parlement une carte statistique des établissemens de l'église d'Angleterre; et, afin de dissimuler l'infériorité numérique de ses fidèles , il a figuré des temples où il n'en existe pas , réputé anglicanes des populations d'autres croyances. Cet ouvrage a provoqué à des recherches contraires. Dans le bel établissement militaire de Perth, où M. Strachan comptait 2,158 épiscopaliens , un jurisconsulte de Montréal n'en a trouvé que 20 environ. On n'évalue qu'à 22 communians les anglicans épars dans les districts de Gore, Niagara et de Londres, dont la population s'élève déjà à 68,250 individus. Celui de l'Ouest, qui compte environ 9,250 habitans , renferme 3,700 catholiques et autant de presbytériens. Des townships de l'est présentaient, en 1828, l'un 75 épiscopaliens, 2,104 presbytériens, 1,652 catholiques; l'autre, 902 presbytériens, 1,019 catholiques, aucun épiscopalien; un troisième, 1 anglican, 1,152 presbytériens, 662 catholiques. Malgré le zèle des sacristies à dresser des recensemens , ou à cause des pieuses exagérations qu'elles se permettent , leurs listes de fidèles ne fournissent pas les chiffres exacts des populations. Dans 5 townships , de Hope, Ramach, etc., où l'on compte 225 presbytériens, 155 épiscopaliens, 57 catholiques, 561 méthodistes, 296 baptistes, 18 universalistes; il se trouve 1,196 autres habitans qui, s'ils fréquentent des églises, ne sont affiliés à aucune.

En tout pays, il y a danger à s'en remettre au clergé pour la tenue de l'état civil. Enfin les anglicans forment le 6^e, suivant d'autres le 10^e seulement de la population du Haut-Canada.

Nous avons déjà prévenu que l'étendue territoriale des Deux-Canadas, l'isolement de la plupart des établissemens et l'arrivée continuelle d'émigrans, sont des obstacles principaux pour dresser des recensemens d'une exactitude rigoureuse. Aussi M. Bouchette, quoiqu'il ait pu consulter souvent les documens administratifs, ne donne guère que des approximations. Il évaluait, pour 1831, la population du Bas-Canada à 561,051 habitans. Elle est en réalité de 511,919 individus. C'est depuis 1825, une augmentation de 88,289, ou un peu plus du cinquième dont l'émigration a fourni plus que le quart, ou 25,032. Dans 20 années, la population doublerait, d'après cette proportion. Il résulte des rapports des commissaires chargés du recensement de 1851, que cette province compte 34,620 individus anglicans, 15,069 presbytériens d'Ecosse, 403,472 catholiques, 7,019 méthodistes, 7,811 autres presbytériens, 2,461 baptistes, 107 juifs, et 5,577 d'autres croyances.

Québec, depuis la cession, est le siège d'un évêque anglican. Toujours la quantité des communians est bien moindre que celle des fidèles. Montréal a 2 congrégations écossaises, chacune de 900 prosélytes : l'une ne compte que 335 communians, l'autre seulement 170. Les grandes sources de l'é-

migration sont l'Ecosse presbytérienne et l'Irlande catholique : la première église acquerra d'autant plus de partisans qu'elle permet aux fidèles d'élire leurs pasteurs, et que ceux-ci se contentent d'un traitement de 50 à 100 liv. st. Que si l'église épiscopale fait chaque jour quelques progrès aux Etats-Unis, elle s'affaiblit de plus en plus dans l'Angleterre, qui apprend que sa suprématie est un joug pour le pays, et que la liberté repousse toute religion d'état.

Les animosités des anciens Pictes contre les Anglais semblent se ranimer dans les Canadas, et s'y joindre aux rivalités de religion. Les Ecossais privés souvent de pasteurs, se mettent des autres croyances plutôt que de se rallier à l'église des Anglais. Presbytériens d'Ecosse ou d'Amérique, la plupart des 58,000 habitans des districts de Bathurst et de Niagara manquent de ministres, ainsi que leurs 11,000 co-religionnaires du district de Midland. Quelquefois des sectes, par des promesses décevantes, attirent dans leur sein des prédicateurs ambulans : ceux-ci n'en obtenant pas assez d'argent et de provisions, se convertissent au traitement de 200 louis que donne la société anglicane. Les évêques placent ces transfuges à la tête de congrégations qui, laissées sans ministres épiscopaliens, se dissoudraient. Ce n'est bien que durant l'été, quand les chemins sont praticables, que les congrégations des townships se réunissent à peu près au complet. En géné-

ral, les pasteurs desservent plusieurs chapelles, peu sont sédentaires.

Je trouve seulement deux temples *libres*, bâtis à Osnabruck et à Burton, par des épiscopaliens conjointement avec des presbytériens. La tolérance, on aime à l'espérer, fera multiplier de semblables arrangemens. Moins nombreux que les presbytériens, qui forment plusieurs classes, les baptistes paraissent avoir plus d'influence, sans doute parce qu'ils tiennent des missions ambulantes. On leur croit 36 à 40 chapelles dans le Haut-Canada. Comme aux États-Unis, les quakers et les mémoristes se font distinguer par leur charité, ainsi que par l'état de progrès de leurs établissemens : cette population considérable se compose de colons allemands. Quant aux sauvages, apostoliques romains au milieu de la population catholique du Bas-Canada, ils sont le plus souvent épiscopaliens anglicans dans la province supérieure, parce que la société de la propagation leur paie des pasteurs et que le gouvernement leur bâtit des chapelles, leur donne des présens. Néanmoins ils cèdent à l'ascendant des méthodistes, dont le zèle tout évangélique est généralement admiré, quoique ces prédicans s'engagent volontiers et sans cesse dans la controverse, surtout ceux qui viennent des États-Unis.

Neuf de ces missionnaires parcourent le Bas-Canada, franchissant des distances de 50 à 70 milles à travers les townships, pour desservir leurs 10 cha-

nelles et 50 autres lieux d'assemblée. Chacun d'eux reçoit de la conférence wesleyenne de Londres, 100 guinées, s'il est marié, et un supplément de 35 louis s'il a 3 enfans. Beaucoup plus nombreux dans le Haut-Canada, ils rassemblent 10,000 communians et à peu près 40,000 auditeurs d'autres églises, dans 700 chapelles et lieux de réunion. Ils font en outre la mission chez les Chippewas ou Mississaguas, proche York : 500 de ces indigènes ont embrassé le christianisme, adopté des usages de la civilisation dont les arts sont rapidement compris par 251 de leurs enfans, répartis dans 10 écoles. Ces méthodistes, dit M. G. Ryerson, procurent l'instruction religieuse à toutes les parties du pays, et les services qu'ils lui rendent par l'organisation de leur ambulance, coûteraient au gouvernement au moins 20,000 guinées, avec un clergé paroissial résident.

Toutes ces congrégations, non conformistes, se sont ralliées pour appuyer les réclamations de l'église d'Ecosse contre l'église d'Angleterre de laquelle on a fait, suivant l'expression de M. Grant, le chemin des emplois. En 1824, un bill pour revendiquer les réserves du clergé, fut adopté par la chambre d'assemblée du Haut-Canada, à une majorité de 30 voix contre 2 : il fut refusé par le conseil législatif. Aussitôt cette chambre en appela au roi. « Lorsque pour le bonheur de l'Angleterre et de l'Ecosse, dit l'adresse, ces royaumes furent unis sous la couronne britan-

nique, les sujets se trouvèrent placés de part et d'autre sur un pied réciproque : ils durent jouir pleinement de la participation à tout avantage, à tout droit égal, et leurs églises furent établies comme *véritables églises protestantes*, dans leurs ressorts particuliers. Ceux qui sont attachés particulièrement à l'église d'Ecosse, espéraient avec pleine confiance que, par l'acte des réserves, il avait été pourvu aux besoins de leur église, aussi bien qu'à ceux de l'église d'Angleterre. Et fréquemment les Ecossais ont été encouragés à l'émigration : le gouvernement a gratifié de concessions de terres des presbytériens, en récompense de leurs services sur terre et sur mer. Ils auraient donc à entretenir de leur bourse leur église, privée des réserves!... » Aucune satisfaction ne fut accordée : le clergé anglican continuait d'exagérer ses succès dans les Canadas. Un comité de l'église d'Ecosse répéta par un mémoire au ministre des affaires coloniales (1827) que, dans le vaste comté de Glengarry, habité principalement par une race de montagnards, 3 ministres presbytériens prêchaient en celtique et en anglais ; que le comté de Carleton, bien moins peuplé (6,500 habitants), recevait l'instruction religieuse par 4 ministres presbytériens, 1 méthodiste américain, 2 prêtres catholiques et 1 seul épiscopalien ; enfin, que durant les 6 dernières années, le nombre des communians anglicans n'avait pas dépassé 118 dans 17 stations, lesquelles étaient desservies par 17 mis-

sionnaires dont l'entretien avait coûté 3,345 liv. st.

Le clergé anglican reste en possession de toutes les réserves, et il continue d'être soutenu par le parlement. L'église écossaise reçoit 1,000 liv. st. sur le prix de l'aliénation des réserves; mais ce sont celles de la couronne. En outre 500 guinées lui ont été accordées récemment par la conférence wesleyenne de Londres, pour établir des missionnaires auprès des tribus qui n'en ont pas : sans être retournées à l'idolâtrie, elles ont oublié les instructions des jésuites; ou bien les obsédant de ses mystiques sermons, le prosélytisme presbytérien va entreprendre de les attirer à sa croyance. Mais aucune secte dissidente n'a obtenu de secours pécuniaires; et les méthodistes prétendent que leur congrégation doit être traitée à l'égale des autres églises, profiter avec elles de la vente des réserves ecclésiastiques, enfin que l'église presbytérienne, spéciale pour l'Ecosse, ne peut pas exercer le ministère hors l'Ecosse. Les gazettes du Haut-Canada répètent souvent les réclamations des non conformistes; mais malgré cette vive polémique, malgré des pétitions énormes qui ont été soumises au roi, lord Golderich vient encore de déclarer que le gouvernement ne reconnaît de droits qu'à l'église *nationale*. Le retour triomphal de M. l'évêque de Québec qui était allé à Londres pour obtenir que le parlement continue des secours à la société de propagation, et pour que le ministère ne cède rien des réserves ecclésiastiques, foment de plus en plus la *guerre* entre les églises et les

sectes (1). On remarque davantage que si dans les nouveaux townships des Etats-Unis quelques centaines d'acres ont été mises en réserves pour le soutien du culte, ces terres défrichées ont produit à la généralité; et que le partage s'en opère quand chaque secte est assez nombreuse pour devenir une congrégation. Les catholiques français s'irritent de plus en plus contre le système britannique de maintenir l'union des deux aristocraties civile et religieuse (*church and state*), et de les exciter par un prosélytisme d'intérêt à se redimer en répétant avec un canadien romain : « Ces ministres anglicans, c'est du moins une nation de prêtres que nous n'aurions pas à payer. »

Un article de la *Wesminster Review* a été comme une révélation pour l'Angleterre, qui est mal informée de l'état de ses possessions au nord de l'Amérique. « En vain notre gouvernement a essayé d'entretenir la haine que les colons français portaient aux colons anglais. Une des causes principales du mécontentement des habitans, est l'insolence du clergé protestant. Point d'occasion qu'il ne saisisse pour manifester sa méfiance contre les prêtres canadiens; point de moyens qu'il ne cherche pour avilir

(1) Deux tombes viennent d'être violées, et les corps mis en pièces : c'étaient deux Américains qui avaient abjuré le méthodisme pour embrasser le catholicisme. C'est à la Nouvelle-Orléans et en avril 1832 que ce crime a été commis par le fanatisme!

cette corporation d'un parti qu'il dit être le moins fort, et pour s'exalter comme appartenant au parti le plus puissant. Ecoutez les ministres anglicans, ils sont les protégés du pouvoir; mais l'existence des prêtres du catholicisme, c'est un mal qu'on ne tolère qu'avec impatience. Le même esprit anime tous les fonctionnaires du gouvernement. On évite avec soin jusqu'à la société des habitans du pays : journellement leurs usages et leurs lois sont tournées en ridicule. Doit-on s'étonner qu'ils nous regardent avec des sentimens qui ne sont pas ceux de l'affection? fatigués de la domination anglaise, ils se tournent vers les Etats-Unis, qui sont gouvernés d'une manière juste et légale. » *Le Morning chronicle* ajouta : « Le monde entier connaît les troubles perpétuels de l'Irlande, résultats déplorable de la tentative d'y établir une église protestante pour un peuple catholique. En Canada aussi on a jeté les semences des mêmes jalousies, de divisions semblables : on a tenté d'établir l'ascendant de l'église épiscopale d'Angleterre au milieu d'une population catholique dans une province, et dans l'autre parmi une population luthérienne de croyances diverses. Soyons insensés en Irlande; les fruits de cette extravagance sont la barbarie dans laquelle nous retenons ce pays, et la misère qui s'étend sur toute notre population, par suite de la liberté des communications entre les deux îles : toutefois on ne peut nous empêcher de nous ruiner comme nous l'entendons. Mais dans les Canadas, le mal aura

bientôt produit son remède, la séparation. Jusqu'à l'article de la Revue nous n'avions aucune idée que le mal qui est si intense en Irlande, régnait en Canada au point où il paraît être parvenu. Nous ignorions totalement que le système de la prérogative s'avancât à si grands pas à travers l'Atlantique. »

Cependant la masse des catholiques romains est trop compacte dans le Bas-Canada, pour que les autres croyances l'attaquent de front. L'église anglicane est maîtresse de toutes les hautes positions administratives; mais la population française céderait plutôt sur quelques points aux sectes dissidentes, parce qu'elles font aussi de l'opposition politique. L'autre province est travaillée par le prosélythisme : assez modéré à présent dans la Grande-Bretagne, il agit encore beaucoup sur les émigrants qui se trouvent disposés, et par les ressentiments qu'ils apportent, et par l'esprit d'indépendance qu'entretient la solitude des bois, à accueillir les prédicants qui leur viennent des États-Unis. Il est vrai, l'esprit positif du siècle a pénétré dans les forêts : les débats sur les terres réservées atténuent les querelles de la controverse; et ces églises s'entendent toutes pour louer chèrement les bancs de leurs temples, et pour ramasser les quêtes les plus productives. Les doctrines d'Owen, de miss Wright qui se résument dans le saint-simonisme français, ne pourraient fructifier dans le Haut-Canada : elles sont généralement réprouvées aux États-Unis. Pour quelques écrivains, les progrès de l'épiscopalisme

dans l'Union sont une preuve de la tendance de cette république vers la monarchie : ils trouveraient des indices d'une tout autre tendance dans le Haut-Canada, par les succès des méthodistes et des baptistes qui professent la liberté et l'égalité la plus absolue; sauf la puissance du diable, lequel au reste demeure chargé de tous les péchés que commettent les *saints* ou protégés du Saint-Esprit; et par les progrès des presbytériens, disciples austères du calvinisme, qui aussi dogmatique que dans l'Écosse, quant à l'application des œuvres de J.-C. en faveur des prédestinés, s'allie davantage au radicalisme dans le nord de l'Amérique, par sa propagande extrêmement active. Mais les sectes qui pullulent aux États-Unis tendent à leur insu à affaiblir l'influence sacerdotale, et déjà l'esprit religieux et philosophique s'y attache de plus en plus à l'unitérianisme : de même les Canadas quand ils vont être plus peuplés, en prospérité, enfin lorsque l'instruction y aura partout pénétré, se trouveront trop occupés de leurs travaux industriels, et assez éclairés pour ne pas rester plus long-temps les fidèles de cultes d'exportation européenne.

CHAPITRE VIII.

ÉGLISE CATHOLIQUE. — DE LA DIME.

Un évêché a été établi , en 1826 , à Kingston : il a eu pour coadjuteur , M. Th. Weld , qui au dernier conclave a obtenu des votes pour la papauté. Quinze prêtres sont répartis dans la province du Haut-Canada. Trois chefs hurons viennent d'arriver à Kingston pour demander un missionnaire : à les en croire , ils seraient 500 chrétiens romains résidans proche Pénétenguischin. Les catholiques civilisés montrent moins de ferveur , suivant le *Catholic* , qui disait dans son prospectus : « Tandis que dans les deux provinces on voit paraître une foule de feuilles périodiques pour le soutien de l'église protestante , il n'y a pas un seul papier en faveur de la plus visible de toutes les églises chrétiennes de tout l'univers. On se propose d'expliquer chacune des cérémonies de la messe. » Faute d'abonnés , ce journal n'a vécu qu'une année ; il s'est vanté , en expirant , d'avoir fait taire 4 gazettes protestantes.

Témoin des clameurs de toute la province contre la cupidité de l'église anglicane, le clergé catholique semble chercher à s'en attirer de semblables. A la fin de 1831, il a demandé à la législature l'autorisation d'acheter, recevoir, tenir et posséder, par une succession perpétuelle, toutes terres et autres intérêts dans le Haut-Canada, jusqu'au maximum pour les terres, d'un revenu annuel de 800 piastres; mais dans chaque township. Et comme le nombre des townships est d'environ 380, ce clergé se préparerait des revenus de 65,000 louis. Ce n'est plus dans ce siècle qu'un peuple peut se laisser abuser par les obligations que prend ce clergé, à l'exclusion du pape, de tous les étrangers, prêtres ou laïcs, d'employer des richesses aussi considérables, en intégralité à bâtir et soutenir des églises et des maisons d'écoles catholiques romaines.

En 1763, époque de la cession, le Canada entier ne contenait que 123 paroisses, et un évêché. Aujourd'hui, le Bas-Canada catholique possède 2 évêques, 10 vicaires-généraux, 9 chapelains. Le district de Montréal compte 78 curés et 14 vicaires desservant 81 paroisses: en outre 16 sulpiciens au grand séminaire, 10 dans les 2 autres séminaires. Dans le district de Trois-Rivières, il y a 18 curés et 2 vicaires pour 21 paroisses. Le district de Québec emploie 54 curés et 11 vicaires: les 2 curés du district de Gaspé desservent 6 paroisses. Total 152 curés, 27 vicaires. Le clergé, y compris MM. les sulpiciens, compte environ 225 membres. Suivant

J. Weld, en 1796, le nombre des prêtres catholiques était de 126 dont 116 curés et missionnaires : tous, 5 exceptés, résidaient dans le Bas-Canada. Le clergé anglican n'avait alors que 12 ministres dans les deux provinces. On croit lire, en parcourant l'*Ecclesiastical Register* du Bas-Canada, pour 1829, l'annuaire d'un diocèse de Normandie, à cause des noms de MM. Humbert, Lartigue, Courval, Asselin, Villade, Raby, Varin, Larue, Brunet, Belanger, Sauvage, Pigeon, Delisle, Déguise, etc.

Six missionnaires sulpiciens sont employés dans 4 villages d'Indiens. Celui des Hurons, ou Petite-Lorette, forme une paroisse : 40 à 50 habitations la composent. En 1824, on y compta 29 familles et environ 70 communians : 20 à 30 indigènes étaient absens. Il y avait eu, en 10 années, 45 baptêmes, 8 mariages et 29 décès. Par 4 familles ou 20 individus environ, ils préparent un champ de 40 arpens : ils y cultivent en commun la pomme de terre et ils façonnent une foule d'ouvrages, d'après leurs procédés. Champlain leur avait trouvé jadis une industrie plus développée. Outre quelques objets pour le culte, des armes avec des munitions de guerre, des couvertures, des rations pour 8 jours, des habillemens divers pour les femmes et les enfans ; tels sont les *présens* que le gouvernement accorde, une fois par an, à ces descendans de tribus formidables. Mais que reste-t-il de la nation phénicienne, des Romains, des Césars ? On ne désigne pas de missionnaire pour les Montagnais, entre la rivière Saint-Maurice

et le Labrador, ces catéchumènes tant vantés par les jésuites, et dont l'aversion pour la civilisation a réduit le nombre de 1,000, qu'il était encore en 1804, à 60 familles partagées en trois bandes. Du territoire immense des Abenakis, il ne reste, à 40 familles environ, que 8,000 acres. Du moins les 900 Iroquois ou Mohawks de Coghawaga, et ceux de Saint-Régis, au nombre de 352 Indiens britanniques et de 369 Américains, sont réputés et peuvent se croire propriétaires de ces deux seigneuries. Auprès de la maison de la mission à Coghawaga sont rangées environ 140 habitations régulières et assez élégantes. Celles de Saint-Régis, au nombre de 110 sont entourées de terrains clos, dont les récoltes donnent plus de 1,220 minots de pois, 1,000 de seigle, 800 de maïs et 4,800 de patates.

La principale mission est au lac des Deux-Montagnes, en regard de l'île de Montréal. Trois prêtres sulpiciens et 2 clercs dirigent dans la vie dévote 887 sauvages : 282 sont Iroquois, 355 Algonquins, et le reste des Nipislins; les femmes sont au nombre de 385, les garçons 144, et les filles 123. Peu appliqués à la culture de leurs champs, ces indigènes, ou plutôt leurs femmes, travaillent à des objets d'industrie sauvage. A leur insu, la propagande pour la foi vient de les rendre un moment fameux par toute la chrétienté. Les gazettes de Rome ont publié que les chefs des Algonquins et Nipislins, et les sachems des Iroquois témoignent de leurs sentimens de respect et de soumission pour le Saint-

Siège. Leurs lettres, écrites en style simple et naïf, sont datées du 25 août 1831. Ils déclarent qu'autrefois ennemis implacables, ils habitent le même village, prient dans la même église : ils demandent au pape seulement sa bénédiction, et ils lui envoient en présent, une étole et une paire de mules en verre soufflé. On ajoute, avec vérité, que ces objets sont dignes de la curiosité des savans. J'ai sous les yeux un portefeuille d'écorce de bouleau dont les broderies en poil d'original teint, sont de la plus grande délicatesse(1).

Jamais, dans le Bas-Canada, le catholicisme n'a été plus florissant que depuis l'établissement d'autres églises rivales. Le comité du parlement demandait, en 1828, à M. J. Neilson, député à Londres : « L'église catholique fait-elle quelque tentative de prosélytisme? — Non, répondit ce syndic de l'église écossaise à Québec; je crois que les membres de son clergé sont les gens qui y visent le moins. En

(1) Plusieurs capitales possèdent des muséum ou collections d'armes, parures, ustensiles, amulettes et autres produits de l'industrie des sauvages, des peuples à demi civilisés ou étrangers aux arts de l'Europe. Depuis long-temps Paris contient, mais épars, tant d'objets de ce genre qu'on à peine à concevoir que des membres de l'Institut s'attribuent l'idée de les recueillir dans un muséum. Il y a plusieurs années, j'ai émis le vœu qu'il fut annexé à ce cabinet, ou au Conservatoire des arts et métiers, une collection des instrumens, étoffes, meubles et autres produits anciens : recherchés et choisis dans nos diverses provinces, ils expliqueraient l'histoire de l'industrie française, aussi les usages populaires durant les siècles passés.

général, les catholiques romains du Canada évitent toute conversation sur les matières religieuses. — Ce clergé est-il généralement respecté par ses ouailles? — Je n'ai jamais entendu personne en parler mal d'une manière générale. — Se mêle-t-il de la politique générale de la province ou d'objets non liés avec sa religion. — Non. Il s'est abstenu de paraître et de voter aux élections. Le clergé catholique pense qu'il ne convient ni à ses intérêts, ni à ses devoirs religieux d'avoir rien à débattre avec la politique. »

Malheureusement il n'en est plus ainsi : non que les principales vertus chrétiennes soient défailiantes parmi les prêtres du Canada. En général, ils pratiquent la bienfaisance, leurs mœurs se conservent pures, ils sont appliqués à leurs devoirs, et animés du patriotisme canadien. Mais les tribunes de Paris et de Londres ont des échos dans le parlement de Québec, et une partie de ce clergé paraît se pénétrer de l'esprit d'opposition aux progrès sociaux qui dirige les clergés anglican et gallican. L'évangile est la grande charte de toutes les églises du nord de l'Amérique; mais autant le culte de la plupart recherche la simplicité, autant une pompe tout italienne est déployée pour les cérémonies catholiques. La province n'a pas assez de ses revenus pour ses travaux publics, et la dime absorbe une forte partie de ses ressources. Il faudrait abjurer les doctrines qu'y sema le jésuitisme, et les images du cordicolisme sont incessamment restaurées : les confréries de toutes bannières et de toutes pratiques pullulent.

• Le clergé catholique du diocèse de Québec, justement alarmé d'une mesure qui préjudicierait gravement aux lois, aux usages et aux coutumes ecclésiastiques, ainsi qu'à la paix des paroisses, prend la liberté de faire observer à votre honorable chambre qu'elle blesserait essentiellement les droits de l'église et du peuple catholique de cette province. » Ainsi s'exprime la pétition que les évêques et le clergé ont adressée, en novembre 1851, à la chambre d'assemblée. Et la proposition consistait à adjoindre aux marguilliers des notables ou propriétaires dans les assemblées de fabrique, pour l'administration des biens de chaque paroisse. Malgré le mémoire à consulter annexé à cette pétition, l'acte de 1763 qui reconnaît aux catholiques le droit d'exercer librement leur culte, ne s'oppose en aucun point à ce que les notables d'entre eux délibèrent sur les intérêts de leurs églises : les communions protestantes réclament plutôt qu'elles ne redoutent des assemblées de laïques ; et si le clergé appréhende un contrôle un peu sévère pour les dépenses de ses temples, jusqu'ici il a profité du zèle des propriétaires pour les décorer, plusieurs avec trop de luxe. L'adoption du bill a fourni un sujet à ces déclamations dont la France elle-même n'est pas encore préservée : le droit divin a été violé, la religion offensée ; et des pamphlets ont menacé qu'aux prochaines élections les curés assisteraient aux hustings pour repousser les députés impies, partisans du bill. Il a été rejeté par le conseil législatif ; mais il va être reproduit.

Un scandale semblable avait signalé la dédicace même de l'un des temples les plus somptueux de l'Amérique. En 1829, la nouvelle église de Montréal fut ouverte ; et le prédicateur y jeta le premier des invectives contre les idées progressives du siècle. Le gouverneur lord Kempt ne fut pas le moins choqué de ce qu'un prêtre romain, et en sa présence, attaquait les libertés qui font le soutien du gouvernement britannique. Pendant 36 ans, la fabrique avait mis en réserve une partie de ses revenus, quoique les frais du culte de cette paroisse absorbent plus de 1,000 louis par an. Outre des emprunts, les ressources s'étaient accrues par une riche souscription à laquelle avaient contribué des protestans des diverses communions. On a estimé à 95,000 liv. st. (environ 2,400,000 fr.) la construction et les ornemens de cette église, monument du progrès des arts, malgré le mélange des styles employés dans son architecture (1).

Aussitôt la cession du Canada, le gouvernement

(1) Ce temple, construit en 5 années, sur le plan d'un architecte irlandais, M. O'Donald, comprend du plancher à la voûte 84 pieds, de longueur 256 pieds, et 133 de largeur : 4 poêles, énormes il est vrai, suffisent pour le chauffer. Le bas de l'église est garni de 504 bancs ; le premier jubé en contient 372, le deuxième 368. Sept colonnes massives, surmontées d'arceaux en relief avec moulures et ornemens à fresque, supportent chaque côté des jubés. Le grand autel est posé au centre du chœur, dont les stalles, balustrades et autres ornemens sont en noyer noir. L'orgue, fabriqué à Montréal par

anglais défendit aux couvens de recruter des novices : ceux des jésuites, récollets, capucins, etc., furent maintenus, mais pour périr avec les derniers de leurs moines. Le protestantisme qui a toujours envié, avec raison, au catholicisme les congrégations des religieuses hospitalières, les conserva, ainsi que des couvens pour l'instruction des filles. Québec possède 3 de ces congrégations, Trois-Rivières 1, et Montréal 3. On compte 20 couvens dans cette province; et plusieurs sont propriétaires de vastes terres. Excepté quelques sommes pour réparations d'églises, le clergé ne reçoit rien du gouvernement; il est à la charge de la population catholique. Une partie de la chambre des députés est bouillante lorsqu'on discute des matières où la bureaucratie britannique est impliquée; mais la majorité use envers le clergé romain autant de ménagemens que la chambre d'assemblée du Haut-Canada montre de persistance contre les réserves de l'église anglicane. Le bill pour les fabriques va-t-il devenir un préalable pour la réduction des dîmes, comme la restitution des biens des jésuites un précédent pour

deux Français, est touché par un habile musicien allemand. Tous les murs et les deux tours du portail sont en pierre. Le curé avait employé, pour stimuler la générosité des paroissiens, les mêmes moyens qui réussirent à Languet pour embellir Paris du temple de Saint-Sulpice. Il avait nom Lesaulnier : né proche Coutances en 1758, il fit ses études à l'université de Caen. Sulpicien, il arriva en 1793 à Montréal : il y est décédé le 5 février 1830.

le retour au trésor provincial d'autres biens également de main-morte?

La dime fut importée avec la féodalité dans le Canada, dès que de rares moissons eurent remplacé, sur son sol vierge, des forêts abattues au prix de tant de labeurs. Le clergé, en 1663, exigea jusqu'au 13^e de tout ce que la terre produirait par le travail des hommes, et de ce qu'elle produirait d'elle-même. Des émigrans pauvres, partis de France avec les sentimens de liberté que les pouvoirs monarchique et sacerdotal punissaient dans la mère-patrie, ne durent-ils pas, désespérés de se retrouver dans la colonie soumis à la glèbe, à la dime et aux observances monacales, préférer à la culture des terres la traite et ses courses aventureuses? Louis XIV rétablit, en 1669, la dime au 26^e. En 1684, il se plaignit ainsi de la fixation des portions congrues : « En France, les plus fortes ne sont qu'à 100 écus, et il y a un nombre infini de curés qui n'ont que 150 liv. et ne laissent pas que de vivre. Ce qu'il y a de vraiment fâcheux, c'est que le sieur évêque de Québec a si bien persuadé ses prêtres qu'ils ne peuvent pas vivre à moins de 500 liv, qu'on aura de la peine à les réduire sur un autre pied. Cependant je veux qu'on accoutume ceux qui n'ont que 400 liv. à vivre pour cette somme » (1).

(1) Louis XIV réitéra sans doute ses ordres si son confesseur lui lut la *lettre édifiante* du P. Marest, missionnaire, qui annonçait que ses collègues et lui, durant l'hiver de 1695, ils avaient

Après que le cultivateur canadien a porté le 20^e de ses principales récoltes, à la grange de son curé, et que le seigneur en a prélevé une autre partie pour mouture, il peut se nourrir du reste ou le vendre. La récolte de 1830 a produit 3,404,756 minots de franc blé. Défalquant 486,393 minots ou le 7^e recueilli par la population protestante, et eu égard à la population mixte et commerciale des villes, la dîme a prélevé sur 2,918,363 minots 112,244 minots : à 5 fr. 50 c. le minot, c'est une valeur de 617,342 fr. — Pois, 984,758 minots ; le 7^e retranché, il est resté 844,079 minots dont le 26^e a été 32,464 minots : à 5 fr. 50 c. prix moyen, 178,552 fr. — Avoine 3,142,274 minots dont

bien tué 20,000 perdrix. Elles n'étaient pas rouges, je présume ; car, en 1830, une trentaine de perdrix de cette espèce ont été transportées de l'île Minorque à Philadelphie pour y être acclimatées. On sait que des *tourtres* innombrables de pigeons ramiers parcourent le nord de l'Amérique. M. Wilson, savant ornithologiste, assure que dans l'état d'Ohio une de ces troupes, occupant plus d'un mille de largeur, continua de passer au-dessus de sa tête pendant 4 heures, son vol étant d'un mille par minute. La longueur était donc de 240 milles ; et, suivant une estimation modérée, il évalua la quantité à 2,230,270,000 pigeons... *The Montrose Register* (july 1831) annonce que de semblables *tourtres*, occupant plusieurs milles de long, se sont abattues dans une plaine et y ont formé comme un camp de plus de 10 milles de long sur 4 de large. Les lignes en sont droites et régulières : l'ordre le plus parfait y a régné pendant la couvaison. A présent que les petits (squabs) sont assez forts, on les emporte par charretées.

le 7^e est 448,895 minots : c'est donc de 2,090,000 minots que le 26^e a produit, par 103,591 minots à 1 fr. 25 c., la somme de 129,488 fr. — Orge, 394,795 minots ; le 7^e ôté, est resté 538,396 minots, et, pour la dime, 13,015 minots : à 5 fr. 25 c. c'est 42,698 fr. — Seigle, 234,529 minots dont le 7^e 33,704 minots : de 200,825 minots le 26^e ou 7,724 a rapporté, au prix de 5 fr. 25 c., la somme de 25,103 fr. — Sur ces cinq sortes de grains la dime a donc privé la population agricole de 993,183 fr., et le nombre des curés est 152 : c'est donc par curé ou par chaque partie prenante 6,534 fr. 9 c. On cite une paroisse, aux environs de Québec, comme très-pauvre parce que la dime ne vaut que de 50 à 60 louis. Mais il est plusieurs cures qui rapportent de 15 à 20,000 fr. y compris cadeaux et casuel ; car le catholique doit payer à la sacristie pour se marier, pour être enterré, et le baptême est rarement gratuit.

La dime est l'impôt le plus vexatoire ; il frappe le travail et la production. Le décimateur surveille incessamment le producteur, son tributaire : celui-ci s'acquitte en grains battus et qu'il doit bien cribler ; les pailles lui sont laissées pour le battage. Lorsque, en 1672, une seigneurie de 2 lieues et 1/2 de front sur le Saint-Laurent fut établie proche la rivière Maskinongé, la dime même au 13^e rendait très-peu : vers 1750, le seigneur concédait, pour une rente d'une pistole, 4 arpens de forêt sur 90 de long. Mais aujourd'hui plusieurs fabriques y sont en ac-

tivité, la population est de 4,000 habitans. Les soins du curé se sont accrus; ont-ils assez contribué aux progrès de cette industrie pour qu'il perçoive légitimement le 26^e des récoltes de 22,000 minots de blé, 27,000 d'avoine, de 4,000 minots de pois et autant d'orge? Grâce au zèle du curé de Sainte-Anne de la Pocadière, un collège vient d'être construit; mais le fondateur a déjà reçu de la législature 1,000 louis pour ses avances: outre 2 écoles élémentaires, 80 enfans de laboureurs et pêcheurs peuvent apprendre le latin, le français et l'anglais, mais en payant une rétribution; et les 2,550 paroissiens doivent prélever sur leurs 30,000 minots de froment, 15,000 d'orge et d'avoine, sur 13,000 de pois le 26^e pour le presbytère. Les 526 habitans britanniques et américains des townships de Melbourne contribuent pour autant qu'il leur plaît, à l'entretien d'un ou plusieurs missionnaires nomades; mais exempts par leur franc soccage des droits seigneuriaux, par leurs croyances de la dime, ils récoltent entièrement pour leur profit environ 10,000 minots de blé, 8,400 d'avoine, 2,000 de maïs, 11,700 boisseaux de patates, etc.: aussi ils nourrissent et élèvent 425 chevaux, 460 bœufs, 603 vaches, 540 porcs et plus de 1,000 moutons.

Les fonctions du prêtre catholique sont plus multipliées que celles du prêtre protestant; et le curé canadien visite les malades, même la nuit. Le cellier, la laiterie, le verger, l'étable fournissent aussi des gages abondans de reconnaissance au presbytère.

Désormais les catholiques du Canada ne peuvent pas céder à un zèle du moyen âge pour les décorations d'église qui coûtent aux Tyroliens, à d'autres populations isolées, une partie de leurs ressources : sous peine de perdre de leur prépondérance, ils doivent incessamment imiter leurs voisins, les Anglais et les Américains, plus industriels, meilleurs producteurs, quoique moins durs au travail. Si ceux-ci habitaient à la rivière du Loup (comté de Saint-Maurice) ils auraient déjà une marine considérable, comme les 600 townshippiens de Richemond qui possèdent environ 600 tonneaux; tandis que les 3,810 habitans de la seigneurie n'en comptent pas 30 pour tous leurs bateaux, fiers qu'ils sont de leur nouvelle église, longue de 130 pieds, sur 52 de large, et qui s'annonce au loin par 3 cloches en flèches. Les gazettes canadiennes ne disent pas ce qu'ont été les contributions, ce que sont les rappels de fonds parmi les paroissiens de la Rivière du Sud pour leur église, construite en 14 mois, à 40 pieds de hauteur sur 175 de long et 78 de largeur; et si la dîme sur leurs 81,000 minots de grains était réduite, ils auraient percés plus de chemins pour lesquels ils sollicitent du trésor provincial 1,350 louis. Les presbytères sont commodes, bien bâtis, admirablement situés, comme ceux de Blainville et de la Rivière du Chêne; partout les églises, anciennes et nouvelles, brillent d'ornemens, sont surmontées de clochers recouverts de plaques métalliques, et construits en flèches, dans le genre normand; la

plupart se pourvoient de buffets d'orgue, instrument qui ne répandra le goût de la musique que quand il se trouvera des organistes un peu habiles ; mais les habitans ou paient un péage à des entrepreneurs de ponts, ou manquent d'argent pour leurs chemins. Ainsi à la Pointe aux Trembles ; ainsi à Nicollet, dont le curé dîme sur 21,000 minots de blé, 15,500 d'avoine, 3,260 d'orge, etc., tandis que ses ouailles ont à acquitter au passage d'un pont 3 deniers par personne, 6 par cheval et le triple par chariot.

S'opposer à l'adjonction aux marguilliers d'autres notables, qui provoqueraient devant la chambre d'assemblée la réforme d'abus divers, c'est s'exposer à ce que le peuple qui commençait à ouvrir les yeux en 1827, suivant l'expression d'un député à Londres, ne les ouvre désormais trop grands. Et l'on évalue à 100 louis, terme moyen, les revenus de chaque fabrique. Dès l'origine de la colonisation du Canada, les évêques de Rouen, de Nantes et de La Rochelle, parce que quelques-uns de leurs anciens diocésains avaient formé de petits établissemens dans l'île de Montréal, se disputèrent la propriété même de cette fertile contrée. Des Sulpiciens, amenés ensuite par un grand-vicaire de Rouen, traitèrent, avec les rares et trop dévots habitans de l'île, des îles Courcelles et dépendances. Or l'île de Montréal contient en longueur 52 milles, et 10 1/2 en largeur ; ou 194 milles carrés. Les émules en toutes choses des jésuites, ces pères se firent encore donner, en 1717, aux environs du lac des deux Mon-

tagnes, 3 lieues de front sur le Saint-Laurent et 5 lieues de profondeur; puis, en 1735, encore 5 lieues, afin de mieux convertir quelques Algonquins et Iroquois qui résidaient dans ce canton fertile et pittoresque. A présent les 887 Indiens, s'ils suivent les rites de l'église, n'ont pas encore adopté les arts de la civilisation; les 7,706 autres habitans récoltent 32,500 minots de froment, plus de 37,000 d'avoine, élèvent beaucoup de bétail. Outre les dîmes, les disciples de Saint-Sulpice, qui leur recommanda la pauvreté, perçoivent les lots et ventes, la banalité, etc.; et chacune des 7 stations du Calvaire, qui sont répandues sur une des deux montagnes, est munie de troncs.

Louis XIV. en 1714, confirma la concession, à *titres onéreux d'amortissement*, de l'île de Montréal et dépendances; les lettres-patentes eurent soin de ne pas énoncer ce qu'étaient ces *charges*. Vers 1750 la maison de Saint-Sulpice cédait, à Sainte-Genève, 5 arpens de front sur 50 de profondeur pour une rente de 2 minots $\frac{1}{2}$ de froment et 2 liv. 5 sols tournois; mais ce faible prix accusait l'état, jusqu'alors malheureux, de l'île qui nourrit à présent 5,000 chevaux, 4,900 bœufs, 8,027 vaches, 7,600 porcs, 20,000 moutons. Cette communauté cédait aussi 20 arpens pour une rente de $\frac{1}{2}$ minot et 10 sous; mais c'était à la Chine que traverse aujourd'hui un canal déjà très-productif, où les usines se multiplient, et elle s'enrichit par ses droits seigneuriaux de travaux industriels auxquels elle n'a con-

tribué pour rien. Et la dîme, qu'elle profite aux curés de l'île de Montréal, ou à MM. les Sulpiciens, serait beaucoup plus abondante, étant fixée au 52^e, qu'elle n'a pu l'être au 26^e dans l'autre siècle ; car les récoltes consistent, année moyenne, en 126,000 minots de froment, 95,000 d'avoine, 14,000 d'orge et 18,000 de pois. Enfin le recensement dressé en 1831, porte la population de l'île à 43,773 individus, dont 11,990 dans les paroisses autres que la ville et faubourgs de Montréal : cette cité et les environs comptent 4,896 maisons. Cependant le clergé nombreux, décimateur au 26^e, recueillant de la cité un riche casuel, qui donne à ses cérémonies la plus grande pompe, n'a pu encore remédier à ce que les 1,400 artisans de l'île y trouvent 245 tavernes, quand les diverses industries ont seulement 247 boutiques.

Vingt religieux environ, la plupart étrangers, sont seigneurs dans le principal comté des possessions britanniques du nord de l'Amérique : outre les frais d'étude et de pensions de leurs élèves, ils jouissent d'un revenu annuel de 180 à 200,000 fr. La Grande-Bretagne a bien quelques-uns de ces abus ; et une partie de la Vendée, superstitieuse, paie, malgré la loi et le concordat, une dîme dont son clergé profite à la sourdine. Mais le Canada français est sorti de l'ignorance, et bientôt l'opinion va discuter s'il ne conviendrait pas que le séminaire de Montréal cesse d'être aussi un collège, si le quart de ses revenus ne lui suffirait pas pour que le surplus

être employé à la fondation et au soutien d'un collège civil. On assure que déjà MM. de Saint-Sulpice ont proposé au gouvernement anglais de lui faire abandon de leurs biens et revenus, pour une rente équivalente et bien assurée sur le trésor britannique.

Ce trésor a profité, par les biens repris aux jésuites, des ressources de l'église catholique du Canada : depuis 69 ans, il lui a accordé à peine quelques-unes des sommes dont il est prodigue envers l'église anglicane. L'évêque *national* de Québec reçoit plus de 75,000 fr. : ses subordonnés ont des traitemens analogues. Si c'est de la politique, elle n'est ni conforme à l'évangile, puisqu'elle oblige les autres cultes à rivaliser de dépenses, ni selon la tolérance, car elle cherche à gagner à l'église *étahlie* les diverses communions réduites à payer leurs ministres. Peut-être la dime devra rester la ressource principale du clergé catholique. Mais la chambre d'assemblée du Bas-Canada pourra-t-elle long-temps ne pas examiner si ce clergé, qui contribue incontestablement au progrès de la province, n'est point trop rétribué, eu égard surtout aux dépenses nécessaires qu'elle réclame et pour la viabilité et pour son instruction scientifique et industrielle, encore si arriérée? L'administration anglaise, à moins de vouloir exploiter le mécontentement de ce clergé qui lui promettrait son influence pour des élections dites ministérielles, refuserait-elle sa sanction à un bill qui réduirait la dime au 52°? Le soulagement qu'en éprouverait la classe agricole

permettrait d'établir et d'accroître dans les localités des taxes pour leur avantage propre, ainsi de dégrever le trésor provincial, et de réduire les tarifs des douanes : tarifs prohibitifs des articles étrangers, nuisibles même à la consommation des produits de la métropole.

Mais ce n'est plus la réduction de la dîme qui occupe la Grande-Bretagne et la malheureuse Irlande. Convaincu de la nécessité imminente d'abolir cet impôt odieux et inhumain, le ministère vient de déclarer que le gouvernement en proclamerait la suppression aussitôt que, sans trop léser les intérêts du clergé, une autre taxe pourrait lui être substituée. Cependant la réforme parlementaire est enfin obtenue : la présente récolte multiplierait de la part des fermiers des résistances qui sont déjà des combats; et le peuple anglais souffre depuis si long-temps d'avoir une église qui absorbe plus de richesses que toutes les autres églises de la chrétienté. Il sait, on lui répéterait que les 985 membres du clergé épiscopal, les 11,445 ministres du clergé provincial se partagent l'énorme revenu de 9,459,565 liv. st. (236,489,125 fr.); que dans l'Irlande seule, ce revenu s'élève à 1,426,587 liv. st. En France, cet ordre, encore au 17^e siècle, tenait 9,000 places, châteaux, maisons avec justice basse, haute, moyenne; il possédait 159 métairies, 7,000 arpens de vignes, les plus belles forêts; il jouissait de revenus montant à 104,000,000 d'écus dont 14 archevêques, 121 évêques et 100 abbés

commendataires absorbaient le 10°. L'extirpation dans le royaume-uni de tant d'extorsions, de scandales si invétérés, va profiter aussi à ses colonies. Quelque fervent que soit encore le cultivateur canadien, il comparera des faits que les progrès de son pays multiplient. Ce n'est pas seulement à Londres, à l'école de Saint-Paul que des biens, qui en 1524 rendaient 122 liv. st., procurent à présent 5,250 liv. de revenu.

Un député canadien déposait devant le comité de 1828, que personne n'est obligé de payer la dîme, en déclarant qu'on n'appartient pas à l'église catholique. Mais J. Weld a vu des protestans, dont les terres étaient tenues à la dîme, obligés de verser le produit dans la caisse du receveur-général pour le profit du clergé protestant. Dans un procès soumis à la cour de Québec, en 1830, l'avocat du laboureur dit que les curés, devenus amovibles depuis 1763, étaient sans droits pour exiger judiciairement le paiement de la dîme... La jurisprudence canadienne répondit le demandeur, reconnaît constamment à l'évêque le *pouvoir de lier par des censures quiconque se refuse à acquitter la dîme*, et le droit au curé d'en poursuivre le recouvrement. Qu'importe, ajoutait-on, que tous les jours des pasteurs demandent à *changer de cures*, soit parce qu'ils ne vivent pas en union avec leurs paroissiens, soit que ceux-ci sollicitent eux-mêmes l'expulsion de leurs pasteurs...

La politique accroît cette collision. On lit dans un

écrit publié récemment à Montréal : « Le temps est enfin venu où de vives réclamations doivent s'élever contre un ordre de choses qui décèle dans ceux qui jouissent des revenus de l'une des plus belles contrées du Canada, une intention prononcée de demeurer étrangers au pays qui les a accueillis, de témoigner même des opinions hostiles aux institutions libérales que chérissent les habitans du sol... Victimes d'une révolution sanguinaire, des prêtres français trouvèrent ici avec l'hospitalité le repos et le bonheur. Ceux qui y sont venus plus tard ont joui des mêmes avantages. Les uns et les autres montrent-ils pour cette patrie adoptive les sentimens de citoyens?... » Lorsque les Sulpiciens, naguère, ont renouvelé leur alliance avec les jésuites, pour réduire la France constitutionnelle sous le joug ecclésiastique, quelques élèves du séminaire de Paris, jeunes et des plus dévoués, ont été détachés pour endoctriner le clergé du Canada. Ils ont mieux réussi à s'emparer du collège, à exploiter ses énormes revenus dont ils envoient en Europe, c'est l'opinion du pays, des sommes considérables. Les Montréalais, censitaires, fourniraient-ils ainsi des subsides aux papalins contre les habitans de la Romagne ? Ces jeunes Sulpiciens, irrités de l'enthousiasme que la révolution française de 1830 a inspiré dans les seigneuries et les townships canadiens, ont déclamé, en chaire et dans les classes, contre les droits des peuples, contre la presse et le régime représentatif.

Le Canada souffre donc, par réaction, d'excès dont la France n'est pas assez préservée, puisqu'ils viennent, portés jusqu'au criue, de fomenter la guerre civile. Ah! puisse notre ancienne province transatlantique se garantir de prétentions perturbatrices, comme elle est protégée, par l'unité du catholicisme, des débats de tant de sectes qui trouvent dans les townships des alimens à leurs rivalités, ne s'accordant que dans leur animosité contre l'église anglicane. Peut-être des curés canadiens entretiennent des correspondances avec la France. Si c'est avec ceux de nos prélats qui ont résidé dans l'Amérique du nord, ou qui sont redevables à leurs lumières de professer l'esprit de paix et de justice de la religion libérale du Christ, ils doivent déjà être détrompés sur l'état moral de notre pays. Mais le jésuitisme, expulsé jadis du Canada, y a conservé des agens : ce n'est pas lui qui peut jamais expliquer les causes de l'abandon qu'une partie du clergé gallican s'est attiré dès l'empire, et davantage depuis la restauration.

L'histoire ecclésiastique de France devra, si elle se continue, comprendre parmi les belles époques du catholicisme, le consulat et les premières années de l'empire. Après un long exil et une persécution quelquefois atroce, le clergé revint : l'ancien régime et ses abus avaient disparu ; le peuple ne voulut se souvenir que des malheurs du sanctuaire. Soumis aux lois, les prêtres recevaient, sans se plaindre, de trop modiques traitemens : à peine l'intolérance

troubla le repos de quelques familles. Mais Napoléon ne crut pas assez dans la volonté toute puissante et légitime de la nation qui l'appelait au trône ; et pour avoir le pape à son couronnement, ensuite pour alimenter ses guerres par les conscriptions et afin d'obtenir dispense de son divorce, il promit, il livra du pouvoir, des honneurs politiques, des richesses au haut clergé qui s'essayait à ressaisir son ancienne influence. Déjà l'instruction publique lui fut en partie livrée : l'ignorance ou l'immoralité de quelques-uns n'empêchèrent pas qu'on les nommât à la direction de grandes écoles ; d'autres reparaisant dans les principales chaires, persécutèrent des inférieurs qui remarquaient que l'exil leur avait appris fort peu, et leur avait fait beaucoup oublier. Les foudres du Vatican, errantes, éclatent auprès du trône impérial, et il leur reste encore assez de force pour que l'excommunication ranime le fanatisme. Le peuple est religieux mais tolérant : on irrite ses souffrances, on spéculé sur les ravages de la guerre d'invasion, et une partie du clergé trompe la restauration en exigeant bien plus de richesses et de crédit qu'il ne lui apporte d'appui. La catastrophe de 1815 fut à peine un temps d'arrêt pour cet esprit d'envahissement. Il lui fallut céder à la puissance de la civilisation ; mais prétendant encore la diriger, il poussait son projet de livrer à des créatures les emplois publics. Et l'université fut encore la première opprimée : elle fut menacée du retour de la scolastique. Les fraudes dans les élections, l'arbi-

traire dans les administrations, l'hypocrisie dans la société signalaient le prochain avènement du jésuitisme. Il n'eut plus qu'à continuer son ouvrage, et il se consola de ne pouvoir rallumer des querelles théologiques pour en tirer d'autres persécutions, en livrant à l'ultramontanisme les libertés gallicanes. Le faste théâtral appliqué au culte rebutait le peuple qui avait à le payer; des missions factieuses accroissaient les forces de l'opposition, mais de riches donations étaient arrachées à des mourans et à des femmes non moins faibles; et l'indemnité enlevée pour l'émigration fut comme le premier arrêt contre la nation, condamnée à se soumettre à un clergé dont les chefs votèrent une loi de sang, comme s'il eût fallu encore l'échafaud pour hausser leur trône.

Et parce que la France, enfin, s'est relevée, digne de la liberté et du rang supérieur qu'elle occupe dans la civilisation universelle, on l'accuse, par l'Europe, dans le monde entier d'être impie. Le fanatisme s'irrite même de sa générosité à payer ses calomnieux : ils veulent le martyr; et des fleurs, des rubans de certaines couleurs, leur en semblent les bandelettes et la palme. Oui, peuple irreligieux, qui voit sans colère des processions provocatrices, qui sourit de l'escobarderie à escamoter dans le chant ou à estropier par la prière le nom du prince. Trop souvent le salon révèle les passions haineuses et violentes qui de la sacristie s'exhalent dans le confessionnal; car des conversations si irritantes ont prédisposé, des fa-

milles parisiennes l'attesteraient, des victimes au choléra. Cette exaltation doit rendre la modération plus chère dans les régions lointaines.

Pour elles aussi n'existe plus l'ancienne simplicité du culte; l'amour des biens a pénétré dans les forêts où de pauvres missionnaires se dressaient des cases, s'armaient de simples rameaux arrangés en croix pour adoucir, par le signe du christianisme, les cœurs farouches des aborigènes. Mais là, comme ici, personne ne conteste que le clergé a droit à une honnête aisance; et notre siècle est, certes, plus équitable que celui de Louis XIV, alors que ce roi, qui comblait de scandaleuses richesses les abbés de sa cour, lisait dans les dépêches du maréchal de Nouailles, gouverneur du Languedoc: « Comment avoir avec une portion congrue de 150 liv. un honnête homme pour curé? » Malgré les excès coupables d'un certain nombre de prêtres, on aime à reconnaître que le clergé de nos campagnes, tempérant, plus moral qu'autrefois, possède aussi une instruction plus étendue. Si ses supérieurs permettaient qu'elle comprit les connaissances usuelles, il acquerrait de l'influence. Mais l'épiscopat français, qui compte plusieurs continuateurs de la tolérance de Fénelon, a peu l'espoir de recouvrer de ces grands talens qui, jadis, l'ont illustré. Le clergé se serait-il suicidé? Bientôt il ne lui restera plus de ces abbés académiciens, érudits, qui n'ayant pas voulu ou n'ayant pu suivre le siècle dans ses progrès, vont à peine laisser ou le souvenir de rhéteurs

scolastiques, ou d'antiquaires investigateurs fastidieux du passé qu'ils achèvent, par leurs propres ouvrages, de désenchanter. Tant d'exemples ne peuvent être trop médités par le clergé du Canada. L'instruction, pâle encore, luit sur ce pays; et les esprits vifs, judicieux, y sont inconstans comme la pensée qui se perd dans le désert ou qui s'égare sur des tableaux trop vastes. L'indifférence en matière de religion s'accroît par les pratiques dévotes du XVI et XVII^e siècles, auxquelles l'église semble attacher son immutabilité. Mais l'instruction classique ne peut pas être sans rien produire : les méthodes même les plus défectueuses donnent à l'intelligence un élan dangereux quand elles deviennent impuissantes pour le régler. Aux bords du Saint-Laurent, comme sur ceux de la Seine et bientôt du Rhin, la jeunesse, tenue dans les écoles en dehors des connaissances nouvelles, et faute d'être graduellement prémunie par elles contre les théories fougueuses de la politique et contre les aberrations délirantes de la littérature, serait exposée à se pervertir le goût, à compromettre avec son avenir la tranquillité des états, et à se priver du charme des études, des principes religieux et philosophiques sans lesquels la vie est pénible, vide, orageuse, dénuée de ses vraies consolations.

CHAPITRE IX.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'ANCIEN régime a laissé peu de ses traces même dans nos petites villes; cependant ses institutions vécutent plusieurs siècles: elles ne furent donc pas sans force. Toutes les époques ont fait de la gloire pour la France. Des rayons de cette ancienne splendeur luisent sur les bords du plus superbe fleuve de l'Amérique du Nord: de ces lointains parages il nous revient des exemples à imiter. Graces à la législature canadienne et au zèle des habitans, l'instruction populaire y a reçu une organisation inconnue de l'antiquité, pour laquelle l'instruction élémentaire ne fut bien que l'éducation, cultivant plus le physique que le moral, parce qu'elle préférait le métier des armes à toutes les professions industrielles. Il semble que le tzar Pierre ait emprunté à quelque ancien législateur de l'Asie son projet, que les matelots moscovites accoutumassent leurs fils à ne boire que de l'eau de mer: ces enfans moururent tous.

On sait mieux ce qu'est l'instruction primaire à la Chine et dans l'Hindoustan, que ce qu'elle fut dans la Grèce, où l'écriture fut apportée au XV^e siècle, avant peut-être, mais où l'usage n'en devint populaire que dans le IV^e siècle avant l'ère moderne. C'est le meurtre de Virginie qui nous a appris qu'il existait des écoles pour les jeunes Romaines. Ne demandez pas aux historiens modernes quelle instruction fut procurée à l'enfance. Ils disent l'ancienneté de la monarchie, la puissance du clergé, les prouesses de la chevalerie; mais le peuple... il dut ignorer la lecture alors que la Sorbonne se glorifiait d'être le flambeau de l'esprit humain, que les poètes et les rhéteurs célébraient la splendeur de la cour. Valentin Duval l'atteste; quand un bourg possédait une école c'était dans une vile écurie. Quatorze siècles ont ainsi passé pour la France, que des 42 générations qui ont succédé les unes aux autres, la plupart ignorèrent l'écriture, et à peine le vingtième de chacune des moins anciennes a été un peu lettré.

Et nos musées, riches en produits des beaux-arts, dissimulent que quand les colléges étaient peuplés de latinistes cicéroniens, la mécanique dont le génie était comme inné avec les Normands et les Parisiens, manquait de tout enseignement. Ces parcs magnifiques, ces palais où le marbre et le bronze furent prodigés, absorbèrent des trésors qui auraient suffi pour fonder des écoles dans chaque village. Les bibliothèques publiques sont encombrées d'ouvrages savans, académiques : combien de leurs rayons offrent des

livres vraiment élémentaires? Proposer des prix pour la composition de manuels destinés à la fois à l'intelligence ardente du midi et à l'esprit positif du nord, ne pas remarquer que les industries, les cultures, les usages et les coutumes sont différens entre les diverses provinces; ou bien décider que le faubourien devra apprendre l'arpentage comme le laboureur, et tous deux le dessin, le plain-chant, de préférence à tant de connaissances usuelles et spéciales, qui leur deviendraient utiles toujours, c'est se méprendre sur ce qu'il faut que soit l'instruction populaire.

Louis XIV laissa sans écoles la plus grande partie du royaume: les Indiens de la Nouvelle-France eurent plus d'instituteurs que les Champenois et les Limousins. Québec, en 1636, comptait environ 100 habitans lorsque les jésuites y fondèrent un collège: ils eurent plutôt des dotations immenses que des écoliers. Enfin la société de Jésus fut expulsée de la France; l'année suivante le Canada tomba au pouvoir de l'Angleterre. Elle y tint encore quelque temps son collège, et l'usufruit de ces biens dans la colonie fut réservé jusqu'au décès du dernier jésuite, le P. J. Casot, mort en 1800. Dès que le Bas-Canada eut une représentation provinciale, des pétitions redemandèrent ces terres, d'après l'arrêt du parlement de Paris qui avait décidé que les biens cédés jadis aux jésuites, pour l'instruction de la jeunesse, seraient employés à la même destination. Mais Pitt et ses successeurs au ministère résolurent de priver ce pays d'écoles, qui y perpétueraient le règne de la langue française et du

C
I
a
c
R
b
a
cc
3c
se
me
de.
et
qu-
va
des
d'u
tier
lève
Qué
Silk
tes e
Mac
s'ête
Lau
cond
rent
seign

catholicisme. Jusqu'à 1851, toutes les instances des Canadiens pour connaître l'état et la valeur de ces propriétés, ont été repoussées.

Dès 1639, les jésuites se firent céder par La Ferté, abbé de Châteaudun, la seigneurie de *Batiscan*, que ce chanoine de Paris avait obtenue du cardinal de Richelieu. Cette seigneurie qui, de la rivière Chambly s'étend à 20 lieues dans l'intérieur, comprend aujourd'hui 3 paroisses, dont les 2,669 habitans récoltent 18,000 minots de blé, 31,000 d'avoine, 58,000 de patates : le revenu seigneurial est à présent de 400 liv. st. Il n'en coûta à ces pères que la promesse de faire hommage aux descendants du seigneur de *Bel-Air*, pour avoir ce grand fief. Les îles aux *Reaux* et de *Saint-Christophe* dans le Saint-Laurent n'ont quelque valeur que par leur position : la *Vacherie* vaut de revenu seigneurial 234 liv. st. *Notre-Dame des Anges*, proche Québec, est une seigneurie d'une lieue de front sur 4 de profondeur : elle contient 1,508 habitans. Son revenu brut et féodal s'élève à 561 liv. st. Les biens situés dans la ville de Québec rendent en droits et locations 462 liv. st. *Sillery*, terre de 8,970 arpens carrés, produit en rentes et droits féodaux 413 liv. st. La seigneurie de la *Madeleine*, dont les revenus sont de 345 liv. st., s'étend de 2 lieues de front jusqu'à 20 lieues du Saint-Laurent. Et les actes des concessions disaient pour secourir les progrès de la foi. Ainsi les jésuites devinrent propriétaires de 104,850 arpens carrés : c'est la seigneurie de *Saint-Gabriel*, rapportant 283 liv. st.

en droits féodaux : ses 4 paroisses contiennent 2,859 habitans, y compris 165 Hurons qui sont encore sauvages. Ainsi ils obtinrent la seigneurie de la *Prairie* : en 1831, le revenu brut s'est élevé à 1,827 liv. st. Ce canton renferme 2 paroisses, 7,143 habitans, et est un lieu de plaisance pour la population de Montréal. La seigneurie du *Sault-Saint-Louis*, dont les 5,170 habitans sont riches en troupeaux et en céréales, contient 3 lieues et demie de profondeur et 2 lieues sur le fleuve : elle était trop propice au commerce de fourrures que les jésuites faisaient en contrebande, pour qu'ils la laissassent aux indigènes qui s'en croient encore les seigneurs.

Outre sa somptueuse maison de Québec et des faveurs de la cour, la société de Jésus possédait dans le Bas-Canada 779,377 arpens carrés. Si ce n'eût été des forêts et des terres incultes, elle eût paru très-moderée, alors qu'elle envahissait de riches bénéfices pour ses collèges usurpés du Mans, de Tournon, d'Auxerre, de Reims, et une partie des octrois de Caen et de Rouen, acquittant pour ces extorsions quelques milliers de messes et environ 100,000 rosaires par an. Mais cette société qui avait choisi les terres du Canada les mieux situées, ne fut pas aussi industrielle qu'intrigante.

La recette des revenus pour 31 ans n'a produit que 49,583 liv. st. et 14 sch. Des églises, mais protestantes, ont reçu de cette somme 9,793 liv. st. Comme chapelain des ex-jésuites, un ministre anglican a touché 990 louis. Son frère, juge en chef

du Bas-Canada, obligé, pour se justifier, de venir à Londres, s'est fait payer 1,054 liv. st. 12 sch. Des écoles non catholiques absorbèrent 12,389 liv. st. Une gazette, sans abonnés et hostile aux Français, fut soutenue par une partie de ces biens dont la régie coûta 8,652 liv. st. Les avocats seuls reçurent 866 liv. st. Enfin il n'a pu être recouvré qu'environ 8,000 liv. st.

Un acte royal de 1801 avait ordonné l'établissement d'écoles dotées par la couronne et dirigées par un comité que choisirait le gouverneur. A cause de l'opposition qui éclata, la chambre d'assemblée proposa d'accorder sur les fonds provinciaux 200 liv. st. par école qui réunirait un certain nombre d'élèves, mais sous la direction d'ecclésiastiques de leur communion. Un autre bill fut proposé en 1814: c'était le système pratiqué en Ecosse, et un peu modifié dans plusieurs états de l'Union. Chaque paroisse a une école, les habitans peuvent se cotiser pour l'entretenir, et ils en confient la surveillance à des syndics de leur choix. En 1817, le gouvernement se trouvait délivré de toute guerre avec la France, et débarrassé de celle que les Canadiens venaient de soutenir avec une fidélité si courageuse contre les Etats-Unis: il établit, par un acte royal, *l'Institution royale pour l'avancement des connaissances*. Le bureau directeur fut composé de l'évêque, de ministres et autres membres de l'église anglicane, de deux presbytériens et de trois catholiques. L'irritation des habitans français s'accrut par les inquié-

tudes que répandait le clergé romain , exclu de ce comité. George IV s'imagina avoir concilié les esprits par son statut 4 (1824). Chaque fabrique ou assemblée de paroisse fut autorisée à posséder des biens pour le soutien d'une école , jusqu'au montant de 75 liv. st. ou à y appliquer le quart de ses revenus : toute paroisse de 200 familles devait fonder une école. « Ce statut, m'écrivit un membre du parlement provincial , était à peu près le bill que nous avons adopté vers 1812 ; mais en 1825, nous nous instruisions par vos malheurs : les progrès du jésuitisme dans votre pays nous alarmaient ; observant la direction donnée en France à l'instruction publique , nous n'avons pas voulu de marguilliers pour syndics , de la sacristie pour directrice de nos écoles. »

Un autre député a déposé ainsi à Londres : « Depuis la cession , il y a à peine un exemple de la conversion d'un catholique romain ; et je crois qu'il y en a eu bien peu du côté opposé. Tous les partis redoutent ce qui ressemble au prosélytisme. Ainsi les écoles de l'institution royale ont échoué ; on ne leur a fait aucune donation : 30,000 liv. st. pris du trésor de la province , ont servi à les soutenir. Mais la population catholique a persisté dans son refus d'y envoyer ses enfans : à peine elles ont compté 1,200 élèves par année. De même , dans les townships protestans , on n'a pas voulu d'écoles qui seraient sous la direction d'une église particulière. Du moment qu'une distinction est faite entre un élève protestant et un élève catholique , ils sont séparés l'un de l'autre.

Tout Américain pense que l'éducation de ses enfans forme une partie essentielle de ses devoirs; et le parti canadien est bien décidé à user de tous les moyens pour la propagation des connaissances, persuadé qu'il est que le pays ne peut acquérir de la prospérité sans l'instruction générale. »

Il en était de même dans le Haut-Canada. On avait décidé, en 1816, qu'une école serait établie dans toute localité qui y enverrait 20 élèves; mais le trésor provincial n'eût pu subvenir au traitement de 25 liv. promis à chaque instituteur, et le pouvoir exécutif n'avait sanctionné ce bill qu'à la condition que les maîtres seraient des Européens, des Anglais. L'église presbytérienne renonçait à une partie de ses prétentions sur les réserves du clergé anglican, pourvu que l'emploi en fût fait à l'instruction du peuple. En vain la chambre d'assemblée déclara en 1826, à la majorité de 29 contre 2 : « Que dans un pays où la population est éparse, où le pauvre ne peut se procurer aisément des moyens d'instruction morale, c'est le devoir impérieux du parlement d'y subvenir par tous les moyens en son pouvoir. » Jaloux des succès des écoles du dimanche que tiennent les diverses communions, presbytérienne, méthodiste, baptiste et autres, le clergé anglican en a ouvert avec un éclat que lui permet ses dotations; mais le peuple les a constamment délaissés. Un instituteur a voulu enseigner le catéchisme de l'église d'Angleterre à ses nombreux écoliers, protestans et catholiques : tous l'ont abandonné; les

parens ont préféré les confier à un vieux soldat, anglais aussi et anglican, mais qui n'est nullement controversiste.

De même que les réserves du clergé anglican sont revendiquées opiniâtement par les autres communions, ainsi les terres des ex-jésuites sont une cause de débats entre les deux provinces. Ces biens enfin ont été rendus pour l'application des revenus être faite exclusivement aux écoles et collèges, sans distinction d'église. Le ministre, en répétant, par sa dépêche du 7 juillet 1851, que cette application doit profiter seulement au Bas-Canada, déclare que pour les bâtimens du collège de Québec, ils ne seront rendus qu'autant que la province fera construire une autre caserne; et les habitans répondent que, bien en état de se garder eux-mêmes, ils n'ont aucun besoin de garnison.

Depuis l'acte constitutionnel de 1791, le plus grand bienfait qu'ait reçu le Bas-Canada est le bill discuté dans la session de 1829, et devenu l'acte pour *l'encouragement de l'instruction*. Il a été passé pour 5 années, et il a déjà reçu quelques amendemens. La paroisse fournit le local de la classe et un logement à l'instituteur : elle doit lui payer 10 sch. par chaque élève gratuit. Le maître reçoit du trésor provincial 20 louis pour traitement. Trois syndics élus par les pères de famille sont les surveillans directs de l'école; le curé ne devient membre du syndicat que s'il a obtenu la majorité dans les votes. On peut être réélu sans interruption : l'élection est

bisannuelle. Une affiche annonce 2 semaines à l'avance le jour et le lieu : la salle du presbytère est le local ordinaire pour les assemblées communales. Après la lecture des lois des 9, 10 et 11^e années de Georges IV, les syndics sortans rendent un compte très détaillé des recettes et des dépenses : puis il est procédé à l'élection, en recueillant individuellement les voix, sous la présidence du juge de paix ou de l'officier de milice le plus élevé en grade.

Dans l'enthousiasme général qu'ont excité ces mesures législatives, plusieurs citoyens ont fait don de maisons d'école. Les paroisses ont formé des cotisations pour en bâtir ; et les frais ayant assez souvent dépassé les ressources, il a fallu des secours du trésor. La législature a dû aussi solder des avances faites par des particuliers zélés, et subvenir aux dépenses d'associations qui avaient anticipé sur les allocations du budget. En accordant 300 liv. st. à l'école de Trois-Rivières, la chambre d'assemblée a prescrit que l'enseignement y soit le mutuel. Il lui a fallu, en 1830, allouer 2,000 liv. st. pour les écoles de l'*institution royale* et 100 liv. pour son secrétaire. Deux cents liv. à Joseph Lancaster, à Montréal, afin qu'il étende l'application de sa méthode, était une faible somme, quand on donnait 1,000 louis à deux riches décimateurs, fondateurs des collèges de Saint-Hyacinthe et de Sainte-Anne ; à moins que les bâtimens ne doivent un jour être la propriété soit des comtés où ils sont construits, soit du domaine provincial. Des instituteurs pourraient spéculer à la

fois sur le zèle de la législature et sur la confiance des habitans : tous ne sont pas animés du désintéressement de deux philanthropes de Québec. L'un, M. Romain, aussi instruit que modeste, avec un secours législatif de 1,480 liv. st., a fait construire une belle maison où 720 élèves canadiens-français et britanniques sont instruits gratuitement par ce directeur aidé de 2 maîtres, qui reçoivent chacun 140 liv. st. : les autres dépenses ne sont que de 150 liv. M. Perrault, protonotaire, a fondé une grande école pour les garçons ; à peine rentré dans une partie de ses dépenses par une allocation législative de 600 l. st. il a fait construire, pour les filles, une autre maison aussi à 2 étages et capable de contenir 225 enfans ; et en même temps qu'il la pourvoit de rouets, dévidoirs, fuseaux, etc., il rédige et publie plusieurs livres élémentaires : un est le résumé de l'histoire du Canada.

En 1831, la dépense s'éleva à 26,000 liv. st. On a évalué pour 1832, à 23,000 liv. st. la somme à prélever sur le budget montant à 140,414 liv. st. Les écoles syndicales sont autorisées à acquérir et posséder des biens, ou à faire des échanges ; mais elles n'ont point encore de dotations, comme aux Etats-Unis. Chaque partie de la république consacre pour les enfans et adultes des classes pauvres une somme proportionnée à ses revenus : dans les états où les écoles ne sont point soutenues par les fermages suffisans d'une quantité de terres, on prélève une contribution spéciale : d'autres ont formé un capi-

tal dont les intérêts servent au paiement des maîtres et à l'entretien des établissemens. Ainsi l'état du Maine, dont la population de 380,000 individus est celle d'un département de 3^e classe, envoyait, en 1830, dans ses 2,499 écoles 137,931 enfans et adultes, et la législature (ou conseil général) allouait 137,878 dollars (730,753 fr.). Suivant cette proportion, la somme de 6 millions serait nécessaire aux écoles de la France, si en arrière de l'Ecosse, de l'Angleterre, de la Belgique. Mais les statisticiens qui présentent de si énormes totaux, ne remarquent pas qu'au lieu de l'émulation, c'est le découragement qu'ils inspirent. Que si notre territoire n'a plus de terres pour le soutien de ses écoles, les champs cultivés par des familles établies depuis longtemps, procurent à la plupart des moyens pour payer une rétribution modique. Dans l'Amérique du nord, il faut construire à neuf les maisons d'école; et presque tous nos villages ont des habitations qu'il serait peu coûteux d'approprier à ce service. En Normandie, le prix moyen pour l'achat d'un presbytère est de 1,500 fr. : la moitié de cette somme suffirait pour la classe et pour le logement de l'instituteur. Les communes qui ne pourraient pas faire une semblable acquisition, trouveraient un local convenable pour 40 à 60 fr. en location.

La presse quotidienne peut fournir un fort appui; mais excepté quelques conseils généraux, les sessions départementales finissent sans votes efficaces. En Canada, comme aux États-Unis, les journaux ont d'a-

hord exagéré les résultats obtenus, peut-être à cause du déplaisir que le parti anglais a éprouvé de ce que la population française allait participer au système des écoles que possède la Grande-Bretagne. *L'institution royale* avait établi au bourg de Sainte-Marie de Monnoir, 2 écoles qui étaient peu fréquentées; 6 autres, ouvertes en 1830, y reçoivent 245 enfans. A l'Assomption, outre une institution classique, il y a 3 écoles de garçons, 2 pour les filles, et l'une compte 80 écolières. On annonçait que au-dessous de Québec et de l'île d'Orléans jusqu'à l'île Verte, on apercevait le long du fleuve qui a de 18 à 20 milles de largeur, des troupes d'enfans cheminant avec des livres; que chaque paroisse avait 2 et 3 écoles, plusieurs 6 et même 9, et que l'une de ces classes réunissait 150 élèves, dont le tiers gratuits. La seigneurie de Noyan qui a une population de 2,105 individus, possède 9 écoles non syndicales, et chacune compte environ 25 enfans : la dime vaut au curé 8,000 fr.; c'est le traitement de 16 instituteurs.

La loi (9^e de George IV, ch. 46) oblige les maîtres et maîtresses des écoles syndicales, au printemps et à l'automne, de faire subir un examen public à tous leurs élèves sur les différentes branches de leur enseignement. Une semaine à l'avance, avis en est donné à la porte de l'église, ou au lieu le plus fréquenté de la paroisse, de la seigneurie ou du township. C'est la solennité de l'instruction et de la jeunesse : des habitations éparses et des villages ac-

courent des familles dans leurs habits de fête. On a beaucoup décrit des scènes pittoresques du Nouveau-Monde. Des exercices scolaires, l'affluence d'habitans attentifs à suivre les examens, ces jeunes garçons, aux manières vives, à la voix haute, qui rendent compte de leurs études, répètent des fables de La Fontaine, débitent des dialogues; ces filles, déjà belles, qui paraissent ensuite sur l'estrade pour écrire des phrases qu'on leur dicte, pour répondre sur la grammaire, la géographie, le calcul; l'histoire, qui, elles aussi, récitent des morceaux de nos poètes, avec cela une exposition de leurs ouvrages en broderie : les sentimens qui animent toute l'assemblée, ces syndics heureux de leurs fonctions, les habitans qui jouissent déjà du fruit de leur cotisation, n'est-ce pas aussi un tableau très remarquable? Et souvent le doyen-syndic adresse des remerciemens, au nom de la localité, à l'instituteur et à l'institutrice, et il accorde aux enfans plusieurs jours de congé : quelquefois le pasteur, qui a doublé à ses frais les prix, prend la parole pour exciter les paroissiens à continuer leurs secours à l'école.

En France, la restauration améliora l'état des prisons : ce sont des écoles que réclame le régime de la liberté, certain qu'il est de procurer par elles de fortes économies sur les frais de la justice criminelle. Il est urgent d'organiser enfin les assemblées communales : quelle élection plus inoffensive que la réunion de tous les pères de famille et gardes-nationaux, procédant au choix de 3 ou 5 syndics

pour l'école? Le doyen correspondrait avec le comité antonnal d'instruction, celui-ci avec un jury qui serait une section du conseil d'arrondissement ou de département. Afin de rallier ces syndicats, comités et jurys, pour prévenir des déviations aux saines méthodes et empêcher des intrigues factieuses ou des dérèglemens partiels, des inspections fréquentes seraient faites sans faste, dans les villages qui ne sont encore visités que par les percepteurs : comme les recteurs correspondraient activement avec la direction universitaire; pouvoir de progrès, moyen d'administration pour répartir les allocations dont le budget national devra fournir une portion considérable. Et les villages de la France posséderaient bientôt des écoles : ils auraient des examens semestriels, des fêtes littéraires; et les impressions que les habitans en remporteraient, deviendraient fécondes en résultats moraux. Des écoles du dimanche seraient recherchées par les hommes qui ont été privés jusqu'ici des moyens de s'instruire. par les filles qui voient leurs compagnes si fières de se rendre à l'église avec un livre : et à la distribution des prix, les mères de famille pourraient un moment s'enorgueillir de leur fécondité, car elles sont trop pauvres pour conserver auprès d'elles tous leurs fils jusqu'à l'époque de la conscription.

Les maîtres et maîtresses, lorsque chaque examen public a été passé, remettent aux syndicats les *retours* de leurs écoles : ceux-ci envoient ces pièces au secrétaire civil qui, vérification faite, donne ordre de payer

le traitement semestriel aux syndics ou à leurs correspondans dûment autorisés, et les fonds sont versés aux instituteurs. Quant aux chefs des écoles que soutiennent des propriétaires, fabriques ou congrégations, ils sont également obligés d'adresser, tous les 6 mois, des retours au secrétaire civil. Conformément à un bill de 1831, le gouverneur du Bas-Canada a nommé visiteurs des écoles 18 membres de la législature, MM. Nelson, Taschereau, Huot, Panet, Papineau, Roch de Saint-Ours, Thibaudau, etc. Leur tournée, dans leurs arrondissemens respectifs, s'est faite en juillet. Ces fonctions sont annuelles et ne donnent droit qu'au remboursement des frais de voyage. Dans chaque comté, le député au parlement s'il y réside, le plus ancien juge de paix, l'officier de milice le plus élevé en grade, avec le curé ou le ministre du lieu, sont adjoints au visiteur. Celui-ci est autorisé à subdiviser un township ou une paroisse en sections, pour la commodité des élèves; de manière à ce que désormais il n'y ait par paroisse qu'une école aux frais du trésor provincial.

Les visiteurs peuvent se faire accompagner des syndics, marguilliers et officiers des chemins. Ils ont le droit de suspendre le traitement du maître qui n'observe pas la loi. Elle exige qu'il obtienne du juge de paix, de l'officier de milice et du ministre de la dénomination religieuse la plus considérable du lieu, un certificat de bonnes mœurs et de capacité, pour enseigner la lecture, l'écriture et l'arithmétique dans

la langue de la majorité des habitans. L'instituteur doit prouver aussi par un registre que chaque chef de famille a le droit de contrôler, qu'il a tenu école depuis 9 heures jusqu'à midi, et de 1 heure à 4, au moins à 20 élèves de l'âge de 5 à 15 ans, et pendant 190 jours dans l'année. Sans un arrangement signé du père ou du tuteur, il ne peut exiger plus de 2 sch. par mois de chaque élève. Les visiteurs sont autorisés à distribuer 10 sch. par arrondissement d'école, pour récompenser les enfans qui se distinguent par leurs progrès. On espère que ces inspections feront supprimer de mauvaises classes et pourvoir les écoles syndicales des livres et du matériel convenables. A 4 lieues de Saint-François, dans les profondeurs, de pauvres enfans, fort mal vêtus, ont paru à l'examen public de l'école que tient une femme, n'ayant que des fragmens de livres, qu'ils se passaient les uns les autres : les plus heureux possédaient quelques feuilles de papier pour écrire.

Si l'émulation commence à naître entre les écoles syndicales, il paraît que la rivalité plutôt que la concurrence existe entre elles et les écoles particulières. Dans certaines localités, on se plaint que l'enseignement tend à répandre la langue anglaise de préférence au français, et des habitans britanniques font des reproches contraires. Ou des ministres anglicans dirigent les écoles de l'institution royale, ou elles sont laissées sans surveillance. L'intrigue n'est pas toujours étrangère au choix des syndics : deux aubergistes, pour être réélus, ont offert des ré-

goux gratis. Il suffit d'une plainte formée par 3 pères de famille pour que l'instituteur soit expulsé, après discussion devant les syndics. Et ceux-ci n'assistent pas exactement aux examens : assez souvent ils dressent des réglemens inexécutables. Ils sont autorisés à admettre gratuitement 10 enfans de parens pauvres, parmi ceux qui envoient déjà à l'école chacun un enfant payant; mais excepté les habitans qui font parade d'une certaine aisance, les autres refusent de payer aux maîtres une rétribution. Un syndic publie ces réflexions : « On voudrait tout d'un coup de grandes écoles et des maîtres entendus dans la grammaire et l'arithmétique; et à peine il y a quelques années, trouvait-on 4 à 5 habitans par paroisse qui sussent lire et écrire : encore à présent, on est gêné dans quelques localités pour réunir assez de personnes capables de signer comme syndics. »

Des écoles normales vont être établies. Il a été alloué à l'école britannique et canadienne 50 liv. st. pour que 10 élèves, âgés de 15 ans, soient rendus capables de conduire des classes d'après la méthode lancastérienne. Elle rencontra d'abord un adversaire dans l'évêque anglican de Québec : on crut que l'évêque catholique lui serait par là même favorable; mais par un accord presque inouï entre les prélats de ces églises, suivant le voyageur Duncan, ils parodièrent le précepte : « On met la lumière sur le chandelier afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. » L'enseignement mutuel

qui est suivi dans toutes les écoles britanniques canadiennes, se trouve encore en bute, dans des villages catholiques, à l'opposition qui persiste à vouloir priver la France de cette méthode. Et tandis que la routine entretient les préjugés du cultivateur, en publiant comme *guides*, des almanachs à la Matthieu Lænsberg, elle réimprime pour les commençans de mauvais alphabets. En voici un dont l'auteur fait l'érudit pour les gravures de l'abécédaire, K, Koran, X, Xerkès; le théologien, en apprenant à des enfans 14 œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle; une prière de saint Ignace de Loyola, avec les quatre élémens qui composent notre globe.

En France, des patois font encore, pour ainsi dire, plusieurs peuples d'une même nation: de toutes nos provinces, c'est de la Normandie que le langage canadien a conservé le plus de locutions. C'est souvent à s'y méprendre, comme pour la prononciation. Malgré des éclats de voix qui troublent la conversation plutôt qu'ils ne la varient, et à cause de quelque emphase, la parole canadienne est traînante; ce qui provient aussi, comme Pasquier l'observait dans le normand, d'un caractère réfléchi qui attend, pour rendre ses pensées, qu'elles soient faites, afin de n'avoir pas à se repentir d'en énoncer d'inconsidérées. En général, le français canadien n'a point d'accent; et l'instruction en se répandant va élaguer du langage usuel une foule d'expressions britanniques, comme *payer visite à quelqu'un*. L'écriture exécutée avec netteté, est plus

anglaise que française : on soigne beaucoup l'orthographe : comme dans nos écoles, on enseigne l'arithmétique sans application aux affaires usuelles : le calcul décimal ne prévaut point encore sur le vieux calcul français et britannique. Actif, laborieux, indolent par saison ou infatigable, le Canadien ne connaît pas bien l'emploi du temps, quoique positif, son esprit ne se concentre pas assez sur des intérêts actuels et sur un même sujet : il ignore l'arpentage et le tracé qui lui serviraient incessamment, ou il les connaît par l'usage, comme l'indigène par l'instinct; enfin il lui faudrait des notions de la statistique agronomique, et il n'a encore sur l'économie rurale que les observations que la tradition a mêlées de préjugés (1).

L'enseignement élémentaire comprend les éléments de la grammaire française, aussi de la langue

(1) M. Girod, auteur de divers articles sur l'instruction dans les journaux de Québec, a demandé en vain une allocation pour établir une école d'agriculture sur le modèle de celle d'Hofwyl en Suisse. Les mathématiques, le dessin linéaire, la géographie et l'histoire commerciale, l'histoire naturelle, la physique et la partie technologique de la chimie devaient être enseignées avec application à l'agriculture et aux arts mécaniques, bases de l'instruction qui aurait compris aussi l'étude du français et de l'anglais, et la tenue des livres. Une école normale pour des maîtres d'école pratique allait y être jointe. Malgré des obstacles divers, M. Girod entreprend, aidé de souscripteurs, l'exploitation d'une ferme-modèle proche Québec.

anglaise, des notions de géographie, d'histoire et d'arithmétique. Mais à en juger par les livres rédigés pour les enfans, la routine, plus que des méthodes raisonnées, préside à la classe; et des articles complaisans de gazettes annoncent des succès un peu suspects. Le *Maître français*, des abrégés de géographie, d'histoire, entretiennent les écoliers plutôt des pays étrangers et de l'antiquité que des annales et de la topographie de l'Amérique du Nord. En France aussi, des livres traduits de Franklin parlent de la Delaware à des villageois qui ne connaissent de tout le globe que la partie de l'Adour, de l'Orne ou de la Meuse qui traverse leur canton; et l'on croit faire de la morale pratique pour le Provençal et le Picard, avec des historiettes dont le lieu de la scène est un quartier de Paris.

Un comité *permanent* de la chambre d'assemblée, chargé de recueillir les observations des visiteurs et tout ce qui concerne les écoles, a déjà montré par ses rapports de 1832 qu'il est également facile à la législature et à l'administration d'opérer des amendemens, de vaincre l'opposition qui feint de s'alarmer de l'instruction du peuple, de diriger et quelquefois d'émouvoir le zèle dans les diverses localités. La jeunesse canadienne comptait 100,000 individus qui pouvaient participer à l'instruction élémentaire; et, en 1829, seulement 18,410 la recevaient. L'année suivante, le nombre des écoliers s'est élevé à 41,791 dont l'instruction a coûté au trésor 10 sch. 4 den., terme moyen; en 1831, on a compté 45,203 élèves,

et la dépense a été de 11 sch. 2 den. (1). Les visiteurs ont trouvé 23,805 écoliers gratuits. Le terme moyen des enfans du Bas-Canada qui vont à l'école est à peu près de 1 sur 3. Dans le comté de Vaudreuil chaque école ne réunit guère que 21 enfans : ce nombre est de 69 pour les classes les plus fréquentées de la province : le terme moyen est d'environ 54 élèves.

Des 45, 203 garçons présens en juillet 1851, 43,799 fréquentent la classe ordinairement 8 mois de l'année. Les visiteurs ont trouvé en outre 20,567 filles : total 65,770 élèves. Ils ont inspecté 186 écoles de garçons, 183 de filles et 884 écoles mixtes. De ces 1,215 écoles élémentaires 872 sont sous la direction syndicale, 66 appartiennent à l'institution royale : les autres dépendent des fabriques, ou sont soutenues par des particuliers. Québec contient 41 écoles dont les 2,525 élèves paient 1 sch. à 2 sch. et demi par mois. Enfin 142 écoles, lesquelles comptent 6,281 enfans, subsistent sans rien recevoir du trésor. Le nombre des maîtres est de 670, celui des maîtresses de 635 : les visiteurs ont

(1) Dans l'état de New-York, le prix de l'instruction pour 8 mois de l'année, et comprenant achat de livres, chauffage et salaire du maître, est de 2 piastres environ par enfant. De cette somme, $1/10^e$ est payé par le trésor, comme intérêt des fonds des écoles, $1/10^e$ par une taxe volontaire dans chaque township, $2/10^e$ par une autre taxe volontaire sur les arrondissemens d'écoles ; les parens ou tuteurs paient $6/10^e$ à l'instituteur.

proposé d'en suspendre 126, soit pour incapacité, soit pour d'autres motifs. Soumises à la direction syndicale, les écoles qui n'admettent que des filles reçoivent, à raison d'une classe par paroisse catholique, le traitement de 20 louis.

Le comité termine son second rapport en réitérant la proposition d'établir dans chaque comté une école d'un degré supérieur à l'enseignement élémentaire, à mesure que l'instruction se répandra. Pour le présent, « la jeunesse qui, par des talens et par sa fortune, peut aspirer à l'instruction élevée, trouve dans le district de Québec, le collège de Sainte-Anne, le séminaire de Québec et des institutions diverses; dans le district de Trois Rivières, le collège de Nicolet; dans le district de Saint-François, les académies de Stanstead et de Charleston; dans le district de Montréal, les collèges de Chambly, de Saint-Hyacinthe, de Montréal et l'académie de Berthier : établissemens qui, à l'exception des séminaires de Montréal, de Québec et de Nicolet, reçoivent des secours à même les fonds publics. Toutes ces institutions sont commodément situées pour la population des côtés nord et sud du Saint-Laurent. »

Ce projet d'écoles supérieures a déjà été essayé : il est une preuve aussi que le Canadien conserve beaucoup du caractère français. Il ne manque pas chez nous de plans largement conçus, très-vantés d'abord, saisis avec engouement, et qui sont ensuite délaissés, soit parce que l'opinion publique n'est

i
r
P
P
A
l-
B
v

di
ge
C
pr
es
Ce
so
tre

pas assez éclairée, soit faute de cet esprit positif qui consulte d'abord les besoins des localités, procède avec économie et prudence pour parvenir, par des amendemens successifs, à des réformes; qui repousse des systèmes généraux, féconds le plus souvent en abus et en obstacles. On excuserait presque un curé canadien (à Sainte-Thérèse) qui publie qu'un cours de latin poussé en 2 années jusqu'à la syntaxe, avec des leçons de piano et d'orgue, convient à des fils de laboureurs. La lutte de la routine et de l'esprit de perfectionnement agite le Canada, comme son ancienne métropole; si ce pays américain est moins exposé aux reviremens de la politique, il est arrêté dans ses progrès par ses clergés, rivaux mais également ennemis des sciences nouvelles, et par les erreurs d'un ministère mal informé. Il est probable qu'avant peu d'années, le système français des études, que l'Europe savante préfère à celui de la Grande-Bretagne, s'établira avec succès dans le Bas-Canada, tandis que le système anglais prévaudra encore dans l'autre province.

Une école de grammaire est établie dans chaque district: les professeurs reçoivent chacun sur le budget du Haut-Canada un traitement de 100 liv. st. Ces petits collèges, comme les autres écoles, ne prospèrent pas, à cause surtout de l'inspection qui est dévolue exclusivement à des prêtres anglicans. Ceux-ci, très-sévères envers les instituteurs qui ne sont pas de leur église, excluent des classes les maîtres américains et les livres imprimés dans l'Union.

Université et Collège-Royal, à York : le roi George IV, et son ministre sir Bathurst s'imaginèrent, le 15 mars 1827, que l'instruction scientifique allait illuminer le Haut-Canada ; mieux informés, ils auraient craint que cette *charte* ne fournît un nouvel aliment à l'opposition. Ils n'eussent pas gratifié cette académie d'une dotation annuelle et si exagérée de 15,000 liv. st., en revenu provenans de biens situés et assis dans la province, et autorisé en outre son conseil de direction à prendre, recevoir, posséder et retenir tous et chaque meubles, effets, terres et contributions charitables. La charte permet au conseil de statuer sur le plan des études et sur l'administration : ses décisions doivent être soumises à un visiteur délégué par le roi, et qui peut, dans le terme de 2 ans, les approuver ou les annuler. Comme dans les universités de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, les degrés sont ceux de bachelier, de maître et de docteur : tout maître ès-arts, chaque gradué en théologie, en droit ou en médecine, est obligé de payer annuellement 20 sch. pour l'entretien de l'institution : leurs privilèges sont les mêmes que ceux des membres de l'université d'Oxford. Enfin la charte n'a guère omis que le doctorat en musique, dont on expédie des diplômes dans cette dernière université depuis le XIV^e siècle.

Mais le conseil directorial devait être composé exclusivement d'anglicans : on exigeait des professeurs qu'ils souscrivissent séparément les 39 articles de cette église. • Le collège du roi, disait M. Rolph

(session de 1830), est indigne de notre province. Si cet établissement reste une école nouvelle pour le prosélytisme à une église et un instrument pour la politique d'un parti dominant; s'il n'est entièrement dégagé du mélange de politique et de religion, de tous ces principes injustes qui, en Europe, ont rendu un fléau les institutions académiques, par les intrigues d'hommes influens, j'espère que le collège sera jugé hostile à tout ce que nous regardons comme précieux dans la liberté civile et religieuse. Une université à York ne peut pas répondre aux besoins généraux de la communauté. » En effet, elle n'est pas encore établie : le collège seul est en exercice. Deux professeurs enseignent les langues anciennes, un le français, deux la littérature anglaise et l'arithmétique, un les mathématiques et le septième le dessin. Le prix de la pension est de 35 à 40 liv. st., et les externes paient une rétribution de 8 louis. Mais les jeunes canadiens qui aspirent à être gradués, continuent de suivre les académies des États-Unis, ou ils viennent étudier dans les universités d'Écosse, d'Angleterre et de France.

Séminaires est la qualification des collèges du Bas-Canada. Toutes les chaires, tous les emplois sont remplis par des prêtres catholiques. Le régime de ces écoles est donc ecclésiastique, l'enseignement suranné : les méthodes restent donc stationnaires. Ainsi des Canadiens laïques qui comprennent notre siècle, sont repoussés des chaires; la classe foment l'opposition contre la nouvelle société :

ainsi la jeunesse, à son entrée dans le monde, est réduite pour embrasser des professions, à faire comme une abjuration des doctrines rétrogrades. Plus de 200 élèves, au collège de Québec, étudient sous 8 professeurs le grec, le latin, le français et l'anglais, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la philosophie, et plusieurs la théologie. On y fait aussi un cours de latin, d'après le système lancasterien. Cet établissement contient un musée, une bibliothèque et quelques instrumens de physique : il possède, comme corporation, des terres considérables : le prix de la pension est de 18 louis. Elle coûte 20 louis au collège de Nicollet, vaste édifice qui vient d'être construit pour contenir 200 élèves, dans un village de 92 maisons. Le trousseau se compose de hardes et habits d'étoffes appropriées aux saisons. A Saint-Hyacinthe, on exige en outre un habit de *chaour*. Ce dernier collège a réduit de 85 piastres à 50 le prix de sa pension et de l'enseignement : il n'admet plus de demi-pensionnaires. On compte plus de 250 élèves au collège-séminaire de Montréal dont la bibliothèque est considérable.

Chambly possède un collège qui paraît comprendre ce que l'instruction doit être à notre époque et pour le pays. Ce village contient aussi une institution de demoiselles. Montréal et Québec ont un assez grand nombre de ces maisons : plusieurs sont des couvens. Au premier rang se place celui des Ursulines de Québec, tant par son ancien-

neté que par les services qu'il rend à la province. Le nombre des pensionnaires y est de 45, celui des demi-pensionnaires de 60, et celui des écolières externes d'environ 450. Les premières paient par an 24 louis, les autres 12 : quant aux externes, beaucoup sont instruites gratuitement; la rétribution pour les autres est de 5 à 8 sch. par année. Les couvens de religieuses recrutent des novices et des institutrices parmi leurs élèves.

Le *palmarès*, que le charlatanisme et le pédantisme ont usé, revit avec éclat à Québec et à Montréal : nulle part, les élèves ne récitent autant de dialogues, ne représentent autant de comédies; toutefois sans les ballets, feux d'artifice, lardons et énigmes dont la société de Jésus composait les exercices publics de ses écoles. Même les demoiselles canadiennes paraissent dans de petits drames. Au séminaire de Québec, les commençans traduisent l'*Építome historiæ sacræ*, et récitent le *jeu de la main chaude* : ceux de la huitième débitent de l'*Athalie* de Racine, et discutent la mythologie. Les élèves de la sixième ont aussi leur discours d'entrée, et un dialogue. Un des discours de la quatrième traite de Napoléon. Les humanistes déclament des dissertations sur les divers genres de poésies, et des scènes du *Bourgeois gentilhomme*. Quoique l'étude du grec se réduise à traduire Ésope, ils se livrent à un examen de l'école grecque. Des plaidoyers contre le théâtre, sur la spiritualité de l'âme, contre la danse, etc., précèdent la distribution des prix; so-

lennité qui réunit la population respectable. Les vers latins et les thèmes obtiennent plus de couronnes et de palmes que les versions anglaises : on n'en décerne point pour l'étude des sciences. A Montréal, 14 élèves de philosophie ont subi un examen sur la physique et l'architecture. Les professeurs-prêtres de cette ville et de Québec commencent, en 1773, à enseigner la rhétorique ; encore en 1788, l'arithmétique et la géographie n'étaient pas comprises dans les études. (Lett. de l'évêque de Québec, 1789.)

Le clergé catholique reste le maître de l'instruction classique et des biens jadis affectés aux collèges, non à l'église. Un citoyen écrit dans une gazette : « Il y a quelques années, une pétition adressée au parlement impérial présentait les *croix* de 60,000 adultes qui ne savaient pas signer leurs noms : enfin notre législature trouva que l'instruction n'avait pas fleuri tant qu'elle avait été laissée aux soins du clergé. » Un sulpicien répond : « Le *parti* voudrait nous illuminer dans les modernes *académies*, au moyen des mystérieuses profondeurs de la règle de trois, et nous doter au lieu d'une bonne éducation classique, d'une éducation commerciale. Quoi, une éducation de *gentilhomme*, une éducation libérale et classique, paralyse l'esprit de commerce ! » C'est avec cette logique, avec cette fougue monacale, que des articles sur l'instruction sont rédigés : on compare l'institution royale anglicane au collège philosophique que le roi des Pays-Bas a

essayé d'établir à Louvain, comme si la discipline ecclésiastique des collèges de Montréal et de Québec n'en éloignait pas les enfans des protestans. Des séminaristes-journalistes citent les Canadiens qui ont été à la tête des affaires de la province, les jésuites aussi dénombraient les écrivains distingués qui furent leurs élèves; quoique les uns et les autres aient dû leur réputation aux études qu'ils ont refaites. Enfin on présente au public cette apologie ou ce manifeste : « Le système des jésuites est approuvé par les plus hautes autorités; il est fondé sur la nature et la raison, et sa longueur est avantageuse à la société. Rien donc de plus flatteur pour nos institutions ni aussi point de plus bel éloge qu'on puisse leur donner, que de les représenter comme suivant dans leurs cours d'études le système des jésuites. (Le *Canadien*, n° 41, 24 septembre 1831.)

Un des résultats heureux de l'instruction propagée parmi le peuple, est d'obliger les autres classes de la société à faire des études approfondies et d'une utilité pratique. Désormais le savoir positif est le moyen le plus vrai de distinction pour les individus: les académies, pour être célèbres, ne parviendraient pas à constituer une aristocratie scientifique; plus que jamais les lettres font république. Aucun peuple n'est autant stimulé pour se livrer aux études savantes que les Canadiens français. Ils ont à conserver leur prépondérance dans leur province, leur position au barreau, dans les fonctions législatives et municipales: éclipsés encore pour les arts indus-

triels par les négocians et les artistes britanniques , ils seraient exposés à devenir inférieurs aux médecins, aux juristes et aux littérateurs qui de la Grande-Bretagne, vont s'établir parmi eux , si le parlement provincial diffèrait à réformer l'enseignement actuel. Cette émancipation intellectuelle dépend aussi des familles. Plutôt que de se rattacher au jésuitisme pour nourrir contre le parti britannique une aversion qui s'épanche haineuse en déclamations de gazette et de tribune, c'est par un nouveau mode d'enseignement que la jeunesse sera préparée à continuer cette lutte , mais en l'ennoblissant et en la rendant utile à sa patrie; et l'administration anglaise prouve qu'elle ne veut et ne peut plus être contraire aux développemens des connaissances parmi les canadiens.

Ces vues déjà exposées par moi dans la *Revue encyclopédique*, n'ont suggéré qu'une polémique diffuse à quelques maîtres de Montréal. Est-ce une nouvelle preuve que des esprits enfoncés dans la routine ou qui exploitent encore des doctrines surannées, sont peu capables de seconder les idées de progrès qui deviennent un besoin incessant pour leurs concitoyens? Il s'agit bien de former des versificateurs et des *écuyers* canadiens, d'après le mode d'instruction employé jadis pour les *gentilshommes*; quand des branches d'industrie sont encore inconnues à ce pays, et lorsque les *seigneurs* ont tous les intérêts à procurer à leurs vastes domaines des fabriques et à en améliorer les cultures. Aussi des mem-

bres du parlement et d'autres canadiens patriotes appellent de tous leurs vœux la création d'un *collège civil*, qui rassemblerait avec les fils des familles riches des deux provinces, ceux des Américains qui y ont des établissemens. L'étude des langues anciennes, utiles partout, coûterait moins de temps à la jeunesse : elle apprendrait les mathématiques appliquées aux arts, les principes du commerce, de l'économie politique et rurale; et des cours d'un degré supérieur l'instruirait des élémens des sciences morales, politiques, naturelles et physiques.

Ce n'est pas seulement dans le Canada que l'opinion, convaincue de la nécessité d'amender les études et d'en agrandir le plan, hésite, incertaine sur les changemens à faire, à cause des systèmes ou subversifs ou incohérens qui se multiplient aux époques des réformes. Et des maîtres instruits d'après le haut enseignement de Paris et de quelques universités allemandes ou britanniques, manquent dans le Canada. Des Français qui y ont cherché des ressources en improvisant des cours et des écoles, n'étaient élèves ni de l'école polytechnique, ni de l'école normale, ni de celle des mines : aucun n'avait pris des grades dans nos facultés. On a refait des grammaires, des traités d'arithmétique, de géographie, etc., mais sans les améliorer : c'est sans doute à cause de ces plagiats que la législature vient d'adopter en faveur de la propriété littéraire, un bill qui, autrement, semblerait être une anomalie avec l'état pré-

sent du Bas-Canada. Plusieurs de ces institutions contribuent néanmoins à apprendre au pays les défauts de l'enseignement de ses séminaires-collèges: en général les méthodes britanniques, surtout celle de MM. Lancaster et Feinaigle de Dublin, sont plus suivies que les méthodes françaises.

Un Anglais généreux, Mac Gill, décédé en 1814, légua une somme de 10,000 liv. st, en outre des propriétés foncières, pour fonder, à Montréal, un collège britannique de haut enseignement. Pendant un long procès soutenu contre les héritiers, un docteur de l'université d'Aberdeen fut nommé professeur d'histoire et de législation civile, un docteur de Cambridge dut enseigner la théologie, un autre d'Oxford la philosophie morale, un maître ès-arts les mathématiques et la philosophie naturelle: un docteur d'Edimbourg professa la médecine. Mais les jeunes Français avaient de la répugnance pour ces cours. A présent l'université Mac Gill ne comprend que les études médicales: voici le programme des cours d'hiver faits par 5 professeurs: « Matière médicale et thérapeutique; chimie et pharmacie; théorie et pratique de médecine; anatomie et physiologie; principes et pratique de chirurgie; art des accouchemens, maladies des femmes et des enfans. Les certificats de cette école sont reçus par les universités de Paris et d'Edimbourg. »

Cependant un bill de 1831 oblige l'élève en médecine seulement à justifier, sous peine de parjure, que pendant 5 ans il a étudié chez un médecin pra-

tiquant dans la province. Avant de se livrer à cette étude, il subit un examen sur sa langue maternelle, le latin, la rhétorique. Le certificat de capacité coûte 20 schellings. Les médecins et apothicaires dans l'armée anglaise de terre ou de mer, sont dispensés de l'examen : de même, on délivre une admission à ceux qui ont pris des grades dans une université ou école de médecine. L'âge de 21 ans est requis pour la pratique de l'art de guérir et de la pharmacie. On n'exige aucun examen des sages-femmes, quoiqu'elles opèrent le plus d'accouchemens, d'après les injonctions ecclésiastiques. Deux bureaux de 12 examineurs sont établis à Montréal et à Québec : ceux-ci sont élus pour 3 ans à la pluralité des voix, par les médecins licenciés et domiciliés dans chaque district. L'élection est soumise à l'approbation du gouverneur. Mais le plus grand nombre des praticiens ne sont jamais sortis du Canada : les plus habiles ont fait leurs études à Edimbourg, d'autres dans des écoles des Etats-Unis qui préfèrent aussi les doctrines de la médecine écossaise. Si quelques-uns ont suivi les cours de la faculté de Paris, munis de certificats d'études, ils n'ont ensuite subi d'examens que dans leur province.

Si la médecine française n'y est connue jusqu'à présent que par ses livres, notre législation nouvelle est plus généralement étudiée, quoique le barreau de Québec et de Montréal ne compte pas d'avocats qui aient fait leur droit en France. Un jurisconsulte de Québec, feu Plamondon, a donné

avec succès des *lectures* sur cette science. Mais elle n'y a pas encore de véritable enseignement : comme aux Etat-Unis, il suffit de fréquenter assiduellement le cabinet d'un avocat et d'obtenir une admission. Aussi les étudiants ont représenté par une pétition à la législature : « Que l'état de l'enseignement de la jurisprudence chez un peuple n'est pas d'un moindre intérêt que la législation elle-même ; qu'il est instant pour ceux qui se destinent au barreau et au notariat, d'établir une école de droit sur un plan respectable, avec des cours de lectures ou en formant une société de discussion, sous la présidence d'un professeur éclairé. »

La législature n'a rien statué encore sur cette proposition et sur un bill concernant la profession de l'avocat. Mais ce ne peut être en vain que les esprits judicieux sont frappés des défauts de ce qui existe. Malheureusement la France ne présente pas, jusqu'ici, un système complet et bien coordonné qui embrasse l'enseignement de toutes les branches des connaissances. Cette charte des études est attendue aussi par les autres nations : quelle propagande plus digne de notre pays, plus glorieuse que celle de l'instruction ? Et il est urgent pour le Canada qu'il comprenne bien les progrès qu'il fait. Naguère un député de Montréal disait, pendant sa candidature : « La liberté ne peut subsister sans les lumières. L'instruction que notre jeunesse recevra, ne la dégoûtera pas désormais des travaux agricoles. Elle apprendra par les sciences physiques la nature des

sols, les propriétés des engrais par la chimie, par la mécanique l'avantage des machines substituées aux travaux des mines; et le goût de la lecture des journaux et des recueils scientifiques ne lui laissera plus ignorer les nouvelles découvertes. » Si c'est exagérer un peu les effets de l'instruction primaire, l'aptitude des esprits et la nécessité garantissent déjà au Canada les plus heureux résultats du haut enseignement. Entre plusieurs moyens de le lui procurer, il en est un qui me sourit le plus : il honorerait la France autrement encore que l'accueil qu'elle fait à de jeunes Egyptiens, venus pour s'instruire de ses sciences et de ses arts. Mais la diplomatie suspecterait un soutien présenté à une population restée française, quoique séparée depuis long-temps de la France. La philanthropie ne règne pas encore sur le monde : notre âge ne verra pas la politique, généreuse et amie des connaissances, admettre aux frais du trésor national, un certain nombre d'étudiens canadiens-français dans nos grandes écoles. Pourtant l'Angleterre ne possède pas plusieurs de ces institutions. Peu de propriétaires du Bas-Canada sont assez riches pour subvenir aux frais d'études de leurs fils à Paris; d'autres n'apprécient pas assez les avantages de cette émigration scientifique. C'est à la législature à pourvoir à ces dépenses : une allocation de 1,000 à 1,200 liv. st. suffirait, continuée pendant 5 ans, pour que 15 sujets doués le plus de talents, pussent résider en France, afin de s'y former à l'enseignement des belles-lettres, des mathémati-

ques transcendantes, de la minéralogie, de la chimie, de la physique, de l'histoire naturelle, de la jurisprudence et de la médecine. Mais le besoin de cet enseignement est si pressant pour le Canada, aussi pour les états voisins de l'Union; et il serait à craindre que le pouvoir exécutif n'opérât avec sa partialité ordinaire, le choix des sujets en faveur des Anglais résidans ou des fils d'Écossais mariés à des Canadiennes. Dès la prochaine session, la chambre d'assemblée devrait voter des fonds pour que des professeurs français, jeunes et déjà distingués, fussent appelés, missionnaires de ces sciences, à les enseigner à Québec et à Montréal.

l
t
q
o
l
F
P
:
et

CHAPITRE X.

ÉTAT MORAL.

CE serait une question intéressante d'examiner si la découverte de l'Amérique est venue trop tôt ou trop tard. Les Phéniciens, hardis navigateurs, n'eussent pu protéger les colonies qu'ils auraient fondées sur ce territoire. Peut-être les Grecs seraient parvenus à apprivoiser ses hordes sauvages, à gagner l'amitié si facile des Mexicains et des Péruviens, par leurs arts et par leurs mœurs, aimables quoique turbulentes. Mais les Romains pressés de tout conquérir, s'ils étonnèrent les peuples vaincus par des ouvrages merveilleux, dédaignèrent le commerce. L'antiquité qui se fit de l'esclavage une institution politique, aurait entrepris de l'étendre sur toute l'Amérique.

La découverte de ce continent, exécutée dans un siècle tout industriel et éclairé par la philosophie, eût donné à la civilisation un essor que, probable-

blement, elle ne prendra jamais. Pouvons-nous croire que nous vivions dans un tel siècle? L'Afrique presque entière, les grandes terres océaniques, d'immenses contrées américaines sont délaissées, désertes, par les populations d'Europe qui se présentent misérables sur un sol appauvri. L'Amérique est restée un monde nouveau qui se refuse aux cultures de l'ancien continent, qui accepte ses arts, mais pour se les rendre popres : les institutions que l'Europe y a transplantées, languissantes sur la terre des Caciques, sans vigueur au pays des Caraïbes, viennent de périr dans le Brésil. Notre âge assiste à l'avènement des Amériques. Mais épris de leur jeunesse, dans les efforts que lui coûte la régénération de la vieille Europe, il ne distingue pas assez ce qui est inhérent au Nouveau-Monde, d'avec les institutions que les réformes les plus radicales ne parviendraient pas à enter fructueusement sur l'ordre social de notre continent.

Jusqu'ici l'Amérique a été souvent pour des Européens proscrits, infortunés, seulement un refuge. Epars long-temps dans ses solitudes, ce fut moins l'esprit de l'industrie que l'origine, la conformité de cultes, d'usages qui présidèrent à leurs associations; et plutôt que d'acquiescer une nationalité qui est la garantie de la puissance, ils préférèrent se rattacher par leurs mœurs et leurs intérêts, aux empires de l'Europe. De là ces discordes qui tourmentent encore plusieurs états américains, quoiqu'ils aient rompu la chaîne qui les retenait, colonies, à des

métropoles cis-atlantiques. Cependant un grand pays a voulu être une nation : c'est l'Amérique du nord, arbre majestueux qui étend au loin ses branches déjà si puissantes. Placés auprès, les Canadas, la Nouvelle-Ecosse ne sont encore que des arbustes, mais pleins de la sève la plus vigoureuse.

La division du Canada en deux provinces n'a pas été opérée d'après l'étendue immense du territoire, ni à cause de la différence des climats, après pour le Bas-Canada comme dans la Suède et la Finlande, tempérés pour le Haut-Canada comme en Autriche. Les premiers colons français s'établirent dans les contrées dont la température était la moins analogue à celle de leur patrie, mais les mieux situées pour le commerce. Arrivés plus tard, les hommes des îles britanniques et ceux de l'Allemagne s'avancant dans le pays qui n'était ceint que de quelques postes, s'arrêtèrent dans la partie la plus propice à l'agriculture. Ensuite, il ne s'est plus fait d'émigration de France, tandis que l'Angleterre a versé incessamment une partie de sa population dans sa nouvelle colonie. De ces myriades d'émigrans, les uns munis de capitaux ont voulu participer au commerce qu'ils exploitent presque entièrement : le plus grand nombre, indigens, se sont livrés à la culture des terres.

Aucun état ne présente aujourd'hui, autant que le Canada, le mélange de populations qui se forma à l'origine des empires, qu'on retrouve quelquefois au moyen âge, et rarement dans l'histoire coloniale ;

car l'Espagne, le Portugal, la Hollande, hostiles aux étrangers, voulurent que leurs établissemens dans les Deux-Indes ne fussent qu'espagnols, portugais et néerlandais. Le voyageur qui a visité les états de l'Union, s'il pénètre jusqu'aux frontières du nord-ouest, rencontre une race métise, née de femmes aborigènes et d'européens. Il distingue parmi ces *brûlés* ceux dont les pères furent français, à un air enjoué, ouvert, à des manières presque polies. Lorsque els agens de la compagnie des fourrures parvinrent aux plaines de la rivière Rouge, ils trouvèrent ce pays occupé par des fils de commandans et négocians français. Plusieurs sont devenus chefs de différentes tribus sauvages; et pour se venger de leur origine mêlée, ils ont quelquefois exigé des Européens employés à la traite, des présens montant à 400 liv. st., ou ils ont excité les Indiens à les expulser de leur territoire. Ainsi a été dispersée la colonie que lord Selkirk, en 1815, avait établie sur la rivière Asséniboia. On ne soupçonne pas que ces métis portent des noms qui brillent dans l'Almanach royal et dans nos biographies.

Ce voyageur passe-t-il par le Détroit, cette contrée si belle de ses sites pittoresques, de ses plans de pommiers, de ses vergers qui produisent des fruits que le ciel de l'Angleterre ne peut mûrir: il est charmé aussi par les mœurs douces des habitans, par les grâces des femmes à la santé la plus brillante. Depuis la France il n'a point rencontré de manières plus aimables, une hospitalité aussi

ingénieuse : il est parmi des Français. M. Howison avoue ces qualités, lui qui n'a trouvé à admirer dans le Haut-Canada que l'éclat éblouissant du ciel pur des nuits d'hiver. Il va au Détroit, dans une hôtellerie où règne la propreté. De jeunes et belles filles sont tristes, indignées que le curé catholique défende impérieusement les bals : plus de danse, et les Canadiennes en raffolent ! Mais un paquet cacheté leur est remis, et la joie revient sur leur visage : aucun soin ne peut les distraire ; se retirant dans une salle particulière elles lisent... des journaux qui arrivent de France.

M. Milbert décrit ainsi cette contrée : « On se croit ici sur un terrain d'ancienne formation, on y respire en quelque sorte un air tout européen. Les maisons et les champs, les unes par leur construction et leurs dispositions, les autres par leur aspect et leur culture me rappelaient quelques parties de notre belle France. Je retrouvais nos belles fermes de Normandie... Et ce qui ajoutait à mon illusion, c'était ce langage de ma patrie que j'entendais dans la bouche des habitans. Ces descendans d'anciens compatriotes sont, en général, fortement constitués ; leurs femmes sont jolies : leur costume est encore à peu de chose près celui de leurs mères au temps de la domination française... Mon esprit se reportant dans le passé, se plaisait à se rappeler les hauts faits et les travaux inouis de ces intrépides canadiens, qui, tandis que ce vaste continent était encore presque entièrement inconnu, le par-

courent cependant dans toutes les directions, et sur une étendue de plus de 1800 lieues, apprenaient à des milliers de peuplades sauvages à connaître et à respecter avant tous les autres, le nom Français. En effet, quoique par une malheureuse insouciance on paraisse l'avoir oublié, toutes ces immenses contrées qui s'étendent depuis le Labrador et la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique, furent jadis reconnues, visitées, parcourues dans tous les sens par ces infatigables Canadiens que la tradition nous peint audacieux, conquérans sans généraux et sans armée, navigateurs intrépides sans marine, commerçans sans richesses, et savans géographes sans compas. • (*Itin. pittor. du fleuve Hudson*, t. 1, sect. 8.) (1)

(1) La population du Détroit, restée française malgré les vicissitudes politiques qu'elle a éprouvées, conserve nos usages dans le Michigan. Cet état est nouveau, de 1805, et c'est de 1620 que date l'établissement du Détroit, qui ne consista d'abord qu'en une chapelle, puis en un fort. A peine des Français exécutèrent des défrichemens dans cette contrée fertile, que la coutume de Paris, avec ses droits féodaux, les régît; elle n'a cessé d'y être en vigueur jusqu'en 1810. Cependant le Détroit cédé avec tout le Canada à l'Angleterre, en fut démembré 20 ans après, et le traité de 1796 donna en outre les postes supérieurs à l'Union. Les Américains, qui affluent à Niagara, comprennent à présent dans leur tournée les lacs Erié, Huron, Supérieur; elle ne serait pas à la mode s'ils ne s'arrêtaient au Détroit. Les Français, épars par bourgades dans l'état d'Indiana, perdent incessamment les marques de leur origine: c'est parce que ceux du Détroit les conservent reli-

Mais les descendans de ces canadiens ne doivent pas, ce semble, se ressouvenir de leur origine, comprendre les droits de l'homme, exercer ceux du citoyen. Quelquefois les gazettes anglaises essaient de les livrer aux railleries des gentlemens de Londres : les candidats aux fonctions publiques sont qualifiés de boutiquiers de campagne ou d'impudens aubergistes. Le *Courrier* rapportait naguère, pour l'*amusement de ses lecteurs*, que dans le district de Niagara 15 représentans des townships s'étaient réunis en *convention*, afin d'envoyer un commissaire à Londres, mais que le président avait été incarcéré. La *Revue des Deux-Mondes* (mars 1831) ne leur est pas plus favorable, dans un article composé par M. Barker. Et J. Howison a peint les colons du Haut-Canada comme des gens qu'aucun pays civilisé n'eût reçu dans son sein. « L'aisance dont ils jouissent à présent, après avoir connu l'extrême misère, n'a fait qu'augmenter leur dépravation originelle. Possesseurs de fermes qui les rendent indépendans des classes de la société qu'élèvent au-dessus d'eux l'éducation, les manières et les habitudes, ils sont dans leur conduite envers elles aussi hardis, aussi libres, aussi insolens qu'il leur plaît. Ils se regardent

gousement que des habitans instruits du Bas-Canada leur portent une affection de nationalité. La ville du Détroit se compose de 270 maisons, habitées par 1,550 individus. Mais les fermes riantes de 4 arpens de front sur 80 de longueur, serrées les unes contre les autres le long de la rivière, contiennent une plus forte population.

comme étant sur le pied d'une égalité parfaite. »

Cet amour de l'égalité est un des reproches dont M. Ellen Talbot poursuit opiniâtement des colons qui vivent épars au sein des forêts. Les traducteurs de ces écrivains ne veulent pas remarquer que l'égalité doit être chère surtout à des hommes qui ont été mis comme au rebut de la société, par l'aristocratie britannique. Indigens en Irlande, ils sont francs tenanciers, *freeholders*, dans les townships : l'intelligence s'est développée en eux, et ils fondent des écoles pour leurs enfans. Des empyriques ont du crédit parmi eux, nos capitales en sont-elles purifiées? Les femmes sont très-superstitieuses, et les Ecosaises que Walter Scott a si bien observées, ne croient-elles pas à la nécromancie? On reproche aux habitans du Haut-Canada même leur esprit d'association : comme si réclamé partout pour les progrès de l'industrie, cet esprit n'était pas nécessaire à des colons privés du secours de presque tous les arts; et les fausses spéculations dans les townships sont moins désastreuses que celles de la bourse. Ainsi écrivent une foule de voyageurs; ils ne corrigent pas les pays qu'ils ont visités, ils trompent leurs lecteurs. Oubliant qu'un voyage n'est jamais mieux fait que quand on s'est affranchi des jouissances du luxe, ils décrivent des contrées qui ne leur en ont pas procuré les commodités. M. Talbot a conservé de l'humeur pour n'avoir pas trouvé dans une hôtellerie du Haut-Canada une table de toilette.

La vie des habitans des townships fournirait, bien

étudiée, des observations nouvelles sur le moral de l'homme. Des Européens qui, après avoir vécu longtemps dans la Grande-Bretagne, se trouvent transportés du sein de la plus haute civilisation au milieu des solitudes canadiennes, ne sont ni nos paysans qui vieillissent dans leurs villages, ni les marins dont l'existence, périlleuse toujours, est errante, ni les sauvages qui dédaignent le travail : s'ils ont quitté sans retour leur mère-patrie, leurs souvenirs les y reportent souvent, et chefs de familles, ils sont aussi fondateurs de fermes, de villages qui deviendront des villes. Ceux qui parviennent à un revenu net de 50 à 200 liv. st., peuvent se procurer une table bien pourvue, recevoir société, jouir de la vie confortable. Les poètes se tromperaient en s'imaginant rencontrer près des grands lacs l'innocence pastorale, ou bien apercevoir les fermes ombragées de chênaies; car pour le colon qui est parvenu par des travaux les plus opiniâtres à substituer à d'épaisses forêts des champs fertiles, un arbre est un obstacle, un ennemi qu'il éloigne de son habitation. L'erreur ne serait pas moindre de la part des moralistes, quant aux vertus domestiques des Haut-Canadiens. Ils méditent pieusement sur la Bible; mais hors leurs assemblées religieuses, méthodistes, presbytériens, baptistes, ils cèdent la plupart à l'ivrognerie, et la bonne foi n'est pas toujours dans leurs paroles ni dans leurs actes.

Raynal s'est plu à écrire : « C'est dans les bois de la Floride et de la Virginie, dans les forêts même

du Canada qu'on peut aimer toute sa vie ce qu'on aime pour la première fois : l'innocence et la vertu qui ne laissent jamais périr la beauté tout entière. » Les gazettes démentent parfois le philosophe français : des maris canadiens annoncent qu'ils ne répondront pas des dettes de leurs femmes, peut-être pour les punir de l'autorité qu'elles prétendent exercer exclusivement dans l'habitation. La toilette, suivant des voyageurs, serait une des passions de ces femmes qui sont continuellement ensevelies dans la solitude, excepté pendant la saison des festins et des bals ; mais ce soin de la parure est aussi le goût, l'arrangement et la propreté qu'elles mettent à leur ménage. Est-ce de la coquetterie canadienne que des parisiennes ont appris à employer, comme un cosmétique, le jus de la betterave ? On a dit aussi que des preuves d'une fécondité anticipée n'apportaient point d'obstacle au mariage, que les procès de criminelle conversation sont affaires inouïes, attendu que les jurés eux-mêmes se trouveraient être ou coupables ou victimes. De semblables récits sont des alimens pour le libertinage des dandys de Londres. Depuis l'affluence des émigrans dans le Haut-Canada, la fille de 18 ans est émancipée, ou elle s'émancipe elle-même pour se choisir un époux : le *sans dot* n'est jamais un empêchement ; enfin la Canadienne qui a vieilli dans le célibat est une exception rare, un idéal ou être de raison.

On appelle *hommes libres*, des Canadiens et autres qui ayant été employés à la traite, se sont mariés

à des filles indigènes et habitent parmi leurs tribus; *engagés* des voyageurs, agens aussi des compagnies des fourrures, et qui, après des liaisons de plusieurs années avec des Indiennes, rentrent dans le monde civilisé. Les aborigènes canadiens, au contraire, demeurent dans les deux provinces, mais sans en adopter les usages. Autrefois selon que ces sauvages prenaient à l'enseignement des missionnaires ou qu'ils y étaient rétifs, on les réputait des brutes ou des chrétiens édifiants; les jésuites amusaient les dames de la cour, endoctrinaient la foule des dévots par leurs lettres des missions: dépêches diplomatiques ou bulletins de ce temps-là. Les sauvages, pour les philosophes du siècle dernier, ont été les hommes de la nature, affranchis des liens de la société, bons, valeureux, loyaux, excepté dans la vengeance, exempts de l'avarice, de l'ambition, des procès fléau né de la propriété; heureux de la nourriture et des grossiers vêtemens que leur procuraient la chasse et la pêche. Ces éloges outrés inspirèrent du moins du goût pour les sciences morales, si négligées aujourd'hui que les peuplades indigènes disparaissent de partout. Les archipels de l'Océanie sont déjà gagnés à la civilisation.

L'écrivain le plus brillant des Etats-Unis trace ainsi l'état présent des sauvages: « Leur courage faillit par le sentiment qu'ils portent de leur infériorité. Ils ont vu s'avancer contre eux, comme un monstre à plusieurs têtes, vomissant chacune quelque espèce de misère, la société que précédaient

la peste, la famine, la guerre; et à sa suite venait un fléau plus destructeur encore, quoique ses effets aient été plus lents, le commerce. Multipliant les besoins de ces peuples, sans augmenter leurs moyens de les satisfaire, il a énervé leur vigueur, accru leurs maladies, affaibli leurs facultés intellectuelles; leur barbarie originelle s'est seule renforcée, mais par les vices les plus bas de la civilisation. La pauvreté, ce tourment d'un esprit qui ne peut plus se bercer d'espérances, inconnue dans la vie des bois, la pauvreté ronge ces malheureux. Ils sont des vagabonds dans leur patrie devenue des colonies européennes, ils errent auprès d'habitations spacieuses, pourvues de toutes les commodités de la vie, de ces ouvrages de l'art qui leur rendent plus poignante la misère de leur condition. Le luxe étale devant eux sa table abondante; c'est pour les exclure du banquet. Et la forêt qui jadis fournissait incessamment à leur nourriture, est tombée: sur son sol des champs de blé, sans que les récoltes leur laissent rien à glaner: à eux la faim, quand l'abondance sourit partout. La solitude est fleurie comme un jardin, mais la condition de ces hommes est celle des reptiles qui l'infestent. »

M. Washington-Irwing prête aux Indiens des regrets qu'ils ne ressentent pas. Qu'un Iroquois, il est vrai, après avoir vécu parmi les Européens, aille se réunir à une des tribus indiennes du nord-ouest, son infériorité, quant à la finesse des sens, le rend un objet de dédain. Ceux qui se sont fait agriculteurs,

retournent le plus qu'ils peuvent à la vie sauvage : leurs faibles récoltes recueillies , ils courent l'hiver à la chasse ; quelques-uns rôdent autour des fermes , comme les mendiants auprès de nos habitations. Mais ces *reptiles* de la solitude fleurie ont peu perdu de la fierté de leurs ancêtres : leur éloquence est toujours pittoresque , véhémence , empreinte de raison. En 1811 , au conseil tenu à Vincennes , le fameux Técumseh , après avoir fini sa harangue , montre du dépit de ce qu'aucun siège ne lui a été réservé : le général Harrison lui en fait apporter un. « Guerrier , lui dit-on , votre père , le général , vous présente un fauteuil ? — Mon père ! s'écrie ce chef ; le soleil est mon père , et la terre est ma mère : elle me nourrit , et je repose sur son sein. » Et aussitôt il s'assit à terre les jambes croisées.

Il est des sauvages qui , par la lecture qu'ils font des gazettes , connaissent mieux les événemens politiques de l'Europe , que des paysans de la Vendée et de la Campagne de Rome. Un de leurs enfans traçait des dessins sur les murs de sa cabane : une scène de massacre représentait , suivant lui , la bataille de Waterloo. Deux fils d'un chef placés au collège de Montréal , n'en étaient pas les élèves les plus médiocres. Leurs habitations ne sont plus des huttes , mais des chaumières propres et commodes. Les Indiennes de Canawaga travaillent soit à fabriquer , sans autre outil que leurs doigts , les ceintures de laine que portent les Canadiens , soit à broder des mockasous ; et les indigènes possèdent un

procédé pour des teintures éclatantes et durables qu'ils ne veulent pas révéler aux étrangers. Le P. Charlevoix, Le Jeune, Lafitau ne reconnaîtraient plus les femmes de leurs catéchumènes, vêtues qu'elles sont à peu près à l'européenne, sauf le pantalon (mitas) : plusieurs sur des habillemens de soie savent drapper avec grâce une couverture ou manteau noir, et elles brillent de plus de plaques en or et en argent que n'en portent les Frisonnes de la Nord-Hollande. On en rencontre de fort jolies à Montréal, aussi à Québec : elles tutoient indistinctement tout le monde, et le teint basané des aborigènes s'éclaircit peu à peu. Les maris s'inquiètent de cette semi-blancheur : la jalousie n'est pas un vice de la civilisation. L'amour fait aussi des victimes parmi ces sauvages. On montre près du lac Pépin une colline d'où une jeune cheppawa s'est précipitée, de désespoir de n'épouser pas son amant et d'être contrainte par ses parens de se marier à un vieillard.

Un Indien qui cherche l'hospitalité, rapporte J. Weld, préfère la chaumière d'un pauvre fermier français à la maison d'un riche propriétaire anglais, à cause du caractère vif, enjoué, aventureux du premier et de sa physionomie avenante. Cet indigène ne se rapproche pas de la civilisation, parce que entre elle et sa sauvagerie on ne lui a guère présenté que le mysticisme. Plus austères

que les jésuites, les missionnaires britanniques ont cherché à refaire l'œuvre des conversions : législateurs aux îles Hawaï et de la Société, théologiens même à la Nouvelle-Zélande, ils verront s'éteindre la race indigène des Canadas avant qu'ils l'aient conviée à la pratique des arts. Le département des *affaires sauvages* ne travaille pas davantage à l'amélioration morale de ces Indiens. Ils peuvent se croire à la solde de la Grande-Bretagne par les présens dont elle achète, chaque année, leur amitié ; ils restent désœuvrés comme le sont en tout pays les soldats des garnisons. Les sociétés savantes de l'Angleterre et du Canada négligent de recueillir des observations sur des mœurs dont il ne va plus rester aucun type.

Et les sciences demandent incessamment à étendre leurs relations, le commerce ses rapports, les arts leurs débouchés. L'antiquité cacherait-elle encore aux modernes des connaissances d'un intérêt réel ? Que les académies ne cessent de l'interroger ; quelles continuent à scruter ses mœurs, à comparer ses théogonies, à discuter ses institutions, à raconter ses guerres ; mais il est bien temps que les études embrassent enfin les peuples, nos contemporains ; et l'inventaire de l'habitation d'un planteur sert plus l'industrie que la description des maisons d'Herculanum. La pourpre de Sidon est perdue, l'Europe a besoin de fourrures. On parfume les classes d'explications sur les suaves essences de l'Asie, jamais on n'y a dit la nature et l'emploi de la perle. Les trou-

pes d'enfans canadiens qui affrontent les rigueurs de l'hiver parcourant 4 et même 6 milles pour fréquenter l'école, semblent aussi exemplaires que les enfans des Perses de Cyrus. Les plus fameuses galères n'ont jamais valu les superbes steamboats qui courent sur le Saint-Laurent.

La plupart des Français qui débarquent à New-York n'y apprennent pas sans surprise, que par de là le lac Champlain, sont deux villes bien bâties, dans les positions les plus pittoresques, comme réunies malgré une distance de 60 lieues, par un fleuve majestueux qui baigne des villages, des fermes riantes; toutes deux centre d'un grand commerce, ornées déjà de la plupart des édifices qui décorent nos villes d'Europe du troisième ordre, et conservant au milieu du concours d'étrangers, les usages, la langue, l'urbanité française. On parle si peu des Canadas en Europe! ce qu'on écrit et traduit sur le nord de l'Amérique est si partial, si erronné! Les deux routes qui bordent le lit du Saint-Laurent sont animées par des carioles suspendues et découvertes, attelées chacune d'un cheval vigoureux. Ces Canadiens, à l'air intelligent et jovial, transportent sans doute des produits de leurs champs; ils voyagent comme les herbagers hollandais: ils aiment peut-être à se créer des affaires pour sortir de leurs fermes, et ils sont processifs. Suivant M. Basil Hall, ces chariots introduisent en fraude une quantité énorme de produits anglais, dans les Etats-Unis; ces Français-Canadiens sont autant de contrebandiers. Mais d'après

les états de la douane de 1824 à 1829, on évalue à 50,000 liv. st., année commune, la valeur des marchandises sèches qui ont été portées furtivement dans l'Union : c'est la dix-septième partie de la masse des produits de cette nature qui est importée, par Québec, pour les deux provinces.

M. Silliman, Américain, a écrit : « Les Canadiens ont conservé leur religion et les revenus de l'église, leurs biens, leurs lois, leurs coutumes et leurs usages. L'administration et même la défense de leur pays ne sont pas beaucoup à leur charge. Je ne sais si, sous le rapport politique, nos communes, qui ne sont pas sujettes, sont plus heureuses. » M. Duncan, Écossais, ajoute : « L'attachement des Canadiens-Français pour leurs anciens maîtres, est aussi complètement effacé que s'il s'était écoulé plusieurs siècles depuis la séparation. J'ai la conviction que nulle part le roi de la Grande-Bretagne n'a des sujets plus fidèles. » Pourquoi donc le gouvernement a-t-il tenu les Canadiens dans une sorte d'abaissement ? Armé de prohibitions, il ne leur permet pas de renouer des relations continues avec leur ancienne métropole. Cette population apprendrait que la conformité des institutions, les intérêts du commerce, la propagation des lumières ont enfin opéré une solide réconciliation entre les deux nations, trop long-temps ennemies. Naguère, la banque de France en assistant de ses capitaux la banque de Londres, a préservé la Grande-Bretagne d'une immense perturbation financière : ces puis-

sances, les plus dignes l'une de l'autre, ont mieux que de l'argent à s'emprunter mutuellement. Les voyageurs anglais, américains n'ont voulu voir et peindre la société du Canada français que *telle qu'elle dût être sous Louis XIV*. Ce jugement accepté chez nous sans examen est de la part de nos écrivains une erreur : par rapport aux Canadiens qui semblent parfois des progresseurs trop impatiens, c'est une calomnie. De là résultent en partie les préventions et les injustices de leur métropole contre eux.

Conquête est l'expression dont se sert la Grande-Bretagne envers le Bas-Canada, qui ne veut entendre qu'à *cession*. Les Anglais et les Ecossais qui arrivent dans la *colonie*, viennent l'exploiter, soit comme fonctionnaires, soit comme négocians, tous animés du désir de s'avancer et de s'enrichir. Ils s'en retournent dans la Grande-Bretagne aussitôt que leur fortune est faite : ils sont remplacés immédiatement par d'autres qui l'ont à faire. Cependant la population française, homogène par son caractère, sa langue, son culte et par tout ses usages, conserve la supériorité du nombre. La plupart des propriétés foncières lui appartiennent, elle est chez elle, reste attachée au sol de ses aïeux : outre des intérêts dans les entreprises commerciales, elle a l'agriculture, le cours des affaires ordinaires : elle exerce toutes les influences qui ne proviennent pas du pouvoir, qui lui résistent, qui résultent des professions libérales ; et de son côté sont les capacités

intellectuelles ; enfin elle remplit presque exclusivement les fonctions législatives et les grades de la milice.

La situation de cette société, à l'extrémité de l'Amérique nord, est ce qu'elle présente de moins intéressant : l'observation historique lui trouve des traits nouveaux et distinctifs parmi tant d'autres pays qui, rassemblant aussi des élémens hétérogènes, ont été soumis à des gouvernemens étrangers à leurs mœurs. Le magistrat et le négociant de Londres, entourés d'Hindous à Calcutta, semblent tempérer l'orgueil britannique : à Québec, ils le porteraient à un degré que des Ecossais y rendent insupportable (1). Les Irlandais, sans morgue, soulagent leurs ressentimens contre la métropole en sympathisant avec

(1) Des Canadiens font application à leur pays de ce passage de sir Walter Scott : « Ces Ecossais, disait le vieux prince norvégien (en parlant de ses îles de Sheltam), ils sont arrivés ici comme une volée d'oies sauvages : ils y ont amené leurs petits et s'y sont mis à couvert. Qu'on leur propose aujourd'hui de retourner dans leurs montagnes ou dans leurs basses terres, après qu'ils ont goûté de notre bon bœuf et de nos excellens poissons!!! Non, nous ne verrons plus les beaux jours de ces îles ; les mœurs primitives n'existent plus. Que sont devenus nos anciens propriétaires, nos Paterson, nos Fea, nos Schlaghrenner? Ils ont fait place aux Gifford, aux Scott, aux Mouat ; gens dont les noms prouvent assez qu'ils sont étrangers à ces rivages, ainsi que leurs aïeux. Dans un siècle d'ici, à peine il restera un pouce de terre aux vrais habitans norves, aux propriétaires d'héritages norvégiens : nos domaines allodiaux tomberont en fiefs dans des mains écossaises. » (*Le Pirate.*)

les Français. Ceux-ci, par leur condition politique et par leur caractère affectueux, s'attachent et les peuplades indigènes et les troupes d'émigrans. En dehors de cette alliance, qui se forme par des malheurs analogues, se tiennent les loyalistes américains : ils semblent par leurs procédés, comme par la situation de leurs établissemens rapprochés des Etats-Unis, composer une avant-garde pour l'agrandissement de la république qu'ils abandonnèrent jadis, afin de continuer à vivre sous les lois anglaises.

Que d'alimens pour les opinions politiques, que de préventions surgissent funestes aux vrais intérêts du pays ! La rivalité ordinaire parmi toute population, y fait naître la haine, et la jalousie n'est pas celle à l'usage des coteries qui l'expriment en sarcasmes. Notre société exige de chaque individu une sorte de compte rendu de ses habitudes, de sa fortune, de l'emploi qu'il fait de l'existence : cette enquête réciproque est frivole souvent, s'attache aux apparences, ridiculise ce qui est respectable, condamne sans entendre : chacun se plaint d'elle, et personne ne cherche à l'amender : elle blâme dans le pauvre et l'ignorant le même acte qu'elle excuse dans le riche ou le savant ; la jeune fille coupable d'une faiblesse à un âge où le discernement lui est presque refusé, n'obtient jamais son pardon de cette censure que des hommes du pouvoir trouveraient bien indulgente, si l'orgueil ne les emportait pas dans une région où ils prétendent être inviolables. Dans la société canadienne, la bien-

veillance ne rédige jamais cette chronique de toutes les heures : la politesse même est hostile, et la toilette a comme des bannières pour distinguer l'origine si diverse des habitans. Le fisc, chez les modernes, est si bien parvenu à pénétrer dans les entrailles de la vie domestique, qu'il est pour l'histoire un moyen de connaître les usages. Il s'opère à la douane de Québec, comme un partage des importations; la plus forte partie du thé y est réexpédiée pour la province d'en-haut : le Bas-Canada consume le plus de vin et de café. C'est que les habitans de l'extraction britannique se font un point d'honneur de ne rien changer à la manière de vivre anglaise : de même, la population canadienne met de la nationalité à conserver les goûts de ses pères, jusque-là que son art culinaire, resté stationnaire, est de l'ancien français.

Cette lutte domestique se modifie nécessairement à la ville et à la campagne : même dans les deux principales cités on lui trouve des nuances différentes. Le Canadien de Québec, plus que celui de Montréal, garde hors de sa province quelques traits britanniques : si ce n'est par de la fierté, c'est une tenue un peu prétentieuse. Capitale du Bas-Canada, Québec fut la résidence d'une noblesse, française, mais qui avait oublié à tempérer son orgueil par l'amabilité, et du haut clergé constamment impérial : aux cercles qu'y tenaient les intendans, a succédé l'espèce de cour toute britannique des gouverneurs anglais. Montréal, moins en contact avec

cette aristocratie , a mieux conservé l'esprit et le goût français : plus libre de suivre nos mœurs dans leurs améliorations , cette cité semble , par rapport au Bas-Canada et aux populations françaises qui sont éparses dans les provinces voisines et au nord de l'Union, comme un autre Paris. Les villageois demandent naïvement : « Rouen , Nantes , sont-ce des villes plus belles que Montréal ? »

Nos anciens compatriotes sont privés de l'instruction que procure les voyages , et qui leur serait d'un puissant secours. Très-rarement ils sortent de leur province. C'est par les livres qu'ils connaissent nos progrès : ils attendent que nos arts pénètrent chez eux. Il va bien falloir que l'élite de la jeunesse, quand l'instruction sera entrée dans les autres rangs, accourt approfondir les sciences et la littérature à leur source principale. Essentiellement hospitalière, la population française du Bas-Canada justifie son origine par l'enjouement de ses manières, par sa vivacité intelligente; mais activité qui parmi nous aussi se dissipe en plaisirs frivoles, s'affaiblit par la considération des petites choses. Les voyageurs dans leurs relations , les curés canadiens par leurs sermons, blâment à outrance ces dispositions naturelles. Ceux-ci ne veulent pas comprendre l'influence utile des réunions d'hiver : des distances de 30 , 50 milles sont franchies en traîneau par des femmes de cultivateurs et de marchands , qui passent les autres saisons à leur comptoir ou dans leurs fermes. Ceux-là critiquent la tenue des assemblées ,

les festins plus copieux que délicats ; comme si l'ordre observé dans ces bals par souscription n'était pas préférable à la confusion des raots, et à l'arrangement symétrique de soupers qui réduisent les danseurs à l'abstinence. Cependant les voyageurs ont dû avouer que les Canadiennes françaises sont les femmes de l'Amérique du nord, par conséquent de tout le Nouveau-Monde, qui ont le plus de grâces, le plus de cette santé qui contribue tant à la beauté. Par l'éclat de leur teint et par leur taille, elles ressemblent aux Cauchoises de la Haute-Normandie. M. Lemoult, qui a retrouvé dans le Bas-Canada beaucoup de la France, dit : « Les femmes de ce pays sont généralement jolies : leurs beaux yeux noirs tranchent agréablement avec leur teint frais et vermeil. Bonnes épouses, mères tendres, ménagères soigneuses elles font la félicité de eurs familles. »

Les arts d'agrément peuvent beaucoup servir pour renouer des relations directes entre le Bas-Canada et la France. Cette province reçoit, mais par sa métropole, les modes de Paris, nos ouvrages de goût et de luxe. Le dessin fait une partie importante de l'enseignement dans les institutions de demoiselles. La lithographie, même la gravure en médailles y sont connues. Des peintres anglais font des portraits, esquissent des scènes de panorama ; mais l'école française n'avait point d'artistes à Québec avant le retour des frères Plamondon, élèves à Paris des meilleurs maîtres. Les expositions du Louvre, trop

souvent d'une abondance stérile, démontrent l'utilité pour l'art et pour les peintres, d'entreprendre des voyages lointains. Et les deux provinces du Canada offrent des aspects nouveaux, des scènes pittoresques : comme le dit un poète de Montréal :

Des bords du Saguenay peignez-nous la hauteur,
Et de son large lit l'énorme profondeur;
Ou du Montmorency l'admirable cascade,
Ou du cap Diamant l'étonnante esplanade.

La musique compte des élèves même au village : le Français-Canadien est essentiellement chanteur. Le piano redit dans les salons de Montréal et de Québec, les airs de Rossini, d'Auber et de Boyeldieu. Des *académies* ou classes de danse sont ouvertes toute l'année. Pendant la belle saison, des virtuoses italiens, anglais, d'autres qui s'annoncent comme ayant appartenu à l'Opéra de Paris, exécutent des ballets, surtout des concerts auxquels prennent part les musiques des garnisons, habiles comme le sont les musiques des vaisseaux et régimens anglais. Le spectacle si bruyant des cirques contribue peu à former le goût du peuple américain ; comme aux États-Unis, les écuyers entremêlent en Canada leurs exercices de farces plus ou moins ignobles. L'été, les théâtres de Québec et de Montréal sont occupés par des acteurs anglais, qui y représentent le plus souvent des comédies. L'établissement à New-York d'un opéra-vaudeville français va procurer sans doute aux villes du Canada, la connaissance

des pièces nouvelles de nos répertoires. Jusqu'à ce moment, ils n'y ont guère eu pour acteurs que de jeunes amateurs. Un élève de Talma, M. Prudhomme y ranime le goût pour nos tragédies. Mais depuis 1826, que madame Malibran fit une apparition sur les théâtres du Bas-Canada, le public les fréquente peu.

Pour le Français-Canadien, le théâtre anglais est une école populaire qu'il a en aversion, comme tout ce qui tend à *anglifier* son pays. Notre scène contribuerait au maintien du *règne* de l'idiome et du goût français; ce que le parti britannique ne veut pas. De long-temps, le théâtre n'opérera une fusion entre les deux populations qui ont leurs cercles et leurs divertissemens nationaux et distincts, comme leurs assemblées religieuses. Cependant la foule se porte aux courses de chevaux; elles durent plusieurs jours: les propriétaires qui veulent disputer des prix de 100 à 500 piastres, doivent payer par chaque cheval admis, de 10 à 30 piastres à la société qui organise ces courses. *The Kingston Patriot* (Haut-Canada), raconte qu'une course a attiré un grand concours de monde, même des États-Unis. L'affluence des curieux a été immense aux courses de Québec, en 1831. On y a fait aussi des courses (*reggatas*) de barques et d'yachts jaugeant moins de 50 tonneaux.

La vie physique, sentante, est très-développée dans les Canadas; il n'en est pas encore ainsi quant à la vie pensante, qui a besoin du concours de l'éducation et de l'instruction. Même en Europe,

quelle nation a établi ce concours, est parvenue à acquérir l'instruction positive qui lui assurerait la plus grande somme dans la civilisation ? Je ne sais combien de relations, combien de renseignemens particuliers m'ont peint les Canadiens-Français, vivant d'une vie insouciant, comme les Indiens. Naguère une troupe de la tribu des Tuscoras a déménagé des environs de Lewiston (Haut-Canada), pour échapper aux sermons mystiques d'un missionnaire. « Le Grand Esprit, disaient-ils, ne nous a faits que pour chanter, boire, danser et chasser. » Il semblerait que pour l'habitant, l'esprit industriel se bornerait à recueillir de la production, à gagner par le commerce des moyens suffisans pour *vivoter* : excepté la passion des procès, l'amour de la table, des divertissemens, le jeu, les goûts vaniteux absorberaient tous ses soins.

Suivant M. Laterrière de Québec (*A account of Lower Canada*, in-8°, 1829), tout dans le peuple canadien respire le bien-être ; chacun sait pourvoir *confortablement* à ses besoins. Voyez aux heures des offices catholiques sortir des fermes, l'hiver des carioles, l'été des calèches que traînent des coursiers dont l'allure est l'amble : le costume des femmes brille au moins de six couleurs diverses, et les hommes ne leur cèdent ni en recherche, ni en propreté. Si l'intérêt traite de quelques affaires à l'extérieur de l'église, dans l'intérieur la coquetterie distrait de la dévotion, et l'amour n'y est pas seulement divin. Puis quand on ne se rend pas

à la taverne, c'est qu'un festin appelle ailleurs. Des noces seraient mesquines si elles ne procuraient pas, 15 jours durant, des cortèges, des visites, des bals. Les beaux mois d'été sont revenus : la pêche attire sur les ondes si limpides du fleuve presque sans rives, des sociétés de promeneurs : d'anciennes chansons normandes sont chantées en chœur par une belle jeunesse, comme les baccaroles par les gondoliers à Venise. Des voyageurs anglais avouent les rapports qu'offrent le caractère, l'habillement et les usages des Canadiens avec ceux des anciens habitants de la Normandie : « Foler et plaisir leur convient... Ils aiment à faire des folies et à plaider. » A ces traits attribués à Guillaume-le-Conquérant, on ajoute une autre peinture : « Il y a dans toute cette race normande un grand aplomb, une faculté de compréhension très-étendue, et qui est fort remarquable ; à la fois beaucoup de chaleur dans la discussion des intérêts privés, et de calme dans celles des intérêts publics. » Et un poète de Québec (1851) adresse ces conseils à ses compatriotes :

Rappelez-vous votre source première,
Rappelez-vous de qui vous êtes nés :
Fils des Français, voyez l'Europe entière
Suivre l'exemple de vos aînés.
Lorsque la voix du pays vous réclame,
De vains débats doivent être finis !
Que désormais son amour vous enflamme :
Pour être heureux soyez toujours unis.

Sans doute le Canadien-Français avisé, courtois, à l'humeur gaie et d'un caractère pacifique, forme un contraste avec l'Américain taciturne et parcimonieux, avec l'émigrant mélancolique ou querelleur. Mais il a appris à réfléchir sur sa condition; père de famille, il s'inquiète pour les siens de l'arrivée de tant d'étrangers. Il n'est ni le vassal du moyen âge, ni le bourgeois du XVII^e siècle : ceux-ci saisissaient avec une folle joie les courts momens qui suspendaient les misères de leur abjection, et les ennuis d'une vie monotone. Les *Rogers bon-temps* appartenaient à ces époques. Aujourd'hui on dédaigne, même au village, les amusemens dont jadis les cours raffolaient. Les plaisirs de cérémonie sont sans preneurs : les budgets discutés ont tué les réjouissances publiques : la tragédie, de royale est devenue le drame populaire, et l'on voit tant de changemens de décorations ! L'esclave chante même sous le bâton du planteur ; le colon libre pense courbé sur sa charrue. La civilisation ne veut pas de passe-temps : essentiellement calculatrice, elle impose des privations. Plus d'inquiétudes assiègent l'esprit, mais il a acquis l'appréciation de l'avenir. Félicitons-les habitans canadiens des changemens que des voyageurs regrettent de trouver dans leurs mœurs. Est-ce perdre que d'avoir moins de joies bacchiques, de dépenser moins d'argent et de santé, que de connaître mieux l'emploi du temps, de sentir par l'instruction qu'on est homme, industriel, citoyen ?

CHAPITRE XI.

SOCIÉTÉS DES SCIENCES, DE CHARITÉ, DE L'INDUSTRIE.

MALTE-BRUN répétait, en 1817 : « La civilisation naissante semble encore une plante étrangère dans le Canada. » En 1819, Duncan se plaignait de ne trouver dans les boutiques de librairie à Montréal, que livres de dévotion et œuvres monacales. « Excepté un petit nombre de femmes, ajoutait ce voyageur, la plupart des Canadiens ne savent pas lire. Quand aux anglais, ils ne s'occupent, en général, que du soin de faire fortune, et ne songent qu'au temps où ils peuvent retourner dans leur patrie pour l'y dépenser. Cette partie de la population, inquiète, aventureuse, expédie et importe, s'établit et émigre sans cesse, comme si du mercure, au lieu de sang, circulait dans ses veines. » Une bibliothèque formée à Montréal par souscription contenait, en 1822, déjà 8,000 volumes, la plupart bien choisis : celle du barreau, fondée cette année-là, est devenue considérable. La bibliothèque du par-

lement , outre tous les ouvrages sur l'Amérique du nord , renferme les meilleurs livres d'Europe. Dès 1779, un cercle littéraire avait été établi à Québec; il y en a un second pour la garnison : le Cercle éclectique de Montréal, compte un assez grand nombre d'abonnés. Enfin ces villes ont des bibliophiles. Mais la lecture n'y est pas encore un goût répandu, quoique les Français du Canada soient plus jaloux de s'instruire que ceux de la Nouvelle-Orléans , qui ont vu avec indifférence un incendie dévorer leur bibliothèque publique. A Montréal, M. Fabre a joint à sa librairie française et anglaise un cabinet de lecture assez bien pourvu , comme les cercles, de journaux , de nouveautés, de recueils périodiques et étrangers.

Quoique la plupart des sociétés académiques d'Europe se soient réhabilitées par des travaux utiles, on n'a pas oublié les épigrammes que leur décocha la frivolité qu'elles contribuaient à entretenir. Principalement dans les états nouveaux , ces associations sont un moyen puissant pour réunir les élémens déjà si compliqués de la civilisation. A Hobart-Town (terre Van Diémen) un institut des sciences a tenu sa première séance le 16 janvier 1830 : cette colonie, comme Sydney Cowe (capitale de la Nouvelle-Gales) , possède déjà un muséum, un jardin botanique , des bibliothèques, 8 gazettes. Mais autant la société asiatique de Calcutta s'est acquis une célébrité universelle, autant les autres sociétés de fondation britannique prospèrent peu hors l'Europe. Il en

est assez de même pour celles des Etats-Unis. Plusieurs de leurs membres avouent qu'on les croit plus laborieuses qu'elles ne le sont. « Nous aussi, m'écrivent-ils, nous avons des coteries, nos meneurs qui n'ont bien que du savoir-faire. Beaucoup résident aux champs ; rarement nos réunions sont au complet : il est plus difficile encore que chacun se dépouille de toute prétention. »

D'autres causes paralysent les travaux des sociétés savantes du Bas-Canada. Elles sont composées en majorité d'Anglais et d'Ecosseis : ce qui est en éloigne des Français-Canadiens. La société littéraire et historique de Québec fut fondée en 1824, principalement par des souscripteurs britanniques. En 1827, il se forma une autre société pour l'encouragement des sciences et des arts. Depuis 1829, la première s'est réunie à la seconde, qui a renoncé à son titre. Cette académie reçoit, outre les souscriptions de ses membres, des secours de la législature : pour 1830, l'allocation s'est élevée à 250 louis, afin d'accroître le musée, collection de minéraux et de fossiles qui ont été recueillis la plupart dans les diverses contrées du Haut-Canada. Le premier et unique volume des Transactions de cette société a paru en 1829. Un des mémoires les plus remarquables a été composé par M. A. Berthelot, ex-membre de la législature, pour réfuter la prétention des Anglais à la découverte du Canada. En 1826, un caupon en bronze fut trouvé sur un banc de sable, devant la paroisse Champlain. Charlevoix a admis la tra-

dition que Cartier avait perdu un de ses navires dans ces parages : M. Berthelot établit que ce navigateur ramena ses bâtimens, excepté le plus faible qu'il abandonna dégradé, parce que le scorbut fit périr 25 de ses marins, pendant l'hivernage. Mais l'Italien Vezarani, commissionné par François I^{er}, et qui avait pénétré le premier dans le Saint-Laurent, fut dévoré probablement par les sauvages, car il n'est resté aucune trace de son retour en Europe. Et ce canon est de fonderie espagnole : il est présumable que Vezarani l'avait pris sur un des vaisseaux de Charles-Quint.

Un poème sur la prise de Missolonghi a été lu à une des séances mensuelles de cette société. Elle s'occupe beaucoup moins de littérature que d'histoire naturelle et de mécanique. Tantôt elle examine le modèle d'un substitut pour les roues de bateaux à vapeur, et un modèle de perfectionnement pour les chemins en fer : tantôt elle entend une notice sur les *Têtes-de-Boule*, tribu de sauvages réduite à 15 ou 20 familles, et qui, résidant sur la frontière nord du Bas-Canada, est restée dans le dernier état de barbarie ; ou un mémoire sur les *noirceurs*, phénomène qui produit durant une partie du jour une obscurité presque aussi profonde qu'à minuit. Les plus mémorables noirceurs enveloppèrent de ténèbres Québec et Montréal le 16 octobre 1783, le Golfe et les côtes de Terre-Neuve le 3 juillet 1814. Un mémoire expose combien la géographie du Canada est encore défectueuse. Le

meilleur moyen de corriger tant d'erreurs serait sans doute de multiplier les explorations : celle qui a été exécutée habilement, en 1829, sur les bords du Saint-Maurice et de l'Ottawa, a fait connaître des contrées importantes. Une médaille a été décernée à madame Sheppard, auteur d'un essai sur la conchologie des environs de Québec.

C'est avec la *permission* du gouverneur que cette société tient ses séances. Le président de la classe d'histoire naturelle, M. Jos. Skey, disait dans une circulaire de la fin de 1830 : « Les ressources, les richesses naturelles de ce pays étendu ne sont connues qu'imparfaitement. Le champ ouvert à l'observation est immense, car il comprend tous les objets que nous offre la nature animée et inanimée. Ici, on a découvert un calcaire facile pour la taille et qui se durcit promptement; là, de la pierre meulière. Les couches de chaux, les lits de gypse fourniront des engrais. Les minières de fer abondent, et peut-être les mines de charbon et de sel de roche. On trouvera dans ce pays depuis les plus grands quadrupèdes jusqu'aux insectes les plus petits. La société recevra également avec la plus vive satisfaction, toutes les observations qui lui seront adressées sur les végétaux. Des plantes qui dans leur état de nature sont très-pernicieuses, soumises à une culture bien entendue, perdent leurs principes délétères, deviennent palatales. Ainsi il est présumable que le riz sauvage (*zezania aquatica*) qui n'est à présent qu'une ressource accidentelle pour les aborigènes,

sera par la suite une source abondante d'aliment , et qu'il rivalisera dans ces froides latitudes avec son analogue des tropiques... »

En effet , la nature a gratifié les Canadas d'un grand nombre de plantes que dédaignent les habitans. Ils laissent emporter au vent une immense quantité d'apocin-ouateux : une dame du Haut-Canada vient d'essayer la première de filer cette espèce de coton. Le succès a été complet ; des tisserands en ont fait une étoffe forte, déjà recherchée par les gens de la campagne. Quelques échantillons de minéraux recueillis dans ces contrées pour les musées de Londres et de Paris , indiquent les richesses géologiques qu'elles procureront aux explorateurs habiles. Les bords des lacs et des fleuves leur gardent sans doute des découvertes analogues à celles qu'a données le vaste bassin de l'Ohio. Là gisent des cocotiers, des bambous, des arbres à thé : un grès micacé conserve des fleurs de dattier entières et bien épanouies. Le Muskingum a donc été ombragé par les arbres qui à présent sont répartis entre les Flores de la Chine, de l'Inde et de l'Afrique.

M. Pierre Chasseur , quoique dépourvu d'instruction, est parvenu par son zèle infatigable , à composer un cabinet d'histoire naturelle à Québec. Malgré une allocation législative de 350 louis , il se trouvait endetté de 273 liv. st. ; la recette qu'il faisait, en admettant le public, s'élevait, par an, à 60 louis. Un prêt de 400 louis lui a été accordé par la chambre d'assemblée. « Le musée Chasseur, dit un dé-

puté, est la première collection qui ait été formée dans ce pays nouveau; et, comme le célèbre musée de Peale à New-York, il est sous le coup d'une saisie. Songez, messieurs, au muséum britannique qui, de temps à autre, a reçu de magnifiques additions. En France, on ne croit jamais mieux employer les deniers publics qu'en encourageant l'accroissement des collections de tout ce qu'il y a de mieux, d'admirable dans la nature et dans les arts : les collections particulières y trouvent incessamment un acquéreur dans la munificence publique. En Italie, les productions des arts remplissent des galeries immenses, et l'on élève des palais pour les y recevoir. Dans tous les pays, les sciences et les arts ont leurs asiles sacrés (1). »

Montréal possède une société d'histoire naturelle. Soutenue d'abord par le zèle de quelques citoyens, elle a reçu de la législature 200 louis pour aider à l'établissement d'un cabinet de minéralogie. Des secours annuels lui sont accordés. Cette société

(1) On aimerait d'autant mieux à confirmer les députés du Canada dans l'opinion qu'ils avaient en 1830 de la munificence de notre administration, qu'ils citent rarement la France. Mais un petit nombre de départemens forment des musées, et les collections en sont pauvres. Qu'a-t-on fait de la cargaison toute scientifique que *l'Astrolabe* a rapportée de l'Océanie? Peut-être la collection unique des fruits modelés de l'Inde va passer à l'étranger. Dans quel état est laissé le Conservatoire des Arts et Métiers! Quand le Musée maritime sera-t-il ouvert?

avait déjà décerné des médailles avant de proposer, en 1830, des prix pour un aperçu *rétrospectif* du climat des Canadas; pour la description des bois de haute-futaie, avec leur emploi en médecine et en économie industrielle; pour un essai littéraire ou scientifique; enfin une médaille pour l'ouvrage de l'année jugé le meilleur. On n'a pas encore imprimé de transactions. Le secrétaire est M. A. F. Holmes, professeur en médecine au collège Mac Gill. Dans sa dernière séance annuelle, cette société a décerné deux médailles à M. W. Sheppard de Québec, pour un essai sur les arbres forestiers, et à M. le colonel Covert de Cobourg (Haut-Canada), auteur d'un mémoire sur la culture du chanvre.

M. le docteur R. Nelson est très-renommé entre les 180 médecins et chirurgiens que l'on compte dans le Bas-Canada. Beaucoup ne sont que des officiers de santé. Des médocastres dans les villages sont punis quand ils font payer leurs prescriptions, innocentes ou assassines. L'état ecclésiastique a peu de partisans parmi la jeunesse française : le barreau et la médecine sont les professions que la plupart embrassent, et la médiocrité des fortunes les retient dans le Canada pour faire les études indispensables. Une société médicale a été fondée à Québec en 1826 : son règlement n'a pas moins de 23 articles. Elle se propose d'embrasser dans ses travaux toutes les parties qui se rattachent à la médecine. Son secrétaire perpétuel est M. le docteur Leslie. Après le renouvellement du bureau, vient un banquet. On y porte des

toasts, on chante des chansons, et philosophiquement on fait commémoration des membres décédés dans l'année. Ainsi à la réunion de la fin de 1830, M. Xavier Tessier exprima les regrets causés par la mort de M. le docteur Blanchet (24 juin 1830), à l'âge de 54 ans. Il prit ses degrés à New-York, où il publia, en français, une brochure sur l'application de la chimie à la médecine : livre défectueux, mais le premier qui ait été publié par un médecin né dans le Canada. Peu après s'être établi à Québec, il fut élu à la chambre d'assemblée : il y défendit avec courage la cause du peuple contre le pouvoir exécutif, et il fut un des trois députés que le gouverneur Gray fit incarcérer. En 1814, il proposa le premier un bill en faveur de l'instruction primaire. Il a été constamment réélu député. M. Tessier l'a remplacé à l'Hôpital général. Outre les maladies ordinaires, des épidémies éclatent quelquefois durant la saison des émigrations. En ce moment, le choléra décime les populations de Québec et de Montréal!!!

Le Canada est une colonie de l'Angleterre, et il confine aux Etats-Unis. On trouve donc, et en grand nombre, dans les deux provinces, des loges maçonniques, des associations pour le prosélytisme religieux, des sociétés philanthropiques. Celle pour l'extinction de la mendicité à Québec, a ainsi distribué des secours : 50 louis à la Société des émigrans, 37 louis pour les pauvres de 2 paroisses catholiques, et une semblable somme à 3 ministres protestans pour

leurs indigens. En 1820, lorsqu'on annonçait que Eugène Beauharnais, ex-vice roi d'Italie, et deux princes bavarois voulaient acheter des townships pour seconder les émigrations de l'Allemagne, il se forma à Québec une société qui continue de donner l'assistance la plus généreuse aux émigrans britanniques. Les sociétés charitables tiennent fréquemment des séances, entendent des rapports, discutent des résolutions : les journaux rapportent trop fidèlement leurs très-longes discours.

On a proposé d'établir des sociétés de *tempérance*. Mais on sait dans le Haut-Canada que le rigorisme américain a réduit des familles, pour se préserver de la malveillance, à cacher leurs boissons spiritueuses ou à s'en priver entièrement. Et le caractère français est trop expansif pour se soumettre à un système qui intervient dans les usages, tyrannise les intérêts et même les plaisirs, outre la morale, en cherchant la réforme des vices. Ce n'est pas que la sobriété soit, en général, une qualité du Canadien : l'habitude de l'ivresse produit souvent la folie, des accidens tragiques, et presque tous les meurtres. Dans le seul district de Québec, et durant 49 mois, l'ivrognerie a causé la mort de 224 hommes, dont 150 ont péri dans l'eau. Les cabarets sont si multipliés ! Un curé a fait fermer tous ceux de sa paroisse ; les voyageurs sont reçus gratuitement à son presbytère. Jusqu'ici la Société de tempérance, formée à Québec, a obtenu peu de succès : les hommes de l'âge viril ont été privés de toute instruction.

Depuis plusieurs sessions, le parlement du Bas-Canada portait sa sollicitude sur les sourds-muets. Le recensement de 1831 a révélé le nombre considérable de ces infortunés. Aux Etats-Unis, en France et dans d'autres pays de l'Europe, on a eu la proportion de 1 sur environ 2,000 habitans; en Suisse, de 1 sur 1,000, et dans quelques cantons de 1 sur 800 individus. Mais c'est 1 sourd-muet sur 677 Canadiens qu'on a trouvé dans 11 comtés; ou 196 sur 133,797 habitans. Pour toute la province, la proportion est de 1 sur 1,255 : le nombre total des sourds-muets déclarés s'élève à 408. On y compte aussi 334 aveugles, et jusqu'à 924 insensés. Un honorable citoyen, M. Macdonald, est allé aux Etats-Unis étudier la méthode de l'abbé Sicard, dans une institution française de sourds-muets. De retour à Québec, il a commencé à instruire plusieurs enfans. La législature va allouer sans doute les fonds suffisans pour fonder et soutenir cette école, de toutes la plus nécessaire.

Des académies qui ne font point de travaux, décèlent des prétentions vaniteuses, et elles semblent accuser les populations d'ignorance ou de frivolité. Montréal est le siège de la Société centrale pour la propagation de l'industrie et de l'instruction dans les Deux-Canadas, sous le patronage des deux gouverneurs, des évêques catholiques et anglicans : les membres des conseils exécutifs et législatifs peuvent être vice-présidens; les autres associés sont au nombre de 19. La deuxième classe de cette société

est composée des épouses des gouverneurs et des conseillers. Une société auxiliaire de celle-ci est établie à Québec : sa *female branch* se compose également de 8 dames. D'autres sociétés de charité ont pour officiers des femmes, tiennent des séances publiques. *British and Canadian school society* à Québec, se compose de 24 citoyens; à Montréal, outre la classe des hommes au nombre de 30, le *female department* compte 11 dames et 13 habitans. On paraît convaincu que les mères doivent surveiller les écoles que fréquentent leurs filles. En France, on ne pense pas encore à réformer l'instruction si superficielle, si mal coordonnée des institutions : les maris avouent assez volontiers que leurs femmes prononcent sur la littérature sans l'avoir étudiée, sur les beaux arts seulement par goût naturel, et ils ne procurent à leurs filles que des arts d'agrément, sans les notions des connaissances positives.

Plusieurs dames et demoiselles de la cité de Québec viennent de constituer une société française pour l'instruction des filles pauvres : la souscription annuelle est de 3 sch. Un président, 2 vice-présidens, 1 secrétaire et 1 trésorier forment, avec 16 autres membres, le comité d'administration chargé de faire les réglemens et des rapports aux 2 assemblées générales. Ces officiers, élus par ballotage pour un an, sont rééligibles. L'école compte déjà plus de 100 enfans instruites d'après la méthode lancastérienne. Des bazars contenant des ouvrages confection-

nés par des dames, sont quelquefois ouverts à Québec et à Montréal. Une vente de ces objets s'est élevée à 250 louis. Des dames de Montréal qui ont pris des tables au bazar de 1831, ont ainsi distribué la recette de leur vente : un tiers remis aux dames catholiques; le reste à partager entre l'Hôpital général, l'Asile des orphelins, l'École nationale, l'École britannique et canadienne, l'École des petits enfans.

Une révolution morale va s'opérer dans la société canadienne; l'instruction rendra aux maris l'autorité. Du moins les voyageurs ont répété que les hommes ne savaient ni lire ni écrire, et que les femmes s'étaient réservées ces connaissances, afin de diriger souverainement les affaires de la famille, et de se faire mieux de leurs époux leurs premiers serviteurs. On a cru que les Égyptiennes avaient usé de la même politique; mais la gynécocratie n'a bien existé que dans l'Amérique du nord, sa terre classique. C'eût été par les armes que les Amazones se seraient rendues formidables, au rapport d'Hérodote, Diodore, Apollonius, Justin, Goropius Bécan, etc. Strabon nie qu'elles aient vécu, et les historiens d'Alexandre n'en parlent pas. Un Chinois célèbre, Sem-Tsé, entreprit d'enseigner la stratégie à des femmes de la cour impériale: Christophe a composé des escadrons de jeunes Haïtiennes, et l'empereur mahométan de Java a pour gardes-du-corps une troupe de Malaises. • Mais les femmes ne sont pas propres aux ouvrages fatigans. Comment aimer la femme qui a les inclinations de l'homme! • Ainsi

répondaient des insulaires de Tonga à des naturels de Fidji. En Amérique, le sexe féminin exerçait toute l'autorité par l'ascendant de son caractère, ou à cause de la nullité de celui des maris. Chez les Illinois, comme parmi les Hurons, c'était dans les femmes que consistaient la noblesse du sang, l'arbre généalogique, l'ordre des générations : les enfans, les esclaves, les récoltes des champs leur appartenaient. Les matrones décidaient des mariages et des affaires de la tribu, de la paix et de la guerre ; exclues des fêtes, elles étaient l'âme des délibérations : les druidesses de l'île de Saine n'eurent pas une plus grande puissance. Après tout, combien d'époux en Europe agiraient sagement, si, à l'exemple des Canadiens, ils ne concluaient point d'affaires sans consulter leurs femmes (1) ?

Le clergé catholique, naguère, se faisait un auxiliaire du sexe qui est si peu protégé encore par la part d'instruction qui lui est accordée : l'influence des femmes lui servit pour la restauration de l'ancien régime. Et notre siècle est tout d'examen ! On

(1) Récemment des dames de l'état du Maine ont résolu de constituer une société appelée *anti-masculine*. « Depuis un siècle principalement, dit un des orateurs, les hommes, par une combinaison fatale, se sont appliqués à garder entre eux tous les emplois à l'exclusion de notre sexe. Le moment est venu de protester énergiquement contre cette usurpation. Levons-nous, contrainsons-les à faire un partage égal entre nous et eux des emplois publics. » C'est la doctrine de Miss Wright qui prêche à présent contre le mariage.

remarque donc que l'église romaine, quand elle permet à ses ouailles de former non des associations mais des confréries, se propose d'avoir des fidèles d'élite pour s'en faire des agens entièrement dévoués. Le protestantisme a su apprécier autrement l'esprit du christianisme. Si un prosélytisme fanatique a cherché à répandre la mysticité, c'était l'abus du principe d'association que la réforme a propagé pour l'avantage de l'humanité, et pour les progrès des arts. Les Canadas sont redevables à l'Angleterre de leurs cercles, clubs et sociétés de l'industrie.

The Mecanic institution a été organisée à Montréal en 1828 : elle est soutenue par les souscriptions d'habitans zélés et d'artisans : parmi ceux-ci on compte peu de Français canadiens. L'antipathie politique l'emporte encore sur le besoin d'apprendre la théorie des arts. Cet institut aura des cours publics : sa bibliothèque se compose déjà de 435 ouvrages, choisis entre les traités sur les sciences et les arts qui ont été publiés en Europe. Le muséum contient plus de 500 échantillons de minéraux, des instrumens de mathématiques et quelques modèles d'inventions récentes. Québec aussi a un Institut des artisans, depuis 1831 : le nombre de ses membres est de plus de 150. Son secrétaire est M. Sewell. Dès le 1^{er} semestre, il a été acheté pour 45 liv. st. de livres anglais, et seulement pour 30 liv. d'ouvrages français. L'Encyclopédie de Chamber, le Dictionnaire de Johnson méritent bien que les noms des donateurs

soient mentionnés; mais la Mort d'Arthur, les Chevaliers de la Table ronde sont des hors-d'œuvre. Le cabinet des modèles, le laboratoire s'accroissent, comme la bibliothèque. M. le docteur Wilkie a donné des lectures sur les arts et métiers : M. Amaury Girod a fait un cours sur l'application des mathématiques aux arts mécaniques. Il y a moins de 13 ans, des instituts d'ouvriers furent organisés dans la Grande-Bretagne : depuis peu d'années, il s'en est formé en France. A la renaissance des lettres, les érudits se réunirent en académies : dans le siècle de l'industrie, il convient d'aider les artisans à étudier, par un enseignement mutuel et d'application, les principes des arts.

j
c
c
E
l
v
q
a
se
ve
d
m
à
q

CHAPITRE XII.

JOURNAUX. — LITTÉRATURE.

LA civilisation limitée entre l'Atlas et le Caucase, pour ce qu'on appelle l'antiquité, s'étend aujourd'hui jusqu'aux confins du monde : le Canada jouit des inventions les plus puissantes. L'examen corrélatif de la civilisation à son état ancien et à son état moderne, peut le mieux expliquer les progrès des arts et des sciences, et il constitue la philosophie de l'histoire. La méthode comparative prévaudra, quoi qu'on ait fait pour décourager ceux qui répandent cet enseignement. Il inspire de la reconnaissance pour tant de peuples divers qui se sont consumés en efforts si longs ; il incite à prévoir les travaux qu'auront à faire les âges futurs, afin d'atteindre à d'autres découvertes qui, heureusement pour la société, laisseront toujours au génie à produire des améliorations.

L'imprimerie date de 4 siècles : c'est de nos jours que la presse périodique est devenue une puissance

universelle. Le *Moniteur* de la Chine prouve, par son ancienneté, seulement que la censure est d'origine asiatique, comme la torture. Pendant 6 siècles, Rome eut ses fastes avant qu'on y publiât des gazettes qui ne recueillirent que des bruits de ville et des éphémérides. Les noirs de la colonie de Libéria connaissent mieux les événemens du globe que les empereurs ne furent informés des nouvelles de la Batavie. Cicéron nous l'apprend; de Rome, les lettres ne parvenaient à Cadix que le 40^e jour : un messager employait au moins 47 jours pour aller dans la Cilicie. Des gazettes à Tyr eussent amené des changemens radicaux dans le commerce. La civilisation nous serait venue différente de ce qu'elle est, avec deux libertés qui semblent presque nouvelles; car la liberté individuelle fut méconnue durant le régime de l'esclavage, et la liberté de penser existe à peine sans la transmission libre et rapide de la pensée.

Ce fut en 1764 que la *Gazette* de Québec parut en français et en anglais, pour 150 abonnés. En France, la *Gazette* était encore le seul journal politique; mais l'attention publique commença à se porter sur l'Amérique du nord, remarqua l'influence du journalisme dans les 13 colonies de la Grande-Bretagne. Saint-Domingue, où la traite jetait annuellement 10,000 nègres, eut alors et deux sociétés d'agriculture et une gazette. Elle annonça seulement que des familles acadiennes allaient recevoir des concessions de terre, que d'autres Français émigrant

du Canada venaient aussi se réfugier à Saint-Domingue. Les journaux de New-York rapportaient que les vexations des soldats réduisaient au désespoir les populations de Québec et de Montréal. Les forces militaires étaient quintuplées dans toute l'Amérique anglaise, depuis que la métropole exigeait, par tous les moyens, qu'elle contribuât aux frais ruineux que lui coûtait la possession du Canada.

Malgré sa charte constitutionnelle de 1791, ce pays fut long-temps sans jouir pleinement de la liberté de la presse. Le *Canadien*, journal patriote qui débuta en 1806, fut ensuite persécuté. Cet arbitraire, la guerre de 1812, les progrès de la colonie, l'influence des débats législatifs de France et d'Angleterre ont contribué à faire multiplier les gazettes. Des townships du Haut-Canada ont leurs journaux, comme il en a paru aux Etats-Unis, dans des villes à peines tracées; à Galveston (Louisiane), quand on n'y comptait pas 70 maisons; à New-Lexington (Indiana) qui avait l'*Aigle de l'Ouest* et moins de 400 habitans. Mais, comme dans l'Union, l'entreprise d'un journal est souvent une spéculation : chaque année voit naître et périr des feuilles politiques et autres.

The Québec Gazette, en français et en anglais, fondée par M. Neilson, et qui a obtenu un succès mérité et continu, a recouvré son titre d'officielle. Elle en avait été dépouillée par une autre *gazette*, établie depuis 1823 contre le parti canadien, et que

rédige encore l'ancien éditeur de l'*Albion*, de New-York. *Quebec Mercury* qui paraît depuis 1808, avec cette épigraphe virgilienne : *Mores et studia et populos et prælia dicam*, est tout britannique : on le recherche à cause de ses articles de statistique. Le *Star* paraît aussi deux fois par semaine. Depuis mai 1831, un avocat instruit, M. Parent, a ressuscité le *Canadien* : ce journal, tout français, distribué le mercredi et le samedi, justifie son épigraphe : « Nos institutions, notre langue et nos lois. » Deux townships, situés proche la frontière américaine, ont 2 journaux hebdomadaires ; *British colonist*, à Stanstead, et à Sherbrooke, *the Courier* : ils sont de l'opposition. Il vient de paraître à Trois-Rivières une *gazette* hebdomadaire, et du prix de 12 sch. 6 den. par an : elle est sans couleur politique.

Montréal possède la presse la plus féconde. *Montréal Gazette* (by authority), par semaine 3 numéros : abonnement pour l'année 25 sch. *Montréal Herald*, 2 numéros par semaine. En Europe on qualifierait ces journaux de ministériels : ils sont les organes de l'administration britannique. Moins hostile au parti français, le *Canadian Courant* est estimé pour ses articles commerciaux. *New-Montréal Gazette*, hebdomadaire, est réputée bureaucratique. La *Minerve*, du plus grand format, et paraissant le lundi et le jeudi, ne coûte que 4 piastres pour l'année, non compris les frais de poste. Fondée en 1826 par M. Morin, avocat, cette feuille est aussi rédigée par

M. Gosselin : elle reçoit des articles de membres distingués de la législature. Politique, littéraire, commerciale, la *Minerve* comptait 800 abonnés avant l'incarcération de son éditeur actuel, M. Ludger-Duvernay : depuis, elle est la plus recherchée de toutes les gazettes canadiennes. M. le docteur Tracey, impliqué dans le même procès, a été élu député : il a établi avec succès et rédigé avec talent le *Vindicator*, paraissant dans le plus grand format, les mardi et vendredi ; pour l'année 20 sch., et avec le port par la poste 25 sch. Ce journal est l'organe le plus énergique de l'opposition coloniale : il tend à opérer la fusion des partis français et irlandais. Il a succédé au *Canadian Spectator*. M. Tracey est mort du choléra en juillet 1832.

Le journalisme, organe des opinions, des intérêts et des passions de la société, est jugé avec autant de partialité qu'on lui en reproche : peu savent apprécier l'instruction qu'il exige pour traiter des matières disparates, cette activité continue de la pensée pour saisir et corroborer les événemens, cette sagacité à prévoir les résultats, à pénétrer les intrigues, ce courage qui résiste aux séductions et aux rigueurs. Si quelques journalistes ont acquis de la réputation ou des richesses, un plus grand nombre ont perdu santé, fortune, liberté, aussi la gloire d'attacher leurs noms à des ouvrages durables. L'athlète principal de la cause constitutionnelle dans le Bas-Canada a été Jocelyn Waller. Allié à des familles considérables d'Irlande et d'Angleterre, et nommé à

l'emploi de greffier de la couronne, il accepta, en 1822, la rédaction de la *Montréal Gazette*. Le parlement britannique vote le bill d'union qui des deux provinces ne va plus faire qu'une colonie; l'opposition qui se forme a besoin d'être éclairée sur ses droits: le *Canadian Spectator* paraît. Rédigé avec talent, ce journal eut de nombreux lecteurs partout le nord de l'Amérique et à Londres: le bill ne put l'emporter sur les pétitions des Canadiens; mais le gouverneur lord Dalhousie, et l'attorney général sir J. Stuart punirent Waller d'un succès si complet, par des poursuites pour *libelles*. Des termes criminels furent tenus extraordinairement, tant ces procès étaient nombreux. Waller n'a recouvré la liberté que pour mourir, en 1828, quand il venait d'hériter de biens d'un revenu de 6,000 guinées. Des Canadiens sont accourus de toute la province pour assister à ses funérailles. On achève le monument qui lui a été décerné par une souscription.

Dans le Haut-Canada, la politique se partage avec l'esprit de secte les nombreuses gazettes qui paraissent et qui tombent. En 1820, on n'y publiait que 4 papiers périodiques, *Kingston Chronicle*; *York Gazette*; *Gleaner*; *Niagara Spectator*. Ce nombre s'est élevé à 56. *Brokville Recorder—Gazette—La Sentinelle—Perth Indépendant Examiner—Kingston Herald—Patriot—Watchman—Gazette* (a cessé de paraître)—*Warden—Catholic* (mort)—*Belleville Anglo-canadian* (tombé)—*Cobourg Star—Hallowell*

f-
sc
le
or
di
pa
te
pro
a v
Set
ble
et
Fr
ciel
cuel
M. D
sition
geux

Free Press—*Port-Hope* Télégraph —*York Observer* (mort) —*Courier*—*Colonial Advocate*—*Freeman*—*Loyalist* (n'existe plus)—*Guardian*—*Niagara Canadian* (mort)—*Herald* (tombé)—*Spirit of the Times* (n'existe plus)—*Dundas Phoenix* (tombé)—*Hamilton Emporium* (mort)—*Wesleyan*—*Casket*—*Balance* (n'existe plus)—*Mercury*—*Free Press*—*Gore Gazette* (a cessé de paraître)—*Anglo-Canadian* (tombé pour la 2^e fois)—*London Sun*—*Courier*—*Saint-Thomas Journal*—*Sainte Catherine Farmer's Journal* (a disparu).

Plusieurs de ces journaux n'ont pas d'abonnés hors leurs comtés; ils sont hebdomadaires. Divers sont morts dès leur apparition, comme *l'Alambic de la Vérité*. Les sectes rivales se font aussi des armes ou des ressources, de petits écrits mystiques qu'elles distribuent gratis. Comme aux Etats-Unis, c'est principalement dans les hôtelleries et sur les bateaux à vapeur que le prosélytisme répand avec profusion ces pamphlets ascétiques. Ainsi la France a vu reparaître naguère des *Echelles du Ciel*, les *Sept Trompettes*, le *Fusil de Pénitence*. De semblables brochures sont les seules permises en Espagne et même en Italie. Quant aux feuilles politiques, le *Freeman* est anti-canadien, comme la *Gazette officielle* d'York est toute britannique. Le *Guardian* recueille assez souvent des nouvelles intéressantes. M. Dalton, rédacteur du *Patriot*, appartient à l'opposition. Elle a un organe éloquent, exagéré, courageux dans l'*Advocate*. Son rédacteur, M. Mackenzie,

deux fois expulsé du parlement pour libelle , a été récemment réélu , par 626 voix et avec une majorité de 532 En réunions , frais de voyages et d'élection , on a calculé que ces deux expulsions ont coûté aux habitans du comté d'York plus de 3,000 liv. st. Le *Colonial-Advocate* , du plus grand format , chargé d'annonces et paraissant le jeudi , coûte 4 dollars par an , sans le port : il a des abonnés aux États-Unis et dans la Grande-Bretagne. Par toute l'Amérique du nord , les journaux et recueils périodiques sont affranchis du timbre.

M. Réal a dit des gazettes de l'Union : « Elles se répandent dans tous les villages , pénètrent dans les bois , éclairent , instruisent , avertissent les habitans épars sur cette superficie immense , et qui , par ces journalières communications , sont préservés de l'ignorance de la solitude et de l'horreur du désert. » Une certaine âpreté de style et le ton déclamatoire des principaux papiers du Haut-Canada indiquent une société encore à l'état mixte : ils contiennent aussi des discussions sur le droit public , très-remarquables pour un pays que l'Europe croit être en dehors de la civilisation. Dans le Bas-Canada , la plupart des journaux sont en anglais , parce que les habitans britanniques cherchent le plus à s'instruire , et qu'ils font presque exclusivement le commerce. Des documens , souvent de statistique , rendent ces feuilles intéressantes , malgré leur prolixité et l'expression d'orgueil qui en sort. La polémique est parfois redundante , lourde dans les gazettes rédigées en français : la critique pourrait être moins acrimonieuse et

plus spirituelle. Du respect humain que les casuistes attaquèrent comme un vice, nos mœurs nouvelles ont fait le sentiment des convenances : la vie privée, avec ses passions et ses caprices, affronte d'avantage la publicité dans l'Amérique du nord, aussi dans la Grande-Bretagne. Les journaux y annoncent pêle-mêle tout ce dont la spéculation et le charlatanisme leur paient l'insertion. En Canada, on proclame une délibération de religieuses convoquées au son de la grosse cloche, dans le grand parloir et sous l'approbation épiscopale, pour prononcer sur la demande d'une novice qui désire être promue au rang de mère de chœur : dont acte notarié et déposé au banc du roi. Au reste, les couvens ont conservé beaucoup des coutumes de l'ancien temps ; l'étude de leurs usages ne serait pas sans intérêt.

La presse canadienne commence à populariser les connaissances utiles : ses progrès, comme institutrice, paraissent plus rapides que ceux de la presse départementale. Celle-ci semble, quelquefois, oublier que notre pays sent intimement qu'il lui faut appliquer sa vigueur nouvelle à l'avancement de l'agriculture et des arts, qu'il a dans les villages et dans les faubourgs sa vie à refaire, pour la transmettre plus heureuse aux générations qui vont arriver. New-York ne reçoit pas assez de paquebots, Québec assez d'arrivages, au gré des Canadiens impatients d'avoir des nouvelles de la France. C'est d'après les faits que leur bon sens juge de son état. Ils apprécient les hommes politiques par leurs

actes. Des réputations usurpées ne trouvent que l'oubli ou le dénigrement dans l'Amérique du nord; et la presse y reproduit activement les accusations contre l'arbitraire et la déception. Des canadiens distingués, surpris eux-mêmes des progrès de l'esprit public dans leur pays, écrivent : « Le Français qui aurait observé, en 1820, nos compatriotes de toutes les classes, ne les reconnaîtrait pas à présent. » Paris, à son insu, a plus contribué que Londres à cette amélioration.

Cependant les relations avec l'Europe sont entravées, par l'hiver qui arrête la navigation durant plus de 6 mois; toute l'année, par les frais excessifs du transport de New-York à Montréal. Deux députés de ce district se sont proposés, par la publication d'un recueil trimestriel, « de suppléer aux relations littéraires avec la France, très-difficiles pour le peuple canadien, détaché comme un rameau de l'arbre natal. » Les ouvrages périodiques ont peu réussi dans le Bas-Canada. Le *Judicial Reports*, par M. Léon Gosselin, n'est encore qu'en projet, quoique cette gazette des tribunaux canadiens et américains doive contribuer à l'amélioration des lois civiles. *L'Abeille canadienne*, par M. H. Mézière, n'a vécu qu'un semestre. *Christian Sentinel* paraissait en un cahier par 2 mois : dans cette province aussi la polémique de la politique absorbe toute controverse religieuse. *Canadian miscellany* était mensuel. Un écrivain laborieux et patriote, M. Bibaud, continue de publier un recueil français, par-

venu au 12^e vol. in-8°, sous le titre de *Bibliothèque canadienne*, quand il a pris, en 1830, celui de *l'Observateur*. Depuis 1832, c'est le *Magasin du Bas-Canada*, mensuel, de 40 pages in-8°, et pour l'année du prix de 4 piastres. La collection contient, épars, des documens assez curieux; diffus aussi et sans rapports avec l'état présent du pays, disent des critiques canadiens. Ils blâmeraient donc des sociétés savantes de France qui publient de longs mémoires sur des abbayes et des châteaux en ruine, sans rien recueillir dans les chartres sur l'état des arts et sur la condition du peuple. La philosophie ne dirige pas assez les travaux archéologiques.

Depuis la cession du Canada, des écrivains anglais ont attaqué les droits assurés aux habitans de conserver leurs coutumes, d'être régis par la législation française. L'enseignement des séminaires était peu propre à procurer des défenseurs à ces droits sacrés. Une des premières brochures imprimées à Montréal, en 1809, est due à M. Papineau père. Cette polémique est continuée, mais avec le plus d'activité par le parti britannique. M. J. Sewel, président de la cour de Québec, a considéré, dans son *Essay on the juridical, etc.*, la jurisprudence française par rapport aux lois civiles du Bas-Canada. Un étudiant, M. Morin, aujourd'hui député, combattit, en 1825, le projet injuste d'interdire la plaidoirie en français. Dans une autre brochure, M. Viger a répété les argumens en faveur des droits reconnus par l'acte de la cession. M. Jacques Labrie a

fait paraître, en 1827, les premiers rudimens de la constitution britannique et de la constitution du Bas-Canada. Depuis l'extension qu'a prise le journal, le genre de la brochure est délaissé. Les statuts provinciaux, les réglemens de police, les actes du parlement impérial sont publiés à bas prix.

La bibliographie du Canada est déjà étendue, si on lui fait comprendre les lettres des missionnaires, les relations des combats avec les indigènes. L'administration française n'avait permis l'établissement d'aucune presse dans toute la colonie, peut-être par le motif qui fit supprimer les imprimeries dans 40 petites villes du royaume, parce qu'elles publiaient des livres à un prix inférieur à celui de Paris. L'*Expédition* de lord Selkirk a été traduite et imprimée à Montréal, 1818, in-8° de 222 pages. Les annuaires qui paraissent dans cette ville et à Québec sont, en général, plus curieux que les nôtres. L'Almanach de Québec pour 1832, se compose de 216 pages. Le docteur X. Tessier, en 1827, a traduit en anglais la *Thérapeutique*, par M. Bégin, avec des notes, in-8° de 480 pag. En 1815, l'*History of Canada to the peace of 1763*, par W. Smith, 2 vol. in-8°, a été imprimée à Québec, chez John Neilson. Entre autres souscriptions, M. Irwin a proposé un dictionnaire de la langue des Micmacks, tribu de la Nouvelle-Écosse, Il vient de paraître *Québec et ses environs*, avec planches, 3sch. 6 pences. La traduction en français du rapport du comité choisi pour s'enquérir sur le gouvernement civil du Canada, grand in-8° de 388

pages petit-texte, a été imprimée, en 1829, chez MM. Neilson et Cowan. La typographie canadienne manque de compositeurs habiles.

L'ouvrage le plus récent a pour titre : *Transactions of the literary and historical Society of Quebec*; tome II, in-8°. de vñj et 4/6 pages. Outre plusieurs des mémoires que nous avons cités (p. 258), ce volume contient une notice sur des coraux recueillis dans la baie des Chaleurs, et à la côte nord de l'île d'Anticosti, par le 50° de latitude N. ; des notes sur les substances textiles et sur les procédés de teinture employés par les Indiens. Des recherches sur leurs idiômes, faites par des missionnaires français, ont été imprimées dès le XVII^e siècle : M. John Wilkie vient de traduire, sous le titre de *Grammar of the huron language*, des remarques plus approfondies, écrites en latin par un missionnaire de Lorette. Le mémoire de M. W. Sheppard, sur divers arbres et plantes des Canadas, n'est sans doute qu'une introduction à des études plus étendues. Les Français, dans leur infatigable ardeur d'exploration, avaient parcouru jadis de vastes contrées au nord du Saint-Laurent : depuis, elles n'étaient connues que des chasseurs, quoique très-propices à des établissemens pour les émigrans. D'après le vœu de la législature, la partie située entre le Saint-Maurice et le Saguenay a été explorée en 1828 : l'année suivante, on a opéré la reconnaissance de l'autre partie, en remontant le Saint-Maurice jusqu'à la rivière au Lièvre pour redescendre

par l'Otawa. Le 1^{er} volume des Transactions contient l'excellent essai *Geognosy of the Saguenay country*, par M. le lieutenant Baddeley : le 2^e vol. public : *Additional notes on the of St.-Paul's bay*, par le même. Un autre officier, M. Ingall, est auteur de remarques sur le pays compris entre le Saguenay et le Saint-Maurice, et sur la contrée recondue par l'expédition de 1829 : une carte assez improprement dite géologique y est jointe. Un mémoire non moins intéressant, avec une carte mieux dressée, sont dus à M. Alex. Sherriff; c'est : *Topographical notices of the country lying between the mouth of the Rideau and Penetanguishine, on lake Huron*. Révéler aux populations les richesses minérales de leurs provinces, est une entreprise digne des plus grands encouragemens : tel est l'objèt de l'essai composé par M. le lieutenant Baddeley : *On the localities of metallic minerals in the Canadas*. A la fin de ce volume on trouve le catalogue déjà considérable des instrumens et appareils de physique, celui de la bibliothèque, et la liste des dons faits au muséum. Mais des ouvrages scientifiques français, mais des indices d'échanges entre la France et le Canada, il n'y en a aucun ! Pourtant, cette société académique forme quatre classes, de littérature, d'histoire naturelle, des sciences, des arts.

Les ouvrages qu'on publie le plus sont des livres élémentaires. *Poor Richard, or the Yorkshire almanack*, contient, dans 16 pages, des renseignemens

utiles pour le Haut-Canada. Deux français, MM. Lemoult et Potel ont publié à Montréal, en 1831, une grammaire (1). Un autre abrégé de grammaire française est dû à M. J. Boucher, Canadien et professeur de physique au collège de Chambly. M. Bibaud vient de faire paraître un *Traité d'arithmétique*. La Société littéraire et historique avait accordé une médaille au *Petit système d'agriculture*, par M. Alex. Quillet. Dans son *Traité d'agriculture adapté au climat du Bas-Canada* (1831), l'honorable Jos. Perrault a exposé les règles du jardinage et de la grande culture : ces deux parties se vendent 5 sch., demi-reliure. *Cours abrégé de leçons théoriques sur les principes élémentaires de la chimie*, tel est le titre d'un ouvrage de 220 pages in-8°, 5 sch. demi-reliure, que va publier M. le docteur Meilleur. M. Des Rivières-Beaubien s'est longtemps occupé d'un *Traité sur les lois civiles du Bas-Canada* : le prix des 3 volumes in-8° sera de 30 sch. Le nombre des souscripteurs a permis à l'éditeur, M. Ludger Duvernay, d'en commencer l'impression.

Comme toutes les littératures à leur naissance, c'est par la poésie que débute celle du Canada. Les-carbot, Diereville, de Chevrier avaient publié dans le XVII^e siècle, des descriptions médiocrement ri-

(1) M. Lemoult, ex-officier dans la garde impériale, est décédé en mai 1832, à Angoulême, inspecteur des contributions indirectes.

mées de la Nouvelle-France : sujet que l'académicien Thomas n'a pas traité plus heureusement en 1760. *La Mort de Jumonville* est un de ces poèmes vagues, classiques sans vérité locale, dont l'Europe était déjà fatiguée (1). De jeunes canadiens s'essaient versificateurs ; mais sortis récemment du collège, ils n'en ont pas oublié encore les amplifications. Composent-ils des imitations des classiques français, la poésie en est souvent polixie et incorrecte : parfois leur patriotisme paraît cosmopolite, ou quand il s'arrête sur le Canada, il se jette par élan dans l'avenir, sans se recueillir dans des souvenirs historiques et si divers : on dirait que leur verve ne s'allume que pour la satire. Avant que des idées graves et puissantes soient venues à la France, lorsque la vie monotone s'usait dans la superstition et sous l'absolutisme, cherchant, par des plaisirs frivoles, à se débarrasser, comme de pensées coupables, des plus généreuses inspirations, la chanson érotique et bacchique fut en grand honneur. Les Canadiens répètent incessamment nos anciennes ballades. L'enfance est bercée aux airs normands : point de festin, au village, sans des rondes françaises, et, à la ville, les toasts manqueraient de so-

(1) Lescarbot composa et fit représenter, à Port-Royal, en Acadie, le Théâtre de Neptune. Un chœur de tritons traînaient le char du Dieu, en célébrant la gloire de Henri IV : des sauvages débitaient des tirades dont la mythologie avait fait les frais.

le
cc
ne
to
he
M
Dr
pe
à t
Ch
vat
sir
ne
dis
jeu.
ave
larc
grat
Je v
que
peu
I
met
que
wax
Che
à ler
pom
com

lennité, si chaque convive n'accompagnait le sien de couplets de sa composition.

« Nos souvenirs populaires, nos contes de vieilles, nos chansons, nos proverbes, nos superstitions, tout en nous est normand ou breton, m'écrivit un homme politique du Bas-Canada. Les contes de la *Mer bleue*, du *Merle blanc*, etc. ; les chansons *Dans les prisons de Nantes... A Saint-Malo, beau port de mer... C'est la Belle française... A Rouen, à Rouen...* encore les histoires des *Fifollets*, de la *Chasse Galerie*, du *Lutin* qui fait trotter les chevaux, etc. ; ces contes, ces fadaises-là me font plaisir à entendre. C'est quelque chose que les Anglais ne savent pas, quelque chose par quoi nous sommes distincts des Écossais. J'ai beaucoup vécu, quoique jeune, avec les aïeux de la génération actuelle et avec leurs trisaïeux, au moyen des récits des vieillards : je me ferais, au besoin, généalogiste des migrations les plus reculées de la population du pays. Je vois donc avec regret que nos contes s'oublient, que nos vieux dictons cessent d'être entendus du peuple : c'est autant d'effacé de notre nationalité. »

Les indigènes n'ont pas éteint et brisé leur calumet ; mais on leur a fait des péchés des romances que les amans hurons soupiraient auprès du wigwam, sur la natte même où reposaient leurs belles. Chez les nouveaux Zélandais, tout fournit des sujets à leur poésie : elle chante Tépali qui y a propagé la pomme de terre ; Shongni qui a visité l'Angleterre, comme jadis le tzar Pierre : glorieux d'avoir été pré-

senté à Bonaparte à Sainte-Hélène, Touai qualifié de *panapati* les plus fameux guerriers de son île. N'a-t-on plus de souvenirs pour les grands chefs des Iroquois ? Ouréhouharé, orateur et si habile diplomate ; Ponthiac, le Spartacus moderne ; Proctor, brave comme Bayard ; Técumsé qui, dans notre siècle, s'est montré un autre Guillaume-Tell ? Le beau talent de M. Férimore Cooper aurait-il déjà épuisé la peinture des caractères et des mœurs de ces tribus ? M. John Galt, connu à Londres par des romans estimés, n'a rien composé quand il est devenu surintendant de la compagnie des terres, dans le Haut-Canada. Et pourtant Pokahontas est une héroïne plus digne que Atala, immortalisée par le génie.

Dans notre Europe, les littératures vont être privées des croyances et des traditions poétiques. Le *positif* refoulant l'antiquité dans les siècles, plus loin encore que la chronologie ne la sépare de notre époque, nous ôte jusqu'à ces fictions qui de l'Asie primitive s'étaient répandues par le nord et par le midi, pour prendre au moyen âge d'autres transformations. Plus de nymphes dans les prairies, plus de forêts enchantées : la sculpture a cessé de vivre des demi-dieux ; désormais ni amours, ni ermites, pour la peinture : la poésie est à la recherche d'un Parnasse ; l'Olympe tout entier a péri : l'Enfer est sans fournaies comme l'Elysée sans bosquets : Satan même abdique. Mais, enfans de la nature, les sauvages ont la foi des prodiges ; ils peuplent encore

le
ri
d
N
tic
d:
ro
re
le
vé
pé
co
se
lac
mi
ch
pit
cit
les
au
bré
la
glo
poè
ten
sais
dai
M
tach
rim

leurs déserts de fétiches : la mythologie de l'Amérique du nord contient l'histoire des institutions, des usages et des arts des tribus indigènes. A la Nouvelle-Écosse, le purgatoire permet les apparitions aux âmes des Acadiens : à Gaspé, les Indiens s'effraient des Manitous auprès de la Table roulante et du Roc percé, autant que les Hindous redoutèrent leurs Péris, les Slaves leurs Ghouls, les Gaulois leurs Kéryons. C'est du sein de l'énorme végétation du tropique que s'élance le Cap des Tempêtes africain : la Terre des Tempêtes du Canada, couverte d'éternels frimas n'est visitée que dans ses havres et par la baleine. Les grands fleuves, les lacs immenses, l'été plaines limpides parsemées de mille îles verdoyantes, l'hiver dures comme les couches primitives du globe, avaient vu sur leurs bords pittoresques des nations puissantes, bien avant des cités de l'européenne civilisation. Ces climats que les orages et les brouillards disputent tour à tour aux aurores boréales, à la sérénité ou glaciale ou brûlante; ce pays qui possède une triple gloire, la sienne, celle de son ancienne fondatrice avec la gloire des tribus aborigènes, n'inspireraient pas des poètes, quand les échos des forêts vierges répètent toutes les sortes de chants, la ballade écossaise et galloise, la complainte hurone, le lai irlandais et la romance française!

Mais l'Amérique qui étudie notre littérature, attache encore le mérite de la difficulté vaincue, aux *rimes* qu'une foule de versificateurs y produisent.

On dirait que l'épidémie que de trop longs essais classiques dans la poésie latine contribuèrent à développer dans le midi de l'Europe, affecterait à présent le Bas-Canada. Ou plutôt, le renouvellement de l'année n'y est plus le sujet banal de chants fastidieux : les chansons sont des hymnes patriotiques. On remarque dans le chansonnier imprimé à Montréal, entre autres pièces *Sol canadien*, par M. Isidore Bedard; *Riches cités*, de M. Morin. Nos chants nationaux, souvent répétés en chœur jusque dans les townships, ont inspiré quelques imitations : Béranger est classique aussi à Montréal et à Québec. Cette capitale a produit un jeune poète, auteur des paroles et de la musique d'un opéra, Joseph Quesnel, qui révélait un beau talent lorsque la mort l'a enlevé à son pays. Elle y a frappé aussi, et à l'âge de 29 ans, Adam Kidd, Irlandais, dont les essais sont estimés, entre autres son poème du *Huron chief*. Des gazettes anglaises ont recueilli des pièces de vers assez remarquables de M. W. Hawley. M. le notaire Garneau a déjà fait preuve de talent, M. W. V. de verve, un pseudonyme (Milthène) de goût. Le poète français le plus fécond est M. Bibaud : son recueil, Montréal, 1830, n'a pas moins de 172 pages in-12; il contient des épîtres, des satires, des odes et chansons. Ce sont des portraits d'usuriers, de nihilistes, de fausses dévotes, d'orateurs ennuyeux, de... « C'est comme chez nous, » disait lady Montagu, en sortant du sérail où elle avait observé les intrigues des odalisques.

Le mélange des populations, s'il est nuisible à la pureté du goût, produit aussi l'émulation. L'isolement nourrit un faux orgueil, parmi un peuple et dans les individus. On a cessé d'attribuer aux climats des influences propices ou contraires aux développemens de l'intelligence humaine, et les Canadiens sont doués libéralement de ses facultés. Mais ils ne sortent pas de leurs provinces : l'enseignement des voyages leur est inconnu. Ils jouissent d'institutions libérales, et c'est encore dans des méthodes et des opinions surannées qu'ils cherchent des soutiens à leur nationalité. Le principal est et doit être la langue, et ils ne la purifient pas des défauts qui lui sont restées depuis presque un siècle, ou qu'elle a reçus du contact de l'anglicanisme. Le français que parle le Bas-Canada n'est plus le langage du XVII^e siècle, quoiqu'il conserve une forte empreinte du *style réfugié*. C'est toujours les artifices de l'ancienne rhétorique pour briser la pensée et énerver l'expression : toujours la philosophie scolastique. Celle-ci fut faite jadis pour les gloses et les commentaires : appliquée à la polémique de la politique, elle n'a plus que des aperçus vagues, des argumens flasques, émoussés quand ils croient être incisifs. Il faut bien le pardonner au journal, mais il a contribué à faire oublier l'époque ante-révolutionnaire, alors que l'étiquette, qui avait usurpé une si haute influence sur la société, imprégnait le style d'afféterie : des rhéteurs jouaient aux académies, comme les enfans aux processions : la province exaltait des versificateurs

sans âme et sans idées, des orateurs phrasiens, des prédicateurs d'une assoupissante prolixité; et l'érudition dépensait sur des localités, des connaissances trop vaniteuses pour être utiles: à peine la critique avait quelques organes.

Le barreau se purifie de la scolastique: depuis peu d'années, les avocats et leurs clercs ont cessé de monter au palais chargés d'in-folio. En Canada, les commentateurs français font encore autorité; et c'est du barreau que sortent les principaux orateurs du corps législatif. Là, où la nature inspira aux indigènes de si énergiques harangues, la parole devrait être forte, concise, pittoresque, entraînante, et non doctorale, compassée. L'éloquence quelquefois, la liberté toujours peuvent compter au nombre de leurs tribunes celle de Québec. Dans la dernière session, une question littéraire y a été débattue. Le système de colonisation qui fut imposé à la Nouvelle-France, fut presque la restauration du moyen âge: l'histoire des alliances, des guerres avec ou contre les indigènes a perdu d'autant plus de son intérêt que ces tribus s'éteignent sans avoir été conquises à la civilisation; et les provinces américaines, d'où l'Angleterre portait des attaques contre les possessions françaises, forment une république indépendante. La France sans doute ne pourra pas être indifférente à la publication des *Annales canadiennes*: elles rediront en partie sa gloire ancienne; et c'est une population entière qui va fortifier de cet ouvrage, ses coutumes et ses affections françaises. Mais notre épo-

que est tant occupée : la civilisation, progressive, est aussi universelle ; et l'histoire, dès ses premiers ouvrages, procéda par la méthode comparative. Enfin une chronique qui s'arrête à 1812, manque en partie d'un intérêt vital.

Jacques Labrie, élève du collège de Québec, fut reçu docteur en médecine à Edimbourg (Ecosse). Chirurgien d'un bataillon de la milice pendant la guerre de 1812, il écrivit souvent dans les journaux pour la défense des droits de son pays, qui lui est redevable aussi de la meilleure institution pour les demoiselles. Il n'accepta qu'en 1827 la députation dont il fut un des membres les plus laborieux. Il recueillit tous les matériaux que sa province put lui fournir pour écrire une histoire du Canada. Il est décédé le 26 octobre 1831. Dès le 30 novembre, M. Morin a exposé à la chambre d'assemblée, que, depuis Charlevoix, plus d'un siècle s'est écoulé sans que le Canada ait eu véritablement un historien : les souscriptions ne pourraient suffire, et l'ouvrage de J. Labrie fournira 3 ou 4 vol. in-8°, au prix de 2 à 3 liv. sterl. : il est nécessaire d'allouer sur le budget provincial 500 liv. st. pour l'achat d'un certain nombre d'exemplaires. On dit dans la discussion : Si l'on eût proposé un prix de cette somme pour la composition d'une histoire du Canada, quel membre eût combattu cette demande ? — Personne n'a lu ou n'a pu examiner les manuscrits de M. Labrie... Qui assure que les héritiers de M. Smith ne viendront pas demander aussi une allocation pour une nouvelle édition de

l'ouvrage composé par leur père. La 1^{re} édition lui coûta de 2 à 500 liv. st. — Il n'y a pas d'homme en Canada capable d'écrire son histoire : cette entreprise demande des connaissances étendues sur l'histoire générale de l'Europe, dont les révolutions sont liées avec les événemens de ce pays.....

M. Morin a accepté la charge honorable de publier ce livre : heureusement il écrit avec goût le français, car ce n'est point par son style que M. Labrie peut mériter le titre de Tite-Live du Canada, que des amis lui ont donné. Séparée depuis 70 ans de l'empire dont elle s'attache à conserver la langue et les mœurs, cette province, encore sans littérature, va produire pour son premier ouvrage considérable, son histoire. Aucun état moderne ne s'est ainsi annoncé dans les lettres. Et elles peuvent attendre quelque éclat d'un pays aux sentimens généreux, dont l'imagination ardente trouve à s'inspirer par une nature qui lui est propre. Sans être doués du génie partout si rare, des écrivains canadiens procureront peut-être à la littérature française, dans l'Amérique du nord, une splendeur que la littérature anglaise n'y a pas encore obtenue. Gloire transatlantique qui manqua aux lettres grecques et latines, les unes sans disciples au-delà de l'Asie mineure, les autres fières d'avoir produit des poètes et des rhéteurs dans les Gaules et dans l'Espagne (1).

(1) Paris a recherché un moment les ouvrages de Jacques Grasset Saint-Sauveur, né à Montréal le 6 avril 1757, et mort en 1810, après avoir rempli les fonctions de consul de France

D'avance, la propriété littéraire a dans le Canada des garanties qu'elle demande depuis longtemps en France. Un acte du parlement provincial, de 1832, assure aux auteurs ou leurs ayant-causes, pendant 28 années, le droit exclusif de publier et vendre leurs ouvrages : privilège qui sera prolongé de 14 autres années, si l'auteur est vivant ou s'il a laissé une veuve ou des enfans existans. Avant la publication, l'auteur devra indiquer le titre de son livre au greffier de la cour civile de son district; et 3 mois après l'impression, il en remettra un exemplaire au même greffe. Toute édition faite sans son consentement sera confisquée à son profit, et il recevra moitié de l'amende de 10 sch. par chaque feuille. L'amende est de 15 liv. st. pour le cas de plagiat. Après 2 ans il y a prescription contre les amendes. Ces dispositions sont communes aux estampes, cartes, et œuvres de musique. Dans la même session, il a été alloué 300 liv. st. à la société littéraire et historique de Québec, afin qu'elle se procure les documens relatifs à l'histoire des premiers temps du Canada. M. Papineau, président de la chambre, dit : « L'examen des vieux papiers de l'administration serait plus utile que tous les récits des voyageurs. Ce pays comptait à peine 2,000 habitans que le gouvernement français

en Hongrie. Il fut auteur de onze ouvrages : plusieurs sont des romans, les autres traitent de l'histoire. La plupart, publiés de 1784 à 1805, jouirent de la vogue qui s'attachait aux livres composés dans l'esprit de cette période de notre littérature.

y versait des sommes immenses, mais pour la conversion des sauvages. Avec le système alors suivi, la Louisiane, favorisée du plus beau climat, est devenue une possession onéreuse : partout, en Amérique, en Afrique, dans les Indes, les colonies de la France ont été réduites par leur régie, à un état de langueur et d'inutilité. La comparaison de ce système avec les accroissemens des colonies des autres puissances, doit leur procurer à toutes une grande leçon. Quant aux documens à recueillir, les archives de la France les conservent; nul doute que son gouvernement ne nous en facilite la communication. »

CHAPITRE XIII.

AGRICULTURE.

PENDANT trois siècles , les états de l'Europe condamnèrent les populations éparses sur le sol des Amériques , à récolter des épices , à exploiter des mines , à recueillir des pelleteries : les colonies subissaient de fréquentes disettes , alors qu'elles envoyaient ces richesses à leurs métropoles. Enfin l'agriculture a fait quelques progrès au Brésil et au Pérou : ils sont moins actifs dans la Colombie encore ébranlée par les secousses politiques , et dans les provinces de la Plata qui ont vu , durant une même année , 93 changemens apportés à leur gouvernement. Le Mexique , avant de s'être affranchi , n'avait guère à lui que des fabriques de poterie en terre cuite ; et dans sa capitale aux 15,000 carrosses , suivant Voltaire , que des manufactures de draperie et de toiles. Déjà l'Amérique du nord se suffisait à elle-même , exportait de son superflu. Jadis , en Canada , le retard , la capture ou le naufrage de quelques navires partis de

France avec des approvisionnemens, étaient des calamités pour les colons sans industrie, pour les agens de la traite et pour les bataillons qui les protégeaient; aujourd'hui ce pays alimente de ses blés une partie de la Grande-Bretagne qui, en 1831, en a expédié des cargaisons pour nos ports français de l'ouest.

La mendicité, cette lèpre de l'Europe moderne, n'est connue des Canadas que par les pauvres qu'y envoie leur métropole. On ne compte dans le Bas-Canada que 1,282 infirmes, vieillards et autres qui vivent d'aumône. Suivant le recensement de la même province, pour 1831, le nombre des familles qui subsistent par l'agriculture, s'élève à 50,824; celui des serviteurs employés comme fermiers est de 7,602. Il n'y a que 2,503 familles qui s'occupent du commerce. Les commissaires ont trouvé, maisons habitées 82,437; maisons en construction 1,458, maisons inhabitées 1,542. Enfin, ils ont compté 25,208 non propriétaires d'immeubles, et 57,891 propriétaires de biens-fonds. « Les neuf-dixièmes de la population vivent du travail de la culture, sur leurs propres terres dont la quantité varie entre 60 et 120 arpens. Le sol est couvert de neige environ 6 mois de l'année; cependant ces propriétaires peuvent vivre avec quelque aisance et élever de nombreuses familles. Quelques centaines de possesseurs de terres qu'ils ne cultivent pas eux-mêmes, en retirent annuellement des rentes de 100 à 300 louis. L'autre dixième de la population est lié avec les villes, où les habitans sont, pour la plu-

part, propriétaires de maisons et d'emplacemens. Les plus riches d'entre eux jouissent de revenus depuis 500 à 2,000 louis. » (*Enquête*, 1828).

Ce pays se ressent de l'impulsion générale, donnée sans prévoyance à l'industrie commerciale, et qui a trouvé nos jeunes villageois encore trop ignorans pour comprendre que leur coopération au progrès doit consister, surtout, dans l'amélioration des cultures. Comme en France, des héritiers canadiens vendent tout leur patrimoine indivis, et avec de faibles capitaux ils viennent dans les villes, où ils exercent de pauvres professions. Plusieurs aussi retournent aux champs qu'ils regrettent d'avoir quittés. Naguère, 500 lots de terre, mis en vente par le séminaire de Québec, trouvèrent aussitôt autant d'acheteurs : parmi eux, des servantes se proposaient, avec leurs gages, de payer des cultivateurs pour défricher leurs parts. Des propriétaires, pour devenir des consommateurs oisifs, se défont de belles terres à de faibles prix, et les acquéreurs sont, la plupart, des étrangers. On a cru remarquer qu'aux environs des villes les progrès agricoles ont le moins d'activité, et que les habitans y sont atteints d'une indolence qui accroît leur goût pour les boissons spiritueuses.

Un observateur des États-Unis a écrit : « Vous trouvez dans une maison canadienne (car nous ne donnerons pas le nom de cabane à une demeure grande et commode), au moins 3 et quelquefois 4 générations. Le respect et la tendresse des jeunes

pour les vieillards, la conduite affectueuse et gaie des anciens envers la jeunesse, la politesse qui les caractérise tous, excitent délicieusement l'intérêt de l'étranger. Leurs habitudes sont patriarcales : ce n'est pas que nous les approuvions entièrement, parce qu'elles sont le résultat de leur esprit stationnaire. Les Français-Canadiens parlent leur langue plus purement que les autres émigrés de cette nation. » Et pourtant beaucoup de ces villageois ne peuvent indiquer avec précision de quelles provinces leurs aïeux étaient venus, soit la Picardie, la Bretagne, l'Aunis; soit la Gascogne, le Maine, la Champagne. Depuis long-temps les noms propres ont été changés contre des sobriquets, ou ils sont comme remplacés par des prénoms. Qu'un habitant du nom de Pierre Dubourg ait deux fils, on appellera l'un Antoine-Pierre, l'autre Jacques-Pierre : très-rarement on les distinguera par le nom patronimique. Chaque ferme nouvellement formée, est censée avoir sa famille nouvelle. Les Anglais et les Américains, quand ils changent de contrée, substituent volontiers à leurs noms propres d'autres noms qu'ils choisissent dans la Bible.

Cependant le Canada-Français semble plutôt être le Canada-Normand ; tant les familles portent, comme dans l'ancienne Neustrie, des noms dérivés des mêmes qualités morales, des défauts physiques, des professions, des animaux, végétaux, etc., des lieux originaires. Ces noms sont des titres pour les pauvres habitans : les Canadiens instruits aiment

à étudier les coutumes primitives de leur pays dans les annales de la Normandie. Pour eux, la bataille d'Hasting, la conquête de l'Angleterre par Guillaume, est une sorte d'ère. Les Canadiens encore peu nombreux qui viennent en France, ne manquent pas de visiter cette province : c'est un pèlerinage patriotique. Un d'eux a écrit : « Pendant que j'ai résidé en France, je suis entré dans un grand nombre d'habitations de paysans, pour observer avec un soin constant leurs usages particuliers. C'est dans la Normandie que l'intérieur de la chaumière du villageois m'a offert le plus de conformité, avec ce que j'ai laissé sur les sites élevés du Saint-Laurent. Dans la grande salle, le lit principal entouré de serge verte, le bénitier à la tête, la longue table à manger, la couchette des enfans sur des roulettes en bois, les différens coffres pour y déposer l'habillement du dimanche ; l'ornement des poutres, le *tulle* français ou fusil à long calibre, la carnassière, etc., etc., m'ont fait penser plus d'une fois à l'habitation de mon ami Jean Gilbeau, à la côte de Beaupré (1).

(1) Un acte notarié le 15 mars 1822, semble, sauf quelques dispositions, exhumé d'un tabellionat du Boccage normand. François Gazaille, dit Saint-Germain, notable, cultivateur résidant en la seigneurie de Sorel, et dame Meneclier, sa femme autorisée, font donation irrévocable entre-vifs à leur fils majeur François, savoir : les meubles de ménage et animaux qui suivent : deux lits de plume avec leurs draps et couvertures, 2 poêles avec tuyaux, 2 miroirs, 2 chaises tournées, 1 bureau

Rarement les maisons ont plus que le rez-de-chaussée : les salles sont planchées. Quoique grossier, le mobilier se compose de tout ce qui est nécessaire. Le bas prix des marchandises anglaises n'a pu rien changer à l'habillement des jours ouvrables : c'est toujours la capote d'étoffe du pays, grise, ample sans dépasser les genoux, le chapeau de paille en été, l'hiver le bonnet de laine rouge ou

peint en jaune, 6 cuillères à soupe d'argent, 1 canard de fonte... 2 charrettes, 1 cheval, 1 vache... Les immeubles consistent en divers terrains propres à bâtir et une boulangerie dans le bourg de Sorel ; finalement en une terre de 2 arpens de front sur 20 arpens plus ou moins de profondeur... A la charge des droits et devoirs seigneuriaux et de payer à l'acquit des donateurs à leur décès... *différentes sommes* montant à 464 livres de 20 sous. En outre le donataire s'oblige de loger, nourrir, entretenir lesdits donateurs, de leur procurer les douceurs et ce dont ils auront besoin en santé et maladie, les secours d'un prêtre et chirurgien quand requis, comme aussi de les faire inhumer décemment parmi les fidèles, avec chacun un service le jour des obsèques et un autre au bout de l'an. Et au cas d'incompatibilité d'humeur, le donataire sera tenu de leur donner une chambre entretenue chaude et en bon ordre ; chaque année 12 piastres d'Espagne pour leurs menus besoins, 24 minots de blé loyal et marchand, 200 liv. de bon lard, 100 liv. de bon bœuf, 1 demi-minot de sel, 1/2 liv. de poivre, 8 liv. de thé vert, 100 liv. de sucre (d'érable), 12 liv. de tabac à fumer en torquette, 6 liv. de chandelle, 12 liv. de savon, 10 gallons de rhum, 2 gal. de vin rouge ; plus 2 habillemens complets d'étoffe de magasin. Et au décès de l'un des donateurs, la pension et entretien diminuera de moitié, excepté la chandelle et le chauffage.

de fourrure. Les femmes sont vêtues comme les paysannes de France, jupon de couleur foncée, mantelet d'étoffe, souliers pareils à ceux des hommes. La récolte du lin accroît chaque année leur provision de toile qu'elles tissent, ainsi que les étoffes. Le jardin joint l'habitation, blanchie avec soin : la culture des légumes et des fleurs est aussi du travail de la femme, même durant les fortes chaleurs. Aux États-Unis, ce sexe n'est astreint à aucun ouvrage de peine. Les chemins ne sont que les sentes tracées par nécessité. Les maisons restent ouvertes, tant la sécurité est grande dans ces campagnes. Excepté l'Écossais et l'Anglais émigrants, tout étranger est reçu avec hospitalité.

Casanier, comme le sont nos cultivateurs, le canadien ne sort pas de son comté. Les settlers qui viennent de l'Europe, ont vu et pratiqué ses procédés agronomiques : ils ne peuvent pas être routiniers. S'ils s'établissent dans le Bas-Canada, ils préfèrent les terrains secs, élevés et légers qui leur épargnent l'achat d'instrumens coûteux et leur rendent des produits divers. On reconnaît à présent la vérité des observations du docteur Dwight, sur la fertilité prodigieuse qui a été attribuée au sol normal de l'Amérique. La chute des feuilles qui se sont accumulées depuis des siècles, a formé une couche végétale, en certains lieux, de 10 à 12 pieds de profondeur, et qui rend d'abord au centuple les semences qu'on lui a confiées. Mais après quelques années, cette couche disparaît, ou elle est trop

peu mélangée avec le sol pour que celui-ci soit très-productif.

Franklin a écrit : « Un beau climat, des terres fertiles, un air pur, de l'eau saine, des vivres en abondance, beaucoup de bois, de bons salaires, tels sont les avantages que nous offrons aux étrangers. » Mais, suivant Volney : « Ajoutez un ciel capricieux et bourru, tour à tour très-humide ou très-sec, très-brumeux ou très-serein, si variable qu'un même jour offrira les frimas de Norwège, le soleil d'Afrique, les quatre saisons de l'année, et vous aurez le tableau physique et sommaire des États-Unis. » On a beaucoup écrit sur ces climats, sans que les observations ayent été étayées d'expériences suivies, et faites sous toutes leurs latitudes. Québec est au même degré que Poitiers, York sous celui de Florence. Mais par delà les Canadas sont les lacs, la baie d'Hudson, les contrées polaires. Du nord et du nord-est, par le bassin du Saint-Laurent, fondent les vents glacials, tous les frimas; ou le sud envoie des orages qui se condensent sur le Canada, et des chaleurs brûlantes : la foudre ne tombe pas plus fréquemment aux Antilles; et quelquefois, en juillet, le thermomètre de Fahrenheit, élevé à 90 degrés à l'ombre, descend à zéro dans la nuit. A la fin d'octobre 1851, on a éprouvé à Québec ce qu'on appelle dans le nord de l'Amérique un *été sauvage*. Déjà la terre était couverte de plusieurs pouces de neige, les gelées devenaient fortes quand plusieurs jours de beau temps

c
l
c
s
l
c
I
J
A
J
C

qu
pi
Le
M.
po
be
no
l'il

vès
sav
ser
gra
gra
terr
gra

ont fait remonter le thermomètre jusqu'à 73° à l'ombre. Mais le Haut-Canada subit beaucoup moins ces bourrasques de température ; et des observations successives démontrent que, dans l'autre province, l'âpreté du climat décroît en raison des conquêtes de la culture.

Pour 1820, on a trouvé : *Température moyenne* :

HAUT-CANADA.		BAS-CANADA.	
Janvier.	—18° 17' et 13 jours clairs.	—11° 14' et 23 j. c.	
Avril.	—59° 07' 23	—48° 91' 25	
Juillet.	—81° 37' 25	—82° 23' 26	
Octobre.	—48° 13	—32° 24' 16	

Dans le district de Gaspé, le sol est mauvais ou de qualité médiocre : aussi les habitans s'adonnent principalement à la pêche qui est très-productive. Leurs familles nombreuses justifient l'observation de Montesquieu qu'on a contestée, sur la fécondité des populations ictyophages. Le sol du district de Québec est en général sablonneux, formé d'une terre normale ou mélangée. L'argile compose le sol de l'île de Montréal et d'une grande partie de ce district.

Les cultivateurs distinguent ainsi la terre : noire végétale, estimée : non végétale, veule, marne ou de savane, très-peu productive par elle-même ; on s'en sert comme engrais : grise, de pointe ou à gros grains, excellente : rouge, médiocre ; avec des engrais, bonne : jaune, peu estimée, ainsi que la terre de sable de couleurs différentes : de tuf ou de gravois, presque improductive, excepté pour le

seigle et les pois : blanche , dure et maigre : de bois franc , bonne , mais ayant peu de durée : de fond , bonne : argile ou terre glaise. Plusieurs estiment par-dessus tout , le mélange en égale proportion de terre sablonneuse , glaise et végétale. En général , le sol du Haut - Canada est plus fertile ; dans plusieurs contrées on le juge excellent. Il est léger , sablonneux et noir.

Les labours , dans le Bas-Canada , se font en octobre et en novembre : les gelées ensuite rendent la terre plus friable. On ne sème le blé qu'au printemps , à cause des grands froids ; néanmoins des cultivateurs britanniques emblavent leurs champs pendant l'automne , afin de se ménager plus de temps pour les travaux d'avril. C'est en automne que s'opèrent les semailles dans le Haut-Canada : au printemps on a plus de loisir pour le sarclage et le rechauffage ; et c'est en partie à sa netteté que le froment de cette province doit sa supériorité dans les marchés de l'Angleterre. Ce blé , blanc , est à grains plus ronds que les espèces cultivées dans le Bas-Canada : celles-ci , rougeâtres , ont le grain plus petit et plus compact. La farine du blé blanc est très-belle : mélangée avec celle de l'autre froment , elle donne un pain meilleur que si chacune était employée à part. Le Canadien ne demande à ses terres fortes que du froment , pour en verser les riches produits dans le commerce : le nouvel habitant cultive sur un sol sec et léger les mêmes céréales , les racines nourricières , les *denrées*. Il a en plein

F
r
c
i
F
e
d
n
j
e
ti
di
sc
de
Le
La
pa
mé
d'

champ des patates, du maïs, des carottes, des fèves, des navets; plantes que l'autre ne cultive guère qu'en jardin ou sur des lopins de terre. Aussi, quand l'année est mauvaise pour les blés, le Canadien est réduit ou à acheter au loin du maïs, ou à manger du pain d'avoine, noir et malsain; tandis que l'émigré britannique ou américain se nourrit des abondantes provisions de sa cave et de son grenier, indépendamment des produits de l'étable, pour laquelle il a amassé plus de fourrages.

Le Bas-Canada pratique donc encore l'ancienne méthode française; une année il fait pacager ses champs, et il les emblave l'année suivante. Les prairies artificielles, les cultures vertes et en sillons qui prépareraient la terre pour le froment, n'y sont pas employées. On fauche les prairies qui ne sont que des prés naturels, infestés d'herbes mauvaises ou murissant à des temps divers; et pour pacage, les jachères ne fournissent souvent que des forêts de chardons. L'habitant manque de capitaux, d'instruction pour changer ses assolemens: il lui faudrait établir des clôtures: les instrumens mêmes sont peu perfectionnés. Soit routine, soit à cause de la cherté de la main-d'œuvre, il ne profite pas des graminées et autres plantes propres à son pays. Les voyageurs ont reproché aux riverains du Saint-Laurent de jeter dans son lit les fumiers et les pailles: ceux de l'Hudson, à Albany, agissaient de même encore à la moitié du dernier siècle. Aujourd'hui les uns et les autres recherchent les engrais,

mais sans aucun des soins employés dans la Belgique : outre la chaux, ils se servent quelquefois de plâtre importé de la Nouvelle - Ecosse, quoique le sol canadien en recèle, et aussi des couches de marne. Le lin est préféré au chanvre qui pourrait devenir, comme en Russie, un article de grande exportation, et les épreuves qu'en a faites l'administration de la marine ont paru satisfaisantes. La culture est mieux entendue dans le Haut-Canada ; on y suit le système de rotation des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

Proche Québec, 5 minots de blé ont rapporté plus de 1,200 gerbes. Un simple grain pousserait de 50 à 60 épis, à en croire de nouveaux colons : un boisseau en produirait près de 50 par acre du Haut-Canada. On y récolte, suivant M. Howison, de 25 à 50 boisseaux de blé pour 1. Quant au seigle, la proportion est d'environ 16 pour 1, et de 14 pour le sarrasin. Autant il est difficile dans cette province de connaître avec exactitude la masse des récoltes, autant des renseignements assez précis sont aisément recueillis dans le Bas-Canada. Le seigneur a de fréquens rapports avec les censitaires obligés à la banalité : le curé, décimateur et pasteur, exerce une double surveillance : en outre, l'habitant est connu du notaire, des officiers de la milice et des délégués des sociétés d'agriculture qui visitent les moissons.

Suivant M. Bouchette, l'acre de terre rapporte en Angleterre autant que 2 et même 3 acres du Bas-Canada, à cause de la supériorité de la méthode

britannique ; car il est notoire qu'à égalité de bonne culture , l'acre canadien rapporterait à peu près autant que l'acre anglais. Les deux méthodes sont pratiquées dans des localités limitrophes ; moins attaché à ses préjugés , le cultivateur français aurait déjà réformé la sienne. Dans le township de Shipton, comté de Sherbrooke, renommé pour ses chevaux, les colons britanniques obtiennent par acre, de 15 à 20 minots de blé, 40 d'avoine, 40 à 50 de maïs, environ autant d'orge, et 2 à 300 boisseaux de patates. Un bon laboureur y gagne de 3 à 5 sch. par jour, 10 à 12 dollars par mois, 100 à 130 doll. par an ; la journée d'un artisan est payée 7 sch. Dans la partie nord, au comté des Outaouais, M. Philemon Wright s'établit, en 1800, avec quelques familles sur le township de Hull : en 1820, les 705 habitants avaient 5 moulins, 2 distilleries et 2 écoles : en 1828, ils étaient au nombre de 1,066, et ce canton contenait 1 moulin à cardes, 4 scieries, 2 tanneries, 12 fours à chaux, 4 usines pour potasse : le bétail avait augmenté d'un tiers, les récoltes étaient presque triplées. Elles consistent à présent en 17,000 minots de blé, 21,000 d'avoine, 8,400 de seigle, 22,500 de maïs. M. Wright, député au parlement, sème en juillet ou août le blé entre des rangs de maïs, dont les larges feuilles le protègent contre les fortes chaleurs : après la cueillette du maïs, en automne, il fait raser le blé par ses troupeaux, qui trouvent pendant quelques jours un pacage délicat, et à une

époque où les herbes sont rares , sans que le froment en souffre pour sa croissance au printemps.

La différence des tenures ne contribue pas moins que la méthode à la supériorité des établissemens britanniques. Au lieu de la jalousie , c'est l'émulation qui devrait animer le Canadien. Si jamais la population française perd de sa prépondérance , ne pourra-t-on point l'imputer au maintien de sa tenure féodale et de la dime ecclésiastique ? Des townships nouveaux soutiennent avec d'anciennes seigneuries une comparaison désavantageuse à celles-ci. Conçédée en 1736, la seigneurie de Sainte - Marie , comté de la Beauce , aboutit à des rivières et est traversée par la route de Québec à Boston : son village de 40 maisons , et où il se tient 2 foires , renferme le manoir seigneurial , 1 bureau de douane , 2 hôtelleries , 1 couvent à deux étages , où 20 à 25 filles reçoivent l'instruction , 2 autres écoles et l'église catholique. Pour toute la population , de 4,725 individus , dont 32 artisans , il y a seulement 2 moulins à farine , 1 à foulon , 3 à cardes , 14 scieries , 2 tanneries , 1 poterie , 2 fabriques de potasse , enfin 6 boutiques et 4 cabarets. Le bétail est composé de 1,510 chevaux , 875 bœufs , 2,500 vaches , 9,300 moutons , et de 2,700 porcs. Cette seigneurie , une des plus florissantes , contient , dans ses 3 lieues de front sur 2 de profondeur , 43,100 acres en culture. Toutes ses récoltes consistent en 21,500 minots de blé , 13,000 d'avoine , 9,500 d'orge , 43,000 de pa-

tates, 10,700 de pois, 1,500 de maïs, 900 de grenailles, 780 quintaux de sucre d'érable et 3,600 tonneaux de foin. — Quelques loyalistes ou toriers américains éprouvèrent, vers 1800, la bonne qualité des bois et du sol d'un township, à proximité du lac Memphramagog et de l'état de Vermont. C'est *Stansstead*, qui contient environ 70,000 acres divisées en 350 lots. En 1821, on y comptait un peu moins de 500 familles qui se sont adonnées de plus en plus à l'agriculture, à l'exploitation des bois, à l'horticulture et aux arts mécaniques. Aujourd'hui la population est de 3,580 habitans : il y a une église protestante, 15 écoles, 29 artisans, 8 boutiques et 5 tavernes. Les usines sont au nombre de 65 : moulins à farine 9, à cardes 7, à foulon 7, papeterie 1, scieries 18, fabriques de potasse et perlasse 21, tannerie 1, distillerie 1. Le bétail consiste en 1,470 chevaux, 2,000 bœufs, 2,450 vaches, 2,800 moutons, 1,875 porcs. Les récoltes rendent près de 45,000 minots de blé, 52,000 d'avoine, 6,000 d'orge, 7,800 de pois, 12,200 de maïs, environ 61,000 de patates. C'est dans le principal village, de 200 habitans et de 26 maisons, qu'on imprime le *British Colonist*.

On peint le paysan de l'ouest de la France plein de préjugés, fier de sa perspicacité pour les affaires de sa profession, sourd aux conseils, détracteur des avantages qu'obtiennent près de lui des cultivateurs riches ou éclairés ; à la halle, au cabaret ou dans les groupes formés le dimanche sous le balai de l'église, s'abandonnant à son esprit goguenard : pour-

tant, avisé il réfléchit, intéressé s'il ne peut plus contester la réussite de procédés nouveaux, il en essaie, mais dans un coin reculé de son champ; enfin convaincu, il courtise son voisin plus habile pour tirer de lui des avis auxquels il feint encore de faire des objections. Ce portrait convient aussi au Français du Canada. Mais l'Écossais au caractère entreprenant, le pauvre Irlandais, savent bien qu'un acre en pommes de terre rend environ 6 fois autant qu'un acre en froment. A leur passage par le Bas-Canada, ils voient les résultats de la routine, entendent dire que le bois devient cher, à cause du procédé suivi constamment d'abattre tous les arbres à une grande distance des habitations. Parvenus enfin sur leurs lots, ils pratiquent le mode de défrichement des Américains : les broussailles enlevées, ils ne coupent que les grosses branches des arbres qu'ils dépouillent d'une partie de leur écorce ; autour de ces troncs bientôt desséchés, ils labourent et ensemencent aussitôt le terrain.

La bêche et la houe sont d'abord les instrumens du nouveau colon. En France, le morcellement des champs menace d'abandon l'usage de la charrue : dans le Haut-Canada, les défrichemens livrent de plus en plus des fermes à la moyenne culture. En 1830, on évaluait la quantité d'acres cultivées à 1,250,000. Cette année-là, on portait la population à 215,750 individus : c'était environ 6 acres par personne. Ce chiffre peut être exagéré alors, est déjà trop faible : l'émigration britannique a poussé

en 1831 plus de 40,000 individus dans cette province, qui en reçoit un nombre plus grand encore en 1832. Et à peine établis dans les townships, les nouveaux venus s'empressent de vanter à leurs amis de la Grande-Bretagne les avantages qu'ils recueillent. Ils fabriquent eux-mêmes leur sucre, vinaigre, savon et leur chandelle : la viande de boucherie ne leur coûte que 2 à 3 pences la livre. Voici leur mercuriale la plus récente.

Froment : le *boisseau*, 3 sch. 9 pen. à 5 sch. — Seigle, 3 sch. — Maïs, 2 sch. 6 pen. — Sarrasin, 2 sch. 6 pen. — Avoine, 2 sch. — Pois, de cuisson facile, 3 sch. 6 pen. — Patates, 1 sch. 6 pen. — Pommes, bonne qualité, 1 sch. — Volaille, les meilleures, le *couple*, 1 sch. 3 pen. — Oie grasse, 1 sch. 6 pen. — Cidre, le *baril*, 5 sch. — Rhum, le *quart*, 10 pen. — Whiskey, bonne qualité, 7 pen. 1/2. — Eau-de-vie, 9 pen. — Vin de Porto, 1 sch. 3 pen. — Thé, la *livre*, 3 sch. 6 pen. — Les moutons, gros et gras, valent sur pied, 10 sch. 6 pen. — Les vaches, de 50 sch. à 3-liv. 10 sch. — Les bœufs, de 5 à 6 liv. st.

Le prix des denrées, au marché de Montréal, était le 29 décembre 1831 : Bœuf, la *livre*, 1 pen. 1/2 à 4 pen. — Lard, 3 1/2 à 4 p. : le *quintal*, 23 à 50 sch. — Mouton, le *quartier*, 2 à 5 sch. — Veau, 2 sch. 6 p. à 10 sch. — Oies, le *couple*, 3 sch. 9 p. à 5 sch. — Dindes, 4 à 7 sch. 6 p. (1) — Canards,

(1) Franklin, dans sa lettre fameuse sur l'Ordre de Cincinnati.

2 à 2 sch. 4 p. — Poulets, 1 à 2 sch. 6 p. — Perdrix, 1 sch. 5 p. — Beurre frais, la *livre*, 11 p. à 1 sch. 5 p.; salé, 8 à 9 p. — Graisse, 6 à 7 p. — Œufs, la *douzaine*, 9 p. à 1 sch. — Sucre d'érable, 5 à 6 p. — Fleur de farine, le *quintal*, 12 sch. 6 p. à 15 sch. — Pain blanc, les 4 liv. 7 p. 1/2. — Blé, le *minot*, 5 sch. à 5 sch. 6 p. — Avoine, 1 sch. 9 p. à 2 sch. — Orge, 2 sch. 6 p. à 2 sch. 9 p. — Pois, 4 à 4 sch. 6 p. — Patates, 1 sch. — Foin, les 100 *bottes* ou 1,500 liv., 27 à 30 sch. — Bois, la *corde*, érable, 18 sch.; mêlé, 12 sch. 6 p.

Le recensement opéré en 1831, par des commissaires répartis dans toutes les localités du Bas-Canada, a fourni ces résultats : Arpens de terre occupés, 4,931,793. — Arpens de terre cultivés, 2,065,913 1/3. — Récolte de 1830 : Minots de blé, 3,404,756 — de pois, 984,758 — d'avoine, 3,142,274 — d'orge, 394,795 — de seigle, 234,529 — de blé d'Inde, 539,633 — de blé sarrasin, 106,050 5/8 — de patates, 7,357,416. On a compté 166,686 chevaux, 543,343 moutons, 295,137 porcs. Les bêtes à cornes, au nombre de 389,706, sont ainsi réparties : district de Gaspé, 541; de

natus, dit : « On trouve des aigles partout ; tandis que les coqs d'Inde ne sont indigènes que chez nous : les premiers qu'on ait vus en Europe, ont été apportés du Canada par des jésuites, et l'on en a servi, pour la première fois, aux noces de Charles IX. » Ce coq, qu'il soit d'origine ou asiatique ou américaine, acquiert rarement en France la moitié du poids du dinde canadien.

Québec, 104,796; de Trois-Rivières, 43,752; de Montréal, 229,747. Le 5^e district, celui de Saint-François, est compris dans les autres districts : il contient 42 townships.

Dans ces pays nouveaux, les propriétaires qui consomment sans produire, sont rares. Le chiffre de la population doit être comparé incessamment avec celui des récoltes, plus qu'avec celui de l'étendue du territoire. La principale force productive réside dans les travaux des habitans. Trop peu nombreux, ils ne peuvent recueillir complètement leurs grains. La main-d'œuvre y est aussi chère que dans les Etats intérieurs du nord de l'Union, où un garçon de ferme gagne 40 fr. par mois, avec la nourriture et le logement. Et les récoltes viennent en maturité presque simultanément : lorsque la température n'est pas propice, les foins ne sont pas encore entièrement fauchés qu'il faut scier les blés. Suivant un énoncé inexact de l'arpenteur général du Bas-Canada, de 3 millions d'arpens environ, un tiers serait ensemencé, les 2 autres millions resteraient en prairies ou en jachères.

Cependant 5,200 habitans de la seigneurie de Saint-Ours, dans le comté de Richelieu, récoltent 44,000 minots de blé, 20,000 d'avoine, 10,500 de pois, 53,000 de patates. Ils élèvent près de 2,000 chevaux, autant de bœufs, et le double de vaches, 2,500 porcs et 13,700 moutons. Sur la seigneurie de Varennes, 3,380 individus recueillent 47,000 minots de froment, et 31,000 d'avoine. Dans le

comté de Verchères, les 13,000 habitans ramassent plus de 145,000 minots de blé, 115,000 d'avoine, 24,000 d'orge, 57,000 de pois, 560,000 de pommes de terre : ils ont 5,500 chevaux et 10,500 bêtes à cornes. La seigneurie de Vaudreuil fournit assez un aperçu de l'isolement des fermes : elle contient 4 lieues de front sur 1 lieue $\frac{1}{2}$ en profondeur : sa population est de 2,300 individus, et le plus fort des 2 villages ne compte pas 40 maisons.

Rouville est une autre seigneurie, mais située sur le bord de la rivière Chambly : de largeur elle occupe 2 lieues, et 1 lieue $\frac{1}{2}$ en profondeur : ses 5,150 habitans, vassaux, n'ont que 5 moulins à farine, 1 à cardes, 1 à foulon ; leurs produits agricoles consistent en 29,000 minots de blé, 10,460 d'avoine, plus de 9,000 d'orge, environ 11,000 de pois, 4,500 de seigle, 940 de maïs. Ils sont riches en outre de 2,040 chevaux, 5,200 bœufs, 2,025 vaches, 2,800 porcs, 17,000 moutons. En France, plus de la moitié des chaumières sont privées de vaches ! Un canton rural qui compte 17,000 habitans, est très-fort : c'est aussi la population du comté de Richelieu. Si le premier récolte également 92,500 minots de froment, 84,000 d'avoine, 4,400 d'orge, 25,000 de pois, 5,500 de seigle, 5,800 de grenailles, 5,100 de sarrasin, 3,500 de maïs, 44,000 tonneaux de foin ; il ne recueille pas en outre, comme le comté Canadien, 157,000 boisseaux de pommes de terre, il n'élève pas à la fois 5,400 chevaux, 4,550 bœufs, 9,806 vaches, 7,925

porcs, 55,000 moutons. Un bon canton du Calvados, comptant 10,461 habitans, ne nourrit que 1,210 chevaux, 2,895 vaches, 300 bœufs, 9,915 moutons. Quant aux quantités de toutes les sortes de récoltes, par chaque canton et par mairie, l'administration ne recueille pas de renseignemens, ou elle ne les communique pas à nos annuaires et statistiques. Chaque préfecture n'a pas même un comice agricole!

CHAPITRE XIV.

EXPOSITIONS. — CONCOURS.

DEPUIS 15 ans, des sociétés d'agriculture sont incorporées dans le Bas-Canada. Celle de Québec compte 28 membres résidans : en 1830, la législature lui a alloué 555 liv. st. pour être distribuées en encouragemens. La société de Montréal a reçu, sur le même budget, 960 liv. st. : son comité de direction est composé de 20 membres. Des 1,420 liv. st. votées pour 1832, la société du district de Saint-François a obtenu 100 liv. st., comme celle de Trois-Rivières. D'autres sociétés correspondantes sont établies dans les comtés de Bedford, d'Effingham, d'Huntingdon, d'York, et dans le township de Shefford Le comté de la Prairie possède, depuis 1851, une société auxiliaire de celle de Montréal : pour tout membre, honoraire ou ordinaire, la souscription annuelle est de 5 sch. Avant 1830, le Haut-Canada n'avait qu'une société d'agriculture, à Northumberland, district de Newcastle. Alors M. Fothergill pro-

posa à la chambre d'assemblée, de multiplier ces sociétés « utiles dans les pays les mieux pourvus de marchés et de foires, nécessaires dans cette province pour accroître les rapports entre les habitans, pour seconder l'augmentation du bétail et hâter les progrès de la culture. » La chambre vota, séance tenante, 100 liv. st. en faveur de tout district qui contribuerait de ses fonds pour 50 liv. st., à la formation d'un ou de plusieurs comices. Ces secours législatifs ont été continués. Deux sociétés d'agriculture existent à York et à Newmarket, dans le même district de Home.

Ces sociétés ne composent pas des dissertations, hérissées de termes savans; elles ne publient pas d'épais recueils d'observations faites à la ville, ou qui s'y éteignent dans les bibliothèques. Elles réclament le secours de la presse, mais de celle dont les feuilles entrent dans les chaumières; et la périodicité canadienne suspend ou abrège sa polémique politique pour insérer leurs instructions. Ce sont, chaque semestre d'hiver, des bulletins sur les quantités et les qualités des dernières récoltes, sur les labours et les semailles, sur la température de la saison. Au retour du printemps, on épie la végétation, on observe les variations de l'atmosphère. Chaque mois, un rapport est publié: il dit les effets remarquables ou de fortes chaleurs ou de froids soudains: il signale l'état des levées, si elles sont encore infestées de nielle, si le sarclage est toujours négligé. Ainsi les journaux ont des garanties contre les

notes que leur remettraient ces spéculateurs que réjouit une intempérie ou qui supposent des désastres. Depuis long-temps ces bulletins sont en usage dans la Grande-Bretagne.

En Canada, les sociétés d'agriculture sont entièrement indépendantes de l'administration : les grades, les emplois publics ne sont point pris en considération pour le choix de leurs bureaux. Elles ont des réunions trimestrielles ; elles président à des exhibitions de produits, à des distributions de prix, trop nombreux pour qu'ils soient tous mérités. Proche Québec, 25 charrues ont concouru pour 6 prix de 8 à 4 piastres ; on a accordé les premiers au labour fait par 1 ou 2 paires de bœufs, avec ou sans toucheur : le labour avec des chevaux hongres est le moins récompensé. Au premier concours ouvert à la Prairie, il s'est présenté 4 charrues anglaises et 5 canadiennes ; une de celles-ci a gagné 9 piastres : il y avait 6 autres prix. A Montréal, 16 prix sont proposés pour le labour aux Canadiens et autres du *district* qui auront employé le moins de temps, et fait preuve de plus d'habileté. La société a offert aussi, en 1832, pour le *comté*, 28 prix montant à 187 piastres, pour les champs au moins de 4 acres les mieux cultivés en blé, orge, avoine, pois, patates ; de 2 acres en maïs, en *mangle-wurzel*, en navets ; de 1 acre en lin. Trois autres prix sont offerts, afin d'exciter à semer du trèfle et du mil avec le blé, et pour transformer en prairies des champs de 5 arpens au moins.

La culture des arbres à fruits n'obtient pas de mention. On a remarqué à une exposition de Québec des grappes de raisin mûries sans chaleur artificielle, et de beaux échantillons de pommes. C'est dans les environs de Montréal que croissent l'excellente *pomme de neige*, la *fameuse*, la *pomme grise*, la *bourassa* et plusieurs autres pour la table. Les espèces de pommiers à cidre sont très-variées, et la plupart très-productives. Mais la fabrication est encore grossière, très-imparfaite, comme dans nos départemens de l'Ouest : c'est l'auge, la presse, le *remiage*, les procédés du XV^e siècle. Le cidre est l'unique boisson pour laquelle il y ait des prix, et seulement à York (Haut-Canada).

Comme les autres sociétés d'agriculture, celle du district de Home décerne le plus de prix à l'élève du bétail. L'automne dernier, le plus bel étalon a valu à son nourrisseur une prime de 5 liv. st.; la meilleure jument, 3 liv. st., comme pour le taureau le plus vigoureux. Il y a eu aussi différens prix pour les béliers et brebis : les premières primes sont 2 liv. st. pour le plus beau verrat et pour le porc le plus gras. Si, à l'exemple de l'Indoustan qui rend un culte à la vache, ou de l'antique Égypte qui adorait le bœuf, l'Amérique du nord vénérât un quadrupède, comme représentant l'un des deux principes générateurs de la nature, ce serait l'animal que réprouva le législateur des Hébreux. La société du district de Montréal ne propose pas moins de 60 prix pour le bétail, de mars 1852 à 1853. Les

plus élevés sont de 16 piastres, pour le meilleur étalon de trait, et pour l'étalon le plus propre à la selle. Il faut présenter les poulains avec les jumens : les meilleures obtiennent deux primes de 12 piastres. Les sujets les plus beaux de la race bovine, canadienne améliorée, et d'espèce étrangère, donneront droit à 30 prix. Il y en a 12 pour les moutons. Enfin, le total monte à 437 piastres, ou 2,368 fr. 54 c. La Société d'agriculture du comté de Montréal, a proposé 95 prix, s'élevant à 509 piastres. La Société de l'ex-comté d'Huntingdon a distribué, en 1830, 70 prix, représentant 1,694 fr. Huit mois après sa formation, la Société du comté de la Prairie a décerné 44 prix ; 26 pour bestiaux. On n'admet point les animaux qui n'ont pas été nourris et soignés dans le comté ou district, pendant les 6 mois précédens. Ceux qui ont mérité des prix ne doivent plus être présentés.

Parmi ces prix, un certain nombre sont des encouragemens pour l'industrie rurale. A York (district de Home), 15 sch. sont accordés à la meilleure paire de socques. Dans le Bas-Canada on distribue 8 ou 4 piastres pour les pièces d'étoffe canadienne, de drap ou de toile de lin, les mieux confectionnées et mesurant 20 verges. Chaque cultivateur est son propre tisserand pour ses étoffes journalières : c'est son travail d'hiver, et plus souvent celui de sa femme et de ses filles. La coiffure d'été étant le chapeau, de semblables primes sont accordées pour 6 chapeaux de paille imitant le

mieux ceux de Livourne. Des gants, des ceintures de laine, des flanelles rayées, d'autres échantillons, ont valu des prix à plusieurs femmes. Les 9 meilleurs fromages, pesant 18 liv. chaque, gagnent 5, 4 et 3 piastres ; il en est de même pour les 3 tinettes de beurre du poids de 56 liv. Malheureusement les sociétés ont peu trouvé à donner des prix pour inventions ou améliorations de machines propres à exécuter, d'une manière supérieure ou économique, une opération quelconque d'agriculture. La Société de Montréal a fait des essais pour fixer les menoires des traîneaux, afin d'empêcher la formation des cahots sur la neige.

Un semestre, une année à l'avance, ces sociétés font savoir jusque dans les townships, l'époque et les conditions des concours et des expositions publiques. En janvier, exhibition seulement pour les bestiaux gras. Et malgré les frimas et toutes les rigueurs de l'hiver, des cultivateurs amènent à la ville l'élite de leurs élèves : le lieu du concours est la place du marché. Chaque prétendant présente au secrétaire de la société un papier contenant son nom et celui de sa résidence, sa qualité de cultivateur, l'âge, la race, le prix d'achat, et la désignation de l'animal qu'il va présenter ; et, s'il est engraisé, la nature et la quantité de la nourriture employée, pendant quel temps. Des experts, entièrement désintéressés dans l'exhibition, choisis par plus de 6 membres du comité, et assermentés, prononcent avec au moins 5 membres du comité

de direction. Ce comité décide les difficultés, s'il s'en élève. On est prévenu que les animaux mâles supérieurs ne pourront être refusés pour un certain nombre de saillies, chacune à raison de 12 piastres par étalon propre à la selle, de 4 piast. s'il est de trait, et de 1 écu pour les taureaux et béliers. Quelquefois la société prête pour une année, de septembre à septembre suivant, des verrats et béliers de races améliorées. Pour qu'un étalon soit admis au concours, il faut que son propriétaire, un semestre auparavant, l'ait désigné dans les gazettes.

Ou bien il s'agit des prix pour la bonne culture. Ne sont point reçus les habitans qui n'ont pas opéré avec soin le sarclage de leurs champs. Le premier dimanche de juin, trois cultivateurs sont choisis dans chaque paroisse; ils doivent faire, du 20 au 30 du même mois, l'inspection des fermes des compétiteurs. Pour celle qui est jugée la mieux conduite dans toute paroisse du comté de Montréal, le prix est de 4 piastres. Les inspecteurs ont à examiner le labour, les fossés, les clôtures, les animaux, les granges, et l'administration générale de la ferme. Septembre est l'époque de la grande exhibition; et à Québec elle comprend des fruits, des légumes, des céréales. La récolte principale est faite: les granges sont remplies: on tue les porcs et on les sale; c'est plus tard que, pour la provision d'hiver en viandes de boucherie, on dépécera des bœufs, des moutons, dont les quartiers gelés se conserveront frais. A l'exposition, succèdent les courses de

chevaux , les *reggatas* ou courses nautiques , et octobre amène les concours ou *parties* de labour. Malgré les pluies et le gros temps équinoxial , de tous les points du comté ou du district affluent des familles : elles remportent de ces réunions et de ces fêtes des enseignemens qui seraient plus efficaces sans l'esprit de parti ; car il fait préférer encore , pour les terres légères , l'ancienne charrue à avant-train , à la charrue anglaise. De même qu'un moyen puissant de propager en France l'instruction primaire , consiste , je le répète , dans des examens et des distributions de prix , dont les témoins seraient la population du village ; ainsi une société de l'industrie , par chaque département , déléguerait parmi le comice agricole de chaque canton , des commissaires pour inspecter les fermes , dont les cultivateurs aspireraient à des distinctions , et pour présider à des concours de labourage. Au lieu d'assemblées patronales , souvent si licencieuses , des fêtes cantonales seraient consacrées aux progrès de l'agriculture. Partout des instructeurs démontrent l'exercice du fusil , aucuns le maniement de la charrue.

Mais en Canada , comme en France , des cultivateurs ne veulent pas faire connaître l'état de leurs affaires. On a réduit le nombre des exhibitions. Les programmes annoncent encore trop de prix , et quelquefois la valeur en argent est dépensée aussitôt à la taverne. Des instrumens et des ouvrages d'agriculture , des semences choisies , des animaux de race améliorée seraient des récompenses plus dignes et

profitables. Les Canadiens, membres des sociétés, n'étaient pas exclus du concours : d'autres, sans être des cultivateurs-pratiques, obtenaient aussi une partie des primes. On a reproché en outre à ces sociétés, de ne s'être occupées ni de l'étude comparative des espèces des mêmes grains qui sont cultivés dans le pays, ni de l'examen des plantes nombreuses, mais sauvages, qu'il serait possible de rendre propres à la nourriture, ou des habitans ou du bétail. Ces sociétés procureraient un service immense aux Canadas, et à elles un moyen de lier des relations avec les académies d'Europe, si elles se livraient à des recherches pour améliorer le bois de construction, réputé à l'étranger de qualité médiocre, pour délivrer les champs de la mouche hessoise qui n'épargne que le blé chaulé, et les vergers, de la chenille qui y exerce les mêmes ravages que cause à nos pommiers le puceron lanigère, provenu de l'Amérique du nord, et dont il ne paraît pas qu'on se plaigne ni à Québec, ni à York.

M. W. Evans, secrétaire de la Société de Montréal, a dit dans son rapport du 5 mars : « Étendre généralement la pratique de semer des grains de trèfle et d'autres herbes, ce sera substituer à ces friches si nues, qui ne produisent tous les 2 ans qu'une petite quantité de pâture, des pacages abondans et riches : les terres ainsi rajeunies pourront donner 3 fois autant de grains qu'elles en rendent avec leur emménagement actuel. Une grande partie du bœuf, du lard, du fromage, du beurre que

nous consommons, nous vient des Etats-Unis, d'un pays qui, en retour, ne reçoit que très-peu de nos produits (ou même des manufactures anglaises) Cependant nous avons d'amples moyens de subvenir à cette consommation, si en améliorant nos pâturages, nous augmentons nos troupeaux; si par là, nous rendons leur première fertilité à la portion de nos terres que nous avons épuisée. Nous le pouvons, et cela sans diminuer, mais au contraire en augmentant la quantité, et en améliorant la qualité des blés et des autres grains que nous recueillons maintenant. Il n'est pas nécessaire, Messieurs, que je vous rappelle que les plus grandes ressources du pays doivent se trouver dans les produits de la terre, et qu'ils doivent principalement alimenter son commerce. M. Evans émet ensuite ces propositions, que, vu l'état actuel de la culture dans le Bas-Canada, ce serait un mal d'y encourager l'introduction des grandes espèces de bétail, sans avoir d'abondans pâturages et une nourriture d'hiver également abondante, et qu'on ne peut pas apprécier les qualités du bétail, à cause du peu de soin que les habitans ont donné à l'amélioration de la race. Mais que l'on choisisse quelques-unes des meilleures vaches de cette race; que, abondamment nourries, elles ne soient livrées qu'à quelques taureaux du même choix; que les plus beaux des animaux mâles soient les seuls conservés pour la génération; que tous les autres mâles soient châtrés à l'âge de huit jours; que les genisses ne soient jamais saillies que

lorsqu'elles auront au moins 2 ans, et l'on formera le troupeau le plus convenable possible au pays et au climat....

Cette immolation de la masculinité, opérée dans l'intérêt de la boucherie et dès le 8^m jour, peut ruiner des sujets qui seraient devenus beaux et forts. On doit savoir, en Canada, l'histoire du fameux Eclipse, condamné à être abattu à coup de fusil, et qui a été l'honneur des courses et des haras de l'Angleterre. Ainsi récemment, à Paris, un des plus puissans étalons, Shaklavüe-Amdan, a été tiré misérable du brancard d'un cabriolet de place. Reproduire par elle seule une race qu'on avoue être dégénérée, c'est rendre inutiles, en grande partie, les soins qu'on engage à lui donner. L'Amérique justifie encore les observations anciennes sur le décroissement des espèces exportées d'Europe. Aux États-Unis, les vaches ne rendent guère plus de la moitié du lait que fournissent celles du Holstein ou du Brisgau : si le bétail y acquiert d'assez amples développemens, la viande en est généralement moins savoureuse et moins nutritive que celle des animaux de l'ancien monde. Il en est de même pour la pomme de terre, inférieure en qualité à celle de l'Irlande et de la Hollande. Deux prix ont été accordés à Montréal pour un bœuf du poids de 2,112 livres anciennes, et pour un second de 1,920 liv. C'était en février 1852, alors que le bœuf gras, promené dans Paris et nourri dans le Calvados, pesait plus de 2,700 liv. Au reste, les sociétés agronomiques du Canada ne sont pas con-

vaincues que les grandes espèces rapportent moins que les petites, puisqu'elles proposent des primes pour l'importation d'autres races, mais seulement de la Grande-Bretagne. A York, les primes sont de 4 liv. st. pour un étalon, de 2 liv. pour un taureau ou une vache : on y distribue aussi de petites quantités de franc-blé anglais pour semer. Les espèces chevaline et bovine des Canadas, quoique dégénérées, ont conservé des qualités de la race normande. C'est encore une origine qu'on veut éteindre. Peut-être sert-on en France cette politique, en discréditant ses races, et en préférant, pour l'armée, les remontes d'outre Rhin. Depuis 14 ans, plus de 300 millions ont été employés à ces achats chez l'étranger ; à présent, la Normandie n'a pas assez de sujets pour les éleveurs allemands et belges, qui apprécient les excellentes qualités de cette race.

Les allocations accordées par les législatures des Canadas attestent leur zèle pour les progrès de l'agriculture. Elles aviseront sans doute à prévenir des plaintes sur la partialité des sociétés agricoles en faveur de cultivateurs britanniques, et à empêcher toute collision entre les sociétés de comté et de district. En France, la tribune a été quelquefois une chaire d'agronomie ; mais la plupart des discours attaquant la petite propriété, voulaient la recomposition de domaines aristocratiques. Et le projet de comices agricoles a été abandonné ; d'autres améliorations, si urgentes, sont ajournées jusqu'à l'établissement des fermes modèles. Nos sociétés d'agriculture, soit

qu'elles ne fassent pas assez d'essais, soit que leurs instructions soient trop peu populaires, n'ont véritablement pour appréciateurs de leurs utiles travaux que les agronomes regnicoles et étrangers. Encore suit-on, à leur égard, aux Etats-Unis, le conseil d'Olivier de Serres : « Pratique par ses expériences en remonte à la théorie la plus savante. » Mais dans le Canada, où les livres de l'agriculture française parviennent en petit nombre, on refait de la science avec de la théorie; là, comme ici, l'enseignement n'est pas placé auprès du cultivateur routinier, afin de détruire ses préjugés un à un, et pour l'instruire graduellement des procédés améliorés. Jamais on ne lui parle des Belges qui, par leur seule expérience et par des travaux constans depuis 2 siècles, obtiennent d'un sol généralement médiocre des récoltes diversifiées et les plus abondantes. On disserte sur les moyens de fonder des écoles à l'instar de celles des Hofwyl et des Dombasle : M. Pérault, de Québec, propose, dans son *Traité*, trop européen ou pas assez canadien, d'établir un collège par district, un séminaire par comté pour l'instruction de la jeunesse dans la grande culture, d'après le plan de l'institution Homont, proche Paris. Cependant chaque paroisse est pourvue d'une ou de plusieurs écoles primaires : on songe à procurer à la plupart des instrumens pour des leçons de jardinage ou petite culture, et les gazettes des deux provinces répètent les *connaissances usuelles*.

Comme la plupart des Etats de l'Union, le district

de Montréal à une société d'horticulture. On s'occupe, dans le Haut-Canada, d'établir des sociétés semblables : elles seront peut-être plus laborieuses. Celle de Montréal a eu pour fondateur lord Dalhousie, dont l'administration est encore odieuse à la population française. Néanmoins l'horticulture fait des progrès dans ces contrées hyperboréennes : les jardins de Québec sont aussi des parterres. L'été, des Américains apportent des collections de fleurs même équatoriales ; l'hiver ne dépouille pas les salons d'arbustes verts et fleuris. Le prix en est encore très-élevé : ces cadeaux plaisent beaucoup aux dames canadiennes. Le monopole britannique qui les prive des articles de l'industrie française, ne peut leur fournir aussi des produits que la nature refuse à l'Angleterre. C'est de Paris que sont exportées les meilleures qualités de graines, oignons, plantes et arbustes. Ainsi, l'anémone qui nous est venue de l'Inde, est propagée sur les bords de l'Ottawa : les fleurs dont l'amour asiatique se fait des moyens de correspondance, entretiennent dans les Canadas l'affection pour la France.

La société historique et littéraire de Québec, qui n'est pas encore l'Institut des Canadas, propose tous ces prix ; des médailles d'argent pour des observations météorologiques, pour la découverte de houillères, de métaux, d'une pierre propre à la lithographie, pour l'ichtyologie des lacs et rivières ; des médailles à la fabrication perfectionnée de la potasse, à l'extraction d'une huile limpide de la graine de

soleil, à des recherches sur des plantes indigènes applicables à la médecine ou à la teinture; des médailles pour la propagation des perfectionnements agronomiques, de la culture du chanvre, des procédés économiques de chauffage; des médailles aux meilleurs tableaux, copies, originaux, miniatures, aux traités les plus approfondis sur l'histoire ancienne du Nord de l'Amérique, sur les idiomes, mœurs et coutumes de chaque tribu indigène, à la meilleure pièce en vers, descriptive, lyrique ou dramatique sur un sujet tiré des annales du Canada. Malheureusement les antipathies politiques sont encore puissantes; les diverses sociétés savantes n'entretiennent point entre elles des correspondances actives, et jusqu'ici elles n'ont pas formé de relations avec les académies de l'Europe. Ce concours de tous les travaux est la seule centralisation que doivent rechercher les deux Canadas: le projet souvent ranimé de les réunir en une même province, à une administration unique, fomenterait de nouvelles discordes et il retarderait les progrès.

F
v
c
r
t
ti
ru
le
et
li
m
si
et
or

CHAPITRE XV.

VIABILITÉ. — NAVIGATION. — CANAUX.

L'Érudition s'est méprise souvent sur les enseignemens que réclamait d'elle la société parvenue à l'état moderne. *Nil novum sub sole*, répétait-elle dans ses contemplations de l'antiquité : elle eût cru se rendre coupable d'ingratitude en reconnaissant progressive la civilisation. Admiratrice en secret des vertus républicaines, elle évitait d'autant plus d'être comprise des peuples, qu'elle dédiait ses livres énormes aux princes de l'église et aux puissances de la terre. Ainsi, la stratégie a produit plus de dissertations que l'horticulture, la baliste plus que la charue : comme si le paysan vassal eût été l'esclave grec, le fabricant, l'affranchi latin, on n'a été avare de recherches que pour les procédés et les usages de l'atelier et de la ferme antique. Barthélemy lui-même, moins philanthrope que Fénelon, expliquait à son siècle, passionné pour le théâtre, le système musical et scénique des Grecs : son Anacharsis philosophe oublia d'étudier leur commerce et leur viabilité.

L'avènement tardif des lettres et des sciences dans la Grèce et ensuite à Rome, alors que ces états étaient livrés au luxe et déjà à la corruption, a été nuisible à la civilisation, même chez les modernes. Pieusement épris de tant de chefs-d'œuvre, les érudits secondèrent les artistes, dont les travaux magnifiques furent presque tous destinés à l'ornement des palais et des temples. Si les uns et les autres eussent mieux vécu de la vie de leur siècle, appréciant davantage les besoins de l'industrie, ils lui eussent appris les progrès qu'elle avait déjà faits lorsque la barbarie revint refouler le monde dans l'ignorance. Il y eût eu plus d'utilité à expliquer le système des canaux d'irrigation qui fécondaient le territoire de Babylone, qu'à disserter sur la structure des jardins de Sémiramis. Peut-être les arts seraient plus grecs, plus latins : c'est à eux-mêmes, et après de longs efforts, qu'ils doivent d'être parvenus à une prospérité qui leur fait exercer sur la littérature une influence qu'elle leur avait refusée. Car l'industrie travaille pour le peuple, sert les intérêts bien plus que les passions ; les beaux-arts s'imprègnent de ce positif, et la civilisation, ramenée au vrai et au naturel, acquiert dans chaque empire plus de nationalité. La démocratie (contester ce fait est une erreur et un mal) a pénétré l'ordre social, dans l'Amérique et aussi dans l'Europe, de principes plus durables que ceux qui produisirent les institutions de l'antiquité.

Que l'auteur de la Genèse, chef d'un peuple pasteur, ait écrit que les premières villes furent bâties

par Caïn et par Nemrod , pour se soustraire au châ-
timent de leurs crimes , l'Asie atteste , par la situa-
tion de ses villes les plus anciennes , qu'elle eut la
première le génie du commerce. Il aurait fallu que
des routes ralliassent ces cités éparses dans des États
immenses ; mais la théocratie et le despotisme n'eus-
sent pu régner sans les haines et les hostilités con-
tinuelles qu'ils entretenirent entre les empires ; et plu-
tôt que d'affermir les marais , on imposa des bar-
rages aux fleuves navigables ; plutôt que de percer
les montagnes , on les hérissa de retranchemens ; les
frontières furent ceintes de murailles , et des routes
aboutirent à des défilés clos de portes. Malgré la
poésie et l'érudition , employées à célébrer les tem-
ples gigantesques de l'antique Asie , et ses palais fas-
tueux , stationnaire à perpétuité , cette partie du
monde , quatre fois plus grande que l'Europe et d'un
quart plus étendue que l'Afrique , présente seulement
dans la Chine et dans l'Hindoustan britannique , des
travaux de viabilité comparables aux ouvrages déjà
exécutés dans le Nouveau-Monde. C'est qu'aussi les
produits de l'Amérique du Nord sont autant volumi-
neux que ceux de l'Asie sont compactes ou légers :
pour les uns , il faut toute l'activité du roulage et de
la navigation , quand le transport des autres est opéré
par des caravanes.

Du Bosphore , une voie commerciale bornait ,
partageait l'Asie septentrionale , pour aboutir aux
confins de l'est ; ou plus probablement , du plateau
volcanique entre l'Attai et l'Hémus , berceau du

genre humain, partirent trois grandes voies : l'une, à l'est, par la Sérique dans la Sine ; l'autre, par la Sogdiane et la Mongolie, pénétrant dans l'Inde par les rivières que reçoivent l'Indus et le Gange ; la troisième traversait la chaîne de l'Oural, et, par le Tanais, conduisait jusqu'à la Grèce d'Asie et d'Europe. Peut-être, dans la direction de celle-ci, les Européens orientaux se rencontrèrent avec des Asiatiques du nord qui applanissaient de leur côté les principaux obstacles ; mais ces routes tournaient les marais, allaient chercher les gués. Et le sol, en général sans bois, montagneux, aride, est presque partout sablonneux ; tandis que proche du Saint-Laurent et des lacs qui s'y déversent, le terrain ne cesse d'être marécageux que quand l'hiver le durcit pour le charger de neiges, et des forêts incommensurables y vivent des débris de forêts vierges. Le Canada nous montre le mieux quel fut l'état d'une partie des Gaules, de toute la Germanie, où les Romains, ces grands voyers du monde connu, ne firent pas pénétrer leurs routes.

Les Français ne trouverent pas dans le Canada les moyens de viabilité qui ont servi à celle d'une partie des États-Unis : il était dépourvu de grands quadrupèdes, ou ceux-ci ne vivaient pas en troupeaux. Comme les Cafres, qui sont redevables de bons chemins aux buffles et aux éléphants, les Anglo-Américains, à travers leurs montagnes, eurent dans les troupes de bisons, comme de svoyers et des guides non moins sûrs que le chameau, qui ne s'égare jamais

dans les déserts de l'Orient. L'une des routes aujourd'hui les plus fréquentées, celle de Cumberland au Kentucky, fut jadis tracée et aplatie par des troupes de bisons. Le feu fut sans doute le principal agent dont les peuples primitifs usèrent pour s'ouvrir des issues à travers les savanes et les bois : c'est encore le procédé employé proche l'Orénoque, et par le Nouveau-Hollandais, plus barbare que le naturel de la Nouvelle-Zélande, qui construit des chemins pour sortir de ses *pa*. L'incendie eût répugné aux indigènes du nord de l'Amérique, qui se faisaient de leurs forêts des secours pour leurs guerres interminables. Les Grecs, qui empruntèrent à des peuples plus anciens qu'eux jusqu'à une partie de leurs emblèmes, figurèrent partout la charrue et la faucille : leur Cérès n'eût pu manier la hache, arme pour les cannibales, instrument pour les tribus qui commencent à s'adonner à la vie sédentaire et à la culture.

« On abat d'abord une route du Canada à travers une forêt; les bois et les nuisances sont enlevées. La deuxième année, le passage est rendu praticable pour un cheval; l'année suivante, pour une cariole. Le chemin est réputé fait et bon, si, à la quatrième reprise, un chariot à provision peut facilement le parcourir. Telle route *repousse* peu après avoir été tracée, telle autre reste obstruée : il suffit d'un ouragan qui renverse des arbres dans les pays où il y a peu ou point d'habitans. » L'enquête de 1828 signalait en outre les réserves du clergé comme

la
ar
la
le
u-
u-
ti-
les
les
gé-
par-
au-
esse
our
ra-
nada
des
, ces
éné-

la les
partie
dru-
caux.
che-
méri-
ns les
guides
amais

un des obstacles à la viabilité. Des profondeurs incultes et sans issues séparaient la partie cultivée des seigneuries d'avec les townships, privés entre eux de communication. Les principales routes de la province supérieure n'étaient formées, dans les parties marécageuses, que de troncs mal joints : il n'y a pas de voyageur qui ne raconte avoir eu sa voiture brisée, au moins versée. En Europe, des provinces, des villes n'emploient encore pour la voie publique que des troncs d'arbres jetés en travers ; et les forêts de l'Angleterre furent abattues bien avant que des sentiers, tracés sans aucune combinaison par les piétons, élargis par l'usage, soient devenus des routes.

De Québec à Montréal, les Français formèrent sur les grèves du fleuve deux routes, déjà meilleures à l'époque de la cession que la plupart des chemins de la Grande-Bretagne. Elle avait une compagnie des mers du Nord, une compagnie des Indes, et ses routes étaient à peine praticables au commencement du XVII^e siècle. A l'exemple des Pays-Bas, la France construisit des voies commerciales ; mais Louis XIV, qui se trompa si souvent sur la véritable gloire, prodigua les ressources de la nation à ses palais superbes. Malgré les turpitudes du règne de son successeur, l'État put établir la plupart des magnifiques routes qui parcourent, séparent, joignent les provinces. L'Angleterre était en retard ; ses voies restaient sans entretien ; et c'était de France qu'elle exportait ses voitures les moins incommodes, et dont

elle commença à se servir, en 1748, pour le transport des lettres. Long-temps après, la viabilité fut négligée dans les colonies britanniques; les mesures adoptées pour son amélioration étaient entravées par la métropole. De 1791 à 1814, elle permit au Bas-Canada de dépenser seulement 1,000 liv. st. pour s'ouvrir des chemins. Il put, de 1815 à 1816, y appliquer 63,000 liv. st., pris dans son trésor provincial; mais les allocations, pour les 11 années suivantes, ont été restreintes à 5,000 liv. st.

A peine la colonisation d'Alger commence, et déjà des routes sont entreprises sur un territoire dont on ne parcourait par journée que 3 à 4 lieues. L'Angleterre marqua envers les Canadas la même négligence qu'on a justement reprochée à l'Espagne pour le Pérou, dont les chemins sont mauvais, quoiqu'il n'y pleuve jamais; pour la Nouvelle-Grenade, où le transport coûte environ 30 pour 0/0; au Portugal, à l'égard du Brésil, où 15 jours suffisent à peine pour les 80 lieues qui séparent Rio-Janeiro de Villarica. Naguère, sur les limites du Haut-Canada et des États-Unis, il n'existait, dans une étendue de 500 milles, qu'une seule communication par eau, près Buffalo; elle servait incessamment à la contrebande, et la fraude, de la part des Américains, a toute l'activité de leur esprit mercantile. Pendant la guerre de 1812 à 1814, ils approvisionnèrent l'armée anglo-canadienne de la plus grande partie des objets qui lui étaient nécessaires.

On a cherché à planter des barrières sur les routes

du Canada, à l'approche des villes : mais ce mode d'impôt n'a pu réussir en France ; les habitans l'ont donc repoussé. Ce fut Charles II qui établit les *turn-pike-roads* : le peuple anglais abattit les barrières ; il fallut des exécutions militaires pour soutenir le fisc. Les Canadiens admettraient plutôt l'expédient imaginé par Pomario, roi de Taïti. Dans son code, imprimé en 1822, ce Justinien de l'Océanie, ou le missionnaire anglican qui s'est fait son Tribonien, oblige le coupable de calomnie au premier degré, à construire de ses mains, avec l'aide de ses parens et amis, une portion de route de 2 à 4 milles de longueur, sur 12 pieds de large ; elle doit être bombée ; l'entretien est aux frais du propriétaire dont elle traverse les terres. Ainsi, un bon curé de la Calabre, désolé de la misère de ses paroissiens, qui cultivaient de plus en plus mal leurs champs, résolut, puisque ses exhortations données en chaire restaient inutiles, d'user pour la même fin du tribunal de la confession. A mesure que les habitans s'y présentaient, il leur imposait pour pénitence, aux uns de creuser des fossés, aux autres de planter telle quantité d'oliviers, d'orangers, de figuiers. Ces pécheurs ne tardèrent pas à se trouver bien de leurs fautes, dont l'expiation les enrichit (1).

(1) Déjà, en 1819, les papiers de l'Amérique du Nord rapportaient qu'à aucune époque, depuis la découverte du Nouveau-Monde, l'affluence des émigrans n'y avait été aussi considérable. Les routes étaient couvertes de malheureux, infestées par des voleurs. Le congrès délibérait sur des mesures

Les corvées dans l'Amérique, comme en Europe, sont jugées les seules ressources de la viabilité; ou du travail forcé, ou des prestations en argent. On semble calomnier le zèle d'habitans qui ne demanderaient qu'à être mieux dirigés. La réparation des chemins de la plupart des villages n'exigerait l'emploi que de quelques heures dans l'après-midi des dimanches et fêtes, depuis mai jusqu'à juillet, et en septembre. Tous les hommes valides de la commune recueilleraient d'abord les matériaux de la meilleure qualité, que des harnois, requis à tour de rôle, transporteraient sur les chemins, où le tassement s'en ferait avec soin, sous la surveillance du maire et d'autres notables. Mais l'observance religieuse... les orgies de la soirée seraient moins fréquentes. Année commune, les corvées coûtent à la Grande-Bretagne environ 280,000 liv. st. en argent, 540,000 liv. st. en nature, et les taxes des barrières produisent près de 3 millions de liv. st. Dans les Canadas, le numéraire est rare; les établissemens n'ont pas assez de travailleurs. En France, les anciens pays d'États ont fourni souvent des faits semblables à celui-ci. Proche le Détroit, et sur les bords enchanteurs de l'Orne, est le Mesnil-Villemont, autre petit village de 490 habitans, lesquels ne récoltent par acre que 120 gerbes, et n'ont que 22 chevaux de la-

de police, lorsqu'un député de l'Ohio fit la proposition que tout condamné fût mis en liberté, quand il aurait appris par cœur autant de chapitres du Nouveau Testament qu'il devrait passer de mois aux travaux forcés.

bour et 75 bêtes à cornes. L'été, plusieurs milliers de charrettes passent, chargées de bois, de granit, de charrée, de poudre végétative, de plâtre, de chaux. Afin de ne pas perdre les profits de ce passage, les habitans s'assujettissent à de fréquentes corvées sans rôle administratif, surtout sans le ministère des voyers. « Nous voulons obéir à notre maire seul, disent-ils. Il marche le premier; nous travaillons à sa suite. Les gens qu'on nous enverrait nous grugeraient. »

On n'entendait que plaintes dans les Canadas contre les voyers, grands et petits, et contre la bureaucratie : c'étaient des plans rédigés sans examen, des devis sans vérification, des ajournemens et encore des retards, des frais considérables mais pour les habitans, obligés d'acheter chèrement les visites de lieux, les écritures des bureaux; enfin, l'arbitraire joint à la partialité. On reprochait aussi à cette administration d'avoir gaspillé en partie les allocations, en dirigeant des chemins à travers des déserts, en en perçant d'autres pour l'intérêt des réserves, ou des terres concédées à des fonctionnaires. Peut-être certains membres des deux parlemens ont trop cherché à avantager de chemins nouveaux leurs propriétés. Enfin, plusieurs de ces abus viennent d'être réformés. Sir John Colbourne, gouverneur du Haut-Canada, disait en ouvrant la session de 1831 : « Sans un système qui assure efficacement la réparation des chemins et des ponts, l'amélioration des principales voies pour les townships situés dans les pro-

fondeurs, il n'est pas possible d'activer et de maintenir un commerce intérieur, et de procurer une valeur immédiate à l'industrie et aux capitaux apportés récemment par la grande émigration. Les mesures proposées pour guider dorénavant les émigrations périodiques, l'aide que le gouvernement a l'intention d'accorder pour les écoles des districts et des townships, prépareront graduellement la *colonie* pour la réception des classes agricoles qui lui viennent de la mère-patrie. Bientôt, je l'espère, nous verrons ces émigrans se répandre dans les endroits les plus fertiles, et y jouir d'une aise à laquelle peu d'habitans industriels de ce fortuné pays de leur adoption peuvent parvenir. »

Les réglemens sur la viabilité, empruntés à ceux de l'Angleterre, des États-Unis et à la législation française, sont à peu près les mêmes pour les deux Canadas. Tous les propriétaires, *householders* d'un township ou d'une paroisse, résidans depuis une année, se rassemblent pour élire les commissaires aux chemins. Ces commissaires, au nombre de 30 au plus, de 3 au moins, restent 2 années en fonction; ils décident des travaux à exécuter, comme de faire abattre les arbres placés auprès des berges et en dehors des terres closes, d'établir des rampes aux endroits dangereux, de réquerir les habitans et les chariots dans les lieux où il est besoin d'enlever les neiges. Les juges-de-peace du township en assignent des divisions aux commissaires: ceux-ci sont passibles d'amende pour négligence, d'emprisonne-

ment pour parjure. Quiconque , par obstination , met obstacle à l'ouverture ou à la réparation d'un chemin , doit l'amende de 2 liv. st. ; elle est de 10 sch. par jour , s'il obstrue la voie d'arbres ou d'autres embarras. Tout habitant mâle de 21 à 50 ans , et qui est porté sur le rôle de cotisation , est tenu , pour les chemins de la partie du township où il réside , à 2 journées par an ; que si sa propriété n'est pas évaluée au-dessus de 25 liv. st. , il peut , comme les prolétaires , être exempté de cette corvée : elle est de 3 jours pour la propriété estimée de 25 à 50 liv. st. , de 6 jours pour 150 liv. st. , de 11 journées au-dessus de 500 liv. st. En outre , tout possesseur d'un chariot , ou d'une charrette trainée par des bœufs , doit 3 jours de harnois. On est dispensé de ces travaux en payant , pour chaque journée , 5 sch. , si l'on a chariot ou charrette ; 2 sch. 6 pence , si l'on n'en possède pas. Tous les quartiers , des inspecteurs aux chemins , choisis par le gouverneur , font une tournée dans chaque partie de leurs comtés respectifs ; ils adressent leurs rapports aux juges-de-paix , qui se réunissent en une assemblée spéciale et pour le comté : ces magistrats sont les seuls arbitres pour les réquisitions et les répartitions des travaux.

Tout chemin doit avoir au moins 15 pieds de large pour être réputé voie publique : 12 pieds au plus font la largeur des passages que les propriétaires sont autorisés à percer à travers des terrains en bois debout , réservés , concédés ou non , afin d'accéder facilement à des défrichemens entrepris au-delà.

Le nouveau bill du parlement du Bas-Canada, diffus et obscur comme les actes législatifs de l'Angleterre, ajoute que les commissaires dresseront, avec ou sans un arpenteur, tels plans et procès-verbaux pour chemins et ponts à construire ou à réparer, et qu'ils soumettront ces pièces, homologuées par les magistrats de la localité, à l'assemblée de tous les juges-de-paix du comté. Ces propositions rendues exécutoires, le propriétaire qui n'obéit pas à la réquisition est poursuivi par l'officier aux chemins, sur un warrant dressé par le juge-de-paix le plus voisin. Les frais de saisie ne peuvent pas dépasser la somme due. Quant aux terres qui sont délaissées, ou dont les propriétaires sont inconnus, elles sont hypothéquées, pour le principal et accessoire des poursuites être prélevés sur le prix de la vente. Le grand-voyer peut être choisi comme arbitre, par les commissaires des comtés limitrophes qui ne s'accorderaient pas sur la direction ou le prolongement des chemins. Les inspecteurs et les commissaires ne reçoivent ni traitement ni indemnité.

Heureux le Canada, s'il se préserve de discussions parfois si savantes, qu'elles nuisent plus à l'exécution des travaux que les obstacles naturels, et de l'imagination d'ingénieur, qui enfante sans cesse des plans qu'elle refait toujours! Les uns, ennemis des *chemins qui marchent*, comme Pascal définissait les voies navigables, ne veulent que grandes routes; les autres, partisans exclusifs des canaux, décrient tellement les voies de terre, que ce qui d'abord surprend

le plus les étrangers, c'est de trouver les principales routes de la France presque aussi bonnes que celles de l'Angleterre. Un député a osé dire, pendant la session de 1822 : « Nous avons bien vécu des milliers d'années sans canaux. » Celui du Midi, même dans les années de guerre 1805 et 1806, ne reçut que 168 bateaux. Louis XIV, au lieu d'employer 51 millions environ à cette œuvre admirable, aurait plus avancé le royaume en le traversant des 5 à 6,000 lieues de routes qui ont été construites sous le règne suivant : Louis XV, à son tour, eût pu procurer aux bourgs et aux villages de bons chemins. Necker aussi ne fut pas convaincu de la nécessité de cette modeste viabilité, lorsque, en 1777, il fit demander, dans les différentes généralités, à combien se montait la valeur des travaux faits annuellement en corvée. Comme les autres ingénieurs qui dédaignaient l'exploitation rurale, celui de la Champagne répondit que l'entretien des 609 lieues de routes de cette province coûtait 540,000 journées d'hommes et 465,000 journées de voitures, dépense égale à 2,400,000 liv. tournois. Quant aux chemins, ceux qui aboutissaient à des châteaux et à des abbayes absorbaient le reste des corvées. Il eût fallu des assemblées communales et libres; les villages étaient trop pauvres pour acheter le droit, que la couronne vendait chèrement aux villes, d'administrer leurs propres affaires. La vassalité canadienne a toujours été exempte de ce trafic royal.

Mais des assemblées d'habitans de paroisse, de

magistrats de comté, peuvent éprouver des préjudices de la liberté même de prononcer, sans en référer à une autorité supérieure, sur des travaux considérables, et d'en adjuger, sans contrôle, l'entreprise. Comme dans la Hollande, l'Angleterre et aux États-Unis, les routes du Canada évitent le tracé monotone, mais raccourci, de la viabilité française; elles serpentent dans les plaines, et saisissent àprement les collines. Dans ce pays nouveau, les besoins du présent exposent à manquer de prévision; les directions peuvent être calculées plus mal encore que les dépenses, et des entrepreneurs à conceptions hardies n'ont pas su les exécuter d'une manière solide. Un particulier annonce par les journaux l'intention de construire un pont, et de demander à la législature un privilège qui lui assure qu'à une lieue au-delà et en-deçà, aucune autre voie ne pourra pas être établie. Il règle lui-même le péage à perpétuité, à moins que les paroisses voisines ne lui achètent son pont. Souvent le tarif est élevé: un waggon ou autre voiture à 4 roues, avec 1 cheval, paie 5 à 8 pen.; avec 4 chevaux ou bœufs, 1 sch.; par piéton, 2 ou 3 pence. Des plans doivent être joints à la pétition, indiquant l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des cajeux, cajes ou bateaux, les dimensions du pont-levis, si le projet comporte cette construction. Enfin, le demandeur dépose 25 liv. st., dont une partie est pour le coût du bill. Mais on n'exige point de garanties; aussi

les débâcles emportent assez souvent les ponts. A Vaudreuil, il s'en est perdu un qui avait coûté plus de 12,000 liv. tourn. Un ancien professeur de théologie propose un mode de construction qu'il dit être solide et économique. La chambre d'assemblée a accordé 250 louis à un ingénieur, pour l'aider dans son projet de retenir par des pieux les glaçons flottans à Québec, afin d'établir un passage d'hiver sur la rive méridionale.

Une paroisse désire un pont sans péage, ou elle a besoin d'avoir un grand chemin : les tenanciers, convoqués, rédigent une pétition à la chambre d'assemblée pour obtenir les fonds nécessaires. Le budget procurerait plus de secours à la viabilité, si les localités qui possèdent des ressources contribuaient aux dépenses. Les allocations sont la plupart insuffisantes : force est d'interrompre des travaux qu'il serait économique d'achever, sauf à en entreprendre moins à la fois. Il a été accordé 161 liv. st. pour faire 5 milles de chemin dans le comté de Rimouski, et 300 liv. st. pour 4 milles 1/2 dans le comté de l'Acadie. La législation du Bas-Canada, en 1829, vota environ le tiers du budget, ou 35,270 liv. st., pour la viabilité. En 1830, l'allocation s'est élevée à 41,941 liv. st., pour 54 chemins et 11 ponts. Les votes en 1831 et 1832 n'ont pas été moins généreux. Depuis 1814 jusqu'à 1831, le trésor provincial a payé 443,261 liv. st. pour chemins, canaux et autres améliorations publiques, savoir : dans le district de Gaspé, 8,826

liv. st.; de Québec, 73,356 liv. st.; de Trois-Rivières, 27,346 liv. st.; de Saint-François, 13,590 liv. st.; de Montréal, 320,143 liv. st.

Plusieurs bills ont prescrit que la réparation de certains chemins, principalement aux environs de Québec, fut faite suivant les procédés dits de Mac Adam, quoiqu'on les emploie depuis longtemps dans des localités de la France. La couche de pierres concassées doit avoir, autant que faire se peut, 7 pouces d'épaisseur, sur 13 pieds au plus de largeur. Cet empierrement est parfaitement de niveau. Les succès déjà prodigieux des chemins de fer ont suggéré en Canada le projet d'établir des lisses en bois. Pris en considération par les deux législatures, ce projet va être discuté dans leur session de 1833. Jusqu'à présent, le transport des marchandises, de Québec à Montréal, coûte moins par terre pendant l'hiver, que par eau en été. Un chariot chargé de 20 quintaux, avec 2 chevaux, parcourt, sur la glace, 40 et même 50 milles sans arrêter.

Ces voies de communication intérieure vont augmenter la prospérité de l'agriculture dans les Deux-Canadas. Leurs relations avec l'Europe seront assurées, malgré l'hiver, par la route entreprise de Québec à Halifax. Une autre route, récemment achevée, conduit de Boston à Québec. Ce n'est pas dans un but purement industriel que les Américains dirigent des voies vers les frontières du Bas-Canada : reprises à ces points par les habitans des townships,

elles ouvriront jusque sur le Saint-Laurent des issues autres que celles que le lac Champlain procure aux Américains. Peut-être leur politique envahissante aura profité plutôt que la civilisation commerciale de ces débouchés. Cependant le voisinage de cette république contribue à développer, parmi les Canadiens, l'esprit d'association. Ils voient que tout le pays à 300 milles de Niagara, qui était complètement un désert il y a 50 ans, a acquis une valeur de plus de 100 millions de piastres, par les canaux et les usines qu'on y a construits.

Et les Canadiens, comme le capitaine Franklin l'a reconnu dans son expédition au pôle, naviguent sur les fleuves et les lacs avec l'adresse et l'intrépidité qu'y déployèrent leurs ancêtres. « Ces hommes, dit M. Robin (*Voy. dans l'intérieur de la Louisiane*), remontaient les rivières sur de légers canaux d'écorce, franchissaient les Rapides, découvraient de nouveaux lacs, traversaient des chaînes de montagnes, portaient l'étonnement ou l'épouvante parmi de nouvelles nations indiennes, différentes dans leurs origines, leurs mœurs et leurs langages, se familiarisaient avec elles, puis, s'alliant avec leurs femmes, créaient et étendaient ainsi de jour en jour de nouveaux moyens de commerce. Qui pourrait décrire les obstacles qui s'offraient devant eux à chaque pas, les dangers toujours renaissans qu'il fallait braver? Leur audace sans doute, leur génie était inspiré, soutenu par l'immensité d'un spectacle unique par tout le globe : ces bassins de plus de 300 lieues de

t
c
c
i
g
s
F
li
le
qu
m
di
dé
à
dé
ree
rit
ser
Lat
à t
siss
aug
I
gue
Ind
mor

long sur 200 de large, le Supérieur, le Michigan, le Huron, qui s'enlacent, attirent à eux des rivières, en repoussent d'autres; ces lacs dont les eaux, retenues par l'Érié, auquel elles échappent à travers une issue étroite, jalouse comme une digue, et encore par l'Ontario, descendent, de cascade en cascade, dans un fleuve ici parsemé de mille et mille îles, là courant entre des rives qu'il change à son gré avant de consommer, dans un golfe immense, sa réunion avec l'Océan. Oh! sûrement, à cette disposition admirable, que des géologues jugent être l'indice d'un continent de formation assez récente, les Français qui fondèrent Montréal et le Détroit acquirent la prévision qu'un jour, qui point enfin, mais qui ne se fera bien qu'après nous, le sol canadien, assaini par le dessèchement de ses marais, débarrassé de ses éternelles forêts, ainsi moins sujet à d'épais brouillards, aux rigueurs hivernales qui déjà perdent de leur âpreté, aura les bords si pittoresques de ses lacs ornés de villes florissantes: véritables entrepôts hyperboréens, où arriveront ensemble, et les produits de l'Europe, par le Saint-Laurent, et les produits de l'Asie, qu'un canal, ouvert à travers l'isthme de Panama, dirigera dans le Mississipi, qui sera joint lui-même avec le lac Supérieur, auquel il est déjà uni par des voies souterraines.

Des vaisseaux de haut bord, des steamboats voguent sur l'Ontario et l'Érié, que les canots des Indiens et des agens de la traite parcourent pour monter à d'autres lacs, épars dans ces régions sep-

entrionales comme des groupes d'îles sont épanchés dans la mer du Sud. Les Européens n'ont trouvé à apporter aucun perfectionnement aux barques des indigènes. Longues d'environ 20 pieds, et larges de 4 au centre, elles sont entièrement formées d'écorce de bouleau, cousue et non clouée sur une charpente très-mince ; aussi on les passe facilement à travers les portages. Outre les 8 ou 10 hommes qui les montent, elles peuvent contenir une cargaison et des provisions évaluées à 100 quintaux, ou 5 tonneaux. Kingston, l'ancien Cataracoui des Français, à 743 milles du golfe Saint-Laurent, et le centre, avec Montréal, des communications entre les deux provinces, est devenu, depuis 1784, le dépôt de la marine militaire du Haut-Canada. Plusieurs bâtimens, d'abord construits en Angleterre, furent expédiés en *bottes*. Le transport des membrures de la frégate *la Psyché* coûta ainsi 12,000 liv. st. ; c'est comme si l'on envoyait de la houille à Newcastle ou à Liège, des vins à Mâcon, des fers à Christiania. Mais on a bien expédié de Liverpool à Kingston une machine propre à la distillation de l'eau de mer, quoique l'eau de l'Ontario et des autres lacs soit potable. Ainsi, des Anglais, atteints de la manie des spéculations, ont adressé à Rio-Janéiro un grand assortiment de patins.

• Un bâtiment de 400 tonneaux peut aller directement de Londres à Montréal : quoique la distance soit de 5,200 milles, le fret n'est que de 1 liv. st. 2 sch. 6 pen. par tonneau ; tandis que, pour les

i
l
c
é
d
g
d
B
tr
H
ce
se
m
Qu
se

rap
na
du
che
lui
de
pre
me
Ajo
bou

400 milles en amont sur le Saint-Laurent, il coûte 6 liv. 12 sch. 9 pen. » (*Enquête*). De Kingston à Prescott, distance de 67 milles, le fleuve porte des goëlettes et des sloops; mais entre Prescott et Montréal, séparés par 130 milles, les rapides nombreux, les passes à travers les îles, ne peuvent être franchis que par des bateaux à fond plat et ayant environ 60 pieds de longueur. Chaque rapide se compose de rochers et de brisans qui laissent à peine quelques issues praticables : le Long-Saut n'a pas moins de 8 milles de longueur, et 2 milles après le Grand-Bouillon le fleuve continue d'être tumultueux. Les trains de bois qui descendent en grand nombre du Haut-Canada sont garnis d'une balustrade, avec une cabane sur leur point culminant : ces cayeux ressemblent, sur une échelle réduite, aux flottilles fameuses que le Rhin portait de Mayence à Nimègue. Quelquefois des radeaux, précipités sur les écueils, se démembrant et se perdent.

« Il suffirait d'améliorer les passes, de tourner les rapides par des ouvrages éclusés, et une ligne de navigation sans pareille serait ouverte depuis le fond du lac Supérieur jusqu'à l'Atlantique. Le commerce choisirait le marché de Québec, de préférence à celui de la Nouvelle-Orléans, à cause de la salubrité de notre climat et de la facilité de conserver ici les produits agricoles, qui se détériorent très-promptement sous les climats de la Louisiane. » (*Ibidem*). Ajoutons que le Saint-Laurent n'a point son embouchure encombrée comme celle du Mississipi, de

bancs et d'atterrissemens , et qu'on a remarqué que son lit , depuis la découverte du Canada , a acquis de la profondeur. Cependant, les navires qui partent d'Halifax, avec un vent favorable, emploient encore 18 jours pour venir à Québec, et 16 pour le retour. Ceux qui montent de ce dernier port à Montréal mettent autant de temps : outre qu'ils ont à lutter contre les vents parfois violens , et contre la rapidité du courant , ils ont à éviter des atterrissemens , surtout au-delà de Trois-Rivières.

Telle est l'inexactitude des relations anglaises que copient les géographies , que le Saint-Laurent est réputé navigable jusqu'à Montréal seulement pour des bâtimens de 200 tonneaux ; tandis que des navires du tirant de 14 pieds d'eau remontent le fleuve jusqu'à 560 milles , et c'est à cette distance de la mer qu'est cette cité. Par temps contraire, ils se font remorquer depuis Kamouraska par des bateaux à vapeur. Moins de 72 navires, venant du long-cours, arrivèrent à Montréal en 1830. En 1831, ce port a reçu 115 bâtimens, tous avec des cargaisons exportées de la Grande-Bretagne et des Indes occidentales : ils sont repartis avec des chargemens, les derniers à la fin de novembre. Mais c'est à Québec qu'arrêtent les flottilles de barques jaugeant de 40 à 100 tonneaux, et qui apportent des huiles, du poisson, quelques fourrures du Labrador, des parages du golfe et de la baie des Chaleurs ; à Québec que plus de 800 navires, année commune, venant du long cours, déchargent leurs cargaisons, qui y

sont reprises la plupart par des transports. Leur tonnage moyen est de 200 tonneaux. Des vaisseaux de ligne, des escadres, ont engagé des combats proche ce port.

Du printemps à la fin de l'automne, les navires pour l'Europe peuvent faire deux voyages complets. Quelquefois 16 à 18 jours suffisent pour aller du cap Diamant à Liverpool : c'est le même temps que pour les traversées les plus heureuses des paquebots de New-York au Havre. On raconte que le 18 septembre 1759, jour de la reddition de la place de Québec à l'armée britannique, un petit navire français, mouillé à 25 lieues en deçà, mit aussitôt à la voile, et que, le 29 du même mois, il jeta l'ancre dans la rade de la Rochelle. Le brick *la Sophia*, le 24 octobre 1831, a effectué son troisième voyage de Greenock (Écosse) à Québec : navigation plus remarquable que le fait rapporté par la *Gazette du Commerce russe*, de 3 voyages exécutés, durant la même campagne, par 8 navires d'Europe à Cronstadt. Le bureau du commerce de Québec a ouvert une souscription, chaque mise d'une piastre, pour décerner une médaille en or au capitaine de *la Sophia*.

Des lignes de sémaphores sont établies. Les îles, les caps, les parages les plus dangereux ont des phares dont le nombre augmente chaque année. La législature du Bas-Canada a voté 12,000 liv. st. pour cet objet, en 1831. Proche l'île d'Anticosti, un phare flottant, à la poupe arrondie pour résister mieux aux fortes mers, mâté comme une goë-

lette , et qui mouille avec deux ancres de dix quintaux chacune , porte à chaque mât une lumière et une cloche qu'on sonne durant les brouillards. Et les brumes sont fréquentes dans le bassin de Saint-Laurent. Souvent des bâtimens échouent , éprouvent des avaries graves : les pertes corps et biens sont rares. Un naufrage des plus affligeans a été celui de l'*Acadia* sur l'île Verte , en octobre 1831. De plus de 300 émigrans et passagers , 27 sont morts de la rougeole , que la température froide et le dénue-ment a rendue maligne : l'approvisionnement de vivres remis au gardien du phare était très-insuffisant.

L'hiver , modéré pour la France , si âpre dans le Canada , que pendant 5 mois , une voûte de glace épaisse de trois pieds recouvre les rivières et les lacs , n'a pu empêcher d'y entreprendre des canaux. Peut-être les rapides du Saint-Laurent , ces deversoirs tels que la science n'en conçoit pas de pareils , ces cascades qui sont des fleuves tombans , seront corrigés , ôtés , vaincus par l'art , avant que la Seine-Inférieure ait un meilleur encasement. Le Canada venait d'être découvert quand on dressa un plan pour joindre l'Orne à la Mayenne ; projet qui est mis encore à l'étude par le génie des ponts et chaussées. A Paris , le canal Saint-Martin d'une construction facile , a de longueur moins de 3 milles : commencé plusieurs années avant celui de l'Erié , il n'a été livré à la navigation que dans la même année , en 1825. Et le canal américain présente 360 milles de longueur , une pente

de 652 pieds est racheté par 81 écluses; il a de largeur à sa surface 40 pieds et 28 à sa base.

Dans l'ancien monde, les fleuves les plus fameux prennent leur origine à de faibles sources; c'est à des lacs que commencent les rivières de l'Amérique du nord : la canalisation d'Europe cherche à grand peine des ruisseaux pour les attirer à ses lignes que l'été épuise; dans les Canadas, l'affluence des eaux embarrasse. Ce pays explique mieux que la Suisse la formation mystérieuse des lacs. Mais il est pour les ouvrages de la nature, comme pour les travaux des hommes, une renommée partielle, oubliée, injuste, qui célèbre ceux qui sont les moins dignes de l'admiration. Récemment, on a reconnu les cascades que le Saint-Maurice forme à Chaoui-Nigan; chutes aussi belles que celles de Montmorency qui le cèdent peu au Saut fameux de Niagara. Depuis la cession du Canada, le Saguenay n'a plus eu d'explorateurs. (1) L'aspect de plusieurs îles au sein de l'immense Saint-Laurent, qui reposent les regards errans sur la rive méridionale; plus près de soi, une longue suite de précipices, d'après rochers qui projettent leur teinte lugubre sur les eaux limpides d'une vaste rivière :... ces régions procurent d'autres vues aussi pittoresques. Mais le Saguenay, avant sa jonction avec le fleuve, à moins de 100 milles au-dessous de Québec, forme comme un lac resserré

(1) Il avait été visité par le savant ingénieur de Léry dont le petit fils, né à Québec, s'est fait distinguer entre les généraux de la grande armée.

dans une étendue de 50 milles, entre deux couches de granite, continues, énormes, sauvages, hautes de 2,000 pieds. Plus loin s'offrent des vallées aussi encaissées entre les mêmes chaînes de montagnes, dont les seuls habitans sont quelques Indiens, petits de stature, extrêmement robustes, chasseurs, et qui se transmettent dans leurs rochers la lecture et le plain-chant que des missionnaires apprirent jadis à leurs pères. Au confluent du Saguenay avec le Saint-Laurent, le fleuve, qui a de largeur 18 milles, ne donne à la sonde que 100 à 200 pieds; mais à 130 pieds au-dessous de la surface de l'eau, un canal traverse une langue de roche qui barre l'embouchure de la rivière, dont la profondeur, au-delà de ce banc et dans un espace de plusieurs milles, augmente jusqu'à 840 pieds. Ainsi, le lit du Saguenay se trouve de 6 à 700 pieds au-dessous de celui du Saint-Laurent. Malgré la houle que produit, à cause de ce barrage, le courant de la marée, des vaisseaux à trois ponts pourraient pénétrer jusqu'à 25 lieues dans la rivière; et là, le sol, abrité contre le vent de N. E., subit un froid moins intense que celui qui sévit sur les contrées plus occidentales, et situées proche le Saint-Laurent.

La rivière Richelieu, ou Chambly, ou Sorel, à 45 milles de Montréal, présentait, sur une échelle réduite, à peu près la même disposition que la chaîne des grands lacs, avec des rapides des bas-fonds. Mais l'art a surmonté ces obstacles, au-dessous de Chambly; et le canal projeté de cette ville au lac Champlain

serait exécuté, sans l'intérêt que croit avoir la place de Montréal qu'il n'existe qu'une seule ligne commerciale avec les états de l'Union. Le lac a été le théâtre de plusieurs combats navals; déjà les destinées du Canada y ont été débattues. L'île aux Noix deviendrait une barrière insurmontable, si les fortifications, qui ont coûté à l'Angleterre des sommes énormes, étaient établies sur un meilleur système. Le Champlain qui appartient presque en entier à l'Union, communique à présent avec l'Hudson par le canal qui, partant de Whitehall, aboutit à Albany, où il se rencontre avec le grand canal Erié ou de l'Ouest. Une société de New-York entreprend pour 46,218 liv. st. courant d'achever les travaux du canal *Chambly*. Sa longueur sera de 11 milles et 175°, sa largeur au fond de 36 pieds: il devra être disposé pour recevoir des bateaux tirant 5 pieds d'eau. Des écluses rachèteront les 75 pieds de hauteur du niveau du lac à celui de la rivière: elles auront 15 pieds de large et 100 pieds de long. Excepté l'écluse de chasse, toutes les autres pourront être placées à la distance d'une demi-lieue du bassin de Chambly. La législature a voté 60,000 louis pour tout ce canal depuis Chambly jusqu'à Saint-Jean.

Aux Cascades, passe la plus étroite de tout le cours du Saint-Laurent, un canal a été creusé dans une pointe de terre, sur une longueur de 1,500 pieds, avec écluse à chaque extrémité. De Montréal à la Chine il fallait, pour éviter le Saut-Saint-Louis et d'autres rapides, opérer à travers l'île, le

transport des personnes et des marchandises. Un demi-million de piastres a été dépensé pour un canal éclusé, ayant de profondeur 5 pieds, de large 20 pieds sur une longueur de 9 milles : c'est celui de la *Chine*. En France, la moyenne des frais de construction des grands canaux s'élève à 112,000 fr. par kilomètre de longueur : elle est de 200,000 fr. environ pour le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. M. Tridgold évalue à 10,000 liv. st. par mille, la dépense des canaux dans la Grande-Bretagne, et à 5,000 liv. st. seulement celle des chemins en fer, attendu l'abondance du métal et de la houille. Toutefois les 31 milles du chemin de Manchester à Liverpool ont coûté 820,000 liv. st. ou 413,000 francs par kilomètre, à cause des dépenses énormes de terrassement pour les pentes qui ne doivent pas dépasser un centième par longueur au plus de 2,500 mètres.

Pendant les 4 premières années, les recettes du canal de la Chine suffirent à peine aux dépenses annuelles qui sont évaluées à 648 liv. st. Durant le premier trimestre de 1830, il y passa 1,320 bateaux, berges américaines, chalands pour bois, etc. : en 1831, le garde des écluses expédia des passes à 844 bateaux pour monter, et à 804 pour descendre. Un bill de 1832 prescrit aux 5 commissaires de défendre l'entrée à tout cajeu de bois de chauffage, et de traduire devant un juge de paix les individus qui causeront sciemment des embarras dans le canal : l'amende est de 10 sch; à défaut, un emprisonnement de 8 jours au plus. Enfin, les droits de navi-

gation ont produit pendant avril, mai et juin 1829, — 1,147 liv. st. 18 sch.; 1830 — 2,476 liv. 1 sch.; 1831 — 3,099 liv. 5 sch. Pour toute la saison navigable de 1831, le revenu s'est élevé à 6,632 liv. st. Il avait été en 1829 seulement de 2,925 liv. On dit en France que le canal du Centre commence à rapporter 3 p. 070 de ses frais de construction; que les produits du canal St.-Quentin, qui a coûté 20 millions, sont concédés pour 27 ans, à la charge seulement de faire des travaux évalués à 4 millions; que le revenu des canaux de l'Ourcq, St.-Denis et St.-Martin, qui ont absorbé 30 millions (dont 12 millions pour des travaux mauvais), s'élève à peine à 500,000 fr. En même temps, on a exagéré les bénéfices sur les canaux de l'état de New-York. Il résulte du rapport de la commission, que sur la recette de 800,000 piastres, la dépense s'est élevée à 700,000 piastres, y compris l'intérêt des emprunts; et il paraît que l'entretien seul a absorbé 400,000 piastres. Mais les canaux sont des économies très - considérables faites sur la construction et l'entretien des routes, ainsi que sur les frais de transport; mais ils vivifient, créent des industries riveraines, augmentent beaucoup la valeur et le revenu des propriétés voisines. C'est ce qu'on éprouve dans l'île de Montréal, et ce qui va profiter au Haut-Canada, quoique cette province n'ait pas contribué aux dépenses. Le petit canal de la Chine attire déjà le commerce de Liverpool et de Londres.

Un canal complément de celui de la Chine, est pro-

jeté depuis le Coteau du lac et le lac St.-François jusqu'au lac des Deux-Montagnes. Le comité des chemins et améliorations publiques a dit, dans son rapport à la chambre d'assemblée : « En considérant le grand continent de l'Amérique du nord , l'abondance des eaux n'est composée , à proprement parler, que de deux masses : l'une des eaux de rivières reçues par le Mississipi qui les conduit dans le golfe du Mexique , l'autre des eaux des lacs et des rivières qui se déchargent par le fleuve Saint-Laurent dans l'Atlantique. Les cinq lacs principaux , et les rivières qui y affluent, les rivières non moins grandes qui se déchargent dans le Saint-Laurent, au-dessus de Québec , toutes ces eaux peuvent paraître former un lac désert, s'étendant dans le pays par une infinité de branches, baies, détroits, etc. ; prenant toutes les directions, et néanmoins se rapprochant les unes des autres, se joignant entre elles, sans que toute cette abondance d'eaux, lorsqu'elles parviennent à leur rendez-vous général pour s'épancher dans le Saint-Laurent, occupe plus de largeur que la Seine à Paris (1). Le canal projeté, de facile exécution, aurait environ 12 milles de longueur, et l'on n'évalue ses dépenses qu'à 60,000 louis. Cette somme serait fournie par un emprunt dont les intérêts se trouveraient acquittés par les revenus entiers du canal de la Chine et de celui de Chamby, par le revenu d'autres canaux, à fur et

(1) Le comité a sans doute voulu dire à Quillebeuf.

mesure qu'il en serait ouvert... » Si le comité était mieux informé des résultats du système suivi en France, il n'ajouterait pas que cette voie navigable, si importante, devra exclusivement être placée sous la surveillance de la législature, régie par elle, conséquemment être exécutée aux frais de la province.

« Le temps est orageux sur les lacs » disent, dans leur style métaphorique, les journaux américains, qui prévoient que la navigation sur l'Ontario et l'Erié sera constamment un sujet de discussion, entre la colonie anglaise et leur république. L'Union aurait préféré continuer à naviguer par la voie du Saint-Laurent : l'état de New-York a construit le beau canal Erié, à cause des droits de passage et d'importation dont la législature du Bas-Canada a persisté à frapper ses cargaisons, et afin de balancer le profit des négocians anglais qui faisaient transporter leurs marchandises jusqu'aux lacs, à un tiers moins de frais. Mais la guerre des douanes n'en est que plus animée sur l'Ontario et l'Erié; le maraudage des contrebandiers y déploie son activité immorale. Il n'y a plus d'îles, de territoire que les Américains puissent acheter des indigènes, comme en 1815 : l'état de New-York traita de 5 îles proche Niagara, avec les sachems et guerriers des Senecas. Cette nation reçut 1,000 dollars en capital; mais est-elle payée exactement de la rente perpétuelle de 500 dollars? Il y a émulation pour la contrebande entre les Américains et les Canadiens

Britanniques. On a écrit en Europe que tandis que les émigrans anglais envahissaient le Haut-Canada, les habitans quittaient cette province pour passer aux États-Unis : ce n'était pas sans esprit de retour.

Dans ces pays américains, où la nature est encore et primitive et si puissante, le génie de la canalisation exécute des travaux moins pour les progrès du commerce que contre le fléau de la guerre. Exposés aux agressions soudaines des États-Unis, les Deux-Canadas ne pourraient pas approvisionner avec sécurité les forts et postes qui sont situés sur les lacs. Du Saint-Laurent à l'Ontario, il serait facile aux Américains; retranchés dans les îles, qui ne laissent que des passes étroites, d'intercepter et de détruire les embarcations chargées de munitions. Une autre voie au nord du fleuve a été ouverte : l'Otawa, rivière si pittoresque et dont la rive du N. E. est déjà garnie de townships, reçoit le *Rideau* qu'il fallait faire communiquer avec le lac Ontario. Le premier devis fut calculé à 579,600 liv. st.; de 1826 à 1830, la dépense absorba 441,183 liv. st. Mais le génie militaire a étendu ses plans : pour les terrains à acheter, pour les redoutes et autres fortifications à exécuter, les frais en totalité ont été estimés à 693,449 liv. st. 11 sch.; et cette dernière évaluation est reconnue insuffisante de plus d'un sixième. Le parlement britannique vient de rejeter la demande de 400,000 liv. st. pour construire des forts qui n'empêcheraient pas des partisans américains de détruire quelques-unes des 42 écluses.

Néanmoins le canal du Rideau a été ouvert en 1852. De Kingston sur l'Ontario jusqu'à Bytown proche le confluent de l'Otawa avec le Saint-Laurent, il a de longueur 133 milles. Le point culminant au-dessus de l'Otawa est de 290 pieds anglais ; mais il n'a fallu creuser le sol que dans une étendue de 20 milles : tout le reste était une suite de petits lacs et de cours d'eau, dont les ingénieurs anglais ont habilement profité. Les documens et rapports, avec 6 planches, ont été publiés en un volume à Québec, par M. Mac Taggart. C'est une dérogation à la mesure prise par l'administration de réserver pour ses agens les ouvrages de ce genre (1).

Un autre canal, appelé *Carillon* ou *Grenville*, part de l'Otawa et tourne le Long-Saut. Cette voie de communication profitera surtout à l'agriculture d'une contrée fertile. Les Deux-Canadas ont commencé, en 1832, à jouir de ce canal : divisé en 3 parties, il a de longueur 7 milles $3/4$. On a employé des Canadiens pour l'abbatis et l'équarrissage des

(1) Dans sa relation *Three years in Canada*, publiée à Londres, 1829, 2 vol. in-12, M. Mac Taggart, détracteur des Canadiens, a exagéré ses travaux d'ingénieur. Il serait entré en lutte ouverte avec la nature, non pas seulement en affrontant les rigueurs de l'hiver, les feux de l'été et les moustiques qui empêchent de jouir de la fraîcheur des bois. Transporter l'eau sur les montagnes, ouvrir d'immenses rigoles navigables à travers des marécages, fendre des rocs, détruire des îles, niveler des cataractes, tels auraient été les obstacles à vaincre et les ouvrages à exécuter.

bois, de préférence aux Irlandais qui ont fait les travaux de terrassement. Les premiers ont reçu par jour, 2 sch. et une demi-ration consistant en 1 liv. de pain, 1 livre de viande et 1/3 de litre de rhum. M. le colonel Richemond, directeur du canal du Rideau, avait proposé de donner aux pauvres émigrans une vache, en les congédiant après 2 ans de travail. Le canal de Grenville, construit pour correspondre avec celui de la Chine, a ses dimensions ainsi calculées : 28 pieds au fond, 48 à la surface, et seulement 5 pieds de profondeur, ce qui le rend impraticable pour les sloops et les steamboats. C'est le génie militaire qui l'a exécuté : le gouvernement britannique a fourni aux dépenses, évaluées à 180,000 liv. st. La chambre des Communes d'Angleterre, en 1831, a voté 296,000 liv. st. pour compléter les communications intérieures par eau, dans les Canadas.

« De Montréal au lac Ontario, dit M. J. Bristed, la différence de niveau est de 200 pieds : de l'extrémité de ce lac, la navigation intérieure existe dans un espace d'un millier de milles, à travers les lacs Erié, Saint-Clair et Huron jusqu'aux extrémités est et sud du lac Michigan, sans autre interruption que le Saut rapide du Niagara : le lac Supérieur communique avec le nord du lac Huron par la rivière de Saint-Mary. » Le canal *Welland*, de grande section et presque latéral à la rivière Niagara, a de longueur 42 milles environ du port Maitland au port Dalhousie, à travers la vallée de Chippéwa. Il est di-

visé en trois parties : 1° de la rivière Grand jusqu'au Welland, 16 milles ; 2° la rivière même de Welland, 10 milles ; 3° de ce point jusqu'à l'Ontario, 16 milles. Le niveau du lac Erié, au-dessus de l'Ontario, étant de 330 pieds, on a construit 37 écluses, distantes l'une de l'autre de 100 pieds. La largeur de chacune est de 22 pieds : le terme moyen des bâtimens employés à la navigation sur les lacs ne dépasse guère 125 tonneaux. A sa surface, ce canal comprend 56 pieds, au fond 26 pieds, et 8 pieds 1/2 de profondeur. Par suite de plans mal dressés, il a été construit, dans la partie la plus rapprochée du Niagara, un grand bassin qui a nécessité de pratiquer une excavation beaucoup plus considérable, et dans une longueur de plusieurs milles. Là, le canal a 50 pieds de profondeur, et de la crête d'un bord à l'autre la distance est de 150 à 180 pieds. La compagnie qui reçut son incorporation, en 1824, déclara posséder un capital de 180,000 liv. st. : les législatures des deux provinces, vers 1825, prirent pour environ 50,000 liv. st. de ses actions. En 1830, elle a demandé l'autorisation d'élever son capital à 300,000 liv. st. Le parlement du Bas-Canada n'a souscrit que pour 1,000 des nouvelles actions ; celui du Canada supérieur, quoique beaucoup plus intéressé à l'entreprise, a seulement autorisé la compagnie à ouvrir un autre emprunt de 25,000 liv. st. sur le crédit du gouvernement provincial, par actions, les moindres de 75 liv., et remboursables en 7, 9 et 11 ans. On n'a pas attendu l'achèvement de tous

23.

les ouvrages, pour livrer ce canal à la navigation. Je lis dans *St. Catherine's Journal*, July 1831 : « Les amis de cette entreprise seront enchantés d'apprendre que les producteurs des pays situés au-dessus des lacs, commencent à apprécier les facilités qu'elle leur procure pour le transport. Un des bateaux qui ont passé cette semaine, est chargé de 500 barils de farine pour Montréal. On n'a donc plus à supporter les avaries, les portages, tant de dépenses onéreuses : désormais, économie sur les frais et de temps. » Cette voie commerciale cause déjà de la jalousie à l'état de New-York : il prévoit que les goëlettes et les bateaux préféreront naviguer sur l'Erié, plutôt que de prendre la ligne de son canal, dans la partie située entre Buffalo et Syracuse.

« De Québec à Kingston, les 700 milles à parcourir ne font qu'une promenade. » Ce passage de de la lettre d'un émigrant à sa famille restée en Angleterre, indique les moyens accélérés dont les Canadas commencent à jouir. La nature leur a donné des fleuves, l'art en corrige le cours, et l'emploi de la vapeur hâte les développemens de la navigation, aussi bien dans la baie Française (Nouvelle-Ecosse) que sur le lac Supérieur, *le Père des lacs*, suivant les indigènes, et dont la superficie est de 13,000 lieues carrées. En 1826, on lisait avec curiosité à New-York la relation du voyage que M. M. Kenney venait de faire sur l'Erié, de Buffalo à Gréen-Bay : aujourd'hui cette distance de 907 mil-

les est parcourue régulièrement par des bateaux à vapeur ; ils arrêtent à 10 stations sur ce lac de 4,000 lieues carrées. Des 486 milles de Niagara à Montréal, on fait d'abord en steamboat 345 milles à travers l'Ontario qui contient 3,300 lieues carrées : de Prescott à Cornwall une diligence parcourt 50 milles : 2 steamboats et 2 diligences font le service pour les autres 90 milles. Quatre jours suffisent, par la poste, pour la distance de 386 milles qui sépare Montréal de New-York. Un bateau dépose le voyageur à la Prairie, espace de 9 milles : une diligence le conduit 18 milles au-delà, à St.-Johns d'où il franchit sur un steamboat 127 milles, à travers le lac Champlain : pour les 72 milles restans, il monte à Whitehall, ou dans une diligence, ou sur un autre bateau ; et d'Albany il parcourt sur le grand canal 160 milles jusqu'à New-York, où chaque mois des paquebots appareillent, 4 pour Liverpool, 3 pour le Havre.

Tandis que la marine pour le long-cours s'ingénie à rendre sa mâture de plus en plus aérienne, la navigation par la vapeur triomphe des courans et des vents dans les fleuves, et elle n'attend que la découverte d'un moteur plus économique pour s'élançer à travers les Océans. Le bois est encore le chauffage des steamboats du Canada et des États-Unis : la consommation énorme qu'ils en font, est menaçante même pour les plus vastes forêts. A peine l'état de New-York avait des steamboats, lorsqu'un riche brasseur, M. J. Molson, en établit un à Montréal :

bientôt une ligne de ces paquebots fut organisée pour Québec. Le fleuve et les lacs portent plus de pyroscaphes qu'on n'en compte sur les rivières de la France : le Tibre, Rome sont privés encore d'une navigation qui anime la baie de Sydney-Cowe (Nouvelle-Hollande), et qui unit de simples bourgs aux villes du Canada. Durant l'hiver de 1832, cinq steamboats ont été construits. Douze font le service entre Montréal et Québec, les uns comme remorqueurs, les autres comme packets. En outre, plusieurs lignes de diligences qui, si elles n'arrêtaient pas la nuit à Trois-Rivières, parcourraient les 60 lieues en 28 heures. Les pyroscaphes en mettent 20 à 22 pour descendre; ils remontent en 26 à 30 heures. Le passage coûte 24 à 30 fr., compris le coucher et 4 repas. En un seul voyage, un steamboat a transporté 1,360 émigrans, à 2 dollars par personne : pendant le trajet, 3 femmes ont accouché (1).

On vante avec justice les paquebots américains qui viennent en Europe. Le simple passager y trouve un luxe commode que nos rois jadis n'eussent pu se procurer, eussent-ils eu autant d'ardeur pour la navigation qu'ils furent passionnés pour la chasse. Quant aux steamboats, ni les 200 qui voguent sur le Mississipi, ni ceux qui parcourent les canaux du

(1) Suivant la *Tournée à la mode* dans les Etats-Unis, livre qui a trouvé un traducteur à Paris, et obtenu des éloges, en 1829, les steamboats emploieraient quatre jours. On public tant d'itinéraires fautifs!

nord n'égalent en élégance et en grandeur les pyroscaphes du Bas-Canada. L'*Atlas* à 4 mâts et à 2 machines, que les Hollandais vantent encore, quoique en destination pour Batavia il n'ait pas pu sortir de la Meuse, est inférieur au *William-Henry*, jaugeant 1,300 tonneaux.

En 1827, on réputait l'*United-Kingdon*, sorti du chantier de Greenock (Ecosse), le plus grand bâtiment à vapeur qui eût navigué sur l'Océan. Son pont contenait en longueur 175 pieds et 45 de large : il renfermait 170 lits ; et chacune de ses 2 machines était de la force de 100 chevaux. On évalua les frais de construction à 40,000 liv. st. En 1831, le *John-Bull* a été lancé à Montréal, armé de 2 machines de la force de 260 chevaux : il est descendu à Québec en 12 heures, tirant 7 pieds 9 pouces d'eau : en largeur il a 64 pieds, 187 en longueur. C'est le pyroscaphe le plus fort de l'Amérique. Malgré l'activité des relations commerciales entre Halifax et Québec, c'est seulement en 1831 qu'une compagnie, secondée par un allocation législative, a fait construire à Montréal un steamboat pour accélérer ces rapports. Le *Royal William* est décoré avec le luxe américain. On a souscrit à Québec pour 204 actions, à Montréal pour 135, à Miramichi pour 91, et pour 139 à Halifax. Mais de ces 569 actions promettant 14,225 liv. st. une partie seulement a été réalisée ; et la dépense a été estimée à 15,607 liv., y compris 88 guinées pour renseignements recueillis en Angleterre. A son

premier voyage, heureux malgré de petites avaries, ce steamboat a parcouru 10 milles par heure. Les houillères inépuisables de la Nouvelle-Ecosse et du Cap Breton pourront approvisionner le Bas-Canada : les rapports politiques et sociaux vont être plus animés entre ces colonies qui ont les mêmes droits à défendre, et des intérêts communs à entretenir avec leur métropole.

M. Pitking a dit des Américains que *leurs fermes étaient sur l'Océan*. Depuis la cession surtout, les Canadiens sont restés sur leurs établissemens continentaux; non qu'ils aient cessé d'être des marins intelligens et braves. Une même année, 1818, a vu mourir en France trois officiers originaires du Canada, et qui avaient conquis leurs grades élevés dans la marine militaire. Jacques Bedout, né à Québec le 14 janvier 1751, décédé contre-amiral, était capitaine de vaisseau quand, par le combat sous l'île de Croix (1796), il mérita cet éloge de Fox, dans la chambre des Communes : « Le capitaine du *Tigre*, combattant pour l'honneur de sa patrie, a rivalisé en mépris pour la mort, avec les héros de la Grèce et de Rome : il a été fait prisonnier, mais couvert de gloire et de blessures. » Québec avait aussi donné le jour, en 1753, à Michel Pelegrin, mort, à Brest, capitaine de vaisseau. Décédé avec le même grade, André de l'Echelle était né à Montréal, le 2 décembre 1759. Mais l'état de la marine proprement canadienne, en 1829, montre que la population française s'adonne peu à la navigation

de long-cours. On comptait à Montréal 10 chantiers, 20 bateaux de rivières, jaugeant 490 tonneaux, et 36 bateaux à quille. — Trois-Rivières a 4 chantiers, 12 bateaux ensemble de 291 tonneaux et 4 bateaux à quille. — Québec, 20 chantiers, 141 bateaux jaugeant 291 tonneaux, et 4 bateaux à quille. — Gaspé, 7 chantiers, 64 bateaux ensemble de 4,800 tonneaux, et 738 bateaux à quille.

Cependant de toutes les constructions navales, les plus gigantesques ont été faites dans ces chantiers. Sans doute il y a de l'exagération américaine dans les dimensions attribuées au bâtiment de transport le *Baron of Renfrew*, lancé à Québec en 1825. Cinq fois la surface de son pont équivalait à une acre, 9 fois le tour du vaisseau à 1 mille. Il jaugeait 5,888 tonneaux; sa hauteur, prise du couronnement de la quille, était de 50 pieds, sa largeur de 80, sa longueur de 309 pieds anglais. On dirait qu'il en est pour les travaux mécaniques comme pour les institutions politiques et pour les œuvres littéraires : les conceptions exagérées ont devancé les ouvrages calculés pour l'utilité et la durée. Du gigantesque, on est venu au goût qui a trouvé l'élégance et s'est arrêté au grandiose. Pour l'antiquité, la galère de Démétrius Poliorcète avait été le prodigieux, impossible à surpasser. La Grande-Bretagne citait, en 1824, comme le plus grand bâtiment connu, son *Prince-Régent*, armé de 132 canons, contenant 2,600 tonneaux, et portant aux points extrêmes

244 pieds, de largeur 53 pieds, et 54 de profondeur; enfin ayant coûté 100,000 liv. st. Alors, proche Québec, à l'île d'Orléans, si remarquable par sa fertilité, et par son industrie agricole, le *Colombus* fut lancé; construit par M. Wood de Glasgow, il avait un seul pont: tout chargé dans le fleuve, il ne tirait que 20 pieds d'eau. Il portait 4 mâts, avec le beaupré ordinaire: 90 hommes formaient son équipage: ses dimensions étaient, quant à sa capacité pour la cargaison, 3,700 tonneaux; longueur 301 pieds 6 pouces, largeur 50 pieds 7 pouces, profondeur 29 pieds 4 pouces. On évalua la dépense, à 25 liv. cour. par tonneau, ou environ 2,312,500 fr. Mais le *Colombus*, à son retour d'Angleterre, a péri; le *Renfrew* a fait naufrage à Gravelines.

En 1825, il fut construit dans les 4 grandes provinces britanniques du nord de l'Amérique, 215 navires jaugeant 51,027 tonneaux, dont 131 bâtimens contenant 45,535 tonneaux pour la Nouvelle-Écosse. La spéculation se trouvait alors dans ses paroxismes: la plupart des constructeurs ont été ruinés.

On imprime, à Paris et en 1832, que la marine des possessions britanniques dans l'Amérique du nord, surpasse d'un quart la marine commerçante de France. Sans doute on comprend le *Saint-Laurent*, de 112 canons, la *Psyché*, et d'autres bâtimens de guerre qui pourrissent au port de Kingston: comme de l'autre côté de l'Ontario, les Américains, à leur quartier, non moins considérable, de *Saket's har-*

bour, laissent dépérir l'*Ohio* de 102 canons, et quelques autres vaisseaux. Quoique le traité de 1814 défende aux deux nations d'entretenir des forces navales sur les lacs, les Anglais conservent sous des cales couvertes, 2 vaisseaux de 74 canons, 1 frégate et d'autres bâtimens, et les Américains augmentent leurs approvisionnemens en bois; dans la prévision que désormais les pyroscaphes seront les meilleurs bâtimens de guerre sur les lacs. Mais la province la mieux située pour les constructions navales, la Nouvelle-Écosse, ne possédait, en 1826, que 1,031 navires, jaugeant 52,779 tonneaux, et elle accroit sa marine de 10,000 tonneaux chaque année. En 1827, il fut construit dans le Nouveau-Brunswick, 77 navires, mesurant 16,323 tonn., au prix environ de 10 liv. le tonneau. Beaucoup de ces bâtimens sont pour compte du commerce anglais, qui persiste à en faire bâtir, malgré le peu de durée du bois de l'Amérique du nord. Que n'annonce-t-on pas, sans faire la part de la vanterie américaine ou britannique! « Une compagnie se forme pour établir une communication par bateaux à vapeur, entre Liverpool et Boston, touchant à Madère, Terre-Neuve et Halifax, en douze jours. » Ces dernières années ne sont-elles donc pas assez marquées par des déceptions et des ruines commerciales, résultats de spéculations mensongères?

Le Canada, colonie qui eût pu, sagement administrée, contribuer à assurer à son ancienne métropole une puissance à peine égalée sur les

mers, se ressent encore du délaissement que la marine a subi en France. Par une de ces inspirations de la gloire que ressentit Louis XIV, la marine qu'il créa fut sans rivale; mais bientôt il la négligea : roi dans les camps plus que général, il n'aima point la mer que sa cour prit ainsi en aversion. Il n'envoya sur ses escadres que quelques-uns de ses fils illégitimes; et le grand Dauphin se morfondait d'ennui à Meudon, ne lisant que la gazette hebdomadaire de France, et seulement la liste des mariages, des décès nobles et roturiers, quand la vanité bourgeoise parvenait à figurer auprès de l'orgueil aristocratique. Le système décevant de Law périt avant que la Nouvelle-France pût se ressentir de l'impulsion qu'il promettait à la marine. On reproche encore au cardinal de Fleury de n'avoir pas soutenu cette force nationale : à moins d'être un Richelieu, aucun ministre tiré de l'ordre du clergé, n'était capable de comprendre une époque où les sciences commençaient leur union avec les arts de l'industrie. Comme l'élève de Fénelon, Louis XV et Louis XVI, chefs d'une monarchie encore absolue, furent privés de toute instruction nautique. Naguère aussi, la marine nationale a été rabaisée par Napoléon; et les chambres législatives lui ont été quelquefois hostiles. C'est un fait remarquable, que les trônes de France et d'Angleterre soient occupés à présent par des princes qui ont navigué jusques dans l'Amérique du nord. Louis-Philippe a parcouru, il aime à s'en ressouvenir, les frontières du Haut-Canada, et Guil-

la
de
br
br
pa
le
les
pro
cai.
niq
exe
épa
les
blia
des
capi
a éta
Jou
ces i
batic
servi
l'As.
et na
royal
culé

laume IV a long-temps résidé à Québec, en qualité de *Medslipinam* : vers cette époque, M. de Châteaubriand visitait les bords des lacs. Mais l'administration britannique, plutôt que de ranimer l'esprit marin parmi la population canadienne-française, a secondé le monopole de la navigation, que se sont attribué les Anglais; et le séjour du roi Guillaume n'a guère produit qu'une substitution de nom à celui du Français fondateur de la ville de Sorel. L'orgueil britannique veut qu'aucune contrée du globe ne soit exempte de ses usurpations ou de ses ridicules, épandant dans l'Inde et dans le nord de l'Amérique, les noms des cités anglaises avec ceux de la Bible, oubliant *Marengo*, *Austerlitz*, *Toulouse*, pour appeler des bourgades, *Waterloo*. De l'île de *Buache*, un capitaine Stirling a fait *Garden-Island*, parce qu'il y a établi un jardin : à la Terre Van-Diemen, un fleuve *Jourdain* baigne une ville du nom de *Bagdad*. Et ces injustices envers les découvreurs, cette perturbation apportée dans la géographie, cette adulation servile qu'on ne reprochera pas au commandant de l'*Astrolabe*, ont été imitées par d'autres géographes et navigateurs français, tour à tour impérialistes et royalistes, et qui au gré de leur ambition ont maculé les livres de la science !

CHAPITRE XVI.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

EXPORTATIONS. — IMPORTATIONS. — ARTS. — COMMERCE
AVEC LA FRANCE.

« Ce n'est pas sans surprise que l'on reconnaît l'esprit entreprenant et judicieux des Français, qui leur fit choisir de bonne heure, les points qui commandent les abords et les passages naturels des lacs. Long-temps avant le voyage de M. Schoolcraft, les Anglais et les Américains avaient profité de ces positions : la ville la plus commerçante et la plus forte du Haut-Canada, Kingston a été bâtie sur l'emplacement du poste Frontenac. Un écrivain vient de ranimer à Londres, la question si Cabot, en 1497, aperçut le premier tout le littoral de l'Amérique septentrionale, depuis le 34° jusqu'au 66° de latitude. Déjà des Anglais avaient proposé de nommer *Cabotie*, ces Terres-Neuves (*Newfound lands*). Mais un siècle avant Colomb, l'île du Cap-Breton avait reçu ce nom de pêcheurs Basques ; et des

Normands, on est fondé à le croire, avaient déjà découvert l'île de Terre-Neuve. Et Cabot ne fut point commissionné par Henri VII, comme Vezerani le fut par François I^{er}, comme J. Cartier dont les explorations dans le Saint-Laurent sont incontestables. D'autres Français poussèrent leurs recherches, vers le sud-ouest, et non plus dans l'ouest et sous les latitudes polaires. Mieux dirigés pour reconnaître avec exactitude l'intérieur de cette Amérique, Samuel Hearne découvrit la rivière de Mine de cuivre, et parvenu jusqu'à la mer Glaciale, il acquit la certitude qu'il n'existait pas de passage de la baie d'Hudson à l'Océan septentrional; Mackenzie entreprit sa belle exploration depuis le fort Chipiouyan jusqu'aux abords du grand Océan.

Cook et surtout Vancouver, conquérans pacifiques pour les progrès des sciences et du commerce, préparèrent par leur reconnaissance de la côte du Nord-Ouest, des rivalités et des causes de guerre. L'Espagne et l'Angleterre faillirent se disputer par les armes, la possession de Nootka. Naguère un ukase de l'empereur Alexandre a offert presque la répétition de la fautive bulle du pape Alexandre VI. Par le droit de découverte, acquis à la Grande-Bretagne, toute la partie depuis le 56° 30' jusqu'au 48° environ, appartenait à la Compagnie anglaise des fourrures; celle-ci entretenait un poste sous le 54° 50'. Cependant la Compagnie américaine-russe s'est fait céder en 1821, et pour 20 ans, outre les îles Alentiennes, toute la côte occidentale depuis le cap Glacé jus-

ERCE

nait
, qui
om-
ces.
t, les
po-
forte
'em-
nt de
497,
ique
lati-
mer
ds).
eton
des

qu'au 51° de latitude; un autre ukase a interdit aux navires étrangers d'approcher de cette côte à moins de 100 milles nautiques. Suivant une convention postérieure, du 28 janvier 1825, la démarcation a été fixée par le 54° 40' de latitude, et entre les 131 et 133° de longitude, méridien de Greenwich. La Russie n'étendra pas ses possessions dans l'intérieur au delà de 16 lieues marines; le port de Sitka ou Nowo-Archangels demeurera ouvert pendant 10 années, au commerce et aux vaisseaux des sujets britanniques.

Depuis 155 ans, la Compagnie de la baie d'Hudson exerce son monopole exclusif. Quelques maisons russes, en 1743, n'avaient fondé que 44 établissemens, dans les îles Kurilles et Aleptiennes. C'est en 1797, que Paul I^{er} accorda l'incorporation de la Compagnie russe, dont la prospérité irrite sa rivale. Mieux informée de l'état des choses, la presse périodique ne répéterait pas à Paris, que l'Angleterre, par les frontières du Canada, se trouve en collision avec la Russie qui les lui dispute; ni que la Grande-Bretagne élève à une grande prospérité ses possessions américaines pour balancer un jour, par leur puissance, celle des États-Unis. Quel territoire immense, aussi que de solitudes incommensurables! Pour bornes au nord, on ne trouve que l'Océan arctique, à l'est la mer de Baffin et le détroit de Davis, au sud la Confédération américaine, et à l'ouest le grand Océan et l'Amérique russe: ou bien la partie du globe, entre le 55° et le 142° de longitude

occidentale, le 42° et le 78° de latitude boréale. L'empire des Perses sous Darius fut moins étendu; l'empire romain n'enserra pas plus de superficie: tout le continent européen est de moitié moins vaste; et dans ce monde égal aux Deux-Russies, il ne reste à la nation qui y colonisa une Nouvelle-France, que deux flots!

Le tableau suivant est seulement approximatif:

NOMS DES TERRITOIRES.	TERRE. — Superficie en milles carrés.	EAU. — Milles carrés.	Milles carrés et territoires en jure exploités.	Quantités D'ACRES en culture.	POPULATION
Terre-Neuve.....	35,923		16,000	249,000	95,900
Ile-Prince-Edouard.....	2,159		1,500	89,000	56,700
Cap-Breton.....	3,125		1,000	85,000	28,802
Nouvelle-Ecosse.....	14,031	110,000	9,000	700,000	139,334
Nouveau-Brunswick.....	26,704		11,000	410,000	93,700
Bas-Canada.....	205,863		45,000	2,500,000	561,031
Haut-Canada.....	95,125	330,000	33,000	1,250,000	220,000
Baie-d'Hudson.....	525,000	
Territoire Indien, s'étendant de la mer Arctique à l'Océan Pacifique.....	1,800,000	200,000	110,000
Territoire Arctique jusqu'au 78° de la- titude.....	1,400,000	700,000
	4,107,930	1,340,000	116,500	5,274,000	1,298,487

De ce monde septentrional, la plus grande partie est frappée de stérilité: treize à quatorze cent mille êtres humains, indigènes ou hommes de la civilisation, y vivent, mais en soutenant une lutte incessante contre la nature. L'industrie née de la chasse et de la pêche, pour devenir l'agriculture y a été d'abord le résultat de la force physique. Les besoins à pourvoir commandent à l'intelligence; les satisfaire c'est le bonheur, mais comme eux agreste. Les sciences, ailleurs le plus souvent spéculatives, seraient pour l'habitant des obstacles: elles lui doivent une assistance continuelle, des procédés sûrs et expéditifs. Une demeure solide et commode lui est nécessaire, et non point un hôtel: il deviendrait malheureux s'il recherchait le luxe d'une civilisation raffinée: au contraire de l'Européen pour qui les arts mécaniques n'ont pas assez de chefs-d'œuvre, il ne leur demande que des aides pour ses exploitations agricoles. Que le commerce lui apporte des productions d'autres climats pour rendre sa vie plus confortable, qu'ensuite il lui donne les moyens de participer aux connaissances générales; mais en échange de ces importations, intellectuelle et industrielle, il n'aura de long-temps que des produits bruts à fournir. Tel est encore l'état de la société; même dans la république des États-Unis, dont tout le territoire ajouté aux 5,442,930 milles de celui de l'Amérique britannique, compose en superficie, sept millions et demi de milles carrés. L'agriculture fournit à l'exportation

que font les États-Unis plus de la moitié, les forêts un onzième, les pêches un douzième, les manufactures à peine un seizième.

Toujours les Amériques ressentiront les effets funestes du système qui présida à leur colonisation. Le despotisme qui tourmentait l'Europe se fit la tyrannie et le fanatisme dans le Nouveau-Monde. Il voua les états civilisés de l'Amérique à tous les ravages, les peuples à l'extermination : ils n'étaient pas chrétiens et ils possédaient sans le savoir des trésors immenses. Le Nord ne présentait que des bois et des fourrures ; pour avoir celles-ci, le concours des naturels était nécessaire : on leur dépêcha des jésuites afin de les convertir à la foi. Les colons, peu nombreux, abattirent des forêts, mais c'était pour construire des temples et non des navires : il leur fallut édifier des palais pour le clergé, et des casernes. Aujourd'hui, des canaux ouvrent enfin, dans les Canadas, la ligne navigable la plus étendue de tout le globe. On accroit les fortifications de Québec ; des routes aussi sont établies, et les villes bâtissent des quais, un hôtel pour la douane, des bourses pour le commerce. Un évêché a été jusqu'ici le seul asile digne du corps législatif, qui a acquis ce palais par une rente de 1,000 louis dont jouit l'évêque catholique. A Paris même qui renferme des Louvres, une habitation d'archevêque, un manège recueillirent d'abord le pouvoir constituant, et ce n'est que depuis 4 ans que la tribune nationale est à l'abri des saisies d'un propriétaire.

Devançant les Hollandais dans les expéditions commerciales, les navigateurs normands durent taire leurs découvertes géographiques, dissimuler leurs importations ; et quand vint l'établissement du Canada, le gouvernement absolu, aventureux, catholique, dédaigna le génie et les courageuses entreprises des Cartier, Lassalle, Iberville, Roberval, des Guillaume et Eméric de Caen. Tisser de la toile et des étoffes ont été dans le Canada un délit puni du bannissement ; mais les femmes purent y façonner des dentelles, fabrication dont Colbert venait de favoriser les progrès dans la Normandie. Le monopole, délégué à des compagnies, puis repris par le pouvoir royal, asservit constamment la Nouvelle-France, comme le privilège paralysait les arts dans la mère-patrie. Jusqu'à la cession du Canada, les produits importés se vendaient avec un bénéfice ajouté au prix facture que la marchandise avait coûté en France. L'intendant réglait, comme à 25 p. %, ce bénéfice qui variait en raison de la rareté ou de l'abondance, des besoins ou de la consommation des articles. Le roi prenait pour son compte les pelleteries que la traite rapportait dans 5 forts, situés sur l'Ontario, Frontenac, Niagara et Toronto. Or les peaux des bêtes tuées pendant l'été ou l'automne, tout ce qu'il y avait de plus défectueux revenait à la couronne dont les agens, il est vrai, falsifiaient les boissons fournies en échange aux sauvages. Ceux-ci s'entendaient avec les commis, ouvriers, engagés et leurs femmes, qui achetaient

en secret ce que la chasse produisait de meilleur. A Québec, les fourrures et pelleteries royales, déjà dépréciées, étaient vendues à l'encan, quelquefois de gré à gré. On exploitait les autres postes ou par congé, ce qui n'était qu'un permis de faire la traite; ou par bail, ce qui donnait un droit exclusif. Et bail, congé, le gouverneur seul en réglait les conditions : du prix qu'il recevait, il versait dans la caisse du roi ce qu'il ne lui plaisait pas de garder pour la sienne.

Ce devait être un marché pittoresque, que la réunion auprès de Montréal des chefs des nations indigènes qui, au printemps, arrivaient pour vendre les pelleteries, produits des chasses de l'hiver. Mais ce camp devenait bientôt une orgie continuelle, quelquefois sanguinaire. De tous les moyens propres à réprimer les excès, l'autorité ecclésiastique employa celui qui attestait et l'inefficacité de ses missions et son esprit contraire au commerce. La Sorbonne avait déjà fait un péché réservé, un cas mortel, aux négocians qui vendaient en gros de l'eau-de-vie, invention du démon, et aux cabaretiers qui la distribuaient aux Indiens. Une collision éclata entre le pouvoir temporel et le spirituel. Suivant le seul manuscrit qui existe à la bibliothèque royale sur les affaires du Canada, ce fut une université, celle de Toulouse, qui devint l'arbitre. Ce corps savant se prononça pour la traite des liqueurs fortes, marchandises indifférentes comme les armes, le vin même, *nil interrogantes propter conscientiam*. Trois

autres considérans disent que par ce moyen on amorceait et polissait lessauvages; que l'eau-de-vie les fortifiait contre les grands froids; que les **Hollandais** leur procureraient ces liqueurs, si on leur en refusait; qu'ainsi ils seraient en danger de devenir hérétiques et ennemis de la colonie. C'était en 1698 : l'évêque de Québec maintint son cas réservé, le gouverneur Frontenac autorisa la vente et le débit; la compagnie des Indes percevait par barrique 20 liv. de droit d'entrée. Cent barriques suffisaient à la consommation de Montréal et des *Hauts-Pays*, parce que les marchands falsifiaient l'eau-de-vie jusqu'à la couper par moitié avec de l'eau salée.

Dès avant le traité ratifié à Paris, le 10 février 1763, les Anglais faisaient exclusivement le commerce maritime pour le Canada. Suivant les comptes rendus au parlement, depuis 1759 jusqu'à 1775, les importations, tant de la Grande-Bretagne que de ses possessions, s'élevèrent à 2,810,085 liv. st. (65,226,915 liv. tour.): les exportations ne dépassèrent pas 496,979 liv. st. (11,181,882 liv. tour.). L'administration civile coûtait à la métropole 625,000 liv. par an; les taxes sur les vins, eaux-de-vie, rhum, mélasse, verres et couleurs, seuls articles imposés pour l'entrée, ne rapportaient que 225,000 liv. tour. Cependant le Canada parvint à payer intégralement ses dettes, et, en 1772, il cessa d'avoir du papier-monnaie. La guerre de l'indépendance des Anglo-Américains fut désastreuse pour son commerce: Halifax était le dépôt militaire

des troupes britanniques. Après le traité de 1783, la république des États-Unis employa 30 années à réparer ses pertes, ou plutôt à enfanter sa puissance qui la place si haut dans le monde politique. Sans la révolution française, cette période pour le Canada eût aussi passé stérile en événemens dignes de l'attention de l'Europe. On n'osa pas taxer ce pays pour la guerre que l'Angleterre faisait à la France; tandis que la Nouvelle-Ecosse, en 1797, comptant à peine 40,000 habitans, dut y contribuer pour 6,894 liv. st., le tiers de son revenu. D'après les *Annuals returns* du Canada, les importations effectuées en 1786, par 93 navires, ne composèrent que 345,263 liv. st., et les exportations seulement 490,116 liv. Pour 1797, il arriva du long-cours 105 bâtimens, avec des cargaisons montant à 338,214 liv.: ils remportèrent des produits valant 491,419 liv. st.

EXPORTATIONS.

PILLETIERIES ET FOURRURES. Si l'homme, vassal du ciel, suivant Buffon, est le roi de la terre, ce souverain tour-à-tour craintif et audacieux doute lui-même de sa puissance, par le culte qu'il rendit aux animaux. Selon les secours qu'il reçut d'eux, il fut chasseur, pasteur, agriculteur. Le Huron se revêt de la peau de l'ours qu'il a vénéré et tué, et il en imite le hurlement et la course; les hordes primitives de l'Italie, de la Grèce et de la Scythie n'avaient pas agi autrement. Sans nul doute, la crainte et la

reconnaissance que les animaux inspirèrent aux hommes primitifs, servirent beaucoup à créer les sciences naturelles. Les théosophes bouddhistes, platoniciens, chrétiens parvinrent à enseigner l'empire de la divinité sur tous les êtres organisés : le christianisme a adopté les emblèmes empruntés au règne animal. Ses premiers apôtres dans les Gaules, et davantage dans la Germanie, gagnèrent la sainteté en faisant périr des monstres par la force de leurs prières ; ce fut plus tard que les moines s'octroyèrent la canonisation pour leur vertu propre de guérir les maladies. Comme le blason de la chevalerie, les étendards, les sceaux des monarchies et des républiques ont pris pour distinction des figures d'oiseaux ou de quadrupèdes. Les prêtres et les sages empruntèrent au règne végétal les matières de leurs vêtements : les nations civilisées employent des tissus composés des toisons que les hordes sauvages portent avec les peaux des animaux. L'uniforme des troupes guerrières conserve quelque peu de ces dépouilles brutes : la garde nationale répute d'élite celles de ses compagnies qui se coiffent de bonnets d'ours : comme les dignitaires de l'église et de la magistrature ont pour signes distinctifs diverses fourrures. Il ne répugne pas au sexe essentiellement pacifique, de se parer de pelletteries qui proviennent de massacres ; car souvent du sang humain coule mêlé au carnage des chasses ; et c'est au prix d'affreuses misères que le luxe est alimenté. La mode plus que la nécessité avait fait

adopter à la Grèce l'usage des fourrures; mais cette nation maintenait l'esclavage : elle garda dans son caractère et dans ses coutumes beaucoup de l'Asie , et c'était avec les parfums et les tissus de l'Inde que les caravanes lui apportaient les pelleteries du Thibet.

L'Angleterre s'empara du Canada plus facilement qu'elle ne parvint à avoir le monopole des fourrures dans le nord de l'Amérique. Par attachement pour la France , les indigènes privèrent la traite de leur concours. Vers 1776, les facteurs anglais pénétrèrent au delà des postes. Il se forma, dit Mackenzie, une compagnie du nord-ouest, qui expédia, en 1788, pour 40,000 liv. st. de fourrures : 11 ans après, ses exportations s'élevèrent à plus de 100,000 liv. st. En 1798, elle recueillit 106,000 peaux de castors, 4,600 de loutres, 17,000 de martres, 6,000 de lynx, 3,800 de loups marins. L'année 1815 produisit un nouvel exemple de ces spéculations cruelles qui séduisent des infortunés, auxquels de lointains pays ne fournissent réellement, en échange de l'indigence d'Europe, que la faim, le dénuement absolu, qu'une mort misérable. Lord Selkirk entraîna plusieurs centaines d'Irlandais et d'Écossais sur son fief immense, à la distance de 2,500 milles de Montréal, et de 1,600 milles des limites du Haut-Canada : vastes chaînes de rocs menaçans, de petits lacs et d'étangs, de marais d'une étendue désespérante.

Selkirk s'était proposé de spolier la Compagnie du nord-ouest. Elle publia durant ce grand procès,

qu'elle employait, en 1817, environ 2,000 blancs, parmi lesquels 300 Canadiens, entre les montagnes de Roches et la mer; que ses associés avaient exploré tout le continent depuis le Canada jusqu'à la mer Glaciale et l'Océan pacifique, déterminé la position géographique de presque toutes les rivières et de tous les cantons de ces contrées; qu'après avoir fondé une colonie sur la rivière Colombia, ils étendaient leur commerce intérieur, au sud des Établissements espagnols dans la Californie, et au nord de ceux des Russes à New-Archagelsk; enfin qu'ils avaient expédié 3 navires par le Cap-Horn, pour charger à Colombia des cargaisons de pelleteries qui furent vendues au marché de Canton. Montréal était le siège de la Compagnie du nord-ouest, à présent anéantie par faillite.

• Vos dictionnaires géographiques et vos statistiques, m'écrit un négociant, mentionnent la traite des pelleteries comme étant la principale, l'unique branche du commerce du Canada. La vérité est que depuis qu'elle est monopolisée, l'exportation s'en fait presque entièrement par différentes voies, en dehors de notre pays. On y emploie du loup marin des mers du sud, des pelleteries de Russie: bientôt le Canada recevra de l'Angleterre plus de fourrures qu'il ne pourra lui en expédier à l'état brut. L'exportation par Québec et par Saint-Jean, pour 1824, 1825, 1826, 1827, 1828, 1829, 1830, consista en: peaux de martres, 11,240; 30,276; 40,409; 12,000; 21,940; 14,463; 13,793. — Lou-

tres, 2,720 ; 2,440 ; 4,727 ; 1,398 ; 1,769 , 1,423 ; 1,835. — Muscs , 143,643 ; 180,791 ; 49,358 ; 38,511 ; 57,116 ; 48,716 ; 40,820. — Daims, 1,868 ; 889 ; 5,795 ; 5,724 ; ; 1,342 ; 1,285. — Castors , 40,898 ; 29,784 ; 23,664 ; 15,553 ; 14,060 ; 8,858 ; 11,586. — Blaireaux , 3,631 ; 2,125 ; 6,946 ; 1,967 ; 2,197 ; 1,020 ; 329. Par Québec, en 1828, 1829, 1830 : Renards (Fox et Fishers), 7,469 ; 2,254 ; 1,673. — Loups cerviers , 650 ; 384 ; 865. — Ours , 543 ; 605 ; 533. — Castoreum , 293 liv. En 1831, il a été exporté par le port Saint-Jean : Martres, 14,894. — Loutres, 562. — Muscs, 25,180. — Fouines , 5,440. — Loups cerviers , 362. — D'autres espèces, 2,577 peaux. — Castors, 1,499. — Castoreum, 152 liv. On a évalué à environ 20,000 liv. st. l'exportation de 1829 ; à 36,100 liv., celle de 1830. Et pour 1827, l'importation générale des pelleteries dans la Grande-Bretagne avait été de 343,000 liv. st.

La Compagnie américaine des fourrures a profité des conseils d'un général français, M. Collot. « C'est au-delà des grands lacs et à l'ouest du Mississipi , qu'existent aujourd'hui les ressources du commerce des pelleteries. Les compagnies, même celles qui ont étendu leur traite dans ces contrées et à l'ouest du Missouri, emploient constamment des Canadiens qui ne cessent de se dire Français, et dont l'attachement imperturbable pour notre nation est passé en proverbe. » Un rapport adressé au secrétaire de la guerre dit que cette Compagnie possède un capital d'un million de dol-

lars (5,370,000 fr.); que ses achats accumulés sont, terme moyen, de 500,000 doll. ; que de 1827 à 1831, elle a acheté 17,509 castors, 527,191 rats musqués, 120,223 daims, 9,213 loutres, 3,965 ours, 16,266 belettes, 17,198 martres, 3,132 chats du Canada, 3,566 renards. Du 15 avril au 15 août 1831, un bateau à vapeur parcourut le Missouri, mais sans dépasser l'embouchure du Petit-Missouri ; c'était 600 milles plus loin qu'aucun stamboast ne se fût avancé. La cargaison complète consista en robes de bœufs, pelleteries diverses, et 10,000 langues de buffles. En 1832, les traitans américains ont pénétré bien au-delà de la rivière Jaune. Des milliers d'indigènes, curieux de voir le *navire à feu*, lui ont vendu abondamment des fourrures les plus belles et les plus rares. Les journaux américains paraissent se souvenir que d'autres tribus indigènes, à l'aspect du premier navire que montaient Hudson et ses compagnons, en 1609, s'étaient imaginés que leur grand dieu Manitto, accompagné de ses Esprits, voguait sur les eaux. On ajoute que la Compagnie de la baie d'Hudson est menacée, peut-être de ruine, par cette concurrence imprévue. Mais outre les coureurs Anglo-Canadiens, qui explorent depuis long-temps ces contrées, les indigènes sont assez rapprochés de la côte N.-O. pour être en relation avec les autres traitans anglais.

Et la Compagnie russe se soutient en prospérité. C'est sur son territoire et dans l'Océan pacifique, au-delà du 44° de latitude, qu'abonde en-

core la loutre, dont la peau ou robe se vend à la Chine de 40 à 70 dollars. Depuis son incorporation jusqu'à 1834, c'est-à-dire en 34 ans, cette Compagnie a exporté en fourrures pour plus de 25 millions de roubles : les douanes de la Chine ont reçu d'elle environ 3,850,000 roubl. *Le Kutusow*, sorti de Cronstadt le 7 septembre 1816, et parti de la Nouvelle-Archangel le 26 novembre 1818, ne rentra dans la Baltique, par le cap de Bonne-Espérance, que le 5 septembre 1819, avec une cargaison de pelleteries valant plus d'un million de roubl. On porte les bénéfices de cette Compagnie, tous les frais déduits, à près de 300 p. %. Elle a alloué 57,000 roubles pour la construction d'un hospice dans l'île de Sitka. Enfin ses actions, au nombre de 800, sont montées de 500 à plus de 720 roubles.

Cependant les cultures s'étendent dans le nord de l'Amérique, les tribus chasseresses s'affaiblissent : castors, loutres, ours, les espèces pour les meilleures fourrures diminuent. Le territoire de Labrador et les environs du golfe Saint-Laurent sont exploités par la Compagnie anglaise des Postes du roi. De la baie d'Hudson jusqu'aux grands lacs s'étend le territoire de la Compagnie la plus puissante, et que toutes les autres ne pourraient pas égaler. Son directeur est en même temps commandant de ces vastes contrées. Environ 1,000 individus habitent proche la rivière Assiniboia, qui n'a pas moins de 500 milles. Le sol, trop peu boisé, convient aux

céréales : après un hiver long, rigoureux, il est couvert de bestiaux ; de fortes chaleurs mûrissent parfaitement les moissons. Le fort William, sur la côte nord du lac Supérieur, est l'entrepôt principal des fourrures, le grand marché depuis le mois de mai jusqu'à la fin d'août. On extrait de la peau des bisons une laine dont le drap fabriqué à Londres est recherché. Déjà, en 1823, M. le major Long avait remarqué le mélange de la population, des Suisses, des Écossais, des groupes d'Indiens, ou oisifs ou occupés seulement de la pêche, et des Canadiens-Français. Le Nouveau-Monde a reçu partout des réunions semblables. Godmanchester, township du Bas-Canada, qui comptait 2,500 acres cultivées, en 1828, avait parmi ses 1,413 habitans ou 240 familles : 71 irlandaises, 69 écossaises, 60 canadiennes, 30 américaines, 7 anglaises, 3 allemandes. Que les académies continuent donc de proposer des prix pour préciser la formation primitive d'antiques colonies dans la Gélé-Syrie, la Lybie, ou dans les cités armoriques !

Bois. L'exploitation des forêts canadiennes ne fut pas heureuse pour les Français qui préféraient les parcourir en chasseurs. Faite plus en grand par les Anglais, elle ne profite ni à la colonie ni à la métropole autant qu'il serait possible de la leur rendre lucrative. Les bois qu'on emploie dans les constructions sont d'espèces diverses. Le *chêne* blanc croît dans les parties S. et O. du Bas-Canada, et plus abondamment dans l'autre province : il n'est

pas rare, dans ce terrain d'alluvion, d'en trouver mesurant 5 pieds de diamètre à la base. On en tire les grosses pièces des vaisseaux. Le chêne noir, bleu ou de marais; le rouge, ornement pour les parcs, défense pour les champs clos, sert notamment pour tonneaux et boucauds. Le *bouleau* noir, blanc, jaune; l'*orme* de roc, de marais; le *frêne* bleu; le *cerisier* blanc; le *noyer*; le *charme*; le *hêtre* blanc, rouge; l'*érable* frisé, tendre, de roc, à sucre, œil d'oiseau (*birdseye*); *bois dur* ou de fer; le *cèdre* blanc: le rouge qui croît bien dans les îles de l'Ontario, est très-abondant dans le Bas-Canada. Le *pin*, *spruce* dont la tannerie fait une grande consommation; le pin rouge, jaune, blanc, chipré qui est rare dans la partie sud du Bas-Canada, est abondant dans la partie nord. L'*épinette* rouge, noire, dont on exporte de fortes parties pour l'Irlande.

En 1824, 1825, 1826, 1827, les exportations ont été par Québec: mâts, 1,132; 988; 751; 983: espars, 1,289; 1,799; 2,892; 1,999: pièces de chêne, 19,994; 33,152; 23,822; 21,763: pièces de pin, 96,026; 128,078; 129,151; 86,090: douves, 3,657,188; 3,934,410; 4,164,688; 5,476,548: douves de fond, 30,416; 19,295; 61,191; 68,612: planches et madriers, 1,052,147; 1,479,565; 823,922; 1,621,658: cercles, 147,800, 125,536; 98,888; En 1829: mâts et beauprés, 978; espars, 2,599; pièces de chêne, 26,354; de pin, 167,139; de frêne, 4,333; d'orme, 8,679; d'éra-

ble, 1,761 ; baliveaux , manches , etc. , 1,850,451 ; manches en pin , 3,992,472. Cette exportation de 1829 fut évaluée à 567,200 liv. st. Celle de 1830 seulement à 465,500 liv. Les chargemens de pins avaient excédé de 1,140 tonneaux , ceux de la précédente année. Un seul négociant avait fait une vente considérable de pin rouge , au prix de 30 sols le pied cube. En 1829, il fut embarqué 18,235 pièces évaluées à 165,199 liv. st. ; en 1830 seulement 17,545 valant 160,982 liv. Enfin on estima à 37,000 liv. st. les navires construits en 1829, et à 18,400 liv. ceux lancés en 1830.

Au temps des Français, l'exportation la plus considérable des bois du Canada ne dépassa point 150,000 fr. On ne tarda pas à reconnaître leur peu de durée pour la marine : ceux des Etats-Unis ne sont guère moins inférieurs au chêne de Dantzik, ou plutôt au chêne que la Vistule apporte de la Pologne dans ce port. En 1807, lorsque le blocus maritime eut comme exclu du continent européen le commerce britannique, de grandes quantités de chêne blanc et de pin jaune du nord de l'Amérique furent importées en Angleterre. Débité en planches pour la carène des vaisseaux, ce bois se détériora bientôt : il dura encore moins de temps employé sur les ponts. Une frégate construite comme essai, avec le hêtre, le pin rouge et le chêne de la Nouvelle-Ecosse, fut hors de service dès 1812. Quinze frégates composées avec le pin rouge, trois avec le pin blanc, n'ont duré celles-ci que 3 ans, celles-là que 4 années en-

viron. A l'exception du chêne vert, les meilleurs bois de l'Europe par le seul contact avec les chênes blanc et rouge de l'Amérique du nord, se corrompent.

On continue d'abattre ces bois en hiver; on les jette au flottage aussitôt que les lacs, le St-Laurent et ses affluens sont délivrés de glaces, sans les recueillir ensuite sous des hangars, ou sans les enfouir dans le sable, suivant le procédé employé dans nos grands ports de construction. En Norwège, où les sapins appartiennent aux paysans qui veulent en abattre, aussitôt que le prix est fixé avec le négociant qui s'est transporté dans les forêts, les troncs sont roulés dans la rivière voisine. Jusqu'au lieu d'embarquement la distance est souvent de 150 à 200 milles; ces bois n'y parviennent quelquefois que 3 ou 4 ans après avoir été abandonnés au courant. C'est qu'ils restent arrêtés çà et là, s'accrochant les uns aux autres. Enfin à Drammen, 3 barrages en charpente échelonnés les attendent, sans les retenir tous; car il advient parfois que ces barrages se rompent, et des milliers de pièces, entraînées à la mer, sont perdues pour les acheteurs.

New Monthly Magazine cite l'importation faite dans le Royaume-Uni, en 1829, des bois des Canadas et des autres possessions du nord de l'Amérique, valant environ 640,000 liv. st. On ajoute: « Sous l'empire des absurdes tarifs auxquels sont soumises nos relations commerciales, nous ne pouvons guère

tirer de la Norvège pour plus de 60 à 70,000 liv. st. de bois. Toutes les constructions publiques ou particulières faites dans la Grande-Bretagne avec les bois américains, ont plus ou moins souffert de leur substitution à ceux de Norvège. La possession des colonies n'est pas sans conditions onéreuses : les métropoles l'apprennent enfin. Puisse l'Angleterre, qui a comme accaparé ces établissemens, ne pas éprouver de plus grands dommages ! Son parlement discuta de nouveau, en 1832, un bill pour frapper d'une taxe les bois du Canada : on exposa que les exportateurs de la Baltique retireraient des bénéfices deux fois au-dessus de ceux du Canada. Le bill fut repoussé par 256 voix contre 190. Le *Times* de Liverpool attribua ce rejet aux tories ennemis du nouveau ministère. L'Amérique britannique en conserve des alarmes : privée de cette partie importante de ses exportations, comment parviendrait-elle à consommer les masses d'articles manufacturés que lui apportent incessamment les flottes du commerce anglais ? Elle n'a pas la puissance de la France qui laisse encombrer ses ports des bois du nord, sans que les navires de la Baltique chargent en retour des produits de son industrie.

« Mâtures du Canada » : c'est ainsi que le ministère de la marine vient d'annoncer la fourniture, pour trois années, des articles suivans : « 145 mâts de hune ; 205 miches et junelles supérieures ; 40 autres inférieures (ou 390 pièces en pin jaune) ; 906 espars ronds de 6 à 7 palmes ; 1,800 manches

(2,700 pièces en pin spince). • Voilà le seul produit canadien que la France demande au pays qui fut la Nouvelle-France ! Mais ces bois sont-ils , comme on le répète , prompts à se corrompre ? Si les nouveaux habitans cessaient de détruire tous les arbres de leurs lots , des chênes et des pins âgés de moins d'un siècle , isolés , et jouissant mieux d'un air plus vif et d'un soleil chaud , vivant sur un sol asséché , n'acquerraient-ils pas les qualités qu'on leur refuse ? Il ne paraît pas que cette matière occupe jusqu'ici , autant qu'elle l'exige , et les sociétés d'agriculture , et les parlemens des deux provinces.

Depuis 1820 , l'exportation des bois pour les constructions navales et autres , a augmenté environ d'un quart ; mais dans les trois dernières années les quantités sont à peu près égales . On remarquerait même de la diminution : au lieu de 24,439 rames , la Grande-Bretagne n'en a plus reçu que 9,937 . L'exploitation des forêts de la Nouvelle-Ecosse et du New-Brunswick restreint le commerce des bois du Canada qui profite , d'un autre côté , de l'affluence des émigrans . En place de myriades d'Irlandais , les 214 navires venus d'Irlande en 1830 , ont remporté principalement des bois , 39,935 pins , 275,021 barrels , 725,272 planches , autant de douves , etc . Les ports de Gaspé et de New-Carlisle ont augmenté leurs exportations pour les Etats-Unis . Quant aux Indes occidentales anglaises , elles tirent peu de bois du Canada : en 1828 , planches , 18,000 ;

pas des passions prodigues pour l'ostentation, sans régler les dépenses nationales ou privées d'après ce qui est véritablement utile, productif et honorable. On ne sache pas que les budgets d'Europe soient aussi généreux que celui du Bas-Canada en faveur de l'instruction populaire. Mais les tableaux des importations de ce pays révèlent, comme les comptes de presque toutes les douanes, que ce n'est pas sur les produits intellectuels que se porte la consommation. Ce ne sont que denrées des tropiques, que boissons et liqueurs spiritueuses : je vois 1,643,212 gall. de rhum importés en 1820; mais encore pour 1828, un des articles les moins matériels consistait en 15,060 jeux de cartes.

Souvent les tableaux du commerce britannique confondent les provenances et les importations qui sont propres à chacune des colonies de cet empire. Des ouvrages français ne distinguent pas les Canadas d'avec les Indes ou îles anglaises de l'Occident : d'autres désignent sous les titres confus d'Amérique anglaise, de Nouvelle-Bretagne ou de Possessions britanniques dans le nord de l'Amérique, des provinces qui ont chacune des intérêts, des institutions, un gouvernement séparés. Même les *Annuals Returns* de ces provinces manquent quelquefois de clarté ou d'exaetitude. Néanmoins les rapports des douanes de Québec indiquent quels progrès le commerce fait dans les Canadas, depuis 22 ans. En 1806, les arrivages de long-cours furent 193 navires jaugeant 33,996 tonn., important pour

tales, les grains, viandes salées et bois propres à leur consommation; de construire des moulins à farine sur la rive britannique du Saint-Laurent et du canal Welland; de porter leurs farines en Angleterre, aux mêmes termes qu'elle reçoit celles de sa colonie. Mais, outre la perte pour les marchands de grains, dit un écrivain du Haut-Canada, la valeur de nos champs décroît en raison de la hausse qui se porte sur les terres de la rive sud de l'Erié et de l'Ontario; car les lois de l'Union ne nous accordent pas la réciprocité pour l'importation. Aussi le minot de blé reste sans preneur à Kingston, au prix de 4 sch. : la farine, dont le quart se vendait à Montréal une piastre au moins de plus qu'à New-York, est en baisse de 20 à 30 p. 0/0.

Peut-être le parlement britannique, au risque de léser les intérêts présents, se propose-t-il de réaliser un projet déjà ancien. De même qu'il excite à l'émigration les Irlandais, il encouragerait aussi l'immigration des Américains dans le Haut-Canada, sachant bien que les individus de ce peuple, le plus entreprenant pour l'établissement d'une contrée nouvelle, ont pour principe de défendre le pays dans lequel ils vivent, plutôt que celui où ils sont nés. Par son sol, son climat et sa situation, le Haut-Canada est essentiellement agricole; mais ses produits, les mêmes que ceux des états limitrophes de l'Union, ne trouvent pas semblablement des marchés avantageux. Le transport de chaque quart de fleur, des places de l'Ontario à Montréal, coûte le

tiers de son prix-au cultivateur du Haut-Canada qui paie, pour recevoir le fer anglais, la moitié de sa valeur. Au contraire, tous les états de l'Union où il y a possibilité de rejoindre l'Océan par des lignes angulaires, possèdent un port de mer : que si les capitaux abondent dans ces villes maritimes, ils refluent aussi dans l'intérieur ; et l'esprit d'association, l'influence et le pouvoir de la législature concourent à faire appliquer ces capitaux à des travaux et à des entreprises utiles à tout le pays. Ainsi l'état de New-York a réuni, par des canaux à son propre usage, avec l'Hudson le lac Erié depuis Buffalo, le lac Ontario à partir d'Oswego, et le lac Champlain depuis Whitehall.

Cependant le Haut-Canada, malgré son éloignement de l'Océan, fournit le plus à l'exportation des bois et des grains. Sa population est à celle de l'autre province, environ comme 13 à 35 ; mais le sol qu'elle défriche, les cultures qu'elle emploie sont plus propices à la production. Depuis long-temps les seigneuries sont dépouillées d'arbres dans leurs plaines labourées. Quelque mauvaise que soit une récolte, elle rend au Haut-Canada, pour l'exportation, une part très-considérable. Mais l'isolement des fermes, la dispersion des émigrans, les défrichemens inconnus, le progrès rapide de plusieurs comtés, privent l'administration elle-même de moyens qui, beaucoup plus faciles dans la province citérieure, ne procurent néanmoins que des recensemens approximatifs. Évaluée d'après 3 années, la moyenne de

la récolte de 1827, qui fut médiocre, donna pour le Bas-Canada 2,931,240 minots de froment; 2,341,529 d'avoine; 363,117 d'orge; 823,318 de pois; 217,543 de seigle; 121,397 de sarrasin; 333,150 de maïs; 6,796,310 de patates. En 1830, il a été récolté dans cette province, 3,404,756 min. de blé; 3,142,274 1/2 d'avoine; 394,795 d'orge; 984,758 de pois; 234,529 de seigle; 106,050 5/8 de sarrasin; 339,633 1/4 de maïs; 7,357,416 boiss. de patates.

Excepté 1829, dont je n'ai pas les tableaux, les chiffres de l'exportation par Québec, depuis 1820 jusqu'à 1830, feront juger des progrès de la culture, aussi des différences des récoltes. Froment, 318,048 minots; 318,483; 147,285; 4,710; 5,396; 718,016; 228,635; 391,420; 120,112; ... 590,081. Fleur de farine, quarts (196 liv.) 45,369; 22,635; 47,747; 46,346; 41,901; 40,003; 33,671; 53,839; 35,735; ... 71,745. Les quantités ont varié, pour pois, de 2,732 min. à 21,056; pour maïs, de 25 min. à 495; pour avoine, de 3,907 à 35,566 min.; pour graine de lin, de 24,589 sacs à 895; pour biscuits, de 18,326 à 322 quintaux. L'exportation des céréales et farines, en 1830, a été évaluée à 340,722 liv. st. La totalité des 590,081 min. de froment fut portée en Angleterre. Quant aux farines, elle en reçut 35,836 quarts; 24,600 d° passèrent dans les possessions voisines britanniques, et 11,309 aux Indes occidentales. Prix courant à Montréal, 15 octobre 1832: fleur, superfine, 30 à 32 sch.; moyenne, 25 à 27 s. 6 den.

POTASSE, PERLASSE. On estime que la valeur des cendres, par acre, indemnise pour un tiers des frais de l'abattage des arbres et du défrichement. Ce produit brut est très-considérable pour le Haut-Canada. C'est dans le district de Montréal qu'il y a le plus de fabriques, à savoir 462; et pour tout le Bas-Canada, 489. De 1820 à 1830, l'exportation, par le port de Québec, fut de 28,678 quarts; 35,765; 36,269; 55,170; 55,108; 65,502; 39,589; 27,303; 32,955;... 64,346, dont 48,104 pour la Grande-Bretagne, 16,242 pour l'Irlande. L'exportation des alkalis a été évaluée, à Londres, en 1827, à 276,000 liv. st.; en 1829, à 223,000 liv., et pour 1830 à 315,729 liv. st., y compris 121,075 quint. de cendres. Prix, octobre 1832, à Montréal : potasse, 26 s. 6 d. à 27 s. 6 d.; perlasse, 28 s. 6 d. à 29; Québec, 27 à 28—29 s. 6 d. à 31 sc. Au Havre, droits compris, les 100 kilogr. 86 à 92 fr.

SALAISONS, PÊCHE. Le bœuf de choix, à Montréal, est coté à 35 et 36 sc. le quintal; pour cargaison, 25 à 30. Lard, 1^{re} qualité, 62 à 65 sc.; pour cargaison, 65 à 67 sc. 6 d. C'est une hausse de 10 p. 070 sur 1851. J'ai déjà dit que les Canadas reçoivent des États-Unis une grande quantité de viandes. Durant le dernier trimestre de 1851, il a été introduit par Saint-Jean 2,058 bestiaux, 12,264 livres de bœuf frais, 1,250 quarts salé, 9,952 liv. mouton frais, 258,958 liv. lard frais. De 1820 à 1830, l'exportation du bœuf salé, par Québec, s'est élevée de 1,004 quarts à 5,150; du lard, de 4,786 à 14,446. C'est

une valeur, en 1829, de 59,000 liv. st. ; en 1830, de 61,700 liv. st. Les provinces voisines, et davantage les Indes occidentales, consomment ces articles.

L'exportation du poisson salé pour les Indes occidentales n'est guère plus que celle des viandes salées et fumées, un produit propre du Canada. Il semble que les habitans français se soient comme interdit la navigation sur la partie du fleuve au-dessous de Québec. Un Écossais y a donné en vain un exemple remarquable. Jusqu'à 1823, la seigneurie Mitis, contenant 2 lieues de front sur le Saint-Laurent, et 2 lieues de profondeur, était sans établissement. M. Mac Nider y attira 40 familles et leur fournit vivres, outils, vêtemens même : ces dépenses furent de 15 à 20 louis par famille. Il céda aux Canadiens bons travailleurs des lots de 140 à 200 acres pour 12 sch. 6 den. de rente. Il payait par jour 3 sch. au laboureur, à l'ouvrier 3 dollars par acre pour abattre et brûler les arbres, 12 dol. pour arracher les souches ou racines, pour rendre la terre prête à recevoir la charrue. Si ce parage du fleuve est difficile, le saumon, le hareng, etc., y abondent. En 1828, M. M. Nider avait dépensé 820 liv. cour. pour établir une pêcherie : cette même année, la pêche lui rendit 1,510 liv., ou de profit 690 liv. cour.

Une révolution ne tardera pas à s'opérer au détriment des pêches que font les Français et les Anglais dans ces régions. J'en exposerai les causes et les résultats probables dans un autre ouvrage. La

législature et l'administration du Bas-Canada ne doivent plus différer à prendre en grande considération le vaste district de Gaspé et sa baie, comme lui dépréciée, quoiqu'elle puisse contenir 300 navires en parfaite sécurité. Quatre établissemens y comptent moins de 1,000 habitans : toute la population n'est encore que de 13,312 individus, occupant 1,804 maisons. De 136,214 acres occupées, seulement 18,687 sont en culture; elles rapportent 10,342 minots de blé, 5,520 d'avoine, 4,983 d'orge, et jusqu'à 529,465 minots de pommes de terre. Déjà, en 1824, l'exportation de la morue avait augmenté de 2,962 barils à 28,916 cwt. et 5,475 gall. d'huile, au port de New-Carlisle : elle était de 39,055 cwt. et 269 bar. avec 5,000 gall. d'huile, au port de Gaspé.

Plus de 20 navires apportent de cette baie dans le midi de l'Europe, du poisson sec et salé. D'autres en chargent des cargaisons pour les Indes occidentales, ou seulement pour Halifax et Québec. C'est en mai que la pêche de la morue commence, et elle finit en octobre. Environ 700 barges de 18 pieds de quille jettent des lignes à 3 ou 4 milles du rivage : des barques, dont quelques-unes sont montées par 6 à 10 hommes, vont pendant plusieurs jours pêcher sur les bancs voisins, et 10 grands shooneurs se livrent à la pêche de la baleine. Année commune, les produits sont, quant à la morue sèche, de 56,000 quintaux, et 12,500 quintaux verte, avec 22,300 gall. d'huile : quant au hareng fumé ou salé, 4,800 barils, et 2,400 bar. de saumon. La baleine

rend environ 20,000 gall. d'huile. La place de Québec, approvisionnée de poisson frais par les barques de Gaspé, reçoit aussi, pour l'exportation, des huiles qui lui viennent des pêcheries fort étendues du Labrador.

MINES. Parmi les mines de fer que les Français reconnurent, ils exploitèrent celle de Saint-Etienne, et établirent, en 1737, une fonderie de canons à Saint-Maurice. Aujourd'hui, 300 ouvriers anglais et écossais y sont employés par la Compagnie britannique des forges, qui a pour directeur M. Matt. Bell, membre du conseil législatif. On y confectionne les machines pour les pyroscaphes. Il y a dans le Bas-Canada 18 fonderies et 103 fabriques pour le fer. Ce métal, à différens états, existe, et quelquefois avec abondance, aussi bien sur les bords de l'Ontario, de l'Érié, du lac Saint-Jean, que dans la baie Saint-Paul. D'obscurs townships n'attendent que l'exploitation de leurs richesses minérales pour parvenir promptement à une grande prospérité. Motif de plus, puisque c'est avec le bois que le fer est traité, d'aménager avec prévoyance les forêts. Des entreprises dépourvues de capitaux et mal dirigées ont échoué : c'est comme en Europe. On a trouvé des filons de plomb, de manganèse, de zinc, de titanium, de mercure : les indigènes avaient exploité jadis des mines de fer et de cuivre, auprès du lac Supérieur.

ARTS.

• Nous ne sommes pas en arrière des autres peuples, sous le rapport des arts utiles et des métiers. • L'honorable Canadien qui m'écrit ainsi, a plus considéré les progrès récents et assez rapides que l'industrie a faits dans sa province, qu'il n'a songé à ceux que les arts y ont encore à faire. Le Bas-Canada compte seulement 395 moulins à farine : 94, presque tous banaux, sont établis dans le district de Québec, qui récolte 1,400,000 minots de céréales. Le séminaire de Montréal vient d'intenter un procès à un industriel qui a fait construire une de ces usines. Les moulins à huile se multiplient de plus en plus. Ceux à cardes ne dépassent pas 90; on en compte 97 à foulon. Des 737 moulins à scie, les uns sont établis d'après le système des belles scieries de Dordrecht et de Saardam, les autres vont par l'eau. Celui du Saut-Montmorency, le plus considérable de l'Amérique, car 80 scies y étaient mises en mouvement, a été incendié en 1831, ainsi que 150,000 madriers estimés à 8,000 liv. st. : la perte totale est évaluée à 20,000 liv. La scierie de Beaufort prend de grands accroissemens. On s'occupe d'imiter le procédé de deux industriels des États-Unis. Appliquant 4 scies à un bateau à vapeur de la force de 60 chevaux, ils le conduisent dans les rivières où des bois peuvent être apportés par le flottage : le mouvement des scies est plus stable que dans les moulins ordinaires.

Le sucre d'érable est une industrie que les Canadiens ont apprise des indigènes, qui leur cèlent encore des procédés de raffinage. Depuis la fin de mars jusqu'à la moitié d'avril, on extrait le suc, dont 8 pintes produisent une livre de sucre : c'est ce que l'arbre rend de sève par jour, quand à une nuit froide succède un temps serein et chaud. Une famille en fabrique 6 à 10 quintaux dans une saison, et ce sucre ne lui coûte rien. Depuis la décadence de la traite, cette fabrication donne plus de produits que n'en peuvent consommer les campagnes : on les a évalués pour le Bas-Canada à 25,000 quintaux. La livre coûte à Québec environ 4 pence. Comme nos pays à cidre et à poiré ont des bouilleries d'eau-de-vie, on distille dans des fermes canadiennes, et avec des procédés analogues, des liqueurs fortes ; le whiskey de Montréal est réputé *très-vaillant*. Le tiers des 70 distilleries se compose de brasseries. L'exportation de la bière est d'environ 25,000 gall. celle du cidre de 7 à 800. L'industrie des Indiens fournit quelques centaines de mocassins, quelques caisses de curiosités ; moins de 160 chevaux sont transportés aux Indes occidentales ; des caisses de baume, de capillaire, de fruits viennent en Europe. En 1827, on évalua à 1,153,673 aunes de France la fabrication de l'*étouffe du pays* (cloth) ; et à 808,240 aunes celle de la *petite étouffe* (flannel and houce-spun). Le Bas-Canada comptait en outre 13,300 métiers de tisserands, et presque tous étaient occupés par des femmes. Dans l'île d'Or-

léans, chaque famille tisse 50 aunes d'étoffe par an. La toilerie confectionne environ 1,058,696 aunes de tissus de lin.

Six papeteries, 85 tanneries, 11 fabriques de chapeaux, 55 poteries, et les autres fabriques ne sont plus suffisantes. Essentiellement agricoles, les Canadas tirent des États-Unis, outre du bétail, de fortes parties de miel, de saindoux, plusieurs milliers de quintaux de beurre et fromage. Les Français du Canada et de la Louisiane exportèrent, long-temps et avec de beaux bénéfices, le fameux gen-zeng (*cuisse d'homme* dans l'idiôme des sauvages), si prisé des Chinois que le roi de Siam en fait cueillir dans la Tartarie par une myriade de soldats, et auquel l'Académie des sciences de Paris attribuait entre autres qualités celles de purifier le sang, fortifier l'estomac, ranimer le poul, d'augmenter l'humeur radicale, etc. Mais mal préparée, cette sorte de thé fut rejetée de tous les marchés. L'importation seulement par Québec, en 1827, fut de 1,013,143 liv. Un navire de la Compagnie des Indes est arrivé en 1828 avec 655,056 liv. Deux bâtimens ont dû venir de Canton à Québec, en 1832. En France aussi on ne s'occupe pas de la culture de l'arbre à thé, quoique l'*East India magazine* indique diverses espèces de *Camélia* qui croissent bien sous des latitudes élevées, au nord de la Chine, dans l'île du Prince de Galles et même à Bristol.

On a dit qu'en France la série des intérêts prédominans a été celle de l'agriculture, de l'industrie

et du commerce; tandis que la législation anglaise a modifié ses combinaisons savantes, selon les circonstances et les besoins de la navigation, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Quoi qu'il en soit, la série française est aussi celle des intérêts prédominans en Canada; ce pays est exploité comme une colonie quand il devrait être régi comme une province. Sa métropole l'encombre sans cesse et pour plusieurs années, d'approvisionnemens, de tous les articles qu'il est possible à la spéculation d'y expédier. Des négocians qui demeurent en Angleterre, leurs associés qui résident dans le Canada, font presque exclusivement ce commerce, auxiliaires qu'ils sont tous d'une politique qui travaille incessamment à *anglifier* les habitans. Enfin des compagnies se forment à Londres pour accaparer même les terres. Ce monopole entrave les progrès de la culture, violente la consommation, exclut la concurrence : s'il procure à la population des produits qu'elle ne peut pas encore fabriquer, il paralyse les efforts de sa propre industrie.

IMPORTATIONS.

Les peuples enfin obligent leurs gouvernemens à rendre un compte détaillé des dépenses générales. La discussion du budget, par les représentans, est éminemment de morale publique. Ce devrait être aussi l'enseignement de l'économie et de l'ordre; si gouvernés et gouvernans, tous n'écoutaient

pas des passions prodigues pour l'ostentation, sans régler les dépenses nationales ou privées d'après ce qui est véritablement utile, productif et honorable. On ne sache pas que les budgets d'Europe soient aussi généreux que celui du Bas-Canada en faveur de l'instruction populaire. Mais les tableaux des importations de ce pays révèlent, comme les comptes de presque toutes les douanes, que ce n'est pas sur les produits intellectuels que se porte la consommation. Ce ne sont que denrées des tropiques, que boissons et liqueurs spiritueuses : je vois 1,643,212 gall. de rhum importés en 1820; mais encore pour 1828, un des articles les moins matériels consistait en 15,060 jeux de cartes.

Souvent les tableaux du commerce britannique confondent les provenances et les importations qui sont propres à chacune des colonies de cet empire. Des ouvrages français ne distinguent pas les Canadas d'avec les Indes ou îles anglaises de l'Occident : d'autres désignent sous les titres confus d'Amérique anglaise, de Nouvelle-Bretagne ou de Possessions britanniques dans le nord de l'Amérique, des provinces qui ont chacune des intérêts, des institutions, un gouvernement séparés. Même les *Annuals Returns* de ces provinces manquent quelquefois de clarté ou d'exaetitude. Néanmoins les rapports des douanes de Québec indiquent quels progrès le commerce fait dans les Canadas, depuis 22 ans. En 1806, les arrivages de long-cours furent 193 navires jaugeant 33,996 tonn., important pour

L
(
F
G
e.
a
t
ir
Q
ci
54
71
Ur
pa
nic
cet
po
tic
tre.
En
tior
1,3.
pou.
tion
L.
le pc
Uni.

401,700 liv. st., et exportant pour 158,160 liv. st. En 1810, bâtimens 661 contenant 143,893 tonn. (le tonneau anglais pèse 1,014 kil.). Disons que la marine marchande des Etats-Unis, en 1800, employait 939,000 tonn. et exportait pour 71 millions de dollars; qu'en 1807, autre année de guerre, ses exportations s'élevèrent à 105 millions. Mais en 1825, alors qu'elle comptait 1,389,163 tonn., ses exportations ne dépassèrent pas 99,335,388 dol. et ses importations 96,348,075 dollars.

Depuis 1820 jusqu'à 1830, les importations à Québec, des marchandises passibles du droit provincial de 2 1/2 p. 0/10, ont été évaluées à liv. st. 683,533; 546,209; 722,814; 727,706; 787,820; 990,225; 715,836; 724,302; 734,714, 940,021; 1,146,345. Une forte partie des articles d'Europe, aussi d'autres pays, sont importés à travers les états voisins de l'Union par le port Saint-Jean (lac Champlain). Par cette voie, le Bas-Canada a reçu de 1824 à 1826, pour liv. st. 168,569; 200,966; 159,702. De ces articles, partie est exportée ensuite de Québec; les autres servent à la consommation des deux provinces. Enfin la valeur déclarée de l'intégralité des importations de toute nature a été estimée, pour 1829, à 1,320,017 l., et celle des exportations à 977,600 liv.: pour 1830, importations 1,618,596 liv.; exportations 1,317,000 liv.

Mouvement de la navigation et du commerce dans le port de Québec. — 1828. *Arrivages*: Royaume-Uni, 554 bâtimens, 161,009 tonn., 7,081 marins.

Indes-Occidentales, 4 bâtimens, 6,206 tonn., 342 marins. Provinces britanniques nord américaines, 100 bâtimens, 11,172 tonn., 544 marins. Etats-Unis, 11 bâtimens, 3,045 tonn., 132 marins. Pays divers d'Europe, 10 bâtimens, 1 402 tonn., 72 marins. Chine, 1 bâtiment, 647 tonn., 51 marins. Des 616 bâtimens, jaugeant 176,484 tonn., qui firent *départ*, 30 contenant 7,272 tonn. avaient été construits cette même année. — 1829. *Arrivages*: Grande-Bretagne, 539 bâtimens dont 320 sur lest, 163,439 tonn., 7,134 marins; valeur des cargaisons 791,325 liv. Irlande, 165 bâtimens dont 111 sur lest, 44,426 tonn., 2,000 marins, valeur 40,258 liv. France, 2 bâtimens sur lest, 471 tonn. 18 marins. Europe méridionale, 12 bâtimens; septentrionale, 5. Indes-Occidentales, 61 bâtimens, 8,996 tonn., 495 marins. Etats-Unis, 9 bâtimens, 2,271 tonn. 113 marins. Provinces britanniques, N. Amérique, 171 bâtimens. — 1830. *Arrivages*: De la Grande-Bretagne, 514 bâtimens, 155,137 tonn., 6,890 marins; valeur des 241 chargemens en marchandises passibles du droit de 2 1/2 p. 0/0, 1,105,046 liv. 18 sch. Des 273 bâtimens déclarés sur lest, beaucoup avaient des cargaisons d'émigrans. Irlande, 150 bâtimens dont 98 sur lest, 39,405 tonn., 1,805 marins; valeur 41,299 l. st. Jersey, 3 bâtimens, 241 tonn., 18 marins; valeur 3,069 liv. st. Gibraltar, 8 bâtimens 1,167 tonn. France, 6 bâtimens, dont 4 sur lest, 1,598 tonn., 60 marins; valeur 3,416 liv., dont vins 1,438 gall., eau-de-vie 791 gall. Pays-Bas, 4 bâtimens sur lest,

859 tonn. Espagne, 2 bâtimens, 311 tonn. ; valeur 927 liv. Portugal, 2 bâtimens, 202 tonn. ; valeur 145 liv. Sicile, 2 bâtimens, 204 tonn. ; valeur 3,063 liv. Italie, 1 bâtiment, 384 tonn. Ténériffe-Canaries, 2 bâtimens. Ile-Maurice, 1 bâtiment, 170 tonn. Indes-Occidentales anglaises, 63 bâtimens, 9,719 tonn. Provinces britanniques nord Amérique, 128 bâtimens, 14,655 tonn. Etats-Unis, 12 bâtimens dont 8 sur lest, 3,234 tonn. ; valeur 1,622. De Gaspé, 35 bâtimens. De New-Carlisle, 36. — *Départs* : pour la Grande-Bretagne, 571 bâtimens, 169,046 tonn. ; 8 jaugeant 2,935 tonn., étaient neufs. Irlande, 214 bâtimens, 57,253 tonn. ; 2 bâtimens ou 548 tonn., neufs. Etats-Unis, 4 bâtimens dont deux sur lest, 432 tonn. Les 6 navires partis de France n'y ont pas fait retour ; ils n'étaient pas Français. Pour 1831, on a compté un 8^e en plus d'arrivages.

Douane est devenu synonyme d'importation : c'est entre des taxes énormes et souvent arbitraires, que se meurt la civilisation du commerce. Un pays traité défavorablement par la nature, est empêché de participer aux dons qu'elle verse sur d'autres contrées. Malheur aux populations pauvres, et pourtant éprises des modes et des produits étrangers, la fiscalité les rançonne. Dans le Bas-Canada, des issues pour le commerce sont à peine praticables à Sherbrooke, Côteau-du-Lac, Nouvelle-Beauce, que déjà les marchandises y sont épiées, les tarifs déployés. Qu'un navire venant du long-cours soit en destination pour Sorel, Trois-Rivières, Montréal ou seule-

ment pour Québec, obligé d'arrêter dans ce port, il est tenu d'y acquitter les droits pour la totalité de sa cargaison. En vain le Haut-Canada a demandé qu'un entrepôt fut établi, comme à Montréal, où les marchandises n'acquitteraient les droits qu'à fur et mesure de leur entrée dans cette province. Entre le Haut et le Bas-Canada, les seules voies accessibles sont par le Saint-Laurent et par la rivière des Outaouais, limite qui n'a guère plus de 35 milles de longueur. Soit que le gouvernement britannique favorise une province au détriment de l'autre, soit qu'il craigne que les débats inextricables pour la navigation sur les grands fleuves de l'Allemagne, ne s'élèvent aussi au sujet du Saint-Laurent, il persiste à faire percevoir au bureau de Québec les taxes pour les marchandises que la consommation, quelquefois, ne demande que plusieurs années après dans le Haut-Canada. Cependant cette province croît énormément en population et en industrie : on estime cet accroissement à un quart pour 1831 et 1832. Elle tire en partie le thé et d'autres articles des Etats-Unis dont le tabac manufacturé y paie 20 p. 0/0, tandis que des droits divers élèvent la taxe à Québec jusqu'à 90. Car le Haut-Canada a des bureaux de douanes, et il profite seul des recettes. Mais sa frontière, en regard des Etats-Unis, s'étend sur près de 700 milles, en partie le long des lacs. La contrebande y braverait une armée de douaniers.

- On dirait que la politique anglaise, qui veut cons-

tamment écarter de ses possessions d'outre-mer le commerce étranger, se fait un moyen de l'incohérence et de l'obscurité de ses lois de douanes. Aucune chancellerie ne rédige avec autant de diffusion ses bulles, firmans, ukases ou décrets. A chaque article, ou de redondans *attendu que par ledit acte*, ou de fastidieux, *et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite* : cela avec des expressions latines. On a peine à croire que le pays classique pour la légalité, puisse alambiquer, étirer ainsi les ordres qu'il prescrit aux citoyens. Il est vrai, la rédaction des lois a des progrès à faire. En France elle est la plus avancée, quoique prolixie parfois, trop peu rationnelle ou compliquant les dispositions, afin de ne laisser échapper aucune exception. Ces raffinemens semblent provoquer l'imaginative des gens d'affaires; du moins l'intelligence vulgaire parvient à comprendre nos réglemens. *Législater* est une expression américaine que la science de la législation n'adopte pas encore. A propos de tarifs, on cite avec le cacao et l'opium une loi sur les élections parlementaires en Irlande, laquelle *disqualifie* certains officiers de la douane. Le parlement, par l'acte de la 6^e de George IV (5 juillet 1825), a profité de l'expansion du commerce pour régler le négoce des Possessions britanniques dans l'Amérique du nord, des Indes Occidentales, aussi de Jersey et Guernesey, et même de l'île Maurice. Mais l'acte du 26 mai 1826, pour amender les diverses lois des douanes, main-

une foule de dispositions anciennes que les juristes seuls peuvent découvrir.

Par ces actes recens, Halifax, Saint-Jean (New-Brunswick), Québec sont ports francs d'entrepôt. De ces places l'exportation est permise, pour les ports d'Europe où les bâtimens britanniques sont traités avec réciprocité. Sont prohibés le thé, le poisson salé, le sucre, mélasse, café, rhum qui ne sont pas de provenance anglaise; les munitions de guerre, les livres qui ne sont pas admis dans le Royaume-Uni. Les taxes et amendes seront acquittées d'après les poids et mesures britanniques, à raison de 5 sch. 6 den. pour une once d'argent. Art. 13. Excepté la part revenant à la couronne, le collecteur versera sa recette au trésorier de la colonie; l'emploi en sera déterminé par la législature... Les effets non déclarés, ceux débarqués ou mis à bord sans permission écrite de l'officier de la douane, sont confisqués. L'importateur ou son agent connu peut être sommé d'affirmer par serment la déclaration des articles sujets aux droits *ad valorem*; 10 liv. sont ajoutées au prix-facture, ou bien le gouverneur fait procéder à l'estimation par deux commissaires. Vingt jours après le refus constaté de tout importateur d'acquitter les droits, le chef de la douane fait vendre les marchandises. Elles doivent être débarquées dans les 20 jours de l'arrivée du navire: si non, portées à l'entrepôt, elles sont mises à l'encan 3 mois après. Il est permis d'introduire de pays

limitrophes, par voie de terre et par navigation intérieure, les articles qui sont admis par mer, sous les mêmes conditions et par les bureaux établis. Les navires des États-Unis paient, dans le Haut et le Bas-Canada, le même droit de tonnage que les bâtimens britanniques dans les havres de l'Union.

Tout importateur peut entrer dans les entrepôts *aucuns tels effets*, sans droits à payer pour cette première entrée. Il doit souscrire une obligation montant au triple des droits, et endossée par 2 cautions solvables. Dans le cours de 2 années, les droits et les frais de magasinage doivent être acquittés. L'obligation nouvelle de l'acheteur libère le vendeur envers la douane. Ses agens ont la police de l'entrepôt. Il est loisible à l'entreposeur d'y assortir, arranger ses marchandises. A moins d'autorisation du contrôleur, les articles emmagasinés 2 ans après leur entrée sont vendus : droits et frais prélevés, le surplus du prix est remis. Les produits de l'île Maurice sont passibles des mêmes tarifs et réglémens que les produits des Indes-Occidentales. Défense, sous peine de confiscation, de naviguer de la Jamaïque à Saint-Domingue. Les officiers des douanes peuvent exercer des visites sur tout navire se tenant à moins de 3 milles des côtes des possessions britanniques. requérir confiscation des articles prohibés, et l'amende de 1,000 liv. st. contre le capitaine convaincu de fausse déclaration. Amende de 200 liv. contre qui moleste un agent de la douane ou de la marine ; confiscation du bâtiment, voitures et ani-

maux employés au transport d'articles saisis et confisqués. Tout officier douanier, assisté d'un officier de paix, est en droit d'enfoncer caisses, porte, habitation : les voies de fait contre lui, qualifiées de félonie, sont punies *à discrétion* par la cour d'amirauté. L'opposition à la saisie n'est admise que de la part du propriétaire, et s'il fournit sûreté suffisante. Après 3 mois, sa réclamation est périmée. Enfin le juge n'a qu'à entrevoir un motif *probable* à la saisie, le propriétaire n'obtiendra, avec la marchandise saisie ou la valeur, que 2 deniers de dédommagement. Les délais d'appel sont de 12 mois : la prescription pour forfaiture ou contravention n'est acquise qu'au bout de 3 années. On ne peut exporter de Jersey et de Guernesey les esprits que dans des futailles de 40 gall. et par navire de 100 tonn., les vins qu'en futailles de 20 gall. et par navire de 40 tonn. au moins. Les lois faites par les législatures coloniales en dérogation aux actes du parlement impérial, sont nulles.

On répète à la tribune française que les impôts variés sont plus du goût des contribuables. Les Canadiens ne se plaignent pas de manquer de cette diversité. Leur droit provincial de 2 1/2 pour cent est en sus des tarifs. J'extraits de la *Table des droits* les articles qui intéressent notre commerce. Chevaux, mules, gros bétail, 10 pour cent. — Esprits, *videlicet*, eau-de-vie, liqueur, britanniques, 1 sch. 6 den. par gall. ; étrangers, 1 sch. en sus. — Vin en futailles, par 100 liv. st. de valeur réelle, 7 liv. st. 10.

sch. : importé en bouteilles, la tonne de 252 gall. 7 liv. 7 sch., et par 100 liv. de valeur 7 liv. 7 sch., plus 1 sch. par 12 bouteilles ou pintes. Sont passibles de 7 liv. 10 sch. de la valeur vraie, albâtre, anchois, ambre, corail, liège, cinabre, essence de citron, rose, lavende, etc.; lin, fruits secs, confits, et à l'eau de vie; figues, gomme arabique, chanvre, miel, fer en barre non ouvré, marbre brut et ouvré; ouvrages en mosaïque, médailles, noix, huile d'olive, ocre, tableaux, gravures, perles, pierres précieuses (non compris les diamans); éponges, raisins, vermillon. Par 100 liv. de la valeur vraie, le droit est de 30 p. 070 pour horloges et montres, cuir manufacturé, toiles, instrumens de musique, fils d'archal, pour livres et papiers; il est de 20 p. 070 pour verres, savon, sucre raffiné, tabac manufacturé. Il y a exemption de droits à l'égard du numéraire, diamans, sel, fruits et végétaux frais, chevaux de voyageurs. Enfin les effets, denrées ou marchandises non compris dans la table, doivent 15 p. 070. Que si les articles ci-dessus mentionnés sont emmagasinés dans le Royaume-Uni, puis exportés après y avoir payé les droits et se les être fait rendre, il y aura remise du 10^e : si les droits payés n'ont pas été retirés, les articles seront admis exempts de toute taxe.

Des importations du Royaume-Uni pour 1830, montant à 1,165,467 liv. st., il n'est entré à Québec, en exemption des droits, que pour 19,122 liv. Il y avait 250,189 minots de sel, dont 12,000 provenant de l'Espagne et du Portugal. A Québec, le sel vaut

1 sch. 3 à 6 den. Il y fut importé de la Grande-Bretagne 333,486 liv. de cassonade, 562,169 liv. de sucre raffiné; de l'Île-Maurice 386,266 dito; des Indes-Occidentales 3,130,187 liv. de cassonade. De 68,526 liv. de tabac, 64,421 liv. provenaient des États-Unis.

Montréal vient d'être constitué port d'entrée pour des *fins générales*, excepté pour les navires étrangers, qui doivent continuer à se faire entrer dans le port de Québec. Le pilotage emploie 162 maîtres, en outre des novices. Tout navire, du bas du fleuve jusqu'à Québec, paie par pied de son tirant d'eau 1 liv. 6 den. en avril; 18 sch. de mai au 10 novembre: pour descendre, 15 sch. 9 den. du 1^{er} mai. Outre les frais de quai, il y a des droits de commission, etc. A Montréal, c'est 5 p. 0/0 sur la vente des marchandises hors les Canadas; 2 1/2 également sans garantie, pour vente ou commission dans les ports et places des deux provinces. Achat de billets d'échange, d'actions ou d'espèces, *with funds in hand*, 1/2 p. 0/0: endossement de billets d'échange 2 1/2: recouvrement de créances contestées, ou remise de recettes, 5: vente ou achat de navires, 2 1/2: assurance contre l'incendie 5 p. 0/0 de la valeur. Le magasinage coûte par minot de grains, 1 penny pour le 1^{er} mois, 1/2 pour le 2^e mois, plus 1/2 pour l'entrée et la sortie: par pinçon ou pipe de liquide, 3 sch. 3 p.; pour le 2^e mois, 1 sch. Enfin les caisses et balles paient en raison de leur prix.

Jusqu'ici peu de négocians du Haut-Canada ont importé du dehors des marchandises, et aucun d'eux ne faisait d'exportations. Montréal est le grand entrepôt des deux provinces : en échange des produits d'Europe et des Indes-Occidentales, le pays d'en haut expédie à cette place ses grains, ses cendres ou potasses, le tabac qu'il récolte et une immense quantité de bois. Aussi on estime que le commerce à Montréal est d'un quart plus considérable qu'à Québec, où sont déchargées les cargaisons de plus de 800 navires (1). Les capitaux du haut commerce sont évalués à 1,300,000 liv. st. pour Montréal, à 1 million st. pour Québec. Dans la première ville, 8 maisons possèdent de 50 à 120,000 liv. st. : les autres négocians y ont de 5,000 à 45,000 liv. st. ; et dans les campagnes, de 1,000 à 4,500 liv. st. Enfin on estime les capitaux de chaque détaillant de 200 à 400 liv., sans comprendre les merciers et les colporteurs.

On évalue de 35 à 40,000 liv. st. le mouvement de numéraire pour le transport et les dépenses à bord des émigrans. Leur arrivée dans le Haut-Canada ne paraît pas y accroître beaucoup la masse des espèces. Dans un grand nombre de villages, les

(1) Assez souvent, les arrivages du long-cours sont de 10 à 15 bâtimens par jour. A Montréal, il a été apporté en 5 jours d'été, des États-Unis, 1,750 quarts de viande-salée, 545 quintaux de fleur, 611 d'alkalis ; du Haut-Canada, 26,246 min. de blé, 5,553 quintaux de fleur, 455 d'alkalis, 1,715 de lard, 380 de bœuf ; en outre des radeaux, etc.

détaillans ne trouvent de débit qu'en recevant des produits agricoles qu'ils remettent aux négocians. Il n'est pas rare que des consommateurs et des détaillans disparaissent, laissant des habitations, des terres introuvables pour les négocians créanciers, ou n'ayant qu'une valeur nominale. Cependant beaucoup de townships demandent à être autorisés à établir des marchés. Les détaillans viennent à Montréal, et du district de ce nom et des comtés de l'autre province : ils y font leurs assortimens pour l'année, au moins pour un semestre.

Le commerce intérieur se présente donc, dans le nord de l'Amérique, tel qu'il exista durant le moyen âge et jusqu'à la décadence de nos foires franches, alors que les marchands faisaient des achats pour une année et ne les soldaient qu'au terme d'une autre année; quand les négocians de provinces éloignées allaient à quelques grands entrepôts qui étaient approvisionnés par, les cités lombardes et belges de produits manufacturés, par les flottes de Venise, de Gènes ou de la Hollande des denrées de l'Orient et des Indes : commerce qui à présent est une anomalie avec l'état des affaires, le grand nombre des marchés, avec l'activité continue et non plus périodique des ventes, des expéditions, des paiemens. Contraint encore de rester en dehors de ce roulement perpétuel des produits et des capitaux, le négoce des Canadas subit les dépréciations, les hausses, les fraudes et l'arbitraire du monopole, enfin l'agiotage des banques.

Le change sur l'Angleterre est ainsi coté à Québec : papier du gouvernement à 30 jours, 7 à 8 p. 0/0 ; de négocians, à 60 jours, de 6 à 9 : tant la première valeur est préférée. Des comptoirs d'escompte, des sociétés d'assurances, des compagnies du *Feu*, tous les établissemens qui contribuent à la prospérité des grands ports de l'Union et de l'Angleterre, parfois à leur détresse, à cause des folles spéculations et des fraudes de banquiers cosmopolites, existent aussi à Québec et à Montréal. Une population de 20,000 habitans, un mouvement commercial de 150,000 tonn. firent établir, en 1819, une banque à Montréal, ayant un comptoir à Kingston : la banque de Québec fut fondée en 1821. Il résulte du compte rendu par les gérans que, du 1^{er} mai 1821 au 28 février 1830, il a été escompté à Montréal pour 8,986,046 liv. st. ; à Québec pour 3,305,803 liv. st. : total 12,291,849 liv. Etat présenté à la Chambre d'assemblée en 1830 : banque de Montréal, montant versé 236,862 liv. ; créances 60,744 liv. ; argent déposé 111,643 liv. ; billets en circulation 178,552 liv. ; argent en caisse 80,164 liv. ; de Québec, créances 142,039 liv. ; dépôts 51,674 liv. ; billets 38,715 liv. ; en caisse 23,252 liv. La législature vient d'autoriser la banque de Québec d'augmenter son capital jusqu'à 150,000 liv. par action de 25 liv. Un état détaillé de ses opérations devra être présenté. Art. 10 : le montant des billets au-dessous de 5 piastres mis en circulation n'excédera jamais le 5^e du capital, et il ne sera pas émis de billet au-dessous de 1 piastre.

Un vice capital de la colonisation chez les modernes, est la versalité du système monétaire. Les Canadas ont été désolés par l'agiotage qui leur apportait les monnaies dépréciées d'Europe, et qui donnait comme un cours forcé à ces espèces, pour les reprendre ensuite à un taux arbitraire. Le schelling d'Espagne valant à Halifax 10 deniers, passait à York pour 12. De Lewiston à Kinston un écu de France gagnait 3 pen. De même la guinée avait 3 et 4 prix différens. Enfin des bills recens ont réduit à 20 sous la valeur soit du schelling, soit de la pièce de 24 sous, et l'écu français à 62 sous. Dans le Bas-Canada, notre ancien louis d'or représente 1 liv. 2 sch. 8 den. *courant*; la pièce de 20 fr., 18 sch. 6 den.; celle de 40 fr., 1 liv. 16 sch. 2 den.; 5 fr. 4 sch. 8 den. *Courant* est le cours d'Halifax généralement admis : c'est un 10^e en plus du sterling de Londres.

• Presque tout le commerce du Canada, presque tous les capitaux et les profits sont entre les mains des habitans anglais, lesquels, à moins qu'ils ne s'y marient, s'empressent d'expédier leur argent pour la Grande-Bretagne, où ils retournent aussitôt que leur fortune est assurée. Les individus les plus marquans dans les professions, pensent qu'ils font de bonnes affaires lorsqu'ils gagent 1,500 louis par an : c'est un gain qui ne dure pas plus de 10 ans. D'un autre côté, les Américains introduisent, par les townships du sud et par Saint-Jean, une masse considérable de produits, et le Haut-Canada tire en

partie ses articles de consommation de l'état de New-York, quoique les droits d'importation soient plus élevés dans cet état. Ce qu'on explique ainsi : « Possédant beaucoup de capitaux, les Américains se contentent de faibles profits : au contraire, les marchands canadiens commercent sur les capitaux des négocians de l'Angleterre. » (*Enquête.*)

Dans la masse des importations sont compris quelques articles que les Américains introduisent chez eux par le Saint-Laurent. Le commerce anglais pèse de tous les procédés qui lui sont propres sur les Canadas. On dirait qu'il est avide de reprendre le dernier schelling que le paysan écossais conserve du prix de sa chaumière, le dernier penny de l'Irlandais émigré indigent ; et il veut que la population française soit tributaire, sujette de l'industrie britannique. Tel est le monopole ; il tarit la sève de l'arbre qu'il élève. Le commerce des États-Unis apparaît redoutable à la métropole et à ses colonies : celles-ci, jalouses, demandent à la prohibition de multiplier les exclusions. Les comités de commerce, les parlemens canadiens veulent que tout rapport direct avec les Indes anglaises soit interdit aux Américains. Les gazettes de Terre-Neuve blâment incessamment la liberté qu'ils ont de faire la pêche dans le golfe : même les pêcheries françaises inspirent de l'envie. Un acte de 1826 a rendu tout Anglais le commerce des provinces du nord avec les autres possessions britanniques de l'Amérique : la crainte que ce monopole ne soit affaibli, se manifeste à

chaque session de la législature du New-Brunswick.

COMMERCE AVEC LA FRANCE.

« Depuis la révolution des États-Unis, répète-t-on dans la Chambre des Communes, il existe à peine un exemple d'un Canadien français qui ait occupé un poste considérable ou permanent dans le commerce : l'habitant de cette extraction est peu apte au négoce, excepté à celui de détail, comme des demi-auberges, des demi-magasins dans les campagnes. » C'est de la spéculation, de l'orgueil, de l'injustice : on offense toute une population, on trompe le commerce d'Europe. Malgré le soin de n'employer dans les banques et comptoirs que des commis anglais, Montréal et Québec contiennent des magasins bien assortis et appartenant à des Français. A la paroisse Saint-Marc, un débitant de mercerie a vendu, en une seule année, 80,000 minots de blé. Le parlement britannique doit le savoir : les Canadas renferment des mines, mais elles ne sont ni d'or ni d'argent : ce sont des mines de fer.

Un traité a rouvert des relations directes entre l'Europe et l'Amérique anglaise ; le pavillon de la France flotte toujours loin du Saint-Laurent : nos 380 navires qui se livrent à la pêche et leurs 8,200 marins n'approchent ni de la Nouvelle-Écosse ni du Canada : ces pays sont presque inconnus des chambres d'assurances maritimes, et lors du naufrage de la frégate l'*Africaine*, l'équipage français crut que

l'île des Sables était une possession hollandaise. Cette année 1822, l'*Hébé* de Nantes arriva à Québec, où depuis long-temps il n'avait paru de bâtimens de notre nation.

Deux navires jaugeant 471 tonn., et venant de France sur lest, mouillèrent dans ce port en 1829. Je trouve 6 autres bâtimens pour 1830. Le brick l'*Europe* arriva à Québec en 12 semaines de Bordeaux, d'où l'*Anglia* chargé de marchandises, n'employa que 56 jours, comme le *Spring*, dont la cargaison était composée d'eau-de-vie, vins, etc. Le *Hour* parti aussi de Bordeaux, fit la traversée du 26 avril au 10 juin : le *Salus*, sorti de Toulon le 8 juillet, aborda à Québec le 3 octobre. De 1817 à 1831, il est parti de France 147 baleiniers : des 19 qui sont allés faire la pêche dans le nord, un seul, de Granville, a été expédié dans le golfe Saint-Laurent. En 1831, Marseille, Bordeaux, le Havre n'ont point eu de départs pour ces parages : le *Méridon*, qui avait chargé à Nantes 2,800 quintaux de gomme pour les entreposer à Québec, d'où il devait revenir à Londres, s'est perdu sur l'île des Sables. Parti de Bordeaux pour Québec, le 17 avril 1832, le navire américain la *Salah* a péri en pleine mer. En octobre suivant, une brume de 3 jours qui a enveloppé l'entrée du Saint-Laurent, a été funeste à plusieurs bâtimens.

C'est au printemps que les départs directs de France doivent s'effectuer. A l'insu même de l'administration, son commerce se ranime dans le nord de l'Amérique, prend quelque activité dans le Bas-Ca-

nada. A en croire le *Tableau du commerce extérieur de la France en 1831*, les importations dans ces possessions britanniques n'auraient été que de 3,270 f. et les exportations seulement de 24,599 f. Faute de départs directs, et à cause du peu de volume de la plupart des articles, les exportations de France pour le Canada s'opèrent par l'Angleterre et par New-York ou Boston. C'est ce que l'auteur du livre de la douane ne devrait pas ignorer. Mais un consulat vient d'être établi dans la Californie, dont les 70,000 habitans n'entretiennent aucuns rapports avec la France, et nous n'avons pas même un agent en Canada. Il apprendrait aux négocians que comme les Brésiliens et les Colombiens refusent les objets de modé surannés, ainsi les *pacotilles* défectueuses ne trouvent pas de débit dans le nord de l'Amérique; que les Anglais consultent incessamment le goût du pays où ils font des envois, pour les composer des meilleurs produits de leurs manufactures.

Malgré l'accroissement de la consommation des vins français dans les Canadas, l'importation des vins du midi de l'Europe y est encore plus considérable. De 1820 à 1826, Québec ne reçut annuellement qu'environ 8,000 gall. de vins de France; en 1827 l'importation fut de 25,387 gall., et depuis elle s'est maintenue à ce chiffre. La valeur de toutes les sortes introduites en 1829, a été de 42,570 l. pour 154,994 gall.; en 1830 de 77,107 livres pour 346,142 gall. — Liqueurs fortes 1,230,672 gall. valant 223,062 liv... 1,589,420 gall. valeur 254,356 liv. — Eaux-

de-vie : cette importation de 26,328 gall. en 1820, s'est élevée en 1828 à 129,395 gall.; en 1830, seulement 81,629 gall. Le prix courant du 15 octobre 1832 était, droits acquittés, eau-de-vie de Bordeaux, le gall. 6 sch.; de Cognac, 7 sc. 6 d. à 8 sc. 4 d.

Du Havre à New-York, par canaux à Albany, Whitehall, par le lac Champlain et le bureau de Saint-Jean; telle a été, en 1831, la voie par laquelle sont parvenues de France 38 caisses d'instrumens de musique, 95 dito de soieries, 21 dito de graines et arbustes, 17 dito d'estampes. La parfumerie, l'horlogerie, la bijouterie française sont recherchées. Les marchands de nouveautés annoncent par les journaux, qu'ils reçoivent en droiture de Paris, des articles de modes, des caisses de velours, de rubans, de souliers de satin noir et blanc (7 sch. 6 den. la paire). Quoique la plupart des tissus soient de fabrication anglaise, les magasins ont aussi des assortimens de toiles damasées de 7-4 à 10-4, de couvre-pieds de Marseille de 6-4 à 12-4, de gros de Naples de Lyon, d'indiennes surper fines de Rouen pour meubles, de frocs dits de Guernesey. Nos papiers peints sont estimés. A la *Française* est le titre de quelques sortes de fabrication, comme les moulanges. Des Français récemment établis dans le Bas-Canada y ont monté des manufactures de toiles cirées, de tapis, de tissus imperméables. M. Fay, élève de l'Ecole des Arts de Châlons, confectionne, à Montréal, des orgues à 6 octaves : la plupart des églises se procurent cet instrument à 25 p. 070 au-

dessous du prix de Londres, qui expédie encore des cloches.

« C'est de l'industrie et des manufactures qui nous manquent, disent la *Minerve* et le *Canadien* : les professions sont suffisamment remplies. » On demande de bons jardiniers français, un certain nombre d'habiles garçons de ferme, normands surtout, quelques typographes. La tannerie est grossière et défectueuse. Les meubles sont de formes anciennes, sans élégance, et la menuiserie a fait peu de progrès. L'ébénisterie de Paris paraît ignorer encore que les bois d'élite du Canada lui fourniraient d'énormes pièces et les plus belles. Des ouvriers habiles dans les arts utiles que le goût français a le plus perfectionnés, obtiendraient facilement des travaux lucratifs dans ces provinces et dans les états voisins de l'Union.

Un pays qui déjà verse dans les entrepôts de la Grande-Bretagne plus d'un million de minots de grains et quarts de farine, doit attirer la spéculation. La Nouvelle-Ecosse aussi commence à exporter de ses récoltes, et son bureau de commerce propose des primes aux armateurs d'Halifax qui enverront des baleiniers dans la mer du Sud. Bientôt l'Amérique du nord pourra approvisionner du produit de ses pêches l'Europe continentale. Des centaines de baleiniers américains et britanniques exploitent l'Océanie : économisant sur les frais d'aller et de retour, ils y complètent momentanément leurs équipages, surtout avec des Nouveaux-Zélandais, auxiliaires

aussi intrépides qu'intelligens. Et ni l'administration, ni le commerce français ne profitent des voyages récemment exécutés dans ces mers : les sciences aussi sont ingrates envers les navigateurs !

Cinq millions de francs en 1850, quatre millions en 1831, et malgré ces primes tirées du trésor, les armemens de France pour Terre-Neuve ont diminué de plus d'un tiers ! C'est que rarement la pêche est abondante pour tous les navires. Que si les moins heureux rassemblaient leur poisson pour en composer quelques cargaisons complètes, et si, avec peu de changemens dans leurs emménagemens, ils cinglaient vers Québec ; là, ils chargeraient ou des céréales quand les récoltes en France sont médiocres, ou des bois d'élite et des potasses. Il n'y a point de droits de douanes pour l'exportation. D'ordinaire, la navigation cesse sur le Saint-Laurent inférieur, 15 et 20 jours après qu'elle est fermée en Russie. Des étalons de race normande, des sujets de notre meilleure race bovine seraient recherchés. Nous laissons les Américains approvisionner en partie les Antilles françaises, de chevaux, de bois, de farines, de salaisons ; tandis que ces articles pourraient y être apportés du Canada par des navires qui auraient échangé contre, des vins, eaux-de-vie, vinaigres et d'autres produits de France. Pourvu qu'ils fussent de première qualité, les vins du Rhône, du Languedoc, du Roussillon, seraient de prompt et bon placement.

Enfin le commerce du Bas-Canada reçoit du pa-

triotisme une impulsion puissante. Une *maison canadienne de commerce* s'organise; société en commandite, dont le siège sera Montréal, et qui aura des comptoirs ou succursales à Liverpool et à Londres. Le 7 mars 1832, plus de 100 Canadiens d'origine française ont adopté les résolutions suivantes : « Cette assemblée voit avec le plus profond regret que le commerce d'importation et d'exportation, exclusivement fait autrefois par les Canadiens, a passé entre les mains de nos co-sujets d'outre-mer; que les Canadiens n'ont pas profité jusqu'à ce jour de l'accroissement de la population et du développement rapide des ressources du pays; que le commerce extérieur est étroitement lié avec le commerce intérieur et avec l'agriculture, et qu'ils doivent se prêter un mutuel secours; que le besoin d'ouvrir à la jeunesse la carrière étendue du commerce, se fait sentir d'une manière d'autant plus alarmante qu'on craindra même de faire instruire ses enfans, parce qu'on ne saura à quoi les destiner après leurs études.... » On a évalué à 100,000 louis le capital nécessaire. Aussitôt des marchands de la campagne et de la ville, des négocians, MM. Le Tourneux, La Roche, Bouthillier, etc., ont souscrit pour 40,000 louis. Les opérations doivent commencer au printemps prochain.

Mais la France, qui colonisa le nord de l'Amérique, sera-t-elle empêchée encore d'y renouer des relations commerciales? Son droit a été reconnu : l'Angleterre le lui a vendu au prix de l'abaissement

des frais de navigation dans nos ports. Cependant la convention du 26 janvier 1826 reste sans effet par rapport au Canada : des faits nombreux et des actes de la diplomatie française le prouvent. Ce traité stipule la réciprocité et une égalité parfaite, tant pour les navires de l'une et de l'autre nation, par rapport aux droits de tonnage, ports, pilotage, phares, etc., que pour tous objets de commerce qui peuvent être importés des ports de France dans les ports du Royaume-Uni, qu'ils y soient apportés par des bâtimens ou français ou britanniques. Et les articles additionnels étendent cette réciprocité à *toutes les colonies* du Royaume-Uni : soit que nos navires y importent toutes marchandises, produits du sol ou des manufactures de France et de ses colonies, soit qu'ils exportent des possessions britanniques toutes marchandises dont la sortie n'est pas prohibée, les droits ne seront pas plus élevés que si ces objets étaient importés ou exportés par bâtimens anglais.

Toutes les colonies, disent les articles additionnels qui paraissent avoir été proposés par le gouvernement français; cependant l'ordonnance de Charles X, du 8 février suivant, ne mentionne plus que les possessions du Royaume-Uni en Europe. Les ministres Canning et Huskisson, qui n'avaient stipulé que pour l'avantage du commerce anglais, firent écrire : « Nous regardons l'adoption d'une partie quelconque de nos principes commerciaux, de la part de la France, comme un triomphe diplo-

matique. Il est agréable de voir les deux puissances qui sont à la tête de la civilisation européenne, également animées du désir de faciliter les relations commerciales entre leurs sujets respectifs. » Nos deux chambres législatives ont paru aussi le croire. En vain je signalai les vices de cette convention qui, pour astreindre par réciprocité les navires britanniques venant du Royaume-Uni dans nos ports, a soumis à une taxe d'environ 800 fr. les navires français, jusqu'alors exempts du droit de tonnage à leur retour de la Grande-Bretagne. L'opposition elle-même (séances des 17 et 18 avril) n'attaqua l'ordonnance que comme contraire au vote constitutionnel de l'impôt. Aucun orateur n'étendit ses vues au-delà de l'Europe, ne trouva de souvenirs pour les Français du Nord américain ! La tribune nationale de 1790 en avait accordé aux Acadiens. Et pour qu'un navire de la France monte sans difficulté dans le fleuve du Canada, il faut encore qu'il emprunte un pavillon étranger !!

CHAPITRE XVII.

LÉGISLATION. — TRIBUNAUX.

TANT au civil qu'au criminel, les lois anglaises régissent le Haut-Canada. Mais, outre les Américains qui sont établis dans cette province, outre les Canadiens issus des colons français, les Écossais et les Irlandais ne se soumettent pas sans répugnance à une législation qui n'est pas absolument celle de leur mère-patrie. Et l'Angleterre manque encore d'un code civil. L'état des personnes et les biens sont régis par des dispositions incohérentes, par des coutumes du moyen âge, par des lois en désaccord avec l'ordre actuel de la société. Cette nation a devancé toutes les autres dans la réforme des lois constitutionnelles et criminelles; mais, quoiqu'elle ait terminé depuis long-temps sa lutte terrible pour limiter la puissance royale, le droit romain, qu'alors elle abhorra, parce qu'il avait concentré tout le pouvoir entre les mains des empereurs, continue d'être repoussé par elle. Son industrie s'empare des inventions de l'étranger pour les développer; sa législation refuse de rien emprunter aux codes français.

Dans le Bas-Canada, les lois civiles sont françaises. Les doctrines du parlement de Paris, émanées du droit romain, ont contribué puissamment à la composition de notre Code civil : elles serviraient également dans cette colonie pour réformer sa législation, mélange de statuts provinciaux, d'ordonnances royales avec la coutume de Paris. Celle-ci y fut importée avec les privilèges féodaux : des gens d'épée prononcèrent sur les procès résultant de la traite des fourrures. Le Châtelet et la Sorbonne firent autorité à Québec et à Michilimackinac.

Aussitôt la cession consommée, le gouvernement s'obligea à conserver au Canada la législation française, et à lui donner des institutions libérales. Proclamation royale bientôt violée : les 65,000 Canadiens catholiques furent soumis à la législation anglaise. Des officiers composèrent les tribunaux de districts, et le président de la cour d'appel fut le commandant militaire. Cependant les autres provinces britanniques s'irritaient de l'arbitraire de la métropole ; et le clergé, la noblesse française possédaient les seigneuries du Canada. Des troubles, précurseurs de la révolution américaine, éclatent : et la coutume de Paris est remise en vigueur. L'acte de la 14^e de George III (*acte de Québec*) révoque, à partir du 1^{er} mai 1775, les réglemens et pouvoirs établis depuis la *conquête*, et reconnus désavantageux aux habitans, « qui jouissaient d'une forme stable de constitution et d'un système de lois, en

vertu desquelles leurs personnes et leurs propriétés ont été protégées, gouvernées et réglées depuis le premier établissement de ladite province du Canada. »

Des difficultés devaient surgir de cet acte qui permettait à tout propriétaire d'immeubles, meubles ou intérêts, de tester, au gré de sa dernière volonté, selon les lois ou françaises ou anglaises, et qui soumettait au franc et commun soccage toutes terres concédées par S. M., ou qu'elle et ses héritiers concéderaient. Alors les Anglo-Américains firent, du maintien de la tenure féodale, un des griefs de leur acte de l'indépendance. Dans la Grande-Bretagne aussi l'opinion réprouvait cette tenure. Les juges du Canada ont cherché à la restreindre, quoiqu'elle y soit reconnue par les cours. En 1826, un comité de la Chambre d'assemblée répéta : « Le parlement britannique a voulu faire contre cette province ce qui fut pratiqué pour l'Angleterre, dans la 12^e du règne de Charles II. » On ajoute : « Le gouvernement refuse encore de considérer qu'en prétendant *anglifier* les Canadiens d'origine française, il affaiblirait, ferait disparaître les motifs qui, par leurs mœurs et leurs coutumes, les détournent de nouer des relations intimes avec les Etats-Unis. »

Ce fut la restauration anglaise de 1660 qui, comme transaction entre les différentes tenures, établit le soccage, d'origine saxonne. La tenure en bourgage n'en fut pas moins maintenue, pour conserver le droit d'élection aux tenanciers de bourgs devenus

pourris. Alors les seigneuries canadiennes commencèrent : la féodalité cherchait une restauration dans ce pays sauvage ; de pauvres colons furent assujétis au villénage qui, des belliqueux Saxons, était passé chez les Anglo-Normands. Aujourd'hui les Canadiens français, non plus tenanciers relevant d'un manoir, mais censitaires pour rentes et redevances, sont exempts de tout service d'une nature basse ; d'après la définition des jurisconsultes anglais, ils sont roturiers libres, *libri sokemanni*. Ce n'est pas sur les bords du Saint-Laurent, mais proche le Hanovre, dans diverses contrées de l'Allemagne, que la vassalité du moyen âge existe encore : le *leibeigenschaft* consiste dans des services compulsoires et dans des impôts en nature exigés par le seigneur, qui a pour garantie le corps du paysan et, par réversion, celui de ses enfans. Ce paysan, néanmoins, n'est pas une propriété comme le serf russe ou le nègre des colonies ; mais il lui faut l'agrément de son seigneur pour quitter sa ferme, pour choisir un état à son fils : à son mariage, il doit le *bedemud*, redevance moins forte que celle qui est exigée à son décès.

Cependant les institutions franco-canadiennes étaient de plus en plus menacées ; le soccage britannique s'établissait auprès de la tenure seigneuriale. L'ère française de 1789 fortifia l'opposition des habitans, et la constitution statua qu'il ne serait fait, dans le Bas-Canada, de concession de terres en soccage qu'autant que le concessionnaire le

de
Ge
pa
val
pa
po
en
d'ir
gis
I
ras
diff
jusc
asse
De
pro
con
rétr
pas
patr
sage
suffi
qu'i
lités
beau
de p
Can
sans
trom

demanderait. Néanmoins un acte de 1825 (6^e de George IV) a décidé que les townships seront régis par la loi anglaise. L'acte du 11 mai 1831 reconnaît valables toutes concessions, ventes, inféodations, partages de succession, droits de douaire et transports antérieurement faits d'après les lois ou usages en vigueur; il approuve pour l'avenir les aliénations d'immeubles contractées selon l'une ou l'autre législation, et par-devant notaires.

Le gouvernement paraît céder à la nécessité de rassurer les intérêts canadiens. Quant à l'avenir, les difficultés s'amonçaient par des dispositions vagues, jusqu'à ce que l'émigration britannique ait amené assez de renforts pour abolir la tenure française. De leur côté, les anciens habitans, effrayés des progrès des townships, multiplient les objections contre toute mesure conciliatrice : ils allèguent la rétroactivité; comme si la revision des lois ne lésait pas toujours des intérêts privés : dommages que le patriotisme fait endurer, et qu'un gouvernement sage parvient à atténuer. On dit aussi que 5 à 10 sc. suffisent pour la passation parfaite d'un titre, et qu'il faudrait autant de guinées, d'après les formalités anglaises. « Les officiers de la couronne mettent beaucoup plus de mots, emploient un long rouleau de parchemin. Le grand objet des habitans du Bas-Canada est d'acquérir des terres à bon marché et sans beaucoup de frais : vous verrez qu'ils ne se trompent jamais sur ce point. »

« Une constitution à refaire, une nationalité à

soutenir, voilà ce qui occupe tous les habitans, que leurs adversaires croient insulter en les appelant *Canadiens français*. » Et un *vieux colon* ajoute : « Nous avons deux tenures, parce que nous avons deux codes. Que les plus intéressés y pensent deux fois ; nous vivons dans un siècle où les événemens marchent avec autant de rapidité que nos nouvelles machines. Qu'ils se rappellent que dans une seule nuit les droits féodaux furent abolis en France, sans aucun dédommagement pour ceux qui en jouissaient. » L'acte des tenures (1825) complique cette situation : une de ses dispositions déclare que l'octroi de lots, dans les seigneuries, peut être converti en tenure soccagère, à moins que les personnes y intéressées ne forment régulièrement opposition. De là cette prétention qui a été reproduite à la dernière législation, que l'acte de cession n'avait garanti que pour l'époque de la capitulation, la jouissance des propriétés, telles qu'elles étaient alors. En ce moment, la chambre d'assemblée est saisie des pétitions de plusieurs comtés contre les abus du régime des seigneuries, et pour l'abolition des lots et ventes. Les censitaires de Beauharnais exposent que cette seigneurie, de 36 lieues carrées et contenant 120,000 arpens encore incultes, a été accordée (1727), comme toutes les autres, à la condition que les seigneurs concéderaient des lots à toute personne qui en demanderait, au prix de 2 sols l'arpent, et, depuis 1757, de 3 sols, comme indemnité à ces seigneurs de leurs avances pour attirer des colons,

ouvrir des chemins, etc. Mais aujourd'hui le propriétaire de Beauharnais exige 12 sols de l'arpent, dépouille la terre de ses beaux bois qu'il exploite, défendant aux censitaires de construire aucune scierie, aucun moulin. Les cours de justice ont admis comme jurisprudence, que le censitaire, à moins de produire une loi qui détermine le taux des rentes seigneuriales, doit être réputé avoir consenti librement aux clauses de son contrat.

Les cours *of king's bench* éludent assez volontiers les anciens arrêts du conseil supérieur du roi de France. Une collision ouverte entre la foule des censitaires et les seigneurs pourrait amener des événements contraires aux calculs britanniques, funestes aussi à la nationalité canadienne. Désormais les révolutions ne surgiront que de l'opiniâtreté à refuser des concessions, à ne pas accepter en temps opportun des transactions. Il n'est plus possible aux gouvernements de priver d'instruction les peuples; et la conséquence de la diffusion des lumières va être la chute de tout régime que réprouvent l'esprit du siècle, les intérêts de l'industrie, les besoins de la multitude. Odieuse dans le Royaume-Uni, la dîme n'est plus dette sainte pour le Canadien : il ne tardera pas à vouloir être propriétaire et non plus censitaire; et par ces réformes s'accroîtra en lui le patriotisme, que des politiques du pays se plaisent encore à attribuer à l'influence du clergé catholique et à la tenure féodale. J'ose indiquer les bases d'une transaction, non sans prévoir des objections, plus

opiniâtres sans doute que fondées en droit et en nationalité.

La couronne supprimerait le *Quint*, droit qu'elle exige à chaque vente de seigneurie. Le produit en est d'autant plus faible qu'il est un obstacle à la mutation de ces vastes domaines. De là, augmentation de valeurs pour les seigneuries, facilités pour leurs possesseurs de les vendre en totalité ou par grandes parties. Ces avantages diminueraient d'autant l'indemnité à payer en raison des autres droits féodaux qui seraient abolis. Plus de banalité, plus de redevances, surtout plus de droit pour lots et ventes. Que si les rentes pour fiefs, restées au taux de leur origine, sont généralement minimes, la valeur plus ou moins considérable qu'ont acquise et les moulins bannaux et les lots, provient des labeurs et de l'industrie des censitaires dont plusieurs générations sont passées déjà sur ces établissements. D'un autre côté, les seigneuries furent primitivement accordées par don gratuit à des favoris, plusieurs pour récompense de services honorables, et la plupart ont changé de possesseurs. On prendrait pour terme moyen du rachat de la vassalité, une époque assez rapprochée de l'état actuel du pays, comme 1800 : d'après les revenus que rendaient alors et les rentes et les droits féodaux, il serait statué sur l'augmentation que subiraient les rentes foncières, et sur le prix en capital qu'auraient à payer ceux des censitaires qui voudraient ou pourraient se libérer, pour un terme prochain de cette augmentation, des rentes de leurs fiefs.

L'état civil est encore confondu avec les états des cultes divers : les sacristies rivales enregistrent les croyances connues ou présumées, homologuent les naissances, célèbrent les mariages, constatent les décès. Souvent les noms sont estropiés, les dates sans précision, et il est difficile de s'assurer de l'identité parmi la foule des émigrés, de vérifier le domicile réel indiqué dans les profondeurs des terres. Il n'importe, pourvu que les clergés conservent leur influence ; comme si l'erreur devait y contribuer. Les juges de paix nombreux n'ont point à s'occuper de l'état des familles, ou ils ne sont autorisés qu'à ordonner aux ministres des cultes de produire leurs registres afin que les greffiers les compulsent. Un bill de 1852, pour le district de Gaspé, admet la preuve par deux témoins, des mariages, baptêmes et sépultures. De là l'impossibilité de dresser certaines généalogies, des procès, des héritages usurpés ou perdus : de là l'ignorance où la plupart des descendants de français sont des provinces d'où partirent leurs aïeux, des parens que ceux-ci y laissèrent.

Du soccage résulte l'odieux droit d'ainesse. Quoique qualifiée franche et commune, cette tenure dans le Bas-Canada détruirait donc la coutume de Paris, qui reconnaît l'égalité des partages, les droits des femmes à la communauté, et elle y jetterait des germes d'une aristocratie britannique. Aussi les Américains qui habitent sur les frontières du sud, considèrent leurs townships comme faisant partie plutôt des Etats-Unis que du Canada, et ils divisent les

successions suivant leur célèbre *common law*, qui reconnaît des droits égaux aux enfans, mais seulement quant aux propriétés foncières. Régi par la loi anglaise, le Haut-Canada a demandé en vain, par sa Chambre d'assemblée, l'abolition de l'ainesse; le Conseil législatif a rejeté les bills. Il en résulte que contrairement aux Etats-Unis, qui n'admettent pas le régime dotal, et où l'on ne fait pas en général de contrats de mariage, la plupart de ces Canadiens stipulent, en se mariant, et l'égalité entre les enfans à naître, et les avantages propres à l'épouse. Comme l'Américain, le Canadien dispose, ainsi qu'il lui plaît, de son bien.

Toutes les coutumes des aborigènes ne sont pas abrogées. Le père, surtout dans le Haut-Canada, a droit au produit du travail de son fils âgé de moins de 21 ans. Il choisit un de ses garçons, d'ordinaire le plus jeune, pour qu'il reste près de lui : les aînés vont établir d'autres terres. Avant de mourir, le père fait donation de l'intégralité de son bien au fils qui l'a aidé dans ses travaux. Celui-ci est tenu de payer certaines sommes à ses frères, qui les emploient à l'amélioration de leurs nouvelles terres, et certaines sommes à ses sœurs, dont elles composent véritablement toute la dot. Au lieu du plus jeune des fils, c'est l'aîné qui, aux Etats-Unis, est ainsi avantagé : les effets mobiliers sont dévolus aux sœurs et aux autres garçons. On aperçoit ce mode de partage chez les anciens peuples : le départ des enfans mâles pour d'autres terres qu'ils vont mettre en culture, fut en

usage parmi les Hébreux. Et à présent l'érudition commence à reconnaître une partie des emprunts faits par leur législateur à l'Asie primitive. Mais une cause principale des troubles et de la perte des empires, fut que les sociétés, en avançant dans la civilisation, conservèrent pour l'avantage de quelques-uns dans les familles, au profit de certaines castes, des coutumes qui, aux premiers âges du monde, avaient pu se concilier avec les mœurs des peuples agriculteurs ou des tribus belliqueuses.

Les brouillards qui enveloppent si fréquemment le Saint-Laurent, sont moins obscurs que ne l'était la loi sur les hypothèques. L'habitant est enclin, par vanité, à exagérer l'état de ses biens, et la vérification en devenait très-difficile dans les pays isolés. Souvent des gages donnés pour des emprunts étaient introuvables, et les débiteurs, quand ils ne disparaissaient pas, bravaient les poursuites. La loi criminelle française réprimait les fraudes; tandis que la loi anglaise qui lui a été substituée, indulgente pour le stellionat, ne punit que l'emprunteur qui emploie de faux prétextes. Pendant plusieurs sessions, la proposition de M. Vallières de Saint-Réal, concernant la publicité à donner aux hypothèques, fut écartée par une majorité qui repoussait cette sage innovation, dans la crainte d'altérer les institutions françaises. Enfin un bill de 1830 statue qu'une hypothèque non enregistrée dans les 12 mois de la passation de l'acte, sera nulle; que la clause des testamens qui lègue des immeubles, doit être enre-

gistrée entièrement; que les terres hypothéquées par contrat de mariage seront décrites et enregistrées. Le greffier, assermenté et cautionné par deux habitans, doit rester à son bureau depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Le nombre des bureaux s'accroît avec celui des nouveaux comtés.

On ne compte pas moins de 250 notaires pour la partie seigneuriale du Bas-Canada. Plusieurs ont une nombreuse clientèle et jouissent d'une assez grande considération. Le gouverneur accorde les commissions; on n'a pas d'études à acheter. Chaque trimestre, les notaires doivent, sous peine d'amende, adresser au receveur-général un extrait de tout contrat contenant vente, mutation ou quint. A cause des difficultés de placer avec sûreté des capitaux, l'usage s'est établi de transporter les propriétés au moyen de ventes par ministère de shériff. Après un certain temps, ce transport prescrit toutes prétentions hypothécaires. Les immeubles sont décrits, les ventes annoncées long-temps avant l'adjudication: les intéressés ont le droit de faire opposition *à fin d'annuler, de distraire, ou à fin de charge*, excepté dans les cas de *venditioni exponas*. Pour la purge des hypothèques et autres garanties, il s'écoule plusieurs mois entre la vente et la sentence de vérification. Les privilèges et hypothèques des bailleurs de fonds doivent être spécialement déclarés.

Malgré les plaintes des habitans français contre l'administration, je ne trouve pas des vexations aussi

iniques qu'aux Etats-Unis. On a vu des Kentuchois qui avaient payé deux fois le prix de lots de terre, obligés à un troisième paiement, à cause des chicanes qui leur étaient faites sur la validité de leurs titres. Le commerce n'a pas de fraudes qui ne soient commises dans l'Amérique du nord. A la Nouvelle-Orléans, comme à Québec, les banqueroutes sont presque impunies. En 1826, plus de 200 maisons importantes de New-York tombèrent en faillite; mais les lois étaient si insuffisantes, que peu de ces négocians établirent leur bilan, rassurés qu'ils étaient par ces lois contre les poursuites de leurs créanciers. Cependant la législation canadienne prononce l'emprisonnement, et même à perpétuité, contre le failli : c'est cette rigueur inhumaine qui le sauve. Des pétitionnaires de Sorel ont dit : « Si le créancier a le droit d'exercer un recours sur les biens du débiteur, la société aussi exerce des réclamations sur l'industrie de celui-ci et sur l'application qu'il peut faire de ses facultés morales et physiques. » La législature a voté, en 1832, un acte qui rend à la liberté le débiteur insolvable, détenu sous le mandat de *Capias ad satisfaciendum*; à la condition de donner caution suffisante qu'il ne dépassera pas les limites du comté, qu'il ne montera sur aucun navire, et que la déclaration de ses biens réels ou personnels sera sincère et véritable.

Depuis long-temps on demandait la révision de l'ordonnance de Moulins, de 1667, sur la preuve testimoniale. Peu de cultivateurs canadiens savent

écrire, et la plupart des marchés qu'ils font verbalement, sont de dix louis et au-delà. Ce taux a été proposé dans la Chambre d'assemblée : d'autres l'ont limité à 200 fr. Le bill qui a été rejeté par le conseil législatif, fixait la valeur à 8 liv. 6 sch. 6 den., attendu que le prix des comestibles, sur lequel le taux de l'argent se règle dans tous les pays, est à peu près le même en Canada qu'en France, où la preuve par témoins est admise jusqu'à 150 fr. Des députés voulaient que la preuve ne dépassât point la juridiction des cours sommaires, qui est de 6 liv. 6 sch. Ces petits tribunaux d'équité prononcent sans procédure et sans frais.

On trouve des traces du jury en matière civile, même dans les coutumes des anciens Indiens. Tandis que le gouvernement anglais a tenté de le supprimer dans le Canada, des publicistes ont proposé de l'établir en France. Une liste générale de tous les habitans d'une ville et banlieue, majeurs et payant une location de 15 louis, est dressée par le shériff de chaque district : le greffier forme ensuite deux catégories, celle des marchands pour être jurés spéciaux, la deuxième de citoyens qui appartiennent à d'autres professions et métiers. Les juges et le shériff revisent ces listes : elles sont renouvelées chaque année. Les affaires commerciales et celles qui ont pour objet des injures entre personnes, compensables par des dommages-intérêts, ressortissent à ce jury. Il est composé d'anciens habitans si les plaideurs sont des Canadiens : il est mi-partie

quand ceux-ci sont Canadiens et Anglais. Pour un litige d'une valeur de 50 louis au moins, les jurés sont pris dans la première liste, et chacun d'eux reçoit 2 sh. 6 den. ; au-dessous de 50 louis, l'affaire ressort de la 2^e liste, et le droit de séance n'est que d'un sch. (*Ordon. 1785.*)

C'est à la législation anglaise que les Canadas sont redevables de l'institution des juges de paix. En 1829, on en comptait 582 pour le Bas-Canada : le gouverneur a commissionné de nouveaux juges. D'après un acte de 1830, ils ne peuvent être choisis que parmi les personnes les plus compétentes, qui résident respectivement dans les districts, possédant en propriété absolue ou en usufruit, des biens immeubles de la valeur de 500 liv. st. Ce bill, d'une prolixité extrême, semble indiquer et la difficulté de constater l'état des fortunes, et une certaine propension à faire de fausses déclarations. C'est un tort très-grave pour le législateur, de porter la prévoyance jusqu'à mettre en état de suspicion la moralité d'un peuple. Par leurs fonctions mêmes, les membres des conseils législatif et exécutif et les juges de district font partie du corps des juges de paix. Les deux évêques de Québec viennent d'être nommés à cette magistrature gratuite. Elle comprend la police judiciaire et l'administration municipale.

De même qu'aux États-Unis, des *districts courts* tiennent termes dans les villes de chaque district. Ces petites cours provinciales, ou *termes inférieurs*, n'ont qu'un juge. Celles de Gaspé et de Saint-Fran-

çois connaissent des affaires au-dessous de 20 liv. st. Pour les autres districts plus peuplés, la compétence est réduite à 10 liv. st. Les procès au-dessus, et ceux pour immeubles, rentes, droits de la couronne sont portés directement devant les cours du banc du roi, ou *termes supérieurs*. Un *chief justice* et trois *puisné judges* composent chaque cour, dont les officiers sont un *sheriff*, un *coroner*, un *clerk*, deux *prothonotaries*. A Trois-Rivières, résidence d'un *chief*, les juges de Québec et de Montréal alternent pour former la cour. Les appels sont soumis à une cour suprême qui est présidée par le gouverneur, le plus souvent par le *chief justice* de la province : les membres sont des conseillers de l'exécutif, et les juges, soit de Québec, quand l'appel est interjeté d'un arrêt de la cour de Montréal, soit de cette dernière cité, si l'arrêt a été rendu à Québec. L'organisation judiciaire est semblable pour le Haut-Canada. Il y a également un *altorney*, un *sollicitor*, un *advocate* général.

La législation anglaise régit les townships habités, qui sont réunis en comtés. Un bill de 1832, autorise chaque comté nouveau à construire une maison de justice avec prison, aux frais des habitans pour moitié : la juridiction du tribunal comprendra les affaires civiles au-dessous de 10 liv. Cette décentralisation, qui épargnera aux habitans éloignés des villes de coûteux déplacemens, profitera aussi au Canada seigneurial, dont les cours étaient encombrées de procès. Jusqu'alors la plupart

des juges, venus de la Grande-Bretagne, ignoraient et n'étudiaient pas les lois civiles françaises. Un d'eux a fait cet aveu naïf : « Le demandeur a pour lui la loi d'Angleterre, la loi d'Ecosse est favorable au défendeur, quant à la législation de ce pays, *I know nothing about it.* »

En Canada aussi la justice coûte cher. Les épices des juges de l'amirauté ont augmenté, comme les dîmes des curés, à raison de l'activité et de l'extension des affaires. Un membre de cette cour, par incapacité ou malversation, a rendu trois jugemens contraires dans une même cause. La chambre d'assemblée a demandé en vain au gouverneur qu'il fût poursuivi pour prévarication, quoique le ministre des colonies ait promis, en cas d'accusation de ce genre, une vengeance prompte pour l'intérêt public. On compte environ 175 avocats, dont 79 à Montréal. Ils exercent les fonctions de procureurs : ainsi les médecins préparent eux-mêmes les médicamens qu'ils prescrivent. Le barreau français placerait au rang de ses membres distingués plusieurs juriconsultes canadiens.

Les petites cours provinciales siègent pendant une décade en janvier, 8 jours en février, une décade en mai, 6 jours en juin, une décade en août ou septembre, de même en novembre. Dix jours de février, d'avril, de juin et d'octobre sont consacrés aux audiences des cours du banc, ainsi que de la cour d'appel. Dans le Haut-Canada, la cour du banc n'a que 36 jours audienciers, aux

Étrennes, à *Pâques*, à la *Trinité* et à la *Saint-Michel*. Les vacances sont beaucoup trop multipliées : on en peut juger par le tableau des procès portés devant les tribunaux de Montréal : *Terme inférieur*, 1827 : procès, 3,743, dont 644 durant les *circuits*. 1828, procès, 3,682, y compris 1,015 pour les tournées. 1829, procès, 4,133, dont 1,030 de circuits. Total, 11,560. *Terme supérieur*, cour du roi, 1827 : février, 461; avril, 263; juin, 288; octobre, 510. 1828, procès, 1,530; 1829, procès, 1,421. Total, 4,473. En 1832, malgré le choléra, la cour de Québec a reçu 500 affaires nouvelles dans un trimestre.

Voici plusieurs espèces. Des marchandises d'une valeur de 500 louis sont livrées à crédit ; quelques mois après l'acheteur devient insolvable : saisie par schériff, au nom du vendeur, qui soutient être seul privilégié, à l'exception du propriétaire foncier. Cette prétention, rejetée par la cour du banc du roi, a été admise par la cour d'appel. — En 1764, mariage contracté sous le régime de la communauté : apport par l'épouse de biens propres d'une grande valeur. Mère de cinq filles vivantes, elle meurt en 1784 ; le mari compte à 2 de ses filles qu'il marie, 20,000 fr. chacune, à compte sur les biens de la mère. En 1815, il est décédé, chargeant son exécuteur testamentaire de disposer de sa succession, sauf à en rendre tel compte que de raison à ses légitimes héritiers ; mais prononçant exhérédation contre ceux qui contesteraient le testament dont

une des dispositions contenait un legs de 20,000 fr. pour œuvre pie. Cette succession du père était embarrassée, et il n'avait rendu aucun compte à ses filles ou représentans de celle de leur mère. L'exécuteur a voulu réunir les deux successions pour mieux accomplir le testament : opposition de la part des héritiers. De là des procédures, une enquête, des jugemens. En 1830, arrêt de la cour d'appel, cassant celui de la cour de Montréal, qui avait ordonné la réunion. L'appel interjeté devant le conseil privé à Londres, y est encore pendant. Un mémoire de plus de 200 pages in-8° a été publié à Montréal pour les héritiers.

Une Québécoise a traduit devant le banc du roi, un habitant qui refusait des secours à un enfant malade dont il l'avait rendue mère. Il offrait 2 liv. st. par mois, elle en exigeait 5. Après avoir blâmé ce commerce scandaleux, la cour, eu égard à la position des parties, a accordé 3 liv. 3 sch. par mois, tant pour le présent que pour le temps que durerait l'état de langueur de la progéniture. — Des articles de toilette pour une valeur de 96 liv. st. ont été fournis à une dame qui s'en est parée, et que son mari a conduite en voiture à l'hôtel du gouverneur et dans les autres cercles. Cet époux n'en a pas moins prétendu que le mémoire devait être réduit à 25 liv., qualifiant la plupart des articles *of luxury and extravagance*.

Les inspecteurs des produits pour l'exportation sont dans l'usage de placer dans les rues où ils exer-

cent, des réchauds pour rougir leurs estampilles. Un villageois passe conduisant une charrette chargée de foin : elle verse, et sur un de ces réchauds. C'est un embrasement ; et les spectateurs de rire avant de détacher le cheval. « Sauvez du moins vos roues, crie-t-on au voiturier. — Non, répondit-il : cela ne m'appartient plus, ce sera à celui qui a placé le réchaud à m'indemniser pour le tout. » — Deux villageois ont un débat : l'un obtient du juge de paix de l'endroit un warrant qui mette son adversaire sous caution de bonne conduite. A son tour celui-ci se rend à Québec, et sur sa dénonciation, les magistrats de la cité obligent le premier à déboursier 29 sch. pour semblable caution. Une gazette des tribunaux de l'Amérique du nord serait un recueil curieux.

La constitution a pour base ces deux principes : « Le peuple ne peut être imposé à aucune taxe, sans sa participation par ses représentans. Le concours du peuple est nécessaire dans l'appréciation d'une accusation en matière criminelle. » Aussitôt après la cession du Canada, le jury anglais y fut établi, 28 ans avant que la France ait pu posséder cette institution. Elle est privée encore de *l'habeas corpus*, malgré le droit de donner caution, droit inhérent à la liberté individuelle. L'acte de 1832 (2^e de Guillaume IV) pour la qualification des jurés en matières civiles et criminelles, a profité de la nouvelle loi française pour réformer plusieurs abus. Tout habitant du Bas-Canada, âgé de 21 à 60 ans accomplis, a le droit et est tenu de servir comme

f
c
1
li
c
l
le
L
de
E
3c
ra

juré. Sont grands jurés ceux qui possèdent en propre des immeubles d'un revenu de 25 louis, ou qui paient 60 livres de loyer à Québec et à Montréal, 40 à Trois-Rivières, avec une année de résidence dans ces villes. Le cens est réduit à 15 louis de revenu ou 40 l. de loyer, pour pouvoir siéger dans les sessions trimestrielles. Outre ces deux listes, que dressent les shériffs dans leur district respectif, ils doivent porter sur celle des petits jurés tous les propriétaires d'immeubles de la valeur annuelle de 10 louis, et qui résident dans un rayon de 10 lieues du siège de chaque cour. La distance est réduite à 1 lieue pour les causes civiles. Ces listes, que tout habitant peut examiner, sont révisées chaque année : jusqu'à épuisement des noms, le sort décide du tirage à chaque procès. Par assises d'une cour criminelle supérieure, il est nommé 60 petits jurés, et pas plus de 36 pour la session de la paix. La cour statue sur les récusations proposées par ceux qui poursuivent au nom du roi. Sont exempts d'être jurés les membres du clergé, les instituteurs, les avocats, les coroners et gôliers, les médecins et apothicaires, les pilotes licenciés, les officiers militaires en pleine solde, ceux de la douane, les employés dans les bureaux publics, les officiers des shériffs, les constables et huissiers. Les aubains ne seront requis que lorsqu'on demandera et qu'on obtiendra un jury de *medietate lingue*. En matières civiles, le greffier de la cour prendra les 30 premiers noms de la liste : les parties pourront rayer chacune 6 de ces noms, et les 18 restans seront

sommés. Elles ont aussi le droit de demander des jurés spéciaux, lesquels seront choisis parmi les grands jurés et les notaires inscrits dans les listes générales. La cour statue au préalable sur les qualités prises par les parties. Pour affaires commerciales, la moitié du jury peut être composée de négocians. Amendes de 15, 20 et 30 liv. contre les contraventions à cet acte par les shériffs. Amende de 5 liv. st. contre les jurés absens sans cause légitime.

L'indictment ou accusation est soumis d'abord au grand jury, qui interroge les témoins, jamais les accusés. Si à la majorité de 12 au moins, il trouve des charges suffisantes (*a true bell*), le jury revient devant la cour, et son président remet toutes les pièces au greffier. Que si l'accusé, amené, avoue sa culpabilité ou s'il ne répond rien, la sentence est aussitôt rendue : autrement il est renvoyé devant le petit jury. Les débats sont publics : le président en fait le résumé ; il faut l'unanimité pour la décision. Dans certains cas, le condamné a le droit de provoquer un nouveau procès par jurés. Chaque cour criminelle se compose d'un président et de 2 juges. Dans les deux provinces, les assises sont en raison de la population des districts. Pour la plupart, les *quarter sessions* durent du 10 au 19 janvier, du 21 au 30 avril, 10 jours dans les tournées du mois de juillet, et du 21 au 31 octobre. Ces sessions trimestrielles prononcent sur les petits larcins, et par prisonnier la poursuite ne coûte que 20 sch. La cour du banc du roi connaît du grand criminel, tient seulement

2 sessions par an, et les frais de procédure s'élèvent par chaque prévenu à 7 liv. 5 sch.

Tandis que dans notre vieille Europe, la justice criminelle est obligée incessamment de punir des attentats de tous les genres contre les personnes et contre les propriétés, quand la police armée ne suffit pas toujours pour arrêter les hordes de meurtriers et les bandes de voleurs, les Canadas sont un des pays du monde où les crimes sont le moins fréquens. L'émigration y conduit chaque année des myriades d'indigens; mais ces pauvres de la Grande-Bretagne sont des travailleurs, et non pas les convicts de l'Australie, déportés pour subir un châtiment; et l'émulation pour établir des terres ou exercer les arts manuels, amortit les penchans vicieux que quelques-uns ont conservé de leur vie d'Europe. Tel est aussi l'empire de la loi, telle est la force que la société tire et de l'institution des jurys et des diverses charges de police, que toute cette colonie a moins de troupes armées que certaines villes de notre continent : les passeports y sont inconnus, et néanmoins les coupables échappent rarement à la vindicte publique. On attribue la plupart des crimes à l'usage immodéré des liqueurs spiritueuses. Les vols audacieux, les incendies, les autres grands crimes, sont commis surtout dans le district de Montréal, qui est comme un point central pour l'émigration d'Europe et pour les états de Vermont et de New-York (1).

(1) Comparer la moralité du Canada et de l'Union d'après les

Dans la session de septembre 1831, à Montréal, le grand jury admit 34 accusations et il en rejeta 18 : il y eut 23 condamnés. Les affaires du quartier d'octobre suivant furent : 8 condamnations; 27 bills *d'indictment* soumis au grand jury, dont 13 pour batterie et assaut; 10 bills pour petits larcins, 4 pour maisons de débauche : 10 procès instruits; 5 bills rejetés : 25 prévenus admis à caution pour comparaître à la prochaine session, parmi lesquels 16 pour débauche : 14 procès-verbaux homologués et 20 prisonniers mis en liberté. Au terme de février 1832, il y eut 38 bills rapportés, 10 rejetés : la cour prononça sur 31 procès. Le grand jury mit en accusation 53 individus; il rendit 11 acquittemens : parmi 49 prévenus, le petit jury trouva 28 coupables. Une session trimestrielle de Québec n'eut à rendre que 14 condamnations, la plus grave pour larcin, à 6 mois de détention et au fouet. A celle de septembre dernier, un assaut (batterie), a été puni de 6 mois de prison avec cautionnement de bonne conduite pendant 3 ans, le condamné fournissant 100 louis et chacune de ses deux cautions 50 l.

Le vol d'un article de moins de 20 sch. est petit larcin. La loi distingue aussi le vol commis dans un magasin d'avec celui exécuté dans une maison habi-

condamnations, ce serait commettre l'erreur des écrivains qui, en Europe, ne recherchent pas d'abord la différence des législations. J'ai montré ailleurs le défaut des statistiques d'annuaires qui ne considèrent pas si leurs départemens sont agricoles ou manufacturiers, voisins de la capitale, sur une grande ligne de viabilité et sans grandes villes.

tuée. Pour libelle ou diffamation envers 2 fonctionnaires, la peine a été 15 liv. st. et la prison jusqu'au paiement. — Escroquerie, larcin, tentative de vol d'effets appartenant au gouvernement, 3 mois de travaux forcés. — Emission d'un faux billet d'une banque américaine, 6 mois d'emprisonnement. — 12 mois pour vol dans une boutique, et dans une maison habitée : 1 mois, et 25 liv. st. de caution, pour bris de maison avec assaut sur une personne. — Conspiration pour déposséder une propriétaire de terres dont elle est seigneresse, 4 et 2 mois de prison, avec amende de 10 liv. — 6 mois et pilori pour proposition de désertir faite à un soldat. — Peine de mort pour vol avec effraction ; pour vol privé sur une personne : vol semblablement qualifié, 1 mois de prison et 39 coups de fouet après exposition. — Bannissement à perpétuité pour vol privé dans un magasin. — Pour avoir tenu une maison de prostitution, 3 mois d'emprisonnement. — 20 sch. d'amende au profit du roi, pour assaut et batterie sur une personne qui n'a obtenu aucun dédomagement. Quelquefois sur la recommandation du jury, ou sur la demande à miséricorde du coupable, la cour mitige la peine. Elle prend aussi en considération ou un long emprisonnement antérieur, ou des circonstances atténuantes : la peine pour vol d'un mouton a été restreinte à 3 mois de prison. Le plus souvent, le vol d'un animal est puni de mort, Emission de fausse monnaie, 12 mois de prison et 1 heure au pilori. Plusieurs condamnés sont en récidive.

Les vols dans les églises sont fréquens; le Bas-Canada est très-religieux, mais les temples catholiques sont richement décorés : la peine du *vol sacrilège* est la mort. Québec, en 1830, a été souillé par une semblable exécution : c'est la seule qu'on ait faite dans le Canada, depuis plusieurs années, malgré un assez grand nombre de condamnations à la peine capitale. Ces sentences sont soumises au roi. Même dans le Haut-Canada, l'opinion demande la réforme de la législation, quoique celle-ci abrège les détentions dont notre code pénal est si prodigue, et qu'elle soit déjà moins draconienne que les lois de plusieurs états de l'Union. Le pilori, peine ordinaire du parjure, la fustigation en public sont réproprés.

En Canada, comme en Europe, le fisc perçoit de fortes amendes; là aussi il n'y a pas d'indemnité pour les victimes des erreurs judiciaires: toutefois l'emprisonnement illégal donne droit à une réparation; un habitant a demandé 1,000 liv.st. Un avocat qui, dans la chaleur de la plaidoirie, avait imputé à sa partie adverse d'avoir suborné un témoin, a dû payer 5 liv. st. Un inspecteur de bœuf et lard demandait 500 liv. st. pour réparation de propos injurieux; la cour du banc du roi lui a accordé 10 liv. Dans une de ses sessions hebdomadaires, la police municipale a puni de 3 mois de prison ou d'une amende de 10 l. la vente sans licence de liqueurs fortes; d'une détention de 6 mois un tavernier qui tenait des jeux de hasard. Un débitant, pour vente de liqueurs le dimanche, a été condamné à l'amende de 2 liv. 10 sch.;

un colporteur pour une autre contravention , à 8 piastres. Un domestique qui a quitté son service sans permission , a dû le reprendre ou subir 2 mois de prison. La cour de l'amirauté n'a condamné qu'à 40 liv. de réparation un capitaine anglais qui , pendant la traversée d'Europe , avait tiré un coup de pistolet sur un matelot récalcitrant. Les loteries d'immeubles sont les seules permises.

Malgré l'immense étendue du territoire , il arrive rarement dans les Canadas des faits semblables aux suivans. Les notaires passent acte sur l'attestation d'un seul témoin. Un faussaire s'est présenté dans une étude sous le nom d'un créancier ; il a donné en cette qualité une quittance au débiteur complice de sa fraude. Deux fois les assises du district de Gore (Haut-Canada) , ont eu à statuer sur l'accusation de meurtre intentée d'après la déposition d'un faux témoin. Ce misérable affirmait avoir vu les trois frères assommer un habitant et le jeter dans un fourneau allumé. Heureusement le jury déclara non coupables les accusés. Deux ans après , le prétendu assassiné a reparu dans le pays.

Une session de nos cours d'assises est un compte rendu à la société , d'attentats souvent causés par la misère ou par des passions restées brutales , devenues violentes , faute de l'instruction pour les diriger. Puis le jury est dissout : restent des condamnés qui vont au loin , forçats , expier leurs crimes : quelques individus du peuple des villes , jamais des campagnes , peuvent lire un tableau des procès , qui est détruit pres-

que aussitôt qu'affiché. Après un résumé plus ou moins impartial et la sentence rendue, les juges n'adressent pas aux condamnés des remontrances, des exhortations aux auditeurs : l'administration ne souffrirait pas que les jurés qui font une collecte pour les prisonniers, inspectassent les maisons d'arrêt. Notre Code pénal, composé par un gouvernement qui ne voulut pas être constitutionnel, confie à des magistrats non élus le pouvoir de prononcer la mise en prévention, la mise en accusation, exclusivement aussi la conduite des débats. La France a été privée de l'institution du grand jury.

Plusieurs abus, par rapport au Bas-Canada, gâtent la législation criminelle de l'Angleterre. Quelquefois des présidens de sessions affectent de prononcer des sentences et mercuriales en anglais, langue qui n'est comprise ni des condamnés ni des auditeurs. Pour un procès politique, le shériff vient de composer un jury d'habitans britanniques. Cependant le système anglo-canadien est pénétré de l'esprit démocratique d'Athènes et de Rome : il admet le plus possible le concours des citoyens de toutes les professions qui vivent de la vie du peuple. La liste dressée en septembre dernier, pour le seul district de Québec, présente : Grands jurés, cour du Banc du roi, 2,289; et pour les sessions de trimestre 2,695 : petits jurés 2,033 : jurés spéciaux 891. La cité de Montréal compte plus de 500 habitans que leur cens met du grand jury. En France, l'administration s'ingère dans la formation annuelle du jury,

dans d'autres fonctions propres à la magistrature ; et celle-ci est comme attirée , par le ministère public , vers la police , laquelle se fait politique et l'intermédiaire entre le pouvoir judiciaire et l'autorité administrative. De là , des conflits fréquens , un arbitraire que réprime à peine la presse libre , une tendance à méconnaître la *justice du pays* , dont les décisions sont quelquefois qualifiées de scandaleuses. De même qu'un régime vraiment municipal et départemental retrancherait les exubérances de la centralisation , ainsi une démarcation plus constitutionnelle entre les autres pouvoirs épurerait et seconderait leur action distincte , et la société plus rassurée apprécierait l'utilité du concours de la police dans l'administration générale.

Les assises canadiennes constituent , pour ainsi dire , une représentation de district. Le président invite les grands jurés à faire des recherches et des remontrances consciencieuses sur tout ce qui leur paraît enfreindre les lois , troubler l'ordre public , nuire à la salubrité ; il répète les plaintes sur la longue détention que des prévenus subissent avant de recevoir jugement. A la fin de la session , le grand jury publie ses observations : il blâme le nombre des licences pour tavernes , accru depuis que l'éclairage des villes est devenu plus complet et que le personnel du guet a été augmenté : il dit qu'une foule de colporteurs encombre , au détriment des marchands , les rues et places ; gens pauvres que personne ne traduit devant la police municipale , à

cause que les frais tomberaient sur le poursuivant : il réclame plus de formalités pour le décret de prise de corps ; il demande une confrontation préliminaire, sous serment, de l'accusé avec l'accusateur. Celles de ces représentations qui concernent la police, le grand jury les adresse aux magistrats siégeant pour le quartier des sessions de la paix : c'est aux juges de la cour du banc du roi qu'il soumet les autres.

Ainsi sont reproduites souvent les plaintes contre le régime des prisons : un même appartement est occupé par plusieurs détenus : tous, ils languissent dans l'oisiveté ; c'est un enseignement mutuel pour le crime. De là, les progrès du vice dans ce pays naguère si moral, le nombre inquiétant des filoux qui, s'ils n'ont pas l'habileté de leurs maîtres en Europe, ne tarderont pas à les égaler. La plupart des prisonniers sont dans l'état de nudité, surtout des enfans qui n'ont pas de parens ou autres personnes qui les assistent.

À Québec, les prévenus sont séparés des condamnés, et ceux-ci sont réunis en raison de leurs fautes et de leurs peines. Tous sont visités, secourus par des membres d'une société de bienfaisance. On s'occupe de fonder une maison d'industrie à l'instar de celle des filles détenues. Il vient d'être établi un refuge pour d'autres filles repenties. A Montréal, la nouvelle maison d'arrêt sera distribuée en prison et en pénitencier. Mais des retards ont été apportés pour son achèvement, alors que la légis-

lature a alloué pour la restauration de la maison du gouverneur dans cette ville, 1,800 liv. st. et 1,500 liv. pour l'ameublement. Bientôt on espère que le Canada aura imité le système pénitentiaire des états du nord de l'Union (1).

Si l'instruction élémentaire, que toute société civilisée doit à chacun de ses membres, est lente encore à se répandre, partout les peuples cherchent et trouvent dans la politique un enseignement dont les progrès sont prodigieux. Comme c'est principalement la presse périodique qui le leur procure, sans les prémunir assez contre ses propres excès, ils souffrent des violences qu'elle éprouve, ils se passionnent pour les procès qu'elle subit. Et tout citoyen britannique sait que la liberté de publier sa pensée n'est établie par aucune loi, qu'elle est un droit qu'il apporte avec soi en venant au monde. Ce n'a été qu'après que la prison a eu dévoré la santé et la vie de Jocelyn Waller, que la reconnaissance publique s'est manifestée dans le Bas-Canada. Mais, en 1832, au seul bruit que les éditeurs de la *Minerve* et du *Vindicator* sont poursuivis pour délit de la presse, des clubs se forment; jusque dans les campagnes les débats sont véhémens, et les

(1) Les gazettes du nord américain avaient annoncé l'arrivée à Halifax de M. de Montebello; à Québec, de deux fils du duc d'Otrante, et de MM. de Beaumont et de Tocqueville. On est surpris que le *Système pénitentiaire aux États-Unis*, qui contient des documens précieux, n'ait aucune note sur les prisons du Canada.

presbytères, lieux d'assemblée pour les paroisses, voient signer des *Résolutions*. Le comité de surveillance des affaires publiques du comté de l'Assomption déclara que la liberté de la presse est la sauve-garde la plus sûre de la sûreté individuelle, et la meilleure protection que le faible opprimé puisse avoir contre le puissant protecteur; que même l'extrême liberté de la presse est préférable à un état de gêne où l'on ne pourrait signaler publiquement les désordres et les abus du pouvoir qu'avec restriction; que tout ce qui tend à gêner cette liberté est un acte arbitraire et oppressif; que ce comité voit, avec une extrême douleur, l'emprisonnement de MM. Duvernay et Tracey, ordonné par le conseil législatif; quoique les gazettes anglaises, qui sont dans l'intérêt de ce conseil, ne cessent de répandre impunément les invectives les plus violentes contre la chambre d'assemblée et contre le PEUPLE CANADIEN. L'article incriminé demandait que le conseil législatif devînt électif; autrement, que la mère-patrie supprimât entièrement un corps aussi nuisible que l'a été, l'est et le sera le conseil nommé par la couronne. L'auteur était un tout jeune élève en droit. Huit jours après, les éditeurs emmenés de Montréal, comparurent devant le conseil législatif qui, sans entendre leurs avocats, les envoya en prison. Aussitôt des comités s'organisent; deux médailles d'or sont votées; plus de 600 Montréalais parcourent leur ville aux chants de la *Marseillaise* et de la *Parisienne*. Les détenus réclament l'ha-

beas corpus, par une pétition « Aux honorables chevaliers, citoyens et bourgeois réunis en parlement provincial. » Malgré le plaidoyer de M. André Stuart, la cour du banc du roi maintient l'emprisonnement comme légal. Il durait depuis 25 jours quand, la session finie, MM. Duvernay et Tracey sont rendus à la liberté, et le public de manifester partout la plus énergique sympathie. Des campagnes on accourt pour grossir leur entrée triomphale à Montréal; c'est à la fois un cortège français et une procession américaine et anglaise; au banquet patriotique qui termine la fête, des couplets expriment des souvenirs pour la France. (1)

(1) Le journalisme a acquis une nouvelle influence. Afin de balancer celle des 2 gazettes poursuivies, *l'Ami du Peuple* a paru, mais sans succès. On annonce la prochaine publication à Québec de *The Pilot*, à Montréal d'un *Daily Advertiser* quotidien; au village Saint-Charles de *l'Echo*. L'agriculture, l'industrie et le commerce doivent composer leurs principaux sujets. Etranger à la politique, le *Musée de Montréal*, consacré à l'éducation, à la littérature et aux arts, dont les collaborateurs seront des dames du Haut et du Bas-Canada, promet d'insérer dans chaque cahier mensuel de 64 pages, des articles sur la littérature anglaise, et sur la littérature française trop peu étudiée par les Canadiens.

CHAPITRE XVIII.

MILICE.

LA Nouvelle - France et la Nouvelle - Angleterre continuèrent, dans l'Amérique, les rivalités déjà si funestes à leurs métropoles. Le Canada, presque à l'insu de l'Europe, a exercé une forte influence sur ses destinées. Une manœuvre imprudente a pour résultat une bataille, la mort de Montcalm et du général anglais Wolff, la défaite du corps français et la reddition de Québec, en 1759 (1). Secondés par les

(1) Un obélisque, heureusement placé proche du château Saint-Louis, a été érigé en 1827 à la mémoire des deux généraux, avec cette inscription : « *Mortem communem virtus, famam historia, monumentum posteritas dedit.* » Les restes de Montcalm avaient été recueillis dans l'église des Ursulines : le gouverneur actuel, lord Aylmer, y a fait poser, le 27 octobre 1831, un marbre blanc. L'amiral Nelson, qui comme le commodore Cook, navigua dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, a une statue à Montréal ; aucun monument n'est érigé en l'honneur de Jacques Cartier !

Canadiens, les chefs des troupes ralliées à Montréal préparent, malgré les rigueurs de l'hiver, une expédition secrète dont tout présage le succès. Mais un canonnier, entraîné par le fleuve sur un glaçon, est pris, presque gelé, par des sentinelles de l'ennemi; dans le délire de l'agonie, il révèle l'approche des Français. Dépourvus de tout matériel pour le siège, ils capitulèrent.

Privée de la traite des fourrures, la France n'eut plus à Terre-Neuve qu'une pêche très-restreinte : le ministère chercha d'abord dans l'Amérique du sud, une compensation à la perte du cap Breton, de Saint-Jean et du Canada. L'entreprise fut désastreuse : plusieurs milliers de familles, principalement de l'Alsace, n'échappèrent à la mortalité qui désolait le port de l'Orient, que pour être jetées sur le sol désert de la Guyanne, où elles périrent presque toutes de misère. Après une guerre de quarante années contre la république de Gènes, la Corse exigea de la France qui l'avait secourue, qu'elle reconnût son indépendance. Outre qu'il fallait combattre et réduire ses troupes, que commandait Pascal Paoli, une collision était à craindre avec l'Angleterre. Afin de décider Louis XV à cette expédition, le duc de Choiseul fit écrire par un prétendu *philosophe voyageant en Corse* : « Cette île peut suppléer merveilleusement à la colonie du Canada; car, sauf les pelleteries, nous y pouvons trouver tout ce qui nous arrivait de ce pays. » Une année après que la Corse fut devenue province française, naquit Napoléon !!

L'Angleterre, dont la dette s'est accrue de 111 millions st., accable d'impôts ses anciennes colonies, et elle viole l'acte de cession qui garantit les droits des Canadiens. Ceux-ci forment des assemblées pour les réclamer : les Américains ont recours aux armes. Washington a conçu un projet que le congrès approuve ; c'est de faire profiter à l'insurrection le ressentiment des Canadiens contre leurs nouveaux maîtres. Une proclamation leur dit, en 1775 : « Eclairés, fiers et généreux, vous ne renoncerez jamais à vos droits légitimes, afin d'aider à dépouiller vos voisins et vos amis de la liberté et des biens que vous auriez perdus. Les hasards que vous courrez avec nous sont grands, mais ils sont glorieux : nous envisageons avec transport le jour, qui n'est peut-être pas éloigné, où tous les habitans de l'Amérique, unis par leurs communs intérêts, jouiront d'un gouvernement libre. » Les Français, et même les Anglais établis dans le Canada, sympathisaient avec les Américains. « Il y avait moins de mécontents à Québec que partout ailleurs. C'était là le siège du gouvernement, le séjour de la noblesse, l'asile des ecclésiastiques, de tous ceux enfin qui croyaient gagner au gouvernement arbitraire. Les prêtres menaçaient de la damnation éternelle les Canadiens qui se joindraient aux rebelles. » (*Hilliard d'Auberteuil.*)

Arnould vit accourir à lui jusqu'à 2,000 Canadiens : Guy Carleton, général anglais, n'en comptait pas un plus grand nombre quand ses troupes furent défaites et Montréal pris. Les Américains poussaient

des détachemens sur les bords du St.-Laurent, dont leurs vaisseaux interceptaient la navigation. Echappé avec deux Français, Carleton ne trouve à Trois-Rivières qu'une barque, mais conduite par le brave Bouchette. La nuit est profonde : ce patron d'abord gouverne avec les mains ; il garnit de flanelle les bords de la barque et une partie des rames ; enfin le général gagne terre à Sorel, d'où il parvient à Québec. Cette capitale venait de se rendre, en partie brûlée et en ruine. Carleton, quoiqu'il tint prête une corvette pour revenir en Europe, s'enferma dans la citadelle, que le colonel Mac-Clean défendit avec courage et bonheur. Montgomery fut tué ; d'autres vicissitudes de la guerre firent rappeler les Américains dans leur pays.

La cour de Versailles ne s'était pas encore déclarée pour la cause de l'indépendance ; les Canadiens, irrésolus, épars sur leur vaste territoire, travaillés par le clergé qui prévoyait la perte de son crédit dans une alliance avec les Américains, appréhendaient de subir un jour la vengeance si cruelle que l'Angleterre avait tirée de l'inébranlable attachement à la France des Acadiens spoliés et expatriés. Le comte d'Estaing fit de la propagande au nom de Louis XVI. Par sa proclamation de 1778, il dit aux Canadiens qu'étant du même sang, parlant la même langue, ayant les mêmes coutumes, les mêmes lois, la même religion que la France, ils devaient se joindre à leurs anciens compatriotes, afin de secouer le joug d'une nation étrangère, vivant dans un autre hémisphère, avec des

coutumes et une religion différente ; que les Américains et les Français formaient comme un seul peuple, et qu'ils étaient également leurs amis. Il promit aux nobles de les faire jouir des honneurs dont ils étaient jadis comblés ; à tous les Canadiens qui s'affranchiraient du gouvernement anglais, la protection du roi de France. (*Soulès*, t. 3.)

Le danger passé, le gouvernement anglais oublia les services des Canadiens, il fit exécuter avec rigueur ses ordonnances de 1787 et 1789 sur la milice : en vain l'abrogation en fut demandée dès la première session législative, en 1792. Tout habitant valide était milicien, excepté les juges, avocats, notaires, la noblesse et le clergé. Le gouverneur était autorisé à envoyer, en temps de paix, une partie de la population mâle, sans contingent déterminé, sur les frontières et pendant deux ans. Les voisins des miliciens mobilisés étaient tenus de les suppléer dans leurs travaux agricoles : des amendes, un emprisonnement de deux mois punissaient les réfractaires. L'esprit d'opposition se fortifia par les abus qui devaient résulter des ordonnances ; il s'exagéra les obligations de ce service civique, quoique les habitants français, excellents chasseurs et tireurs habiles, conservassent l'esprit belliqueux de leurs pères. Les tribunaux inférieurs continuèrent à croire au maintien des ordonnances que les cours réputèrent abrogées. Cette armée provinciale devait épargner au pays d'avoir de nombreuses garnisons de troupes britanniques ; en attendant que l'esprit public plus éclairé

ré sût, par la presse et par la législature électorale, réclamer des réformes. Les peuples n'ont pas de meilleur enseignement que les excès mêmes du pouvoir. C'est après que le comte Dalhousie eût destitué injustement des officiers, que les Canadiens apprécièrent tout l'avantage de la milice citoyenne.

Le Bas-Canada a éprouvé l'effet de son système législatif, de fixer le nombre d'années après lesquelles une loi cesse d'être en vigueur. Parce que les nouvelles dispositions expiraient en 1827, la milice se trouva repoussée sous les ordonnances vexatoires de 1787 et 1789. Enfin une loi, discutée solennellement en 1830, a décidé que tout habitant âgé de plus de 18 ans et de moins de 60 ans, résidant depuis 6 mois, est milicien. Les paroisses, townships, places extra-paroissiales et comtés respectifs forment des compagnies et des bataillons. Chaque année, au mois de juin, il est procédé au recensement : le 29 du même mois, deux heures après le lever du soleil, une revue est passée dans toute localité. En cas de guerre ou d'invasion, de danger imminent, un cinquième des miliciens non mariés, et au-dessous de 30 ans, seront en disponibilité pendant 6 mois, au plus, sous la conduite des officiers : appelés à un service actif, ils seront astreints aux réglemens militaires. Les officiers doivent résider dans la circonscription de leur commandement, et posséder des biens-fonds d'un revenu net de 50 liv. cour. pour les grades au-dessus de capitaine, de 25 liv. pour les capitaines et grades infé-

rieurs. Le gouverneur ou le lieutenant-gouverneur choisit et nomme les officiers. Par cette obligation d'un cens, le parti canadien a voulu écarter des grades des nouveaux venus sans propriétés foncières. Ce bill devant être révisé à la prochaine session, sans doute l'élection va prévaloir.

Pour 1830, les cadres se composèrent de 83 bataillons d'infanterie, 3 corps indépendans du comté des Outaouais, 8 compagnies de cavalerie, 1 bataillon et des compagnies d'artillerie. Depuis, le nombre des comtés est resté à 41; mais les établissemens et la population se sont accrus. D'ordinaire, un bataillon est formé d'un lieutenant-colonel, 2 majors, de dix compagnies commandées par 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 enseigne. La force du bataillon varie de 600 à 1,500 hommes. Le commandant a le titre d'adjutant-général (M. Vassal de Monviel). L'état-major est très-nombreux. Les officiers ne peuvent correspondre avec l'adjutant-général que par l'intermédiaire du chef de bataillon. Il a été alloué 450 liv. st. à l'adjutant-général, 270 liv. à son député ou lieutenant; 360 liv. à l'aide-de-camp provincial; 123 liv. au commis; 60 liv. au messenger; 50 liv. pour papier, impression et ports de lettres.

Il n'y pas assez de grades pour les prétendans, quoique l'on compte 2,440 officiers. A cause des rivalités, et afin de remédier à de mauvais choix, le gouverneur peut former une cour d'enquête ou martiale dans le bataillon dont un officier est pré-

venu d'usurpation de grade ou d'indignité. On a voulu reconstituer une aristocratie avec les grades de la milice, avec les emplois judiciaires et administratifs. Les commissions ou brevets que le gouverneur octroie aux officiers, les qualifient la plupart d'honorables, de gentilshommes. Il n'y a ni exercices, ni gardes, ni corvées, aucune distribution d'armes. Peut-être 25,000 miliciens possèdent des fusils, mais c'est pour la chasse; et quand on évalue à 90,000 hommes la milice (*rank and file*), ce n'est bien que d'après les recensements. On forme des compagnies de volontaires: le zèle que montrent les jeunes Canadiens, indique ce que serait leur ardeur en cas de guerre. On organise aussi des compagnies de pompiers. Le beau corps d'artillerie de Québec est commandé par 1 major, 2 capitaines, 2 vice-capitaines et 4 lieutenans.

La valeur des Canadiens français est la plus renommée dans l'Amérique septentrionale. Dans la dernière guerre, le 25 octobre 1813, une division de 7 à 8,000 Américains marchait sur Montréal, pour opérer sa jonction avec une seconde colonne qui allait descendre du Haut-Canada. A la position de Châteaugay, il n'y a d'autres troupes que 300 voltigeurs; leur chef est le capitaine Sallabéry, qui les place derrière un abattis: lorsque l'ennemi est à portée, il se hausse sur une souche d'où il tue le fils du général Hampton. Celui-ci battit en retraite, à cause de l'intrépidité de ces chasseurs, et parce que l'autre corps américain venait d'être mis en dé-

route. Les généraux anglais ont déclaré unanimement que les milices du Canada avaient contribué puissamment à la conservation de la colonie. Enfin, l'ordre du Bain, le brevet de colonel et une pension ont été accordés au brave Sallabéry. Il est décédé à Chambly, au commencement de 1829.

La milice du Haut-Canada est organisée semblablement, et elle compte environ 40,000 enrôlés, formant 40 bataillons. La population est éparse; le district de l'Ouest, qui comprend deux comtés et 25 townships, n'a que 9,250 habitans. Nouvellement arrivés ou établis, ces miliciens originaires de pays divers, se connaissent peu entre eux: ils ne fourniraient bien une force rassurante que contre les Indiens, si ceux-ci depuis long-temps n'étaient pacifiques. Ce n'est guère que sur la frontière du Nord-Ouest, que dans les établissemens nouveaux de l'Assiniboia, aux Prairies, à Atabasha et autres positions du lac Supérieur, que l'on a construit des forts d'après le plan inventé par les Français.

On entoure un terrain uni, de 100 à 200 pieds en carré, d'un fossé d'environ 3 ou 4 pieds de profondeur, dans lequel on enfonce en pallissade des pieux de cèdre ou de sapin, amincis en bas et en haut de 6 à 12 pouces en diamètre, et ayant de hauteur 18 pieds; les joints entre les pieux sont renforcés de bâtons de 2 à 3 pouces de diamètre. Au milieu du front de cet enclos, et à l'opposite, sont établies deux portes, et au-dessus deux guérites (*block-house*), à 12 pieds du sol et garnies de

d
q
le
en
de
N
de
tan
les
P
co
rie
les
fem
déf
gra
pris
a
Ren
proc
cou,

meurtrières ; à deux des angles , des tours ou bastions avancés de 2 ou 3 pieds de la palissade et ayant 8 pieds carrés , défendent avec les guérites toute l'enceinte. Il y a quelques années , 3 Canadiens purent résister dans un fort semblable à plus de 100 sauvages furieux et bien armés (1).

Si l'on ne savait que le gouvernement anglais soudoie une foule de sinécures , complique , surtout dans les colonies , les rouages de l'administration , on croirait , d'après la liste de ses officiers dans les

(1) L'état de Michigan compte une population indigène de 40,000 individus. Ils conservent les usages de la barbarie , quoique le commerce exploite parmi eux les mines de plomb les plus riches. 75 bateaux à vapeur et 33 autres arrivèrent , en 1830 , chargés de marchandises ; ils emportèrent 8 millions de livres de métal , dont partie pour Londres : on le renvoie à New-York , mais après que l'argent en a été extrait. La nation des Sioux , compose 5 tribus , et compte 10,000 hommes portant les armes , et 25 à 30,000 femmes et enfans. Ils chassent les vaches sauvages jusqu'au dessus de la Rivière-Rouge. Les Puants descendent jusqu'à Saint-Louis : ils sont environ 1800 combattans. Les Fols ou Menomomis , au nombre de 500 guerriers , sont moins cruels. C'est aussi sur le Mississipi que résident les Renards. La tribu des Sacs compte 800 combattans et 1600 femmes et enfans. Quoique leur traité avec les Etats-Unis leur défende toute guerre entre eux , ces Indiens n'ont pas de plus grand bonheur que de faire des chevelures et de manger leurs prisonniers. Ils sont tous chasseurs. En août 1832 , un combat a mis fin à la guerre que les Sioux faisaient aux Sacs et aux Renards : ceux-ci ont eu 200 tués et 40 prisonniers. On reproche aux Américains de fomenter ces hostilités. Beaucoup d'indigènes ont succombé au choléra.

Canadas, qu'il y entretient des corps d'armée (1). Dans la province supérieure, York est la résidence du général-gouverneur et des principaux officiers; des commandans sont répartis dans les places ou forts de Kingston, Amherstburgh, Drummond-Island, Fort-George, Bytown. Québec, Sainte-Hélène, l'Île-aux-Noix, Montréal, Coteau-du-Lac, sont les commandemens du Bas-Canada, et où résident des officiers à différens titres. Le département indien n'a pas moins de 7 agens supérieurs, en outre, 5 interprètes et 5 missionnaires. Cependant on ne compte, dans les deux provinces, que 5 régimens de ligne : c'est avec des compagnies d'artilleurs, environ 6,000 soldats. Plusieurs de ces corps ont fait la guerre en Espagne, à Waterloo; un a tenu garnison à Sainte-Hélène, et ses grenadiers, qui ont porté à la tombe les restes de Napoléon, ont été choisés à Montréal. Comme nous l'avons déjà dit, Kingston est le principal établissement naval. Sur le lac Champlain, le plus fort bâtiment est de 32 canons. On paraît renoncer aux vaisseaux au-dessus des frégates. Halifax est le port militaire pour toutes les possessions britanniques. De leur division navale, et de celle des Indes occidentales, on a fait une seule escadre de quelques bâtimens qui se rallient aux Bermudes.

C'est donc dans les populations canadiennes,

(1) La marine anglaise compte un amiral par vaisseau de haut bord. Il n'y a pas moins de 508 généraux de terre, et par 200 soldats.

pr
ca
ca
de
de
bli
pa
fo.
tra
gue
dr
hal
Et
bli
n'e
des
rica
dre.
nég
Lau
fera
fleu
libr
tôt l
et c
ton
cont
vem
cipr
cabi

principalement dans celle qui est d'origine française, que consiste la véritable force militaire, et la plus capable de résister à une attaque soudaine de la part des Américains. La couronne le sait ; son ministère doit s'en souvenir toujours, et la métropole ne l'oublier jamais. Le projet qui pousse à l'émigration les pauvres du Royaume-Uni, pour balancer d'abord la force numérique des Canadiens d'une autre extraction, provient d'une politique imprudente : la guerre civile n'en serait pas le résultat, qu'il faudrait disséminer des corps d'armée pour contenir les habitans, dont les ressentimens profiteraient aux Etats-Unis. Les causes de guerre entre cette république et la Grande-Bretagne sont incessantes : ce n'est pas assez du voisinage ; on cherche en Europe des motifs pour des hostilités. Si la politique américaine n'est pas représentée à la conférence de Londres, elle n'en est pas moins spectante : elle épie les négociations, recueille les protocoles ; le Saint-Laurent est pour elle l'Escaut, et de Québec elle ferait son Anvers, d'Halifax son Flessingue. Le fleuve belge n'aura pas une navigation entièrement libre, parce que les Américains réclameraient aussitôt la même liberté pour le grand fleuve du Canada ; et c'est pour ne pas les y affranchir d'un droit de tonnage, que le cabinet anglais, dit-on, a proposé, contrairement au traité de la conférence du 15 novembre 1831, un tarif au profit de la Hollande. Réciproquement et sans traité, patent du moins, le cabinet de la Haye et celui de Washington sont auxi-

liaires, et le dernier dissimule des services que lui a déjà rendus le roi Guillaume.

Tout occupée des affaires de la Néerlande, la diplomatie ne paraît pas remarquer que le gouvernement américain, qui sans doute ne réclamera pas contre l'arrangement conclu par lui avec la France (juillet 1832), répète ses protestations contre la décision arbitrale émanée de ce roi, et concernant les limites entre les Etats-Unis et l'Amérique anglaise. Tant du Bas-Canada que du New-Brunswick, 6 millions d'acres environ, ou presque les trois quarts du territoire en litige, sont accordés à l'Union, qui acquerrait un million d'acres du comté de Devon, 4,700 acres de celui de Hertford, deux comtés des plus rapprochés de Québec; en outre, le poste si important de *Rouse's Point*, à l'entrée du lac Champlain. Ainsi, perdant une petite section au N. de l'état du Maine, canton improductif et montagnoux, la république étendrait ses frontières, dans l'espace de 100 milles, à la rivière Saint-Jean, sur les bords de laquelle existe la communication ancienne et directe entre Québec, le New-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse; et dans une distance de 60 milles, ces frontières ne seraient éloignées du Saint-Laurent que de 13 milles. Assurément les Hollandais s'alarmeraient pour la libre navigation de la Meuse, si les limites d'un autre état étaient de Gouda à Utrecht. Les Américains ne dressent pas des protocoles, mais le Maine a déjà tenté de s'emparer de l'établissement de Madawaska

que traverse la rivière saint-Jean, à la satisfaction des habitans. Ce sont presque tous des Français d'origine, les descendans des Acadiens, déportés jadis comme le gouvernement russe arrache aujourd'hui les Polonais à leur pays. Le temps est impuissant contre la haine qu'inspirent des mesures aussi cruelles. Depuis la paix, la république américaine a grandi en puissance et en prospérité; mais les provinces britanniques ne lui cèdent guère dans le progrès. Une armée régulière de 80,000 hommes ne parviendrait pas à dompter les Canadiens, pourvu qu'ils prissent unanimement les armes pour la défense commune.

CHAPITRE XIX.

ADMINISTRATION.

« QUAND ON acquiert la souveraineté d'un pays différent du sien par la langue, les mœurs et les dispositions intérieures, un moyen excellent, c'est d'envoyer des colonies dans une ou deux places qui soient comme les clefs du pays. Il faut ou employer cette mesure, ou y tenir beaucoup de troupes. Ces colonies coûtent peu au prince. Elles ne font tort qu'à ceux que l'on veut punir ou qu'on redoute, et à qui on enlève et leurs terres et leurs maisons, pour les donner à de nouveaux habitans. On ne doit pas perdre de vue qu'il faut, ou gagner les hommes ou s'en défaire. Ils peuvent se venger des offenses légères, mais les graves offenses leur en ôtent la faculté. » (Le Prince, ch. 3.) Machiavel, professeur en tyrannie, ne prévait pas ce que serait un jour le pouvoir administratif.

Voyez à la Nouvelle-Galles : le favoritisme britannique s'est d'abord fait concéder gratuitement des

t
I
C
t.
I
L
ti
cc
vc
ta
de
m
pr
pl
lac
fr
18
bo
exe
fai
20
opp
fair
cor
sub
de
dur
de l
lité.

terres immenses et les meilleures : aujourd'hui l'é-migrant n'obtient des lots qu'à un prix considérable ou pour une rente onéreuse , et féodalement il est tenu à la rente nominale d'un *grain de poivre*. Dans l'Hindoustan, les 9/10 des revenus du gouvernement dérivent du loyer des terres lesquelles n'appartiennent jamais aux individus, mais sont considérées comme propriétés publiques. On appelle cela pour-voir aux besoins de l'état, sans imposer aux habi-tans aucune taxe. Mais les *remindars* ou collecteurs de la rente exigée par l'administration, vexent, tour-mentent les *ryots* ou détenteurs des terres. Et la com-pagnie des Indes dont le monopole excite de vives plaintes jusque dans le Canada, et en Angleterre à laquelle il enlève pour le thé seul 50 millions de francs, a été en perte de 602,702 liv. st. en 1830; en 1831, elle n'a obtenu sur ses dépenses énormes qu'un boni de 868,017 liv. st.

L'histoire reçoit des gouvernemens, malgré les exemples qu'elle leur apprend à éviter, de nouveaux faits qu'elle devra aussi condamner. Depuis plus de 20 siècles, elle loue la résistance que la Grande Grèce opposa aux tentatives réitérées des Romains pour lui faire parler leur langue. Elle enseigne qu'après la conquête de l'Angleterre, les lois normandes furent substituées à la législation : mœurs, usages, droits de propriété, tout fut gêné, corrompu, méprisé, et durant 2 siècles; enfin les coutumes et le langage de la nation prévalurent pour lui rendre la tranqui-lité. Naguère, Guillaume de Nassau, prétendant

traiter la Belgique comme une colonie de la Hollande, a décrété l'emploi, pour les actes publics, de l'idiome néerlandais. Aujourd'hui l'empereur russe commande à la Pologne, qu'il torture, d'oublier sa langue nationale. Proscription impuissante! la langue française, qu'elle s'est proposé d'atteindre, a déjà triomphé, dans le Bas-Canada, de la haine de Pitt et de Castlereagh. En vain il fut enjoint, en 1796, à la législature de se servir exclusivement de l'anglais; et en 1825, le patriotisme canadien s'est indigné lorsque les juges du banc du roi ont débouté de leur action, des habitans dont les *écrits* étaient rédigés en français.

De ce côté de l'Atlantique, on ignore que notre langue est l'idiome des 9/10^{es} de la population canadienne, et que les habitans instruits étudient constamment l'histoire de France, principalement l'histoire de la Normandie, qui leur présente Jersey et Guernesey, conservant, quoique réunies à l'Angleterre, et l'usage de la langue française, et les institutions normandes. Un écrivain distingué de Montréal, M. Morin, répétait en 1825 : « Comme hommes libres, les Canadiens ont un droit naturel à conserver intact l'usage de leur langue. Le parti britannique redit encore que l'anglais est l'idiome du souverain, nous répondons : « La langue française est la seule que le souverain puisse employer avec nous; ses actes royaux nous en garantissent l'usage. Lorsqu'il s'adresse à nous, il est censé s'exprimer dans ce langage, qui est aussi celui de nos lois civiles,

de
à
le
m
les
pr
pc
sa
dè
ni
dé
pa
le
vo
sen
mc
dre
dit
pa
(
les
qui
les
inv
hor

(1)
vive
lady

dont la capitulation nous a assuré le maintien (1). »

Les Français du Canada sont fortement attachés à leurs droits : eux aussi, ils veulent la loyauté dans les promesses, la vérité et la justice dans les réformes. Les instructions qu'apportent les gouverneurs, les dépêches que les ministres leur adressent, expriment les intentions généreuses de la couronne pour le bien-être de ses loyaux sujets du Bas-Canada, sa confiance dans la libéralité et l'affection de ses fidèles communes. Mais, comme à la Nouvelle-Galles, ni dans l'une ni dans l'autre province, des habitans dénués entièrement de capitaux et qui aperçoivent partout des terres encore incultes, ne comprennent le projet que reproduit lord Goderick. « Au lieu d'avoir à exiger des censitaires les *devoirs d'établissement*, ce sera une amélioration évidente dans le mode de disposer des terres incultes, de les vendre à un *plus haut prix*, sans imposer aucune condition, permettant aux acquéreurs de regagner une partie du prix par leur travail. »

Ce système exclurait de la possession des terres les habitans pauvres, mais représentant leurs pères qui furent attirés dans la colonie par la promesse que les conditions pour les concessions futures seraient invariables. La culture est tout ce qu'ils savent : eux, hommes du pays, ils deviendraient ou les manœu-

(1) La nomination du nouveau gouverneur a produit une assez vive satisfaction, en partie à cause de la longue résidence que lady Aylmer a faite à Paris.

vres d'étrangers qui arriveraient pour exercer les arts raffinés de la civilisation, ou les valets de capitalistes qui acquerraient par un haut prix les terres à établir. Les ressources du Bas-Canada, ont dit 87,000 habitans, se trouvent absorbées par les dépenses excessives du gouvernement et par le gaspillage des revenus publics. Un des députés ajoutait, en présentant leur pétition : « On considère que les salaires sont généralement trop élevés. C'est un fait, inutile de cacher les choses : le peuple canadien commence à regarder ce qui se passe en d'autres parties du monde, et particulièrement dans le pays voisin (New-York). Là, il remarque que l'administration est à bon marché; et naturellement, comme c'est lui qui paie, il entend être gouverné aussi bien et avec autant d'économie. Nos fonctionnaires reçoivent des traitemens supérieurs aux revenus des plus riches propriétaires, aux gains des personnes engagées dans les branches d'industrie les plus profitables : véritablement, ils sont les seigneurs du pays. »

Déjà le cumul est bien enraciné. Outre 900 louis, le président du conseil législatif reçoit à Québec, 2,350 liv. pour d'autres fonctions. Trois mille guinées, tel est à peu près le revenu de l'évêque anglican, le traitement du gouverneur. Si le conseiller de l'exécutif ne touche que 100 liv. st., conseiller aussi du législatif, il jouit d'un autre traitement. Quelques fonctionnaires absorbent ainsi 17,000 liv. Le budget de 1830, que la chambre d'assemblée réduisit de 71,246 guinées à 63,713, demandait

27,417 liv. st. pour salaire des juges et autres dépenses de l'administration de la justice, 2,350 liv. pour pensions, 800 liv. pour l'impression des lois. L'exercice précédent n'avait présenté qu'un déficit de 767 louis; néanmoins un député opina ainsi :
• On n'a apporté aucun remède aux griefs du pays : le refus de subsides est le seul moyen d'avoir justice. •

Les traitemens sont fixés à chaque session. Le ministère demanda, en 1830, une liste civile permanente, de 15,000 liv. pour le Bas-Canada, de 3,500 liv. pour l'autre province, et applicable aux salaires des principaux fonctionnaires. Mais suivant les art. 46 et 47 de l'acte constitutionnel, et ces dispositions sont communes à toutes les possessions anglaises de l'Amérique, aucun impôt ne peut être levé que du consentement de la législature provinciale et avec l'approbation royale : le revenu en doit être employé *à et pour* l'usage de la province. La couronne s'est réservé la disposition du produit des amendes, saisies et confiscations, le revenu de ses terres et quelques autres droits; soumettre ce montant de 30 à 40,000 louis au contrôle législatif, ce serait une usurpation de pouvoir. De leur côté, les chambres d'assemblée soutiennent que représentant le pays, elles savent le mieux ses besoins, qu'elles ne sont plus les conseils législatifs de 1774, établis seulement pour autoriser des cotisations applicables à des chemins et autres travaux de localités; qu'elles ont mandat de combattre le bon plai-

sir, d'empêcher qu'un trésor particulier, alimenté avec des amendes payées par des habitans, et par des revenus de terres qui font partie du territoire, ne serve à solder des traitemens énormes, à entretenir une aristocratie qui, par son origine même, n'appartient pas au Canada.

Ce n'est plus au XIX^e siècle que pour faire de l'utopie, on vanterait le Bas-Canada, parce qu'il est exempt de l'impôt foncier, de l'accise et du timbre. D'ailleurs il est grevé de droits par la douane et il subit le monopole. Là aussi, les emplois de finances sont les plus lucratifs. Des greffiers et les shériffs font des profits énormes. Le receveur-général des douanes gagne plus de 3,000 guinées : son cautionnement est de 30,000 liv. st. depuis la faillite du précédent titulaire, montant à 96,000 liv. Le ministère a fait adopter le règlement qui est établi à la Nouvelle-Galles : le receveur-général et les shériffs versent leurs recettes aux mains du commissaire-général : celui-ci émet des billets, au montant de ces recettes, sur la trésorerie royale qui en devient responsable envers les Canadas. A présent les agens de la douane ont des traitemens fixes, et comme primes les saisies dont ils doivent rendre un compte public au gouverneur.

La poste n'est pas encore une branche du revenu provincial. Ses frais annuels sont évalués à 10,000 liv. st. De 1822 à 1832, on compte qu'elle a versé à Londres 53,431 liv. La taxation est excessive : l'intérêt de la fiscalité l'emporte sur le besoin de faci-

liter les rapports de ces régimes avec leur métropole et avec l'Europe. Un écrivain anglais a dit : « Le plus ou moins grand nombre de morceaux de papier pliés et cachetés, peut donner une idée de la puissance et de la richesse d'un pays. » L'activité de la poste hâte aussi les progrès des pays nouveaux : les Etats-Unis et leurs 5,000 bureaux le prouvent. Dans l'Amérique du sud, telle que l'avait faite l'Espagne, il fallait encore, en 1815, huit mois pour que les marchandises débarquées à Omoa parvinssent, 40 lieues par terre, 40 par eau, à Guatimala : le transport de Cadix à Omoa coûtait moins de temps. De Liverpool à Kingston, par le Saint-Laurent, une lettre arrive en 35 jours, un ballot en 45. Déjà il est possible de calculer à moins de 60 jours le transport d'objets, de Londres à Nootka, lorsque le lac Supérieur communiquera avec la mer Pacifique, par des canaux qui n'auront à traverser qu'un petit nombre de portages.

Que le gouvernement de la Russie entrave toute correspondance, même commerciale, l'absolutisme aussi dans plusieurs états d'Europe décachète les lettres, prohibe les journaux et les livres. En France, la taxe est plus forte proportionnellement sur les gazettes que sur les lettres : c'est le contraire dans la Grande-Bretagne. Les paquebots réguliers de France pour l'Amérique méridionale perçoivent par lettre 1 fr. 50 c., par gazette 20 c. : de Londres en Canada, les revues, magazines, pamphlets, coûtent 1 sch. par 6 onces, et l'once de gazettes 1 penny et

demi. L'office de Falmouth se récupère sur les lettres. C'est d'Halifax (Nouvelle-Ecosse) que la distance est calculée pour le Canada. Jusqu'à Québec ou 706 milles, le port est de 1 sch. 8 p. : pour Montréal ou 886 milles, 2 sch. 1 p. Un Irlandais établi à Delaware, 1,378 mil., ne reçoit pas des nouvelles de sa famille s'il ne paie à la poste 3 sch. : c'est presque le prix d'un arpent de forêt. Aussi le Haut-Canada demande, et la réforme de l'administration des postes, et l'abolition du port pour les journaux. On y compte 85 bureaux, 100 dans l'autre province. Des maîtres de poste organisent un service qui accélérera la marche des voitures publiques. Chaque semaine 6 malles pourront arriver de New-York à Montréal. Mais les États-Unis où une lettre ne coûte que 25 c^{ts}. pour 400 milles, un journal que 1 c^t. 1/2, maintiennent, à l'égard des possessions britanniques, les ports pour lettres à un taux extrêmement cher.

M. El. Talbot dit qu'en 1825, les revenus publics furent environ de 100,000 liv. st. Pour 1827, ils s'élevèrent à près de 150,000 liv. : un quart du produit net dut être versé au gouvernement du Haut-Canada. Il ne resta à l'autre province que 90,000 liv. dont 50,000 à 40,000 liv. provenant de ce que la couronne appelle son revenu réservé. La législature eut ainsi 50,000 liv. pour ses allocations, et les seules établissemens de charité absorbaient 15,000 liv. De 1814 à 1827, le parlement vota, en argent, pour les enfans-trouvés et les aliénés 40,721 liv. st. — vac-

cination 4,300 liv. — prisons 23,828 liv. — maisons de correction 7,145 liv. — hôpitaux, lazarets pour les émigrans 16,689 liv. De 125 enfans naturels recueillis par les sœurs grises de l'hôpital de Montréal, 75 sont morts dans l'année. L'exercice de 12 mois finissant en octobre 1831, a produit 182,460 liv. st. La part revenant net au Haut-Canada a été de 36,728 liv. st. : celle de la province citérieure de 138,197 liv.

Depuis la division du Canada en deux provinces, une collision continuelle résulte du partage à opérer entre elles des recettes de la douane. Et comme aux États-Unis, la douane alimente le trésor public. L'importation acquitte les droits à Québec ou à Saint-Jean; de là, plus de moyens exacts pour découvrir si elle s'arrête dans le Bas-Canada, pour la suivre dans l'autre province. On ne peut savoir où la consommation la prend, ce qu'elle en dépense en deça des Rapides, la portion qui est transportée dans le *haut pays*. Pour la masse des émigrans, la première province n'est qu'une terre de passage; ils vont s'établir dans la seconde: c'est un flux, mais sans reflux. Les états de population ne fournissent donc pas de données précises. En 1822, le ministère établit sur les deux provinces des taxes presque égales au montant des dépenses de leur administration qui est distincte; mais cet acte n'a été soumis ni à l'une ni à l'autre législature. En vain elles ont nommé chacune un arbitre pour prononcer sur le partage des droits perçus à Québec. En conformité

à un acte du parlement impérial, le roi va choisir un 3^e arbitre.

Il n'est pas vrai que le Haut-Canada soit exempt de l'impôt foncier. Le *Colonial Advocate* d'York trace ce tableau exagéré sans doute, quoique les principaux traits en soient reproduits dans une pétition signée par plus de 10,000 habitans. « Les agens de l'administration de cette province, leurs parens ou amis réalisent annuellement plusieurs milliers de guinées par des revenus appelés secrets: taxes sur les licences de mariage; taxes sur les terres cultivées, maisons, moulins, boutiques, sur le bétail, voitures de plaisir; taxes sur les sectes des tankards, quakers, mémonistes; taxes du sel, des distilleries, du colportage. Puis, licences des boutiquiers, écan-teurs, aubergistes; licences pour l'exercice de la médecine; honoraires divers, ventes des terres publiques, de bois, amendes des miliciens, saisies d'articles de contrebande, excédent du revenu des postes, etc. Que devient cet argent? On a vendu en 1830, plus de 500,000 arpens de terres en friche pour arrérages des taxes, au prix moyen de 6 deniers l'acre. Plusieurs milliers de guinées ont été perçus pour l'impôt des terres. Où va l'argent? Quel compte les juges de paix rendent-ils des sommes énormes dont ils disposent pour l'entretien des routes? Seulement pour le thé, nous payons annuellement 10,000 guinées de taxe à une compagnie de marchands établie dans Leadenhall-Street à Londres. On a évalué à 200,000 piastres la taxe

imposée par les juges, qui sont de vieux avocats, au profit des constables, greffiers, avocats, shériffs, juges de paix, etc. Salaires, pensions, honoraires, émolumens, soutien d'une église exclusive, subvention aux autres croyances, etc : tout cela forme un montant annuel de 90,000 liv. (1). Le gouvernement exécutif dispose du trésor, ne laissant à la chambre d'assemblée qu'un contrôle illusoire. La banque est pour lui un instrument dont il tire des milliers de guinées, comme dividendes; bons et gras salaires pour des agens politiques, pour des présidens et autres, tous liés par la chaîne d'un intérêt mutuel. Mais le peuple; sa part à lui est une dette de 150,000 liv. st. avec l'intérêt de 36,000 piastres : en outre, un million de piastres de papier pour l'usage duquel il paie 60,000 piastres aux propriétaires monopoleurs. »

La *Minerve* de Montréal compare ainsi l'état du Bas-Canada : « Une partie considérable de notre territoire a été distribué effrontément à des favoris et à des intrigans d'origine étrangère. Comme dans l'autre province, on exige des licences pour prérogatives, pour l'entrée dans les professions, etc., etc. sans qu'aucun compte des recettes soit rendu... Nous avons des banques, des juges qui se sont arrogé le droit d'imposer des taxes en faveur de leurs acoly-

(1) Quoique les Canadas répètent les plaintes des trois royaumes contre les dîmes et les richesses du clergé, l'église anglicane reçoit encore 27,000 liv. st. pour soutien dans l'Amérique anglaise du nord.

tes de tout grade; des magistrats et des fonctionnaires richement salariés, sous bon plaisir, c'est-à-dire destituables à volonté. Nous avons une soi-disant aristocratie qui, tant que nous serons assez bons pour lui reconnaître des privilèges, saura les faire valoir au détriment du droit commun et des intérêts de la masse. Mais exempts des impôts énormes qui sont le fléau du Haut-Canada, nous ne connaissons pas de taxes sur nos terres, du moins au profit du gouvernement. Que si nous ne jouissons pas encore de tout le droit d'élire nos magistrats et les officiers de milice, une croyance religieuse ne paie pas chez nous les ministres d'un culte opposé.»

Ces plaintes énergiques décèlent le caractère du Canadien, et celles contre les banques, son bon sens. Partout, à Londres, à Paris, à Vienne, en Russie, on dénonce les abus du monopole de la circulation confiée à une corporation privilégiée; partout on reconnaît l'insuffisance de la monnaie métallique, le danger de l'admission forcée du papier-monnaie. Entre les avantages de la concurrence des banques et les résultats de leur multiplicité, l'expérience a prononcé. Des économistes ne demandent pour ces établissemens que d'avoir une réserve en espèces montant au tiers de leur émission de papier; mais qu'il survienne des crises, des paniques, des calamités, et de cette caisse bientôt vidée sort la faillite. La banque nationale des États-Unis reçoit des dépôts, escompte des billets à terme, prête sur hypothèque, fait toutes les affaires de banque

du gouvernement. Quoiqu'elle eut déjà les états pour actionnaires pendant la guerre de 1812, elle fut presque réduite, comme les autres banques, à suspendre ses paiemens. Ou une banque privilégiée répand ses bank-notes selon des règles qui ne sont pas en rapports avec les besoins de la circulation; ou son système entretient dans la population une confiance qui s'étend sur d'autres banques, lesquelles alimentent un jeu, exagèrent la fiction de solvabilité de manière à compromettre l'existence même de l'établissement national. Au-dessous de 5 piastres, la législature du Bas-Canada ne reconnaît pas de papier (1); c'est aussi la plus basse valeur de celui de la banque américaine. Néanmoins des banques particulières en émettent de valeur inférieure, et dans le Haut-Canada, la nécessité donne un cours comme forcé aux bank-notes de l'Union. Les états du sud ont des billets de 6 1/4 cents, d'autres états, d'un dollar. Dès 1820, M. Ad. Hodgson écrivait (*Lett.*, t. 1, p. 154): « Les exemples de manque de foi en affaires, et surtout en affaires de banque, sont très fréquens. » Et M. Fr. Schmidt (*Versuch neber den politischen Zustand, etc.*, t. 1, p. 421) dit: « Les tromperies des banques particulières sont incroyables; car la plupart émettent pour plus de 100 fois au delà de leurs capitaux, et il en est qui ont feint d'être gênées dans leurs opérations pour faire racheter à bas prix leurs bil-

(1). Les caisses d'épargnes devront lui rendre compte de leurs opérations, et ne déposer aucun fonds dans les banques particulières.

lets par des agioteurs affidés. » Neuf banques cependant se sont formées dans l'état de New-York, en 1830; six établies dans un même comté ne possédaient pas ensemble un capital de 100,000 piastres. Et ces petites banques opèrent de préférence dans les townships nouveaux; elles y exercent des poursuites sévères contre les habitans, se ruinent en les ruinant (1).

Quant aux griefs des Canadas contre leur métropole, leurs plaintes mêmes révèlent quelle libéralité règne dans cette Amérique, comparativement à l'état malheureux de grandes provinces d'Europe qu'on croit leur ressembler par la civilisation. Espionnage, silence, superstition, ignorance, voilà la Bohême, voilà la Hongrie dont presque tous les habitans ne savent ni lire ni écrire. Il semble que l'Autriche veuille conserver la moitié de ses états dans la barbarie où elles se trouvaient lorsqu'elle les reçut des Turcs. Des townships possèdent plus de gazettes que le Milanais. Le Tzar a permis à des officiers

(1). La réélection de M. le président Jackson va lui permettre d'exécuter le plan qu'il soumit au congrès (7 décembre 1830), sans doute en l'amendant. La banque nationale deviendrait comme une branche du département du trésor, garantie sur dépôts publics ou particuliers, et disposant des fonds du gouvernement; mais parce que tout emprunt ou achat de propriétés lui serait interdit. Le papier de circulation serait émis par les banques particulières des états, tandis que la banque nationale ne délivrant que des lettres de change, exercerait un contrôle nécessaire sur les émissions des banques d'état, en acceptant leurs billets en dépôt et pour échange, tant qu'elles continueraient à les racheter avec des espèces.

français de publier à Saint-Petersbourg un recueil périodique , *Des Voies de communication* : ils ne le pourraient pas à Vienne, dont le gouvernement a peur de faciliter les communications, et qui, surpassant les gouvernemens de l'Orient dans la consommation horrible qu'ils font de soldats, évite de les employer au travail des routes. On a vu les habitans du Haut-Canada, désespérés de l'abondance de leurs récoltes, acquitter avec peine l'impôt d'un penny par livre st. de la valeur de leurs maisons et bestiaux : c'est toujours que les provinces de la monarchie autrichienne, favorisées aussi par la nature de toutes les espèces de ressources, languissent dans une sorte d'indigence. Enfin le Canadien est un homme libre, un citoyen; tandis que le Croate, le Transylvanien, le Galicien, le paysan Hongrois restent soumis à *l'astrictio glebæ*.

Oubliant le paupérisme anglais, le Haut-Canada contemple l'état de Vermont, égal en population, ayant, outre le voisinage, des intérêts semblables de religion, de langage, d'origine et d'industrie agricole : il voit avec envie les 200 cantons (*towns*) élisant chacun un représentant pour la législature de l'état; les francs-tenanciers qui choisissent, par scrutin annuel et dans chaque localité, le gouverneur, le trésorier et 12 conseillers exécutifs. La totalité des revenus et des taxes du Vermont est seulement de 13,000 liv. st. environ. Les dépenses de sa législature ne dépassent pas 2,618 liv., et celle du Haut Canada absorbe 8,500 liv. On ne connaît dans l'état, ni

sergent d'armes, ni huissier de la verge, ni maître en chancellerie, etc: le traitement du gouverneur n'est que de 175 liv.; celui des juges de la cour suprême ne dépasse point 1,469 liv., et les procureurs de l'état ne reçoivent guère que 400 liv. Dans la province, les juges et les pensionnaires de judicature coûtent au peuple 10,000 liv., les officiers en loi et les greffiers des assises 4,560 liv., des secrétaires sous divers titres 3,146 liv. L'auditeur des comptes du Vermont se trouve payé avec 19 liv., le trésorier avec 125 liv. L'auditeur, l'inspecteur et des clerks, coûtent au Haut-Canada 915 liv., le trésorier près de 1,000 liv.

Ainsi, par leur contact avec les Etats-Unis, les provinces anglaises s'éclairent, préparent des réformes, demandent avec une énergie croissante la répression des abus. On fait honneur, avec raison, à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada d'être entrée la première dans cette voie d'amélioration : j'ai déjà prouvé qu'à son insu la France lui est d'un puissant conseil. Que ne possédons-nous enfin une organisation municipale vraiment constitutionnelle et libérale ! Les Canadiens français semblent l'attendre pour remplacer leurs corps de juges de paix par des maires et des échevins. Ce corps fait de l'administration; mais ses fonctions et celles de la police ne sont pas indépendantes du pouvoir judiciaire. La cour des sessions générales de la paix arrête, revise les réglemens municipaux, toutefois sous l'approbation de la cour du Banc du Roi. Quant

aux taxes à établir ou à modifier, locales, le gouverneur prononce; provinciales, c'est le parlement. L'administration de Montréal a soumis au gouverneur ces propositions : 1^o taxe de 1 p. 070 sur la vente du thé; 2^o taxe de 5 sch. sur chaque chien. Comme dans les Pays-Bas, on emploie souvent des chiens attelés pour le transport des marchandises. 3^o Droit de 2 1/2 p. 070 sur toute marchandise vendue à l'encan; 4^o taxe additionnelle de 8 louis à payer par chaque colporteur. Même dans ces pays nouveaux, le colportage est jugé une plaie commerciale. Suivant les rôles, pour 1825, de la ville et faubourgs de Québec, l'impôt sur 2,577 propriétés produisit 2,424 liv. st.; de 2,049 locataires 256 liv.; sur 512 chevaux, dont 240 de luxe, 191 liv. La taxe pour l'éclairage rendit 96 liv. ou moitié de la dépense. L'entretien du pavage coûtait 3,034 liv.

Un comité de 3 habitans de la cité, élus annuellement, est chargé de surveiller le guet et l'éclairage, un autre la voie publique. Trois citoyens inspectent les marchés; les cotiseurs sont au nombre de 12. Tout regratier ou débitant sur les marchés paie, par jour, 1 sch. 3 den. Des connétables répriment les contraventions et délits : ils reçoivent 2 sch. par mendiant qu'ils arrêtent; et celui-ci est condamné à la prison pour 3 mois au plus. Les passeports, on ne les connaît pas. Les routes n'en sont pas moins sûres : d'Halifax à Montréal, à York, on n'a à redouter la rencontre ni de voleurs, ni de sauvages, ni de bêtes féroces. Visitez au contraire une

des terres classiques de la civilisation, il vous faut attendre une caravane qui ne parcourt jamais plus de 2 milles par heure, souvent 4 lieues par journée; et Mardin, route de Diarbekir, peuplée de 20,000 habitans n'est pas la seule ville dont l'industrie soit le brigandage. Ainsi dans la Syrie, ainsi dans l'Afrique.

En tout pays, la police devrait prévoir que ses réglemens contribuent à l'appréciation des mœurs et usages des populations. Que la projection d'eaux sales ait été tolérée dans les rues de Paris, pourvu! que les passans, au préalable, fussent avertis par trois cris ou sommations, cette ordonnance du roi Jean appartient au XIV^e siècle; et il semble dans nos petites villes qu'elle est encore en vigueur. Mais la synonymie *ordure* et *immondice*, gravée sur des édifices, n'est guère comprise de la foule. A Montréal, jeter quelque saleté est un délit punissable par 10 sch., par 1 liv. cour. si ce sont des ordures de privés. Le dimanche, le transport d'eau ou de bois expose à l'amende de 20 sch: elle est doublée pour la vente du pain après 9 heures. C'est le rigorisme britannique. Il était défendu, sous peine de 5 liv., d'inhumér dans la ville et les faubourgs, aucun corps humain, excepté ceux des ecclésiastiques et des religieuses. Un nouveau réglemeut permet d'ensevelir même dans les églises, tout cercueil en plomb, en bois mais entouré de chaux vive: il suffit de l'autorisation du clergé de la paroisse. On dirait d'une spéculation du moyen âge.

Aux États-Unis , la salubrité est encore compromise par les sépultures dans les villes .

Maltraiter à outrance un animal quelconque est puni de 10 sch. à 5 liv. cour. C'est la même amende pour le charivari. Les poids et les mesures sont estampés. Il existe dans la ville des inspecteurs pour bœuf, porc, farine, etc. On ne compte pas moins de 89 mesureurs jurés pour les bois d'exportation. Comme les encanteurs , ils perçoivent des émolumens. Les assistans inspecteurs de potasse et perlasse sont astreints à un examen et à un cautionnement de 100 liv. Représentans , jurés, tous se plaignent des effets, souvent funestes , de l'excès des liqueurs fortes. Un acte récent oblige le débitant à obtenir une licence signée par les marguilliers et par un juge de paix , sous serment d'être capable de tenir une maison *d'entretien public* (auberge) , et en présentant deux cautions. Le voyageur est reçu à tout heure dans l'auberge qui doit être pourvue de deux lits , d'une écurie , de fourrage, etc.

Des incendies , causés quelques-uns par la foudre , plusieurs par le crime , désolent souvent les villes et provinces. Un acte législatif de 1832 réorganise ainsi *la Société du feu* à Québec : sur une liste de 26 propriétaires présentés par le grand jury à la cour des sessions trimestrielles de la paix , 13 seront chargés pendant 2 années, sous peine de 10 liv. st. pour refus non admis , de faire ou modifier des réglemens , sauf l'approbation de la cour du banc du roi. La société nomme pour chaque quar-

tier de la ville 50 pompiers volontaires, en outre une compagnie de 60 volontaires; elle choisit 12 officiers de paix pour être présens aux incendies, mais ses membres dirigent seuls les travaux. Tous ces officiers et auxiliaires sont exempts de la milice, du jury et des devoirs de constable. Outre les amendes diverses, la société perçoit 1 sch. par étage de chaque habitation pour les frais du ramonage qu'elle fait exécuter tous les mois dans chaque cheminée : ne paient pas ceux dont l'indigence est certifiée par un prêtre, ministre ou juge de paix. Les poursuites coûtent : sommation 2 sch. 6 d., signification 1 sch. 3 d., jugement 1 sch. 3 d., mandat de saisie 1 sch. 3 d., exécution par huissier 3 sch. Dorénavant aucune maison ne pourra être construite en bois. Dès 1804, la compagnie du Phénix de Londres avait établi une agence dans le Bas-Canada.

Québec et Montréal ont deux *maisons de Trinité* qui font des réglemens pour la navigation et le pilotage, prononcent des amendes jusqu'à 5 liv. st., admettent à subir l'examen ceux qui ont navigué pendant 5 ans sur le Saint Laurent, accordent la licence de pilote et la suppriment en cas de contravention. Dans les causes au-dessus de 20 louis, les capitaines de navire ont la voie d'appel devant le banc du roi; au-dessus de 500 louis l'appel est porté à la cour provinciale, et s'il y a lieu au roi en son conseil. Chaque capitaine arrivant paie 5 sch. 6 d. pour le recueildes réglemens du port. Le tarif du quayage à Montréal prend, par jour, au navire venant de la mer ou au

b
d'
sc
L
qu
pr

to
gr
pr
ur
su
pa
fe
rie

les
dé
de
pé
ve
cit
L'i
cl
Le
l'h
do
tis
Ba
no

bateau à vapeur, 2 sch. 6 d. ; en outre, par quart d'alkalis 2 d., d° de farine 172 d., par 100 minots 1 sch. Sur les articles non énumérés 3 d. par tonneau. La recette de ces droits et de ceux du péage est appliquée au paiement des intérêts et du capital d'emprunts faits pour agrandir le hâvre.

La navigation sur le canal de la Chine coûte par tonneau de liquides 1 sch. 9 den., par minot de grains, 3 den. Une barque au-dessous de 5 tonn. paie 6 sch. 3 den., jusqu'à 20 tonn., 8 sch. 9 den. : un tiers en plus pour 60 tonn., et 15 sch. au-dessus. Sur le canal du Rideau, le droit est de 10 sch. par tonn., qu'il contienne de la houille, du sel, vin, fer, ou des marchandises *sèches* d'un prix très-supérieur.

Les bills et réglemens des Canadas sont comme les actes de la Grande-Bretagne, comme les lois, décrets, ordonnances de l'Europe, hérissés d'amendes, maculés d'emprisonnemens. Quelquefois cette pénalité, ou calomnie la société, ou accuse les gouvernemens qui ont évité jusqu'ici d'éclairer les citoyens, et ont craint de s'adresser à leur patriotisme. L'instruction, si jamais elle est versée sur toutes les classes du peuple, purifiera aussi les législations. Le despotisme et la théocratie méprisèrent trop l'humanité pour dresser avec soin des recensemens dont l'égalité eût blessé l'orgueil des castes. La statistique est une science libérale. La législature du Bas-Canada vient de statuer que des commissaires, nommés par le gouvernement, et pouvant être assistés

des officiers de milice et des marguilliers, procéderaient à un recensement. Par localités de plus de 30 maisons, ils perçoivent de chacune 5 pence, 10 p. par habitation isolée : le refus de leur répondre ou les énoncés faux sont punis de 5 sch. Une amende de 25 liv. est infligée aux commissaires prévaricateurs.

Chez les modernes, le génie de la fiscalité est réduit, comme le génie littéraire, à se répéter, mais sans être frappé de stérilité. Plutôt que de faciliter les relations entre les peuples, on surtaxe les passeports : de même dans l'Amérique du nord, dont les solitudes réclament des populations, les émigrans que la misère chasse de l'Europe, sont obligés de payer comme une rançon en abordant une terre qu'on leur dit être celle de la liberté et de la fortune. L'état républicain de New-York exige un dollar de chaque arrivant. On y a publié ce rapport officiel. En 1831, il est émigré des îles britanniques 77,953 personnes : 22,958 ont débarqué à New-York, 13,882 venant d'Angleterre, 6,994 d'Irlande, 2,077 d'Ecosse. Québec a vu passer les 55,000 autres émigrans. L'hôpital en reçut 1,000 environ, et la mortalité fut d'à peu près 175° : la diarrhée, la dyssentérie, quelques fièvres typhoïdes furent les principales maladies ; et le budget n'avait alloué que 1,681 liv. cour. Mais exiger une taxe des indigens afin de se faire des ressources pour soulager des maladies nées de la misère, c'est accroître la mendicité, et la bienfaisance n'est pas imposable. C'est du ministère anglais qu'est sortie la proposition d'exiger de

tout émigrant muni d'un acquit de la douane du port d'embarquement, 5 sch., et sans acquit 10 sch., comptant 3 enfans au-dessous de 7 ans pour un passager. Le bill a été adopté en 1832, par les législatures de la Nouvelle-Ecosse et du Bas-Canada. Cette année là, l'émigration n'a pas été moindre : depuis le printemps jusqu'au 7 octobre dernier, il est arrivé à Québec 51,283 Européens.

Le rapport médical de 1831 avait déjà signalé dans l'hôpital de Québec 6 cas de choléra, dont 3 mortels, quand des mesures législatives et administratives ont été prises en 1832, afin de préserver le Canada de l'importation de ce fléau. Des îles à 13 lieues au-dessous de Québec ont été pourvues de provisions, de médecins, de baraques, aussi de soldats, comme lieu de quarantaine pour tous les navires venant de la mer. Mettre à terre au-dessous du port un passager, était puni de 100 liv. st. Enfin on a alloué 10,000 liv. st. pour ces dépenses. Réglemens impuissans ! Empressée de se débarrasser d'une partie de ses pauvres, l'Angleterre a laissé embarquer même des cholériques; et après 3 ou 4 jours au mouillage, la plupart des navires ont pu continuer leur voyage dans le Saint-Laurent. Le bureau de santé a admis en principe que le choléra est endémique et son développement transitoire. Le fléau s'est manifesté d'abord le long des fleuves navigables du Bas et du Haut-Canada, et le long des grands chemins qui communiquent avec les Etats-Unis : sa marche progressive depuis Québec jusqu'au lac

Michigan, a été énormément rapide. C'est le 7 au 9 juin qu'il a été signalé à Québec, et le 19 à Montréal : un mois après, cette dernière ville comptait 989 inhumations dans son cimetière catholique.

Tous les âges ont été atteints, l'enfance principalement; car je trouve que sur 55 décès une paroisse a perdu 18 enfans; une autre 55 sur 200. On a remarqué que les localités dont les terres sont fortes ont été frappées plus tôt, plus cruellement et plus long-temps : qu'au contraire, beaucoup de contrées au sol sablonneux et élevé, ont été totalement épargnées. Les localités les plus atteintes ont eu 1 décès sur 15 habitans, les autres 1 sur 50. Toutes les conditions regrettent des victimes: comme en France, comme partout, le fléau a sévi principalement sur les pauvres, les ouvriers et sur les intempérens. Quoique de fortes amendes eussent défendu le débit des liqueurs fortes, l'opinion s'est répandue que les stimulans, surtout l'eau-de-vie, et notamment le cognac, étaient un bon préservatif; et un assez grand nombre d'habitans jusqu'alors très-sobres, se sont adonnés à ces boissons. La garnison de Québec a peu souffert : elle a été consignée près de 6 mois dans ses vastes casernes. On portait les morts directement à la sépulture : si le clergé catholique leur procura quelques consolations, l'église n'eut pas de prières; à Québec, un même service fut célébré pour 1,000 défunts. Cependant les tribunaux n'interrompirent pas leurs audiences; les affaires commerciales furent seulement ralenties : il n'y eut

pas la terreur, les désertions comme à New-York. Enfin le 1^{er} octobre le choléra a disparu presque totalement des Deux-Canadas. Le Haut a été le plus ravagé, à cause du manque de secours. Les traitemens ont été ceux de la médecine écossaise. Il résulte du rapport du comité sanitaire, qu'à Québec 4,420 cas se sont déclarés et qu'ils ont causé 1,904 décès; qu'à Montréal la mortalité n'a pas été moindre. On évalue à environ 9,000 les décès pour tout le Bas-Canada. C'est la troisième épidémie qui a ravagé ce pays où les centenaires ne sont pas rares : en 1710, une fièvre maligne pourpre; en 1745, la petite vérole. Mais c'est chaque année que les Français, que la population de la Louisiane est décimée par la fièvre jaune; et, en 1832, le choléra y a tué des milliers de nègres et d'enfans.

CHAPITRE XX.

CONSTITUTION — GOUVERNEMENT.

Le régime colonial, établi ou adopté par l'antiquité, eut pour principe l'intérêt des émigrans, hommes libres qui allaient répandre les institutions libérales et étendre le commerce. Mais les métropoles conquérantes, quand elles épargnèrent les populations des localités qu'elles voulaient coloniser, les contraignirent de s'expatrier. De ses établissemens nouveaux Rome fit aussi des postes militaires qui retardèrent en effet les barbares dans leurs invasions. Quelques-uns sont restés des places de commerce; mais elle avait fondé 150 colonies en Italie, 60 en Afrique, en Espagne 30, environ 40 dans les Gaules. Si la gloire des métropoles de l'Europe moderne est bien supérieure, il a fallu attendre jusqu'aux deux derniers siècles pour reconnaître ce principe et ce but à leur colonisation, de s'assurer pour leurs industries des débouchés, des denrées pour leur consommation, des matières pour leur fabri-

cation, et de préserver leur commerce de crises violentes par suite de ruptures avec les autres nations rivales. On a fait du monopole le soutien de ce système; mais il est usé : s'il règne encore dans l'Hindoustan, l'Amérique s'y est prise à deux fois pour l'abattre au nord et au sud; et c'est entre ces attaques qu'a surgi la révolution française qui lui a porté les coups les plus rudes. Tandis que des Etats de l'Union menacent de se détacher de la république, à cause du tarif qui leur semble dissimuler le monopole sous l'apparence de la protection que tout gouvernement doit aux industries de sa nation, les Canadiens n'exigeront-ils aucuns amendemens à leur *Trade act*? Quelques-uns proposent un moyen d'opposition que les goûts du luxe et la civilisation rendent impraticable. Il n'y a plus de patriotisme assez rigide pour maintenir la détermination de ne consommer que des produits d'un pays : c'est par ses efforts dans les arts et par des relations multipliées avec l'étranger, que le Canada parviendra à vaincre l'industrie exclusive de sa métropole.

Et la France, si son état présent était mieux compris pourrait partout dans l'Amérique se procurer des consommateurs et des producteurs, partout avoir des relations, des amis. On songe à établir ici des colonies agricoles : ce nom devrait être changé. La civilisation ainsi qu'elle est prise par plusieurs classes de la société, étend le paupérisme au-delà de la foule indigente. Peut-être il comprendra aussi cette partie de la jeunesse qui, élevée dans l'aisance, mais

ayant à recueillir un jour peu de patrimoine , est poussée à l'ambition , à des professions longues et coûteuses de stage , par des études préliminaires qui lui apprennent tout excepté les connaissances pratiques , et l'opiniâtre industrie des Français qui lui frayèrent la route pour des établissemens dans l'Amérique , en grande partie encore un nouveau monde.

À l'époque de sa découverte , les Européens étaient si façonnés à l'absolutisme , qu'ils n'aperçurent pas les germes de libéralité que recélaient les institutions des aborigènes. Dans le nord , les hommes rouges étaient intrépides ; à la ruse du castor ils joignaient l'agilité du daim , et l'ours succombait sous leur casse-tête : chasseurs , guerriers avant d'être amans et époux , quoique parés des crânes de leurs ennemis ils fumaient souvent le calumet de paix ; ils avaient des assemblées délibérantes , représentatives , et leurs lois étaient leurs coutumes nationales. Ces tribus ont péri cependant ; les armes de l'Europe , et davantage ses vices les ont tuées ; mais l'esclavage n'a pu souiller leur territoire. C'est ailleurs qu'une partie de la population africaine fut jetée ; ailleurs que le despotisme , par une concession digne de lui , octroya aux colons une liberté , celle de tourmenter au gré de leur avarice , de mutiler mais non d'égorger les nègres , réputés les animaux du Nouveau Monde , et auxquels le catholicisme reconnaissait à peine quelque caractère de l'humanité.

Heureux le Canada dont les climats et leurs 30 de-

grés de froid fussent devenus mortels à la marchandise noire ! Il s'alarme des troupes d'émigrants que lui envoie l'Europe. Mais ces hommes bientôt propriétaires, auraient tout à perdre si de leurs inimitiés contre la population française naissait jamais un plan de spoliation : ce serait la guerre civile. Souvent des rives du Saint-Laurent la pensée va inquiète, non sans s'arrêter sur la France, jusque dans l'Inde, à l'île Maurice. Là aussi des Français sont devenus britanniques. Des griefs contre la métropole sont communs aux deux colonies. Mais l'insulaire, malgré sa vie asiatique, envie la sécurité du Canada, de ce pays rude, brumeux, pauvre, aussi où *émancipation* ne peut être la menace de l'extermination.

Les malheurs que subit à présent l'île de France, la Nouvelle-France les a tous éprouvés. Colonies *nationales*, d'après les actes de cession, elles n'eussent jamais dû être régies par des ordonnances royales, ni traitées comme colonies de la *couronne* ou de conquête. Une assemblée de l'île établit une constitution : elle en avait joui de 1791 à 1802, et, après une suspension dont 1812 était le terme, elle allait la recouvrer lorsque, le 25 décembre 1810, cette colonie passa sous la domination anglaise. Bonheur, protection, abondance, furent les promesses du nouveau gouvernement. Les habitants ne lui demandaient que la stricte exécution de la *capitulation* consentie par le général Decaen. Sans constitution, sans législature, soumis au bon plaisir, les Mauriciens, que régit encore le Code Napoléon, viennent

de publier : « La France, une des parties contractantes du traité de Paris (30 mai 1814) qui a confirmé la cession, la France, ainsi une des garanties du respect des droits des colons, peut-elle rester indifférente à cette transgression ? Louis XVI, sur la demande des Canadiens, n'intervint-il pas pour faire maintenir les conditions de la cession du Canada ? »

Non. Après avoir appelé ce pays à l'indépendance, le gouvernement français, depuis le traité de 1783, oublia les violations continuelles apportées à l'acte de cession de 1763. Les Canadiens, opprimés, mais comme blessés de l'indifférence de leur première mère-patrie, n'ont jamais réclamé son secours : aujourd'hui surtout leur force est en eux-mêmes et dans leurs droits constitutionnels. Les avanies ne leur ont pas été épargnées : l'orgueil encore leur jette des dédains, et ils sont exclus de l'administration supérieure du pays. Les maîtres farouches de la Grèce, s'ils accablèrent d'outrages les Hellènes, n'insultaient pas la gloire de leurs ancêtres : quelquefois la presse anglaise publie que « le Canada avait d'abord été peuplé par des hommes tirés des prisons de France qu'on avait mariés avec des femmes débauchées, tous objets de l'exécration de la société. » Calomnie infâme qui soulève dans les cœurs indignés des craintes que l'avenir ne prépare, pour leurs familles, quelques-uns des maux dont le présent est si cruellement prodigue envers les Polonais.

De tous les états de l'Europe dont la nationalité a été récemment attaquée, la Belgique a présenté les

rapports les plus ressemblans avec la condition des habitans du Canada. Plusieurs de leurs écrivains ont énuméré, comparé les vexations du gouvernement néerlandais, les causes de la séparation. La Belgique, disent-ils, fut donnée à la Hollande comme une ferme à exploiter. Le roi, qui nommait à tous les emplois, ne choisissait que des Néerlandais. Ils voulurent que leur croyance prévalut dans l'instruction, leur langue dans les actes parlementaires et judiciaires, ainsi que Napoléon l'avait essayé pour l'Italie. Toutefois, il faut résumer l'administration de plusieurs gouverneurs anglais pour trouver que l'arbitraire dans la justice, la corruption dans le parlement, la partialité dans les actes du pouvoir ont produit des griefs analogues avec ceux de la Belgique. Et, ajoute-t-on, observez les peuples les plus sages et les mieux gouvernés chez eux, vous les verrez perdre absolument cette sagesse lorsqu'il s'agira d'en gouverner d'autres. L'étranger qui vient chez une nation sujette au nom d'une souveraineté lointaine, au lieu de s'informer des idées nationales pour s'y conformer, ne semble trop souvent les étudier que pour les contrarier : il se croit plus maître à mesure qu'il appuie plus rudement la main. Le gouvernement de la France eut la manie de tout régler directement, uniformément dans ses colonies, l'autorité militaire, c'était le gouverneur, et un intendant dirigeait justice, finances, police : le peuple n'avait aucune part, même la plus indirecte, à cette administration.

L'Angleterre a fait attendre long-temps aux Canadiens cette participation. George III, dès 1763, avait déclaré qu'il n'y aurait plus de distinction aucune entre ses sujets anciens et nouveaux; mais encore en 1827, le droit de publier sa pensée était contesté. La province de Québec, traitée en pays conquis, ne recouvra qu'en 1774, ses lois et ses coutumes françaises. L'acte royal de 1763 avait reconnu au peuple le droit de régler ses affaires par des représentans; mais l'acte de 1774 accorda seulement un conseil législatif non électif. Il fallut les pétitions les plus énergiques, pour que les habitans obtinssent, en 1784, l'*habeas corpus*.

La liberté, à présent surtout, agit comme la Providence qui tire des plus affreuses calamités des moyens de prospérité, venge les peuples et les individus, victimes du despotisme et de l'arbitraire. Là, dans cette Amérique du nord, 18,000 pauvres Acadiens sont spoliés et bannis, parce qu'ils veulent rester *Français neutres* : cultivateurs excellens, ils sont recueillis par les Anglo-Américains. A leur tour, ceux-ci subissent les vexations de la métropole: ils s'insurgent, mais, malgré les résolutions de leur congrès, ils ressentent presque du regret de la rupture; malheureux dans plusieurs combats, il leur faut le souvenir de l'atroce vengeance exercée sur les Acadiens pour qu'ils ne cherchent pas à renouer des négociations; et la France vient à leur secours. La crainte aussi d'éprouver le même sort retient la plupart des Canadiens; et bientôt la

Grande-Bretagne ne peut plus avoir de joug pour eux. Elle leur marchandé encore leurs droits quand les Etats-Unis adoptent, en 1787, une constitution qui est mise à exécution en 1789 (4 mars). Alors surgit la révolution française : c'est déjà un géant dont la voix puissante retentit le long du Saint-Laurent. Des hommages y saluèrent partout le drapeau tricolore. Récemment la France le cachait dans son sein, quand le peuple à New-York et à Buffalo l'arborait comme soutien de ses réclamations. L'acte de 1791 concéda la même constitution aux Deux-Canadas.

C'est après les longs et impuissans efforts de la France pour se procurer un bon système électoral, que l'Angleterre opère sa réforme parlementaire, dont les effets heureux sont déjà acquis au monde constitutionnel. De même les révolutions de l'Amérique du nord et de la France ont appris à la Grande-Bretagne qu'en dotant toutes ses colonies de ses institutions libérales, elle puiserait dans sa constitution une force de réunion et de prospérité qu'elle ne pouvait attendre de sa marine et de son immense industrie. Le gouvernement, dit la déclaration de 1791, a voulu modeler la constitution des Deux-Canadas sur celle de la Grande-Bretagne.

Représentant le roi, le gouverneur de chaque province exerce tout le pouvoir exécutif, aidé d'un conseil, dont il admet ou rejette les avis. Il a le droit de convoquer et de dissoudre le parlement provincial; mais il ne peut se dispenser de le rassembler

une fois dans 12 mois. Il sanctionne les bills passés dans les deux chambres; il peut aussi leur opposer un *veto*; dans certains cas, il les réserve pour la sanction du roi. Ministre, subdélégué du ministère, il est responsable de tout le mal qu'il fait ou qu'il laisse commettre. Jusqu'ici cette responsabilité a été illusoire.

Le gouverneur du Bas-Canada, qui a un lieutenant à Québec, un deuxième à Gaspé, est aussi commandant des forts de terre et de mer pour les autres possessions britanniques du nord de l'Amérique. A cause de ce commandement supérieur, quant au militaire, le chef exécutif de chacune de ces provinces n'a que le titre de lieutenant gouverneur. La plupart des conseillers exécutifs cumulent les plus grands emplois : dans le Haut-Canada, ce sont les évêques, le chief justice, l'inspecteur-général, des juges, etc. : dans l'autre province, des magistrats qui siègent à la cour du banc, à la cour d'appel; des administrateurs qui se contrôlent eux-mêmes. Bien plus les conseils exécutifs sont composés de membres des conseils législatifs. Ils concourent à l'exécution des lois qu'ils ont votées; ils appartiennent au gouvernement: l'administration de la justice, sans indépendance, est un pouvoir politique. Il n'est pas surprenant que ces conseils soient pour les provinces des causes d'irritation, des obstacles pour le pouvoir, une source de collision et de défiance générale. Et tous les conseillers, au nombre de 9 dans le Haut-Canada, de 11 dans l'autre province, sont

amovibles , protestans , enfin étrangers au pays.

Pendant un siècle, ou depuis 1663 que le Canada forma un gouvernement royal , il n'eut que 13 gouverneurs français , et la mémoire de plusieurs y est encore vénérée. Après 1763, les changemens de chefs sont devenus très-fréquens. Dans le Bas-Canada, Guy Carleton , lord Dorchester , Prescott , quoiqu'il ait tenté d'abolir l'usage de la langue française , Prevost qui , après avoir soutenu honorablement la guerre de 1812, a été victime de la calomnie ; Sherbrooke , Burton , ont laissé des souvenirs honorables. Jamès Craig a voué son nom à la haine publique , par son arbitraire et par ses débats avec la chambre d'assemblée. Deux fois il la dissout , parce qu'elle veut que la province règle ses dépenses civiles. Cette chambre demandait que les juges fussent élus. L'établissement des cours du banc du roi , en 1794 , avait été une concession de la couronne ; mais outre qu'elle les composa de juges anglais , elle influençait les élections pour les porter à la chambre. Ce n'est pas assez pour Craig de ruer des soldats sur l'imprimerie du *Canadien* : Bedard , Blanchet , membres de l'opposition , sont incarcérés quelques jours avant les élections (1).

(1) M. Bedard , né proche Québec en 1763 , avocat , fut élu député dès la première législature de 1792. Défenseur éclairé et courageux des intérêts de son pays , il refusa dans les fers de rien retracter de ses écrits. Le ministère , pour le dédommager d'une détention de 13 mois , le nomma juge du district de Trois-Rivières : emploi devenu incompatible avec les fonctions de représentant. Il a joui de la confiance publique jusqu'à sa mort ,

Les Canadiens qualifiaient encore de *régime de la terre* l'administration de Craig, destitué en 1811, quand lord Dalhousie provoqua les plaintes les plus énergiques. Présentées au parlement impérial, en 1822, par deux députés, MM. Papineau et Neilson, elles délivrèrent la province de ce gouverneur. Mais le ministère, avec cette obstination qui croit faire de la force quand elle augmente l'irritation et compromet le pouvoir, renvoya Dalhousie : enhardi par l'impunité, il se conduisit comme un satrape. Point d'outrages qu'il épargne aux Français ; point d'infraction à leurs droits, d'atteintes à leurs institutions qu'il ne commette. La chambre d'assemblée lui résiste, il la proroge, la dissout : réélue, elle persiste à choisir pour son président M. Papineau : il refuse son approbation. Alors le peuple, pour en appeler à l'Angleterre, organise des comités constitutionnels : deux pétitions sont revêtues des signatures de 87,090 citoyens ; elles sont apportées, en 1828, par MM. Neilson, Viger et Cuvillier au parlement, qui charge un comité de dresser une enquête.

« Dans une partie éloignée des immenses domaines de votre majesté, disent ces citoyens, il existe un peuple peu nombreux, il est vrai, mais fidèle et loyal. L'histoire est là pour déposer en sa faveur :

en 1827. Il a laissé entre autres manuscrits, des observations critiques sur les ouvrages de MM. de Bonald et Lamennais, un traité du droit naturel démontré par des formules algébriques.

laissons-lui le soin de prouver que nous avons deux fois empêché ce pays de passer sous une domination étrangère. Le droit de pétition assure au plus pauvre individu celui d'être entendu et l'espoir d'obtenir justice. Sans doute la voix de tout un peuple sera encore plus puissante, lorsqu'elle révélera à V. M. que l'oppression peut exister sous un gouvernement paternel. L'excès du mal nous force enfin de rompre le silence : il ne convient pas au caractère de sujet britannique de souffrir servilement l'oppression : la patience dans ce cas n'est une vertu que pour les esclaves. S. E. George, comte Dalhousie, a commis différens actes arbitraires. Il a tiré des mains du receveur-général des sommes considérables sans y être autorisé par la loi. Il a méchamment tronqué, supprimé, soustrait à la connaissance du parlement provincial divers documens et papiers publics. Commandant en chef, il s'est servi de son autorité pour influencer et intimider les habitans dans l'exercice de leurs droits civils et politiques. Il a multiplié, dans des temps de tranquillité, des cours *d'oyer* et *terminer*. Il a permis que les gazettes officielles, publiées sous son contrôle, portassent journellement les imputations les plus calomnieuses contre la chambre d'assemblée : il a menacé de *chasser* le corps représentatif jusqu'à ce que les francs-tenanciers et les propriétaires fussent réduits à nommer pour députés des hommes disposés à tout accorder à l'exécutif, à lui sacrifier le droit qui appartient au peuple de déterminer, par ses représentans, quelle

somme de deniers publics l'administration sera autorisée à dépenser, et d'assurer l'emploi fidèle de ces deniers : ou bien qu'il punirait la province en rejetant les bills passés pour l'avantage général : il a satisfait sa politique vindicative en usant de son pouvoir sur des membres du conseil législatif, pourvus aussi de fonctions durant plaisir, pour faire rejeter, en 1827, tous les bills concernant des objets de charité et d'utilité publique. Tant d'actes d'oppression ont inspiré dans toute la province un sentiment insurmontable de méfiance, de soupçon et de dégoût contre son administration. Ce gouverneur ne peut plus jouir de la confiance publique, ni administrer ce pays avec honneur pour la couronne, avec avantage pour le peuple (1).

Ces plaintes honorent et les Canadiens et le gouvernement anglais, qui a redressé quelques griefs. Il n'a pas encore supprimé le cumul de plusieurs fonctions importantes ; un tribunal suprême colonial pour juger les fonctionnaires prévenus de forfaiture n'est pas établi. Mais les juges ne sont plus destituables à bon plaisir ; mais l'instruction publique a reçu beaucoup d'encouragemens, et la représentation provinciale règle l'emploi de tous les revenus. Nouvel exemple que les actes arbitraires, les infractions aux lois, les atteintes aux libertés deviennent

(1) Le comte Dalhousie commandait en second l'armée anglaise à laquelle des habitans de Bordeaux livrèrent cette ville, le 12 mars 1814.

pour les peuples des instructions puissantes. Et les Canadiens ont su jusqu'ici, dans leurs rapides progrès constitutionnels, se préserver des excès des factions, quoiqu'ils contestent l'utilité de quelques mesures prises par leur ancien gouverneur, comme la création de la société d'histoire et de littérature. Leur haine a poursuivi Dalhousie jusqu'à Calcutta : les quelques lettres qui nous parvenaient des Indes-Orientales nous ont entretenu de l'animadversion qui s'y attachait à sa personne : à peine on désapprouvait les procédés peu justes du gouverneur en chef contre son lieutenant. Lord W. Bentinck règne encore sur l'Hindoustan ; le comte Dalhousie expie dans les montagnes de l'Écosse son despotisme, et le malheur d'avoir trouvé ou attiré dans le Canada des agens trop dévoués.

Un des principaux par son instruction et ses talens, était considéré dans la chambre, lorsque, désertant la cause du parti français, il fut promu à la place d'attorney général (1). Contre le journalisme qui défend les droits de la province, avec une énergie que l'arbitraire irrite par ses attentats, cette administration déplorable exige des procès multipliés, des emprisonnemens ; le ministère public

(1) En 1814, la chambre d'assemblée se porta accusatrice des deux juges en chef : le conseil législatif prétendit que son concours était nécessaire, le gouverneur refusa la suspension. M. Stuart réclama avec le plus d'énergie contre cette prétention du conseil, comme attentant aux droits et privilèges constitutionnels des communes de Canada.

s'associe à ses haines, mais pour qu'elle tolère ses propres malversations. Il dresse à la hâte des *indictemens* qui lui sont payés d'après un tarif ; il exploite l'accusation, en lançant trois réquisitoires pour émission de trois écus faux, présentés ensemble et par la même personne. Et durant 5 années de fonctions M. S^t. intenta, ainsi qu'il le dit dans sa défense, 13 à 1,400 poursuites criminelles. Malgré les processions qu'il a faites avec ses amis chez les électeurs de Sorel, il échoue au Poll de 1827 ; des accusations au criminel contre des votans le vengent, mais par leur durée, car elles n'ont fini qu'en 1830, et ceux qu'il a poursuivis deux fois devant deux grands jurys comme faux électeurs, se justifient. En vain il menace du pilori l'un d'eux, ancien soldat de la grande armée de France : si la preuve de subornation d'électeurs parjures est acquise, c'est contre ce magistrat qui a tenu sur le livre des évangiles la main de l'un de ses partisans qui hésitait à prêter serment.

Un autre attorney général a été envoyé à l'Ile de France : fougueux négrophile, il voulait rompre soudain les fers des esclaves, au risque que des débris ils assommassent leurs maîtres. L'effroi se répand dans toutes les habitations : planteurs et marchands prennent les armes, et ils obtiennent du gouverneur le renvoi de ce magistrat. M. Jérémie revenu à Londres en est reparti avec un régiment pour se faire installer, dut-il accréditer le soupçon de vouloir remplacer la population française par des aventu-

riers britanniques accourus pour acheter à vil prix ses propriétés. Le Bas-Canada, irrité contre son attorney, n'a point eu d'émeutes : il a procédé constitutionnellement, par réunions de pétitionnaires et par une enquête commencée en 1830, et qui a été imprimée dans les deux langues. D'après le vote de la chambre des représentans, le gouverneur a accordé la suspension. Jusqu'alors la province n'avait pu obtenir d'avoir un chargé d'affaires auprès du gouvernement : cette mission honorable a été confiée temporairement à M. Viger, du conseil législatif. Enfin, après d'énormes mémoires, des documens immenses publiés contradictoirement, le ministère vient de prononcer la destitution de l'attorney.

Ce magistrat disait aux ministres : « Les chambres électives aspirent à l'omnipotence : vous ne réduirez pas le Bas-Canada, si vous n'y envoyez des émigrans en assez grand nombre pour balancer et dompter la population française. » A ces conseils calomnieux et sans cesse répétés, la représentation canadienne oppose sa conduite, qu'elle règle sur la constitution et d'après l'opinion publique. Les habitans tiennent des clubs, discutent des motions véhémentes, signent des pétitions, lorsque leurs griefs irritans restent long-temps sans satisfaction. L'orangisme, si funeste à la paix de l'Irlande, même au trône de la maison de Hanovre, et qui se propage en Angleterre sous les auspices du duc de Cumberland, a été repoussé des Etats-Unis; il se jette à présent sur le Canada, y tient des loges,

publie à Montréal *The London Canada Record*. Quoique rejeté par le parti britannique, il travaille à lui rattacher la foule des Irlandais qui sympathisent avec les Français; et il s'annonce comme un lien conservateur pour les catholiques et les protestants contre ce qu'il appelle la démocratie. Cependant les comtés poursuivent leurs attaques contre la composition des conseils législatifs : pour eux tous, c'est la réforme parlementaire. Et le Haut-Canada qui n'a pu encore changer l'organisation du jury, prétend au droit de contrôler le conseil exécutif, et de l'accuser devant la chambre d'assemblée.

Chaque province a un conseil législatif. Les membres, sujets britanniques ou naturalisés et âgés au moins de 21 ans, sont nommés à vie par le gouverneur sous l'autorisation royale. Ce titre se perd pour absence pendant 4 années, et par le cas de trahison. L'hérédité a failli être importée dans le pays des Hurons, qui avaient eu des conseils, mais chez qui le titre de sachem était personnel. Fox, quand le Parlement discuta la constitution de 1791, dit : « Parce que la Grande-Bretagne possède une ancienne aristocratie, ce ne peut être une raison de chercher, par un esprit servile d'imitation, à donner l'être, en Canada, aux débiles embryons d'une aristocratie américaine. Ces germes périront stériles, confiés à une terre et sous un ciel dont les influences seront si favorables à l'accroissement rapide de la démocratie. Là où l'abondance des moyens de subsister multipliera rapidement les hommes, où le bas

prix des terres rendra tous les citoyens propriétaires, ils auront tous des prétentions égales à l'exercice du pouvoir. A ce peuple de pères de familles tous propriétaires, par conséquent ayant des habitudes morales et paisibles, souvent inconnues des prolétaires, il faut accorder une action dans la législation, plus directe que celle que s'est réservée le peuple le plus libre de l'Europe. Les membres de ce conseil doivent être *élus à vie*.

Pour le Haut-Canada, le conseil législatif, d'abord de 7 membres, est composé de 22; trois seulement n'occupent pas des emplois salariés ou à *bon plaisir*. Un ex-chef de justice est pensionné à 1,000 liv. st., un autre à 1,200, un ex-receveur-général à 500 liv; enfin 7 appartiennent aussi au conseil exécutif, qui ne compte que 9 membres. Dans le Bas-Canada, 11 conseillers, ou propriétaires de seigneuries, ou anciens députés, viennent d'être nommés par le roi. Des 38 membres, 19 sont nés dans la province; mais la moitié au moins fait aussi partie du conseil exécutif, où les principaux emplois sont occupés par eux et par leurs parens britanniques.

L'industrie, par ses machines au mouvement calculé avec précision, a procuré au monde politique non pas seulement des expressions nouvelles, mais encore des idées exactes sur l'action des pouvoirs entre eux. La pondération n'est plus simplement mécanique. La pairie de France a cessé d'être héréditaire: de cette réforme l'Angleterre a tiré un présage et un moyen pour améliorer son système électoral, le

Canada un secours pour propager les résolutions contre les conseils législatifs. Approbateurs, agens de l'arbitraire, quand l'administration a été oppressive, quelle vexation ces conseils ont-ils épargné au pays? Ils n'ont eu d'opposition que contre les mesures populaires adoptées par le pouvoir électif. Cependant les réformistes canadiens, d'accord pour haïr toute aristocratie, tout cumul, et pour vouloir que les emplois publics soient confiés à des hommes du pays, diffèrent d'opinion quant à la composition de la chambre haute. Quelques-uns contestent l'utilité d'un pouvoir modérateur: plusieurs proposent l'élection temporaire, sans cens d'éligibilité; les autres l'élection directe et à vie. Mais la population française ou canadienne, forte des 7/8^e, porterait au conseil la plupart de ses représentans. Trouverait-elle à les remplacer dignement dans l'autre chambre? Et celle-ci, en voulant garder toute sa popularité, marcherait-elle de conserve avec le conseil? La vie politique est très-développée dans le Bas-Canada; mais ce pays n'a-t-il aucun besoin du concours de ses co-sujets d'outre-mer pour activer sa vie industrielle?

Un citoyen de Montréal écrit: « Il n'existe réellement dans ce pays que deux intérêts permanens et rivaux; d'un côté celui des habitans de la colonie en général, dont l'état n'admet ni distinctions nobiliaires, ni fortunes assurées par substitution, ni classes privilégiées auxquelles de vieux souvenirs conservent prépondérance; de l'autre côté le gouverneur de la colonie représentant les pouvoirs du roi et de la

mère-patrie, conformément aux lois et à la constitution. Lorsque ces deux intérêts ou puissances également indépendantes, diffèrent entre elles sur des sujets d'une importance majeure, elles ont réciproquement le pouvoir d'en appeler aux commettans de la puissance rivale. Mais trois pouvoirs, ni plus ni moins ! cet arbitrage n'a été érigé en nécessité que pour ceux qui s'habituent à s'extasier sur des théories sans en examiner la base. L'administration du duc Wellington avait posé pour règle de conduite au précédent gouverneur (sir Kempt), de ne donner gain de cause à aucune des branches de la législature ni à aucun parti, mais de les amuser et de les neutraliser également, bien entendu, sans égard ni à la justice ni à la vérité. Et ce machiavélisme s'appelle gouvernement ! C'est ainsi que la bureaucratie s'est élevée, de l'insignifiance où, laissée à sa propre force, elle serait inévitablement restée, jusqu'à être mise de pair avec la masse du peuple et de ses représentans. »

Après l'enquête de 1828, le comité exposa à la chambre des Communes la nécessité de donner aux conseils législatifs des Canadas un principe plus indépendant. Mais en 1830, M. Labouchère, qui est dévoué aux intérêts canadiens, demande-t-il l'exclusion des juges de ces conseils, deux ministres, MM. Peel et Murray, objectent la distinction faite entre les différentes croyances, d'autres préjugés nationaux contre les habitans d'origine française : l'abolition de ces obstacles peut faire espérer qu'avec

le temps il sera possible de former en Canada une aristocratie. « Dites oligarchie, » reprirent plusieurs voix. La désunion est devenue plus profonde entre les deux branches du pouvoir législatif. Le nouveau parlement va recevoir une pétition pour l'abolition des conseils législatifs : si elle était repoussée absolument, une autre demande viendrait pour la suppression des conseils exécutifs. M. Hume, qui défend de son talent et de sa popularité les droits des Canadas, doit reproduire sa motion pour qu'on publie les listes officielles des membres des corps législatif, exécutif et électif, avec indication des emplois et fonctions publiques, religieuses, etc, remplis par eux ; des traitemens, pensions de retraite et autres, des commissions de terres et autres faveurs ou allouances ; enfin la liste des bills depuis 10 ans présentés par l'initiative des chambres d'assemblée, qui ont été refusés ou modifiés par les conseils législatifs, et *vice versa*, et des bills qui, admis par les deux chambres, n'ont pas obtenu la sanction royale.

CHAPITRE XXI.

CHAMBRE ÉLECTIVE. — SESSIONS.

« Les Canadiens sont d'une ignorance crasse, des rustres à peine sortis des mains de la nature. » Ainsi un attorney général à Londres, ainsi à Paris un missionnaire catholique peignent ce peuple. Et un voyageur anglais ajoute : « La plupart de leurs députés ne savent pas lire. » Des géographies à l'usage des écoles et les statistiques acceptent comme un jugement tout fait ces calomnies. Si les Canadiens, avec ou sans leur représentation nationale, sont des barbares, que sont donc la moitié des peuples de l'Europe ?

Le Royaume-Uni a comme emprunté à l'acte constitutionnel de 1791, les principales dispositions de sa réforme de 1832. Tous possesseurs de biens fonds en terres tenues en franc alleu, fief ou roture, d'un revenu net de 40 liv. st., ou d'une habitation et emplacement d'un revenu de 5 liv. st. ; aussi tous domiciliés dans une ville ou juridiction, depuis une

année et payant un loyer de 10 liv. st. , sont électeurs. Chaque candidat peut requérir du votant la preuve par serment, sous peine de parjure, qu'il est âgé de 21 ans accomplis, qu'il est sujet britannique, qu'il remplit les conditions de fortune et de domicile dans le comté où il se présente comme électeur. Il y a exclusion pour tout ministre d'un culte. L'éligibilité ne dépend d'aucun cens. Les pouvoirs des députés durent 4 ans, sauf le cas de dissolution. Chaque année, le parlement provincial tient une session. La voix de l'orateur (*speaker*) est prépondérante, en cas de partage. Malgré l'approbation d'un bill par le pouvoir exécutif, il sera et pourra être légal en aucun temps, dans 2 années après la transmission au ministère, au roi ou à son conseil, de le déclarer nul (art. 31 et 32).

Cinquante députés composaient la chambre élective du Bas-Canada. Tous les chefs de familles britanniques, propriétaires dans les townships, se plainquirent au parlement impérial d'être privés de représentation, ce qui empêchait les émigrans de s'établir parmi eux. Cette pétition fut reproduite par 29,388 habitans du district, presque tous d'*extraction française*. Le comté de Huntingdon comptant 33,522 individus, y compris 2,408 sauvages, n'élisait que 2 députés, comme celui de Kent, qui avait seulement 10,890 habitans. Deux bills de réforme furent rejetés par les conseils législatif et exécutif. En vain la chambre d'assemblée proposait de faire opérer un recensement tous les 10 ans, ce qui se pratique

aux États-Unis et dans la Grande-Bretagne, et de régler la représentation sur le cens et dans la proportion de 2 députés par 7,000 habitans. Enfin, depuis 1850, le nombre des comtés a été porté à 41, et celui des représentans à 84.

La constitution n'accordait au Haut-Canada que 16 députés : il demanda que tout et chaque comté établi ou qui serait organisé, pût avoir 1 représentant aussitôt que sa population s'éleverait à 1,000 habitans, 2 pour 4,000 : en outre 1 représentant par chaque ville de 1,000 individus, et par chef-lieu des sessions de quartier. Aujourd'hui la représentation est de 50 membres pour environ 215,750 habitans, ou 1 député par 4,315. Mais des 27 comtés, 13 qui ne comptent que 70,500 individus élisent 26 membres; les 145,250 habitans des autres comtés sont représentés seulement par 24. Sept comtés et les villes du Niagara, Brockville, nomment 15 députés pour 33,250 habitans : c'est aussi la population des comtés d'York et de Lanark qui n'ont que 4 représentans.

On a dit que les forêts de la Germanie recélérent l'institution du jury : le système électoral était pratiqué dans les bois du nord de l'Amérique. Il ne fut pas remarqué des colons venus de France. L'Europe catholique, même après le moyen âge, n'eut bien pour assemblées populaires que des processions, des entrées triomphales et des pèlerinages. Lorsque les députés aux états provinciaux passaient les sessions à des festins et à des bals, on enviait à l'anti-

quité non pas sa démocratie, du sein des orages de la place publique appelant au pouvoir des citoyens, mais ses fêtes des théories, ses saturnales et ses jeux du cirque. Quelques-uns vantent l'esprit religieux qui, chez d'autres encore que les Celtes, présidait aux assemblées nationales; en examinant mieux on aperçoit la théocratie commandant l'abnégation, et jusqu'à des sacrifices humains. Mais sur un grand fleuve, à travers d'immenses forêts, accourent en bateau, à cheval, en chariot, les électeurs canadiens, vieux, jeûnes et des veuves, animés dans leur voyage, pour leurs choix, par le patriotisme.

Ces élections, par leurs formalités, leur esprit et leurs incidens, participent des élections britanniques et de celles des Américains. L'administration de 1810 voulut avoir une majorité forte: elle suscita des tempêtes; mais les électeurs du Bas-Canada, trop patriotes pour tomber dans le découragement, lui répondirent par des choix hostiles. Un candidat étranger s'était vanté de se faire suivre au poll, par des électeurs, avec des jambons et du whiskey; il fut chassé. D'autres captaient des suffrages par des cadeaux, en faisant construire à des maisons de pauvres habitans des cheminées qui les rendaient *habitables*. Ces manœuvres étaient poursuivies devant les tribunaux, quand Trois-Rivières eut à élire un député. En 1826, un journal fut établi uniquement pour combattre la candidature du solliciteur général de la province; il fut nommé. Ses partisans le prome-

nèrent par les rues de la ville, en le portant sur leurs épaules; ils faisaient une halte à la porte de chacun de ses amis, non sans pousser des cris bruyans.

Toutes les chambres électives des colonies nationales et du Royaume-Uni furent dissoutes à la mort de George IV. Alors les Canadas apprirent avec enthousiasme la révolution française de 1830. Les électeurs de comté se réunissent, organisent des comités dans chaque paroisse : les candidats sollicitent les suffrages par des circulaires et des discours. Convaincu de sa faiblesse, le parti anglais seconda de tous ses efforts le gouvernement dont les candidats l'emportèrent dans le Haut-Canada. Il en fut tout autrement pour l'autre province. Le quartier ouest de la cité de Montréal procéda à son élection le 28 septembre, le quartier est le 2 octobre, le comté le 6. Il se présenta 1,300 électeurs pour le comté de Dorchester qui comptait 19,707 habitans. A Kamouraska, deux candidats se retirèrent en avouant leur faiblesse contre les infirmes, le sexe (les veuves ou femmes séparées de biens), contre des électeurs toujours renaissans. Leur nombre était d'environ 1,400.

Qualifié de *village sauvage*, Saint-François eut une élection moins tumultueuse que celle de Sorel, où des votans, contraires au candidat ministériel qui fut nommé, jetèrent les hustings dans le fleuve. « Votez pour Harvey, l'ami du peuple, » disaient des placards. Cet Anglais, évaluant le capital de sa banque à 80,000 liv. st., était parvenu à vaincre la mé-

fiance des négocians par le grand luxe qu'il étalait dans les courses où il se rendit propriétaire pour les 7710⁰⁰ d'un coureur fameux. Le jour de l'élection il disparut en escroquant 10,000 liv. st. Il fut arrêté à New-York. *Assaut* est une expression qui ne se trouve pas dans notre vocabulaire électoral. Des élections canadiennes avaient été troublées antérieurement par quelques gourmandes dont l'opinion et les tribunaux firent justice. Celles de 1830 envoyèrent à la chambre 13 avocats; ce qui fit écrire : « Il y a trop d'avocats dans nos communes : ils ne servent qu'à entraver les affaires. » On répondit que 15 ou 20 membres accaparaient la besogne, ou s'en trouvaient chargés par la négligence ou par le manque de connaissances de leurs collègues. De là les imperfections nombreuses de lois qui souvent sont inintelligibles ou ambiguës.

Montréal, en 1832, a été plongé dans le deuil, à cause d'une élection. Des réunions préliminaires avaient indiqué que la lutte serait violente : le parti appelé des bureaucrates portait un négociant; le candidat des Français et des Irlandais était le rédacteur véhément du *Vindicator*. Le poll ouvert à 10 heures fermait à 5. Des *boulés*, partisans du premier, munis d'armes blanches, provoquèrent des *assauts* : leurs adversaires dressaient des protêts contre le rapporteur partial, contre les magistrats de police qui avaient rassemblé un corps de constables spéciaux, armés du bâton blanc, mais raccourci de 6 à 4 pieds, pour qu'il fût plus maniable. Le soir, des réu-

ni
ler
de
se
de
en
A 5
en
tère
ren
se t
sur
atte
tres
est
tinu
con
dice
A
des c
cript
plus
de l
tière
mati
taine
sous
prob:
scan
repro

nions entretenaient l'irritation que les journaux du lendemain ne calmaient pas. On était au 20^e jour; deux assassinats avaient été commis de nuit : les votes se balançaient, quand un nouvel assaut fit mander des compagnies de soldats auprès du poll et dans les environs. L'acte de *riot* lu à 2 heures rétablit l'ordre. A 5 heures, le candidat des patriotes se retirait entouré d'amis, lorsqu'ils furent assaillis; ils ripostèrent par des pierres dont quelques-unes atteignirent des soldats derrière lesquels les provocateurs se tenaient cachés. Sans nouvelle lecture du *riot*, sur la réquisition de 4 magistrats, une fusillade atteint mortellement 3 habitans, en blesse 15 autres. Des canons sont amenés et pointés : la ville est comme en état de siège. Cependant le poll continua le lendemain, et 691 votans décidèrent contre 687 que le député serait le rédacteur du *Vindicator*.

Au lieu du *triomphe* accoutumé, des musiques, des cavalcades avec drapeaux, banderoles et inscriptions, un service funèbre fut célébré le 23 mai : plus de 5,000 habitans y assistèrent; le président de la chambre d'assemblée accompagna au cimetière les cercueils des trois victimes. Après l'information du coroner, le colonel Mac Intosh et le capitaine Temple furent incarcérés, mais pour sortir sous caution le 12^e jour. Leur acquittement, l'approbation de leur conduite par le gouverneur ont scandalisé et irrité le parti français et irlandais. Il reproche au chief-justice d'avoir déclaré que l'ordre

public devant être protégé contre tous les partis, il était inutile d'examiner comment et par qui l'attaque avait commencé. Il démontre que l'accusation de mort d'homme devait être soumise au petit jury, et non au grand jury, d'ailleurs composé à dessein d'habitans de l'origine britannique. Et durant la tenue du poll, des troupes armées, une exécution militaire 3 heures après une seule lecture du *riot act*! la liberté des élections, la constitution ont été violées. Arrêtés de nouveaux sur le warrant d'un juge de paix, les officiers ont été déchargés de toute accusation par la cour du banc du roi. Si les plaidoiries contre eux ont été impuissantes, les délibérations de 5 comités très-nombreux, et leur pétition à la chambre élective ont inquiété le gouverneur : il a éloigné par un congé de 15 mois, le colonel Mac Intosh.

Cette collision est comme résumée dans les questions posées à un candidat par les électeurs de Québec : « Appuiez-vous les efforts que vont faire le peuple et la chambre d'assemblée pour obtenir que le gouvernement de ce pays soit confié à des gouverneurs civils, et non plus à des gouverneurs militaires, pour que les officiers publics soient à l'élection du peuple, et que les électeurs votent par ballotage? Insisterez-vous pour que tous les deniers publics soient à la disposition de la chambre d'assemblée, pour résister aux desseins de la nouvelle compagnie des terres, aux empiétemens de l'administration et des deux conseils sur les droits du peu-

ple, pour défendre le clergé catholique contre le projet de le rendre dépendant du gouvernement? Protesterez-vous contre l'injustice de distribuer toutes les places d'honneur et de profit parmi quelques familles privilégiées, et à des étrangers établis dans la province depuis quelques années, au préjudice des habitans du pays? Promettez-vous d'être assidu aux séances de chaque session, de voter sans crainte et avec indépendance, de défendre la presse contre toute attaque, de soutenir les mesures qui pourront être proposées dans la chambre d'assemblée pour obtenir justice du sang innocent versé dans les rues de Montréal? Voterez-vous contre toute sorte de monopole, et pour que cette province jouisse de la liberté entière du commerce? »

A ces griefs le Haut-Canada en ajoute qui lui sont propres. Le peuple les soutient avec d'autant plus d'énergie que des 50 députés, 14 sont nés dans les Etats-Unis; l'orateur, M. Bidwell, est originaire du Massachussets: 6 sont Ecossais, 7 Anglais, 1 Allemand. On compte 11 fonctionnaires salariés, 3 manufacturiers, 12 négocians ou exerçant des professions, 9 rentiers, 15 propriétaires cultivateurs. La chambre d'assemblée du Bas-Canada est ainsi composée: 84 membres dont 40 réélus: Canadiens (presque tous de l'origine française) 67, nés hors la province 17, résidans dans les comtés qu'ils représentent 61, non résidans 23, seigneurs 10, autres propriétaires 24, cultivant leurs propres terres 11, négocians 3, marchands 15, avocats

vivant de leur clientèle 9, notaires 3, médecins 4, fonctionnaires salariés 5.

Le régime représentatif est l'expression de l'état qu'il vivifie : il reproduit ses mœurs, ses opinions, ses besoins, ses passions; il serait corrompu s'il ne défendait pas tous les intérêts. Les réactions, les vanches qui prennent parti, s'amortissent par leur propre violence, surtout dans une haute civilisation. Lors de la révolution américaine, des motifs bien divers conduisirent dans les Canadas une foule de colons : les principaux de ces loyalistes réfugiés obtinrent les meilleures terres, les emplois les plus riches. Leur *fidélité* ainsi entretenue s'est constamment prononcée pour l'administration quelle qu'elle ait pu être : c'est le parti des juges; il conserve encore de l'influence dans les conseils législatif et exécutif. Moins rusé et plus entreprenant, le parti écossais cherche à opposer au parti français un plus grand nombre de représentans tirés de l'émigration et du commerce britannique. Depuis 1792 jusqu'en 1808, la majorité de la chambre du Bas-Canada fut écossaise; elle était trop peu éclairée pour instruire le pouvoir des vrais intérêts de la province, trop dévouée pour réprimer l'arbitraire qui, surtout pendant 12 ans, fit de la terreur *blanche*. La mort vient d'enlever à ce parti son vieux chef, John Richardson. Dès la 1^{re} assemblée pour lui ériger un monument, la souscription s'est élevée à 540 louis. Dans le Haut-Canada, le parti écossais se rallie au parti irlandais contre les anglicans et les loyalistes.

La population française était dirigée par le clergé, qui lui faisait de la résignation un mérite religieux. Les mémoires de Ducalvet dénoncent quelle persécution, en 1784 et après, frappa le patriotisme canadien. Quelquefois, comme en 1796, il se montra avec énergie; mais ce n'était que par élans, que des mouvemens populaires. Cependant les craintes qu'inspirait au ministère de Pitt l'influence de la révolution française, révélèrent aux Canadiens de cette origine leur force, s'ils se portaient avec plus de zèle aux élections. Jusqu'à 1808, ils trouvèrent parmi eux très-peu d'hommes capables de les représenter. Mais lorsque, en 1810, le gouvernement essaya de comprimer l'opinion par la terreur, la branche populaire produisit les Papineau et Panet pères, les Planté, etc. Contre le despotisme de Dalhousie, se leva une opposition forte du patriotisme et des talens de MM. Neilson de Québec, Nelson frères de Montréal, l'éloquent Vallières de Saint-Réal, Debartzch, Viger, Dessaulles, Amable Berthelot, de Saint-Ours, Bourdages, B. Parret, Demers. Depuis 1814, M. Papineau fils, alors âgé de 26 ans, est nommé à chaque session, président de la Chambre. Les élections de 1830 ont donné à la tribune des orateurs qui, aussi dans le Canada, prouvent les connaissances prématurées de la jeune génération. La majorité est forte de 50 membres : toute à la légalité, aussi aux discours longs et quelquefois beaux, progressive mais lentement, elle est comme dirigée par M. Neilson. L'extrême gauche, ou les jeunes,

compte 15 membres, MM. Morin, La Fontaine, Huot, Duval, Quesnel, Bedard, Malhiot, etc. Ces deux sections se groupent, votent ensemble sur la plupart des questions [d'un intérêt intime pour le pays. Le gouvernement compte à lui une autre section de 15 à 20 membres, MM. Ogden, André Stuart, Guky, Peck, Languedoc, etc.

Deux événemens *constitutionnels* indiquent quel est l'esprit de chaque chambre d'assemblée des Canadas; ils blessent également les principes fondamentaux de la représentation nationale. L'expulsion de Manuel, contre laquelle toute la France libérale protesta, n'est pas encore un enseignement pour Québec et York. Déjà la chambre du Bas-Canada avait exclu un de ses membres pour un simple délit, quoique la constitution n'annule le mandat d'un représentant que pour le cas de félonie. Aussitôt le départ du gouverneur Dalhousie, cette assemblée a prononcé, après enquête, l'indignité de M. Christie, député du comté de Gaspé. Il avait contribué à la destitution de quatre magistrats, ses collègues à la chambre, et d'une foule d'officiers de milice : il avait travaillé à *avilir le gouvernement*. On a cité Wilkes chassé de la chambre des communes, mais par les intrigues du ministère qu'il avait attaqué dans des libelles scandaleux, et le peuple protesta énergiquement contre son incarcération : réélu, il fut encore expulsé; enfin le parlement fut obligé de l'admettre. Les accusateurs de M. Christie ne remarquent pas qu'une chambre élective n'a point charge de

punir les offenses faites au gouvernement ; que ses privilèges ne vont pas jusqu'à balancer les droits d'un corps d'électeurs ; qu'en prétendant se purifier, elle se mutile ; que dans un pays alarmé de l'affluence d'émigrés qui viennent s'y établir, les anciens habitans ont à craindre qu'un jour ce précédent parlementaire ne leur soit funeste. Exclu en février 1829, M. Christie fut réélu. A la session suivante la chambre persista, malgré la pétition des francs-tenanciers de Gaspé. Ils lui donnent de nouveau leurs suffrages ; c'est en vain : en vain une 3^e réélection. Le district de Gaspé dont le parlement ne paraît pas apprécier toute l'importance, demande au ministère à être réuni pour une partie au NewBrunswick.

Un député a été banni temporairement de la chambre de la Nouvelle-Ecosse. Dans le Haut-Canada, un représentant avait été expulsé pour libelle, un autre puni des arrêts, à cause d'un mannequin ou caricature du gouverneur. La session de 1831 a produit un nouvel exemple de législateurs qui, au nom de leurs privilèges offensés, se font accusateurs et juges. Editeur de *l'Advocate colonial*, M. Mackenzie, représentant, est dénoncé comme ayant calomnié et le parlement et l'administration. Il demande en vain que le gouverneur le traduise devant le jury : sa défense est incriminée : 26 sur 40 membres prononcent son expulsion. Aussitôt le peuple de York réclame la dissolution du parlement. De 8 à 50 jours est le délai légal pour convoquer les élec-

teurs; ceux de York s'irritent que le gouverneur retarde le poll jusqu'au 21^e jour. Par respect pour la liberté de la presse, cet administrateur avait reçu *avec plaisir* et fait publier officiellement des pétitions de divers comtés, qui traitaient les conseillers de fourbès, d'hommes sans principes, de parasites. M. Mackenzie fut réélu à l'unanimité. Le peuple le conduisit triomphalement à la chambre d'assemblée. Cinq jours après, le conseil législatif adressa un message à l'autre chambre pour avoir satisfaction des nouveaux pamphlets outrageans du député de York. Il fut aussitôt déclaré indigne par 27 contre 19 votans. Le jour de la nouvelle élection était le 30 janvier (1832). Le 28, le gouverneur prononça la clôture de la session. Sur 747 votes, M. Mackenzie en obtint 628. Dix-huit mille habitans ont signé une pétition au roi et fait une souscription pour que ce député fut leur agent temporaire auprès du ministère. Il remplit dignement cette mission à Londres; les lettres qu'il adresse à ses commettans sont d'un mandataire sagement patriote.

L'hiver est la saison parlementaire : malgré ses rigueurs, les galeries publiques ne sont jamais désertes. A Québec les nouvelles tribunes, au-dessus et en arrière des sièges des représentans, peuvent contenir plus de 700 personnes. La session actuelle a commencé à York le 31 octobre 1832; à Québec, le 15 novembre. Le gouverneur en fait l'ouverture par un discours : il harangue encore pour la clôture. Souvent il diffère jusque là de sanctionner les

bills. Ces harangues provoquent des adresses de la part des chambres. Une élection a été annulée, parce que le gouverneur avait signé le writ, par usurpation sur le droit de l'orateur. Les communications législatives se font par message. Les députés entendent, debout et découverts, la lecture que l'orateur donne des messages du gouverneur. L'initiative leur appartient : par le fait, les officiers du gouvernement la prennent, au moins quant aux mesures liées avec l'administration. On ne les verrait pas sans inquiétude assister aux séances, s'immiscer dans les débats.

Ballote est la manière britannique de voter : les législateurs se groupent dans deux parties de la salle, dont l'une indique adoption, l'autre rejet. A notre *chambre du palais des pairs*, le bras droit levé accepte ou refuse; on écrit ensuite *oui* ou *non*. Le député se lève de toute sa personne, et passer en silence par la tribune, pour déposer deux billes, c'est aller *aux voix*. En Canada, les rappels à l'ordre, les gestes menaçans sont inconnus, ainsi que le scandale des duels. Il paraît que pour les assemblées délibérantes le plus difficile est de bien saisir, d'étreindre une question : au *banc* ou à la *tribune*, l'*ordre du jour* est trop souvent ce qu'il y a de moins positif. Un bill sorti de la brûlante discussion des communes, ne devrait pas être à l'état de refroidissement complet pour que le pouvoir modérateur le remanie, l'amende. Le public n'est admis que par cartes aux séances des conseils législatifs.

Après les premiers 15 jours de la session, la chambre d'assemblée ne reçoit plus de pétitions pour *bills privés* ou d'intérêt local. Rarement il est présenté des pétitions individuelles; c'est dans les gazettes que les citoyens déposent leurs vues. Les pétitions collectives sont bien dans l'esprit d'association, qu'il est si utile de développer. Pour 1829 et 1830, la session de l'état de New-York dura 106 jours, et il y *passa* 387 lois : un bill pour l'abolition de la contrainte par corps ne put arriver à terme. Les travaux du parlement du Haut-Canada furent : 77 projets de lois discutés par la première chambre, 39 adoptés par le conseil législatif, et 37 sanctionnés par le lieutenant gouverneur. Dans le Bas-Canada, 54 jours et 45 séances composèrent cette même session. Il fut présenté 142 pétitions ou requêtes : elles furent toutes examinées. Le nombre des comités-généraux s'éleva à 136, dont 14 sans rapports. Les 143 comités spéciaux firent 112 rapports. Le gouverneur adressa 27 messages. Quarante-seize bills furent *introduits* dans la chambre d'assemblée; elle en reçut 9 autres du conseil législatif. De ces 105 projets, 12 ne furent pas *filés*, pris en considération; 9 restèrent en *progrès*, ajournés; 84, après les 3 *lectures*, furent portés au conseil; 16 s'y *perdirent*, 48 passèrent sans amendemens. La chambre n'adopta que 12 des autres bills qui lui revinrent amendés. Enfin, sur les 60 bills votés par les deux chambres, le gouverneur en réserva 4 pour la sanction royale, un était en faveur des juifs; un

autre soumettait à la réélection le député qui a accepté un emploi public.

A l'exemple de toutes les chambres législatives de l'Amérique du nord, les députés du Canada reçoivent une indemnité. A Québec, il fut exposé que les appels nominaux, les listes publiées par les gazettes, ne réprimaient pas les absences fréquentes; que des lois d'intérêt général avaient été délibérées seulement par 15 à 20 députés présents, et même par un *quorum* de 11; que 40 à 50 louis étaient une dépense trop forte pour beaucoup de citoyens distingués. On répéta ce mot du célèbre Burke, qui vécut pauvre : « Si vous posez la propriété dans une balance, vous mettez, j'espère, la capacité dans l'autre. » Malgré le rejet du bill par le conseil législatif, la chambre reçut 1,200 louis pour la session de 1830. En 1831, le bill était *grossoyé*, et à la 3^e lecture, lorsqu'on demanda en vain que les députés résidant dans la capitale ne touchassent pas de traitement, ainsi que le parlement siégeant à York l'a décidé pour ceux de cette cité. Chaque membre reçoit 10 sch. par jour de la session, et 1 sch. 6 den. par lieue de la distance de son domicile. Votée par année jusqu'à ce que le peuple, aux prochaines élections, ait manifesté son opinion, cette indemnité monta pour 1831, à 2,471 louis, pour 1832, à 3,600 louis. A la Nouvelle-Écosse, la rétribution a été augmentée de 10 à 20 sch. Dans le Haut-Canada, les comtés subviennent par des cotisations à l'indemnité pour leurs représentans. L'orateur, à

York, reçoit pour dépenses et représentation, 400 liv. st.; à Québec 1,000 louis; 600 à Halifax.

Un grand nombre de bills, actes ou lois des législatures des états et provinces de l'Amérique du nord seraient en France, de la compétence des conseils départementaux. Tous les actes du Canada n'ayant de force que pour quelques années, chaque session en a plusieurs à renouveler; cela à cause de l'état de progrès du pays, et pour que le pouvoir électif balance mieux l'exécutif. Dans le Bas-Canada, les travaux comparés des sessions de 1830-31 et de 1831-32 ont été : jours de séances 51, 83; pétitions, 241, 340; comités spéciaux, 96, 116; qui ont fait rapports 87, 99. Bills introduits dans la chambre 83, 109; perdus 5, 5; en progrès 10, 12; envoyés au conseil législatif 72, 94; refusés par lui 12, 15; amendés 16, 15; passés sans amendemens 41, 57. Présentés par ce conseil 4, 3; agréés par la chambre 2, 1; adoptés par les deux chambres 57, 73; sanctionnés 50, 63. Réservés 7 et 9 pour la sanction royale, qui en a refusé 1. Aux derniers jours, des bills sont perdus faute de *quorum* dans la chambre d'assemblée : c'est alors seulement qu'elle reçoit du conseil un grand nombre de projets agréés par lui.

Des besoins, des intérêts nouveaux surgissent : le temps qui ronge tous les monumens, améliore les institutions politiques : la réforme est fille du progrès. La discussion de plus en plus irritante contre la composition du conseil législatif, renforce les

chambres d'assemblée jusqu'à faire douter de l'utilité de ce corps intermédiaire : institué pour être modérateur, il est la cause d'une collision flagrante entre le peuple et le gouvernement. Le clergé a combattu à outrance le bill pour que les fabriques fussent soumises au contrôle de tous les notables habitans, et non plus des seuls marguilliers. Le rejet qu'il a obtenu du conseil législatif est un échec bien plutôt qu'un succès. La deuxième attaque a déjà porté ses ouvrages plus près de la place, qui est vulnérable sur d'autres points.

Des bills dont le peuple sait l'utilité, même avant les discussions approfondies de ses représentans, ne sont pas repoussés, sans préjudice pour le pouvoir exécutif, par la chambre intermédiaire. Elle a refusé d'amender le *Canada trade act*; de rendre saisissables les traitemens des fonctionnaires publics; d'exempter les habitans pauvres des lods et ventes; elle a de nouveau rejeté les bills pour l'indemnité des représentans, sur la cour d'appel qui ne tient point de circuits et qui juge les affaires avec une lenteur désespérante. Le pays ne veut plus de magistrats étrangers à ses coutumes, à sa langue, peu instruits de sa législation, enfin commissionnés à bon plaisir : le ministère consent qu'ils soient nommés durant bonne conduite, *indépendans*; à la condition que leurs traitemens seront fixes et non plus votés annuellement. Mais ce serait une liste civile pour la durée du règne du roi; et les députés persistent à vouloir que, les dépenses étant

subordonnées aux recettes, allocations et revenus, tout soit également annuel. Le gouverneur n'en a pas moins demandé 5,900 liv. st., comme liste civile pour lui, le secrétaire provincial et pour les procureur et solliciteur généraux; ce que la chambre a refusé d'accorder. A son tour, lord Aylmer a réservé pour la sanction royale le bill des subsides, sans redouter les effets de cet ajournement du budget.

Ainsi le 25 février a été close la session de 1831-32, laissant pour celle qui a ouvert le 15 novembre, de tristes présages qui se sont déjà réalisés. La harangue de clôture avait paru hostile : à peine les députés sont réunis à Québec, et leur premier acte est la censure de ce discours. La sanction royale est refusée au bill de l'indépendance des juges, par le motif qu'il proposait de prendre leur pension sur les fonds provenant de la vente des bois et terres incultes que se réserve la couronne : la chambre biffe de son registre des documens ministériels, comme injurieux. Lord Goderich les avait joints à une dépêche réclamant au nom des principes contre la 4^e expulsion de M. Christie. C'est une affaire de famille dont le gouvernement ne doit pas se mêler, répondent 44 députés contre 10. Les représentans peuvent être membres aussi du conseil exécutif, mais ils deviennent sujets à la réélection : le gouverneur a élevé à ces fonctions salariées un député de Montréal, que les électeurs viennent de repousser. L'opinion rejette la spécialité qu'elle avait demandée :

elle s'inquiète sur les desseins du pouvoir qui déclare que le bill des subsides n'obtiendra désormais la sanction royale qu'autant qu'il sera divisé par *item*. De ces débats préliminaires, il est résulté pour plusieurs membres de la législature la perte de leur popularité : d'autres désirent sa dissolution, assurés qu'ils paraissent être de conquérir par les élections une majorité puissante.

Le nouveau parlement impérial n'aura-t-il, comme le précédent, que de l'indifférence pour les pétitions nombreuses et énormes des Deux-Canadas? La chambre des communes, en 1831, votait 296,000 liv. st. pour compléter les communications intérieures par eau : on objecta que les Canadas ne peuvent être une possession à perpétuité pour l'Angleterre. Personne ne le pense, répondit un ex-ministre; mais il serait impossible de retenir le Bas-Canada, si l'on perdait le Haut. Il existe cependant entre les provinces des causes de collision, autre que le partage des revenus des douanes. Mais toute rivalité est comme suspendue; entre les intérêts contraires il y a armistice : la réforme parlementaire est le sujet des débats, le but des efforts de chaque pays. Le Haut-Canada n'a point pour y faire diversion les craintes du Canada citérieur sur la formation des compagnies de capitalistes qui, de Londres, soumissionnent les terres incultes, avec l'*absentisme*, une des plaies de l'Irlande; avec le monopole qui empêchera les anciens habitans d'établir de nouveaux champs. *L'Union populaire* est le grand

vœu qui de Lancaster se répand jusqu'à Sandwich. O'Connell est un modèle pour les propagateurs de cette vaste agitation. Les houras en l'honneur du *roi matelot* et de son premier ministre sont moins répétés. Le peuple se plaint d'être sans protecteurs de ses droits constitutionnels, sans représentans, puisque la chambre d'assemblée s'est livrée corps et âme au pouvoir exécutif. « Hâtons-nous, dit le *Cobourg Reporter* (septembre), le peuple aperçoit en arrêt contre lui un parti réuni en phalange serrée. Notre conseil exécutif, notre conseil législatif, nos magistrats presque sans exception, nos officiers des milices, des contributions, des douanes, et tous les fonctionnaires pensionnés et non pensionnés, agissent de concert, sont membres de l'*Union politique*. »

Cependant les gazettes et revues les plus répandues de l'Angleterre, et même de l'Union, ignorent ou taisent ces discordes. Craindrait-on d'informer les émigrans de l'état du pays où ils sont déportés pour paupérisme? Ces journaux ne savent que renouveler un projet âgé de plus de 20 ans, de réunir le Bas-Canada au Haut-Canada. Voilà qu'ils répètent que l'île de Montréal, toute française, forme décidément un comté de la province britannique. Et la presse, à Paris, reproduit dans les deux langues cette nouvelle, à son insu ranimée de temps à autre par un parti qui ferait de la réunion une ressource pour la haine qu'il a vouée à tout ce qui conserve quelque chose de français : secondé qu'il est par une

tourbe de nouveaux venus dans les deux provinces, qui se promettent avec des emplois des concussions, et même les dépouilles de Canadiens réduits à s'exiler. On ne sait pas que l'île de Montréal, par ses mœurs, son industrie et par ses lumières, est la force du patriotisme canadien; qu'il poursuit de sa haine lord Dalhousie, parce que ce gouverneur fut favorable à la réunion en 1822; qu'une autre tentative produirait une résistance violente; que la population britannique des deux provinces fût-elle alliance, fût-elle soutenue de régimens anglais, l'ancienne population, celle qui est du sang français, accepterait plutôt la guerre; et que, vaincue, elle se releverait, déchirerait le pavillon du léopard pour placer une étoile de plus au drapeau de la république américaine.

Voilà le Tableau statistique et politique des Deux-Canadas en 1832. Que ne sera pas leur état de civilisation pour la fin de ce siècle, dès sa moitié? Leur métropole, elle leur envoie des myriades de ses pauvres, et d'autres britanniques qui, trop dédaigneux pour s'instruire des lois de ce pays, le calomnient; l'orgueil les empêche d'en apprécier les ressources. Et l'Europe continentale tient ces provinces en dehors de ses recherches scientifiques, de ses études constitutionnelles. Rousseau pour les Corses, Raynal pour les Américains dressèrent en projet des chartes: c'est avec une charte conquise par leurs pères, que

se présentent les Canadiens. Eux, ils n'oublient pas que la fondatrice de leur pays fut la France : ils conservent ses mœurs : elle a changé sa législation, ils s'attachent à la coutume de Paris : leur église est la gallicane : jamais ils n'abjurèrent leur origine, car ils croient toujours à une nationalité

Dans ces contrées naguère désertes, sauvages, les conquêtes de la culture ne sont pas plus rapides que les progrès de l'ordre moral et politique : comment ne confieraient-elles pas à l'avenir les plus heureuses espérances ? Un député disait, en 1832, « J'aperçois avec fierté l'époque où le Canada, devenu un empire florissant et indépendant, fraternisera avec l'empire britannique. Profitons de tous les avantages qui nous viennent de celui-ci, pour avancer notre émancipation politique. Voyez les sommes dépensées dans cet heureux pays pour la construction de canaux et de forteresses ; voyez les flots d'émigrans qui arrivent ; voyez surgir les avantages d'un commerce ouvert pour nous à toutes les parties du monde, et protégé par la grande nation maritime. Nous sommes encore en tutelle ; si nous en sortions avant le temps, incapables de nous soutenir, il nous faudrait devenir la vingt-neuvième province de l'Amérique : la prospérité du Canada ne serait que secondaire vis-à-vis les progrès du reste de l'Union ; nous aurions à acquitter des taxes pour une armée, une marine, pour des officiers qui sont à présent payés par l'Angleterre. » L'avenir du Canada s'était déjà révélé à Fox, lorsqu'il dit, en

1791 : « Si le parlement ne procure pas aux Canadiens une constitution pareille à celle des Américains, lorsque leur pays va avancer en population et en instruction, ils n'auront qu'à regarder chez leurs voisins pour être excités à l'envie. »

Il ne manque pas, sur les bords du fleuve et des lacs, d'esprits ardents comme leur âge et généreux, qui dissipent leur vigueur dans des utopies; tandis que des études fortes, faites dans les grandes écoles de l'Europe, mûriraient leur patriotisme, et leur procureraient le bonheur d'enseigner à leur pays les sciences et les arts. Car l'indépendance apparaît au Canada, quoique ses intérêts, pendant bien des années, doivent le retenir uni à sa métropole. Excepté les entraves qui compriment ses relations commerciales avec les autres peuples, une ère d'améliorations commence pour ce pays. Une remarque vraie et que sentent ses citoyens éclairés, c'est que plus de la moitié des états de l'Europe sont encore privés des libertés dont jouissent les deux Canadas.

Et la France, malheureuse toujours dans son système de fonder des établissemens, contient avec luxe tous les élémens de la colonisation désormais praticable. « Je me suis demandé souvent à moi-même, dit Raynal, ce qu'on devrait penser d'établissemens formés à si grands frais et avec tant de travaux dans un autre hémisphère. » Il ne s'agit plus de forts à élever, de villes à bâtir, de transports de garnisons, d'escadres formidables, d'une nuée d'administrateurs salariés. Après la chute de

l'empire, un grand nombre de Français partirent, résolus de se faire colons américains; mais la gloire militaire avait eu leur jeunesse, et la plupart ne purent se résigner aux conquêtes solitaires, misérables d'abord, sur une nature sauvage. En vain quelques écrivains demandèrent que l'instruction publique ne fût pas seulement classique, mais qu'elle servît aussi les intérêts nouveaux de la civilisation. On nous punit de ce vœu patriotique. Les Grecs et les Romains qui pratiquèrent peu les arts du commerce, continuèrent d'être les instituteurs : le clergé abusé par ses traditions surannées, entreprit de les inculquer aux élèves des écoles; la plupart à son abaissement, se sont levés républicains. Malheureux de leur inquiétude, désespérés déjà au seul aspect de toutes les professions encombrées, ils appellent la guerre, ils dévorent des livres, ils en composent; c'est la fabrication à laquelle ils se trouvent le plus prédisposés par les études de leur jeunesse. Ce siècle est celui de l'industrie devenue universelle, et l'industrie n'a pas encore un enseignement propagé par toute la France! Dussent les écoliers moins bien savoir la ligue des Achéens, les généalogies royales et les querelles des papes; mais qu'ils apprennent que les croisés conquièrent à leur insu le commerce asiatique pour l'Europe occidentale; que les Amériques ont été retardées jusqu'ici par les principes absolutistes de leurs métropoles; que des provinces, au sol le plus généreux, restent des déserts. Des sociétés savantes travaillent encore sur les Hauteville et leurs

compagnons qui fondèrent le trône de Naples : d'autres Normands établirent des comptoirs en Afrique, allèrent aussi, simples pêcheurs, créer à Terre-Neuve la marine nationale.

Cette ardeur coloniale qui fit braver sans cesse la mort, toutes les misères aux Français des 15^e, 16^e et 17^e siècle, n'existerait-elle plus précisément dans l'ère de l'industrie ? Nation maritime, il semble que la France soit atteinte d'aversion pour la mer. Cependant les dangers de la navigation ont en partie disparu ; l'armateur n'a plus à dérober au monopole ses explorations, et les arts au sein même des forêts facilitent les défrichemens, charment la solitude. Les Hollandais et les Espagnols ont perdu l'esprit d'émigration, il anime toujours les Allemands et les Suisses. A présent, des milliers d'entre eux épient l'aurore du printemps pour traverser l'Océan : des townships que leurs agens ont achetés, les attendent ; et quand à Paris l'on discute des théories, ces travailleurs sont déjà assurés de l'exécution. Une *Nouvelle-Allemagne* s'établit dans l'ouest des Etats-Unis : la Nouvelle-France n'existe plus.

Mais il dépend de la jeune France de former partout au sud, au centre, au nord de l'Amérique, des établissemens, des agrégations non pas d'indigènes embauchés par des spéculateurs cupides ou imprudens, non pas d'aventuriers sociétaires qui ne mettraient en commun que les rêves de leur orgueil et leur détresse. La religion a eu sa propagande, la liberté son apostolat, toutes deux leur fanatisme et

leur martyr : les sciences attendent encore des missions, et les arts industriels l'enseignement populaire. Ces ouvriers qui roulent de département en département, pour se procurer du travail, s'ils se disposaient à l'émigration par des économies, et en acquérant quelques notions d'autres arts analogues à leurs professions, trouveraient, dans les pays américains, assez d'occupations pour n'avoir que peu de loisirs. Des fils de familles aisées, partant avec les capitaux qu'auraient absorbés des études forcément théoriques, tant la pratique leur eût manqué, deviendraient planteurs, fabricans, agronomes; certains d'obtenir quelques faveurs de la fortune, qui semble les réserver désormais pour ces contrées vierges. Depuis que la paix a rouvert les mers au commerce, que de temps perdu ! Si l'instruction primaire, si l'enseignement scientifique avaient préparé à émigrer une partie de la jeune génération, à présent le Brésil, la Louisiane, le Texas qui confine au Mexique, l'Amérique du nord contiendraient des paroisses, des ports, des townships peuplés de Français qui eussent répandu déjà le goût de nos arts et de nos produits industriels : des marchés déjà seraient ouverts au commerce français, en quête de débouchés; et il ignore ceux que peuvent lui offrir les Canadas.

FIN.

TABLE

DES CHAPITRES.

CHAPITRES.	Pages.
Ier. Nouvelle-France.	1
II. Le Canada avant la cession.	11
III. Populations.	33
IV. Emigrations d'Europe.	49
V. Seigneuries. — Townships.	79
VI. Tenures. — Réserves. — Compagnies des terres.	102
VII. Anglicans. — Méthodistes. — Presbytériens.	127
VIII. Eglise catholique. — De la dîme.	144
IX. Instruction publique.	170
X. Etat moral.	207
XI. Sociétés des sciences, de charité, de l'industrie.	235
XII. Journaux. — Littérature.	251
XIII. Agriculture.	277
XIV. Expositions. — Concours.	298
XV. Viabilité. — Navigation. — Canaux.	313
XVI. Industrie. — Commerce.	358
XVII. Législation. — Tribunaux.	417
XVIII. Milice.	450
XIX. Administration.	464
XX. Constitution. — Gouvernement.	490
XXI. Chambre élective: — Sessions.	511

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 9, ligne 6, monarchisme, lisez : *monachisme*. — 21, l. 6, empêché, l. *empêchée*. — 27, l. 16, XVII^e... XVIII^e. — 43, l. 10, Sabat... *Saba*. — 46, l. 29, 40... 41. — 51, l. 25, orientale... *occidentale*. — 53, l. 5, *stacmboats*... *steamboats*. — 54, l. 15, retrouver... *recourrer*. — 70, l. 26, en a... a. — 84, l. 19, écrit... *écrits*. — 85, l. 16, revint... *fit retour au*. — 121, l. 24, 1852... 1832. — 143, l. 22, trop... *très*. — 157, l. 23, percés... *percé*. — 160, l. 30, pour que le... *pour la*. — 172, l. 21, ces... *ses*. — 184, l. 15, possédaient... *posséderaient*. — 188, l. 19, qu'ils ne la varient... *que de la varier*. — 204, l. 24, fait... *faits*. — 213, l. 5, *gentlemens*... *gentlemen*. — 215, l. 10, de familles... *de famille*. — 227 l. 22, par... *pas*. — 229, l. 3, raots... *routs*. — 236, l. 15, et étrangers... *étrangers*. — 237, l. 23, le 1^{er} et unique volume... *le premier volume*. — 238 l. 19, en... *de*. — 247, l. 13, réservées... *résumé*. — id. 20, seraient... *fussent*. — 255, l. 24, un plus grand... *un grand*. — 260, l. 15, proposés... *proposé*. — 284, l. 26, à zéro... 40°. — 306, l. 19, ni à Québec ni à York... *à Québec et à York*. — 327, l. 18, pas être... *être*. — 356, l. 16, soutenu... *entretenu*. — 389, l. 28, houce-span... *house-span*. — 411, l. 25, y ont... *ont*. — 416, l. 7, astreindre... *atteindre*. — 418, l. 21, s'irritaient... *s'indignaient*. — 424, l. 29, prochain de... *prochain, de*. — 431, l. 5, ressort de... *ressortit à*. — 465, l. 5, les 9¹⁰... *les 9¹⁰*. — 471, l. 1, régimes... *régions*. — 472, l. 14, New-York... *York*. — id, l. 26, seules... *seuls*. — 503, l. 9, entretenu... *entretenus*. — 504, l. 3, indictemens... *indictmens*. — 520, l. 7, les vanches qui prennent partis... *revanêches que prennent les partis*.

